

CIE DES PHOSPHATES ET CHEMINS DE FER DE GAFSA (TUNISIE)

S.A., 3 avril 1897.

LES PORTS ET CHEMINS DE FER DE LA TUNISIE
par NARCISSE FAUCON
(*Le Temps*, 11 juillet 1894)

À ce nouveau réseau que l'État tunisien va payer de ses deniers, il convient d'ajouter une nouvelle ligne de 230 kilomètres que l'initiative privée va construire de Sfax à l'Oued Seldja pour l'exploitation des énormes gisements de phosphates de chaux que contient le terrain éocène de cette région. C'est peut-être le plus riche dépôt qui soit au monde. Les quatre principales couches, qui forment à elles seules une puissance de 8 mètres, sont complètement redressées au contact des terrains crétacés. Elles se poursuivent sur une dizaine de lieues de longueur avec une grande régularité d'épaisseur et de composition. La quantité de phosphate de chaux existant ainsi au-dessus de la plaine est évaluée à plus de six millions de tonnes.

Cette concession vient d'être accordée à MM. Cagniant et Barthélémy et la construction du chemin de fer va être menée très activement. Elle est d'ailleurs des plus simples.

Tunisie
(*Le Temps*, 24 août 1896)

La Société française des études et entreprises, représentée par son administrateur délégué, M. Léon Molinos ¹, a accordé sa garantie technique et financière à M. Maurice de Robert pour l'exploitation des gisements de phosphate de chaux de Gafsa et pour la construction et l'exploitation d'un chemin de fer entre Sfax, Gafsa et les gisements.

On nous télégraphie de Tunis qu'une convention a été ensuite passée entre la direction générale des travaux publics et la régence et M. Maurice de Robert, et que le *Journal officiel tunisien* promulgue un décret beylical contresigné par le résident général intérimaire, approuvant cette convention.

La concession est faite entièrement aux risques et périls du concessionnaire, sans garantie quelconque à la charge du budget du gouvernement tunisien. Elle assure la construction et l'exploitation d'un chemin de fer de pénétration de près de 250 kilomètres, aux frais du concessionnaire, et comporte le paiement, par ce dernier au gouvernement tunisien, d'une redevance de 1 franc par tonne, avec un minimum annuel de 150.000 francs.

¹ Léon Molinos : il devient président de Gafsa en octobre 1909 : voir encadré ci-dessous.

COMPAGNIE DE MOKTA-EL-HADID
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 4 octobre 1896)

[...] La Compagnie de Mokta-el-Hadid va prendre une participation dans la Société en formation des Phosphates et du chemin de fer de Gafsa à Sfax. Cette dernière société sera probablement créée au capital de 20 millions, appelés par versements successifs. On estime, en effet, que le chemin de fer de Gafsa à Sfax, d'une longueur d'environ 250 kilomètres, et projeté à voie étroite de 1 mètre, nécessitera de trois à quatre ans de travaux avant la mise en exploitation ; de sorte qu'il suffira d'appeler les versements au fur et à mesure des besoins. Il est question pour la Compagnie Mokta-el-Hadid de prendre une participation de 1/5, soit de 4.000.000 dans la nouvelle société. Une partie de cette somme, peut-être la moitié, soit 2 millions, sera tirée des réserves qui atteignent aujourd'hui la somme fort importante de 4.244.050 francs, soit 1.833.350 francs pour la réserve statutaire, 1.810.700 francs pour la réserve spéciale, et 600.000 francs pour le fonds de prévoyance et de secours : ces réserves étant représentées aujourd'hui en très grande partie (pour 1.752.390 fr. 45) par des rentes ou obligations. Quant aux deux autres millions de la participation, ils paraissent devoir faire l'objet d'une émission d'obligations de la Compagnie Mokta-el-Hadid. Mais cette émission ne serait nullement prochaine, puisque les versements du capital de la Compagnie des Phosphates et du chemin de fer de Gafsa doivent être échelonnés sur une période de trois à quatre ans. D'ailleurs, des explications et des détails seront fournis aux actionnaires, qui sont convoqués en assemblée générale pour le mardi 20 octobre 1896, à l'effet de délibérer sur les propositions du conseil relatives à cette participation. [...]

(*Le Pour et le contre*).

MOKTA-EL-HADID
(*Paris-Capital*, 10 février 1897)

La Compagnie de Mokta-el-Hadid convoque ses actionnaires en assemblée générale pour le 6 mars prochain, la réunion d'octobre dernier n'ayant pu délibérer valablement, faute d'un nombre suffisant d'actions déposées.

Il s'agit, comme on sait, d'autoriser le conseil à prendre un intérêt de 4 millions de francs dans une affaire de phosphates de Tunisie, actuellement en voie de formation, sous la dénomination de Compagnie des Phosphates et du Chemin de fer de Gafsa (Tunisie). Cette société aurait pour objet : 1° l'exploitation des gisements de phosphates de chaux de la région de Gafsa et les terrains domaniaux, situés dans le contrôle de Sfax ; 2° la construction et l'exploitation d'un chemin de fer reliant les gisements et terrains au port de Sfax, dont le gouvernement tunisien a accordé la concession par décret des 20 août et 18 décembre 1890 ; 3° et, en général, en Tunisie, toutes opérations commerciales, agricoles, industrielles ou financières se rapportant à l'exploitation du sol ou sous-sol des terrains dont la Société est ou pourra être propriétaire ou locataire, et toutes entreprises de construction ou d'exploitation de tous travaux publics dont la société pourra obtenir ou acquérir la concession, la priorité ou la jouissance.

La Compagnie Mokta-el-Hadid souscrirait un nombre d'actions de cette société représentant un capital de 4 millions ; elle se trouverait ainsi posséder le cinquième des titres émis, ladite société étant au capital de 20 millions.

Telle est en résumé l'économie de la combinaison qui sera soumise aux actionnaires dans la prochaine assemblée.

La Compagnie n'ayant pas à sa disposition les 4 millions nécessaires à la souscription des actions, il faudra rechercher les moyens de se procurer celle somme ; il se pourrait que, pour cela, on fit d'abord l'appel des 100 francs qui restent à verser sur un certain nombre d'actions (10.874 croyons-nous), et qu'ensuite on eût recours à une augmentation de capital.

Physionomie de l'assemblée de Mokta
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 21 mars 1897)

L'assemblée de Mokta a tranché une question que certains organes de la presse financière s'étaient plu à envenimer dans un intérêt purement particulier, nous en avons l'assurance. Il s'agissait de l'affaire des phosphates.

Le gîte de phosphate de Gafsa contient 200 millions de tonnes, dont 80 millions sont en couche absolument horizontale, sur un plateau circonscrit comme une table immense. L'abattage seul coûtera environ un franc la tonne. Le chemin de fer qui coûtera 14 à 15 millions constituera une charge d'amortissement d'environ 20 centimes par tonne en 60 ans, durée de bail des mines ! Aucun gîte ne peut offrir une pareille concentration en une seule main, et pendant 60 années de pareilles richesses. Le groupe de Tebessa est morcelé et un autre gîte dont le port d'attache serait Tunis, n'a que 4 millions de tonnes.

Aucune affaire n'a donc cette puissance d'amortissement de tout le capital nécessaire. De là l'envie bien naturelle des concurrents.

L'assemblée générale a été relativement calme. Un jeune avocat incarnant la revendication de quelques petits opposants à été assez bon dans la partie juridique ; malheureusement deux consultations des maîtres les plus réputés en la matière ont répondu victorieusement aux objections légales du jeune robin. Quant à son incursion dans le domaine du prix de revient, elle a été malheureuse.

« Vous dites que le prix de revient sera de 3 francs et qui vous dit qu'il ne sera pas de 8 francs ! Avec une argumentation aussi serrée, il n'a pas été difficile à M. Parran, si compétent et si sincère, de démontrer que l'exploitation en piliers abandonnés ne pouvait pas coûter beaucoup plus que ce qui avait été fixé. »

Bref, le succès du conseil d'administration et du président baron [Robert] de Nervo² ont été complets. Nous les félicitons vivement ainsi que les actionnaires qui vont permettre à notre pays de faire une grande affaire.

Saint-Gobain est dans l'opération, c'est une garantie pour tout le monde.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DE MOKTA-EL-HADID
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 MARS 1897

Sur une souscription de la Compagnie de Mokta-el-Hadid au capital de la Société des phosphates et du chemin de fer de Gafsa (Tunisie)

Messieurs,

² Robert de Nervo (1849-1909) : marié à une nièce de Paulin Talabot, administrateur (1875) des Mines et fonderies de Pontgibaud (vice-président en 1890, président en 1898)(parenté Barante), président de Denain-Anzin, du Damas-Beyrouth-Hauran, administrateur du PLM (vice-président en 1896), de Mokta-el-Hadid (président c. 1892), des Houillères de Graigola-Merhyr (1878), des Acières et forges de Firminy (1880), des Minerais de fer de Krivoi-Rog (président c. 1905, du Port, quais et entrepôts de Beyrouth, des Éts Cail (1890), des Ateliers et chantiers de la Loire, de Gafsa (président en 1907), de la Cofrador...

La découverte des gisements de phosphate de chaux situés en Algérie, au nord de Tébessa, et en Tunisie, à l'ouest de Gafsa, est un événement de la plus haute importance, et qui doit exercer sur l'avenir de ces contrées, une influence dont on ne saurait encore aujourd'hui mesurer toute la portée.

Par leur richesse et leur régularité, ces gisements sont appelés à devenir les régulateurs du marché européen. Il est donc d'un grand intérêt pour notre société d'entrer dans un mouvement industriel qui doit amener d'aussi utiles résultats.

Après avoir visité les divers gisements de l'Algérie et de la Tunisie, et après un examen approfondi de ces divers gisements, nous avons reconnu que le parti le plus sûr et le plus avantageux pour notre société était de se rattacher, par une souscription d'actions, à la société qui se forme pour exploiter en Tunisie les riches gisements de phosphate de chaux de Gafsa, et pour construire un chemin de fer de 250 kilomètres, reliant ces gisements au port de Sfax.

Rappelons brièvement ici l'origine de cette entreprise.

Après avoir été, sur la demande du ministère des Affaires étrangères, soumise à l'examen d'une commission siégeant à Paris au ministère des Travaux publics, une convention provisoire avait été conclue le 25 juin 1895 entre le gouvernement de la Régence et un groupe de capitalistes français qui devaient fournir les fonds nécessaires pour l'étude des gisements et du chemin de fer.

Un délai d'un an leur était accordé pour ces études au bout duquel ils avaient l'option d'abandonner ou de poursuivre l'entreprise.

L'étude des gisements et les travaux de recherches ont été faits sous la direction de M. Parran, par les ingénieurs de la Compagnie de Mokta.

L'étude du chemin de fer a été faite sous la direction de M. Molinos, président de la Société des ingénieurs civils.

Ces études et ces travaux, poursuivis jusqu'en juillet 1896, ont démontré :

1° Que les phosphates de Gafsa sont de très bonne qualité, analogues à ceux de Tébessa, qu'ils renferment de 58 à 62 % de phosphate tribasique et qu'ils existent en masses assez considérables pour subvenir, pendant toute la durée de la concession, au plus large développement de la production qu'il soit possible de prévoir, ce qui assure à l'entreprise une situation de premier ordre sur le marché européen ;

2° Que la voie ferrée comporte un tracé à faibles pentes et que les transports pourront être effectués dans des conditions économiques ;

3° Que le coût des phosphates de Gafsa rendus à Sfax sera vraisemblablement inférieur à celui de tous autres phosphates algériens ou tunisiens rendus à leur port d'embarquement.

En conséquence, le groupe formé en vue des études a déclaré, à l'expiration du délai d'option qui lui avait été accordé, son intention de poursuivre l'entreprise et de transformer la Convention provisoire en convention définitive. Celle-ci a reçu l'approbation beylicale à la date du 20 août 1896.

Cette convention, longuement élaborée, est remarquable par ses dispositions à la fois équitables et libérales. Elle assure à la Régence des avantages considérables, et aux exploitants les moyens de donner à leur entreprise toute l'extension dont elle est susceptible.

La concession porte sur 50.000 hectares environ de terrains domaniaux.

La durée de la concession est fixée à 60 années, la redevance fixe est de 1 franc par tonne de produit marchand exporté, elle est susceptible de réductions échelonnées suivant le tonnage exporté mais sans pouvoir descendre au-dessous de 150.000 francs par an.

Une concession territoriale est accordée à la société en toute propriété ; elle comprendra une superficie de 30.000 hectares.

Le capital social a été fixé à 18 millions de francs dont 14 millions environ pour l'établissement et le matériel du chemin de fer, et le surplus pour l'aménagement des mines, le fonds de roulement et les autres dépenses sociales.

Sur le capital versé, des intérêts intercalaires à 8 % l'an seront servis aux actionnaires pendant la période de construction.

Le passé de notre compagnie et la situation toute spéciale qu'elle a acquise en Algérie l'appelaient naturellement à prendre un intérêt dans cette entreprise qui présente les plus sérieuses garanties de succès.

Mais pour **nous assurer dans les résultats de l'affaire une part équivalente à celle que nous donnerait une exploitation de phosphates créée pour notre compte**, il faut que cette prise d'intérêt ne soit pas inférieure à 4 millions de francs sur les 18 millions qui forment le capital de la Société de Gafsa Cette somme a été, après examen, reconnue suffisante par le conseil pour l'objet qu'il se propose et c'est à ce chiffre qu'il s'est définitivement arrêté.

La somme de 4 millions est de beaucoup inférieure à celle qu'il eût fallu immobiliser pour créer ailleurs et dans des conditions bien moins favorables qu'à Gafsa une exploitation susceptible de produire annuellement 100.000 tonnes **[ce qui sous-entend que Mokta a étudié un projet alternatif]**.

Votre conseil s'était d'abord demandé si nos statuts nous permettaient de prendre un intérêt dans la Société des phosphates et du chemin de fer de Gafsa et il avait consulté sur ce point deux éminents jurisconsultes, M. le bâtonnier Du Buit et M. le professeur Lyon-Caen, membre de l'Institut, qui se sont prononcés pour l'affirmative.

Mais cette question n'a plus aujourd'hui qu'un intérêt théorique en présence du chiffre de 4 millions auquel votre conseil a fixé la souscription. Ce chiffre est, en effet, inférieur à l'ensemble de nos réserves qui s'élève à 4.254.050 francs.

La souscription n'est donc, en réalité, qu'un emploi nouveau de nos réserves, fait en vue de leur meilleure utilisation et opéré par le conseil dans l'exercice de ses attributions normales. Néanmoins, dans une question de cette importance, nous avons pensé que nous devons vous réunir pour vous communiquer et vous soumettre nos projets.

La somme nécessaire à cette souscription de 4 millions de francs sera obtenue par la réalisation d'une partie de notre portefeuille et par l'appel du solde restant à verser sur les actions libérées de 400 francs seulement. Le complément sera prélevé sur notre fonds de roulement lequel sera, s'il y a lieu, reconstitué par une augmentation du capital social, dont une assemblée générale extraordinaire aura à fixer les conditions.

Nous devons, Messieurs, nous féliciter que la découverte des phosphates de chaux algériens et tunisiens nous fournisse l'occasion d'accroître utilement le champ de notre activité dans un pays où nous avons, les premiers, créé et poursuivi depuis plus de trente ans les grandes exploitations minières.

L'emploi des phosphates de chaux dans des cultures intensives a pris une importance considérable, et qui augmente tous les jours avec l'extension de ces cultures.

On peut dire que la découverte des gisements de phosphates de chaux est venue à point pour fournir à l'agriculture de notre époque, un des principes fertilisants les plus nécessaires à ses progrès. Ces gisements constituent pour l'agriculture une réserve minérale aussi importante et aussi indispensable que les gisements de houille pour l'industrie.

Convaincus des avantages qu'une telle situation assure aux exploitations de phosphates et de l'heureuse influence qu'elle doit exercer sur l'avenir de notre compagnie, nous venons vous demander d'approuver la résolution que nous avons l'honneur de vous soumettre.

RÉSOLUTION UNIQUE

L'assemblée générale, après avoir entendu les considérations développées dans le rapport du conseil d'administration, approuve, en tant que de besoin, la souscription de

4 millions de francs au capital de la Société des phosphates et du chemin de fer de Gafsa.

La feuille de présence constate que, sur les 36.667 actions de la Compagnie, 17.372 sont représentées, et que le nombre des actionnaires présents à la séance est de 80, réunissant 648 voix.

La résolution ci-dessus a été adoptée par 569 voix contre 41.

Hervé Joly,
Diriger une grande entreprise française au XX^e siècle

Quatre ingénieurs du corps des Mines sont à la direction de la Compagnie des phosphates et chemins de fer de Gafsa, en Tunisie, fondée en 1896 par Adolphe Parran (X 1846 Mines), qui en est l'administrateur délégué jusqu'en 1900 ; s'y succèdent ensuite dans des fonctions dirigeantes Joseph Aimé Prost (X 1883) comme directeur à Paris à partir de 1899, Maxime Pellé (X 1880) comme directeur général de 1901 à sa mort en 1937, François Breynaert (X 1901) qui le remplace comme directeur général, fonction reprise ensuite par Raymond Vieux (X 1923) et Gérard Dubois (X 1940).

L'affaire des Phosphates de Gafsa
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 28 mars 1897)

Nous sommes heureux de recevoir de M. Chalmeton ³, « le doyen des jeunes » de notre école, la lettre suivante que nous nous faisons un plaisir d'insérer :

Nîmes, le 23 mars 1897,

Mon cher Camarade

Je viens de lire dans *l'Écho* votre article intitulé *Physionomie de l'assemblée de Mokta*, et j'ai hâte de vous dire que vous avez dix fois raison en affirmant que Gafsa sera une grande et brillante affaire. Ce sera surtout une entreprise éminemment patriotique.

Les critiques qui ont été faites par trois ou quatre actionnaires peuvent être résumées comme suit :

1° Il y aura dans le début de sérieuses difficultés pour amener de l'eau à Gafsa, pour y construire des maisons, pour y fixer une population ouvrière, etc.

2° On commet une faute en immobilisant un capital de 14 millions pour construire un chemin de fer de 250 kilomètres.

3° La souscription de 4 millions proposée par le conseil de Mokta est trop considérable.

Ayant eu l'honneur d'être un des créateurs de la Compagnie de Mokta, je puis vous affirmer que les difficultés du début sont bien moindres que celles que nous avons rencontrées au Mokta et qu'elles seront très facilement surmontées par M. Parran et ses ingénieurs africains. Ils ont tous fait leurs preuves, on peut s'en, rapporter à eux.

En ce qui concerne le chemin de fer, il eût été facile d'organiser une société spéciale pour le construire et l'exploiter, mais à la condition de lui assurer à un prix élevé un tonnage déterminé pendant une longue période d'années. C'eût été renouveler la faute

³ Ferdinand Chalmeton (1812-1903) : administrateur-directeur de la Compagnie houillère de Bessèges, chevalier de la Légion d'honneur.

Oncle de Paul Chalmeton, administrateur de la Société nouvelle de Kébao (Tonkin).

commise par la Compagnie de Mokta qui, n'ayant pas la hardiesse de construire elle-même la flotte qui était nécessaire pour transporter ses minerais de Bône à Marseille, organisa la Société des Transports Maritimes qui, pendant de longues années, a réalisé des bénéfices énormes.

Quant à la souscription de 4 millions, tenez pour certain que dans 5 à 6 ans, alors que Gafsa donnera de beaux bénéfices, on nous reprochera d'avoir été timoré et de ne pas avoir proposé une souscription de 8 à 9 millions.

Lorsque des hommes tels que MM. Parran et Molinos, qui sont aussi des hommes comme vous les aimez, ont étudié une affaire, on n'a rien de mieux à faire qu'à les suivre.

Croyez-moi bien à vous.

F. CHALMETON,
administrateur de la Compagnie de Mokta ;
administrateur-directeur de la Compagnie houillère de Bessèges.

Tunisie
Inauguration du port de Sfax
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 2 mai 1897)

On vient d'inaugurer le port de Sfax, en Tunisie, créé, en partie, pour l'embarquement des phosphates de Gafsa. qui l'atteindront par la ligne de 240 kilomètres dont l'inauguration a eu lieu en même temps.

Cette ligne a nécessité l'emploi de 80.000 tonnes de rails et de traversée métalliques. Le tout a-t-il été commandé en France ? Voilà ce que nous serions heureux de pouvoir constater afin de pouvoir répondre victorieusement à ceux qui nous affirment que 15.000 tonnes seulement ont été données aux aciéries de St-Nazaire et le surplus à des usines belges.

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 16 mai 1897)

Au sujet des fournitures nécessaires à la ligne de Sfax à Gafsa (Tunisie), on nous assure qu'une aciérie belge a obtenu une commande de 20.000 tonnes de traverses métalliques et qu'une autre usine belge a livré 600 tonnes de boulons. Par contre toute la fourniture de rails paraît avoir été placée en France.

Compagnie des minerais de fer magnétique
DE MOKTA-EL-HADID
Société anonyme au capital de 18.333.500 francs.
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 30 AVRIL 1897
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 30 mai 1897)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

L'assemblée générale du 6 mars dernier a adopté la résolution suivante :

« L'assemblée générale, après avoir entendu les considérations développées dans le rapport du conseil d'administration, approuve, en tant que de besoin, la souscription de

4 millions de francs, au capital de la Société des Phosphates et du chemin de fer de Gafsa. »

Conformément à cette résolution, votre conseil a souscrit 4 millions de francs au capital de ladite société, et a effectué le premier versement de 125 francs par action à la date du 10 mars dernier.

La Société de Gafsa a été définitivement constituée dans les deux assemblées du 18 mars et du 3 avril.

Nous venons maintenant vous soumettre les mesures qu'il y aurait lieu de prendre, en vue des versements restant à effectuer sur le montant de notre souscription.

Dans le rapport qui vous a été présenté dans notre dernière assemblée, nous disions :

« La somme nécessaire à cette souscription de 4 millions de francs sera obtenue par la réalisation d'une partie de notre portefeuille et par l'appel du solde restant à verser sur les actions libérées de 400 francs. Le complément sera prélevé sur notre fonds de roulement, lequel sera, s'il y a lieu, reconstitué par une augmentation du capital social dont une assemblée générale extraordinaire aura à fixer les conditions. ».

Dans les valeurs de notre portefeuille figuraient au bilan du 31 décembre 1895, des fonds d'État et des obligations inventoriés à leur prix d'achat pour une somme de 1.750.000 francs. Au 31 décembre 1896, ces valeurs figurent pour 1.290.000 francs. La différence de 460.000 francs est due à la réalisation d'une partie de ces titres opérée vers la fin de 1896 et dont le montant s'est ajouté à nos ressources disponibles.

Ce chapitre de l'actif, qui n'a pas de connexion directe avec le fonctionnement de nos services, peut être utilisé pour la souscription qui nous occupe et fournira un contingent de 1.750.000 fr.

Les autres valeurs de notre portefeuille sont :

1°. 1.000 actions de la Société de Krivoï-Rog ;

2° 400 actions de la Société [commerciale] d'affrètements et de commission [SCAC].

La Société des minerais de fer de Krivoï-Rog* n'a, jusqu'ici, servi à ses actionnaires qu'un intérêt de 5 % ; mais elle a consacré une grosse partie de ses bénéfices à la création de deux hauts fourneaux qui sont actuellement en marche régulière et dont les produits, venant s'ajouter à ceux de l'exploitation des minerais, auront pour effet d'augmenter les dividendes. Il nous paraît prématuré et contraire aux intérêts de la société de réaliser aujourd'hui des titres se trouvant en pareille situation.

La Société commerciale d'affrètements et de commission [SCAC] réalise depuis plusieurs années des bénéfices qui lui permettent de distribuer aux 1.500 actions qui forment son capital un dividende de 10 % et de faire des réserves importantes. Ces actions seraient réalisables avec une notable plus-value ; mais il ne faut pas oublier que cette société est, avec la maison Naylor, Benzou et Cie, de Londres, notre agent exclusif pour la vente des minerais à l'étranger. Il nous semble donc utile de conserver avec elle une communauté d'intérêts en rapport avec l'importance de nos relations commerciales.

L'appel différé représentait, au 31 décembre 1896, une somme de 960.000 francs qui, ajoutée aux valeurs de portefeuille, fonds d'État et obligations, porte le total de nos disponibilités à 2.710.000 francs, chiffre inférieur de 1.290.000 francs au montant de notre souscription de 4 millions.

Nous sommes donc obligés de recourir à notre fonds de roulement. Ce fonds se décompose comme suit au 31 décembre 1896 :

Stock de minerais	1.870.000
Stock de houille	53.000
Approvisionnements	917.000
Débiteurs de minerais	520.000

Les trois derniers articles sont irréductibles : le stock de houilles n'a jamais grande importance ; les approvisionnements sont en magasin.

(Suite)

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 6 juin 1897)

Restent les stocks de minerais.

Ils sont considérables et méritent une explication. On peut les considérer comme composés en deux parties :

L'une, destinée à parer aux écarts qui existent entre la production de la mine, nécessairement régulière, et les expéditions de minerais, subordonnées aux fluctuations du fret. Ces écarts sont parfois très considérables. Les stocks permettent non seulement d'y faire face et de profiler ainsi des périodes de fret à bon marché, mais encore ils permettent d'accélérer le chargement des navires et de toucher les primes stipulées dans les *chartes parties*, pour le temps de stationnement économisé aux vapeurs. Cette partie des stocks ne saurait être réalisée sans dommage pour la société et doit être reconstitué aussitôt qu'on en fait usage.

L'autre partie provient de l'accumulation des minerais pendant les années où les ventes n'atteignent pas le chiffre de la production : elle constitue une réserve disponible destinée à s'écouler à un moment donné lorsque la demande arrive à dépasser la production.

La réalisation de cette dernière partie est toujours désirable, mais elle n'est possible que dans certaines circonstances qui se reproduisent à des intervalles dépendant de la situation du marché. Une liquidation intempestive n'aurait pour effet que de déprécier le cours des minerais.

Bien que, dans ces derniers temps, les transactions aient été plus actives et qu'une certaine partie de nos stocks de Bénisaf soit destinée à disparaître en 1897, nous ne pouvons avoir la certitude d'en écouler, dans le délai des versements à faire à la Société de Gafsa, une quantité suffisante pour réaliser la somme de 1.290.000 francs et compléter ainsi les 4 millions, montant de notre souscription.

D'ailleurs, Messieurs, dans une affaire comme la nôtre, si on est conduit en vue d'un intérêt supérieur à faire momentanément emploi d'une partie du fonds de roulement de la société, il est prudent de se ménager des ressources nouvelles pour le reconstituer, aussitôt que possible, dans son intégralité.

Dans cet ordre d'idées, la mesure qui nous paraît le mieux appropriée aux circonstances est une augmentation du capital social.

Ce capital, qui est actuellement de 18.333.500 francs, serait porté au chiffre rond de 20 millions de francs par la création de 3.333 actions nouvelles.

Ces actions seraient réservées par préférence aux actionnaires de la Société à raison d'une action nouvelle pour onze anciennes, et seraient émises avec une prime de 150 francs qui serait imputée aux réserves de la société ⁴.

Si vous approuvez nos propositions, la souscription sera ouverte du 10 au 20 mai prochain. Les actions non souscrites à cette date par les ayants droit seront réparties entre les actionnaires qui en auront fait la demande, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent et jusqu'à concurrence de leur demande. Le conseil assurera au mieux des intérêts de la société, la souscription des actions qui pourraient rester disponibles après les répartitions ci-dessus.

⁴ L'excédent des valeurs actives sur les valeurs passives, indiqué au rapport à l'assemblée ordinaire, est de 5 millions et demi en chiffres ronds. La répartition de cette somme entre les 36.667 actions fait ressortir pour chacune d'elle une prime de 150 francs.

Le premier versement sur les actions souscrites devra être effectué avant le 8 juin. Ce versement sera de 275 francs, comprenant la prime de 150 francs et le premier quart du montant nominal, 125 francs.

Une assemblée générale sera aussitôt convoquée pour vérifier la sincérité de la déclaration de souscription et de versement du premier quart, et permettre ainsi d'insérer dans les statuts, l'augmentation du capital social qui ne peut être aujourd'hui votée que sous la condition suspensive de cette vérification.

Au 1^{er} novembre 1897, devra être effectué un deuxième versement de 275 francs (sous déduction de 2 fr. 60 c. représentant l'intérêt à 2 % de 125 francs pendant cinq mois). Les actions nouvelles se trouveront alors libérées de 400 francs et seront entièrement assimilées aux actions anciennes libérées de la même somme. Elles auront droit, à ce titre, au coupon de dividende payable le 1^{er} mai 1898. Dans ces conditions, le dernier appel de 100 francs sur ces actions se trouverait ajourné.

Les propositions que nous avons l'honneur de vous soumettre nous paraissent assurer, dans les conditions les plus utiles pour vos intérêts, le moyen de faire face à la souscription que vous avez approuvée et de reconstituer le fonds de roulement de la société.

*
* *

Nous venons maintenant vous demander, Messieurs, d'apporter à nos statuts une autre modification, dont vous reconnaîtrez, nous n'en doutons pas, l'opportunité.

Les actions nominatives de notre société se trouvent aujourd'hui réparties entre un nombre considérable de titulaires (plus de 800), parmi lesquels les deux tiers environ possèdent individuellement moins de 20 actions et ne peuvent, d'après nos statuts, être représentés dans notre assemblée générale. Ces actionnaires possèdent ensemble 3.700 actions

La loi du 1^{er} août 1893 a permis aux actionnaires qui se trouvent dans cette situation de se grouper pour réunir le nombre d'actions exigé par les statuts, et pouvoir ainsi se faire représenter par l'un d'eux à l'assemblée générale. Mais d'après une jurisprudence récente, cette disposition n'est applicable qu'aux sociétés constituées après le 1^{er} août 1893. Nous venons vous demander d'ajouter à l'article premier des statuts, après les mots :

« La société... subsistera à compter de ce jour comme société anonyme dans les termes de la loi du 24 juillet 1867 » les mots : « modifiée par la loi du 1^{er} août 1893. »

Et à l'article 30 des statuts, après le paragraphe 1^{er} :

« Tout titulaire ou porteur de vingt actions est de droit membre de l'assemblée générale. »

Un deuxième paragraphe ainsi conçu :

« Tous propriétaires d'un nombre d'actions inférieur à vingt pourront se grouper de manière à réunir ensemble au moins vingt actions et se faire représenter par l'un d'eux. »

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

La feuille de présence constate que sur les 36.667 actions de la Compagnie, 19.727 sont représentées, et que le nombre des actionnaires présents est de 100 réunissant 703 voix.

Les résolutions [...] ont été adoptées [...]

(*Le Temps*, 8 août 1897)

On nous télégraphie de Tunis :

Une partie du personnel de l'exploitation de la future ligne ferrée de Sfax à Gafsa est déjà arrivée pour surveiller les travaux de construction. Ceux-ci sont activement poussés. Les travaux d'art sont commencés. Les terrassements sont terminés sur 130 kilomètres.

Des recherches partielles, faites par les entrepreneurs, ont amené la constatation, à une profondeur moyenne de quatorze mètres, de la présence d'une nappe d'eau. Cet avantage est capital pour le chemin de fer et pour la mise en culture de la région traversée, dont trente mille hectares ont été concédés à la compagnie de Gafsa.

Paul Auguste BURSAUX

Né le 7 novembre 1866 à La Ferté-sous-Jouarre.

Polytechnique 1887.

Capitaine du génie. En Tunisie depuis 1892. Créateur et organisateur de l'exploitation des gisements de Metlaoui. A organisé la participation de la Société de Gafsa à l'Exposition coloniale de Marseille (1908).

Officier de la Légion d'honneur du 7 octobre 1917 (ministère de la Guerre) : chef de bataillon (réserve), directeur des Chemins de fer du Maroc occidental.

Directeur général (1920), puis administrateur jusqu'à son décès des Phosphates tunisiens.

Administrateur de la Cie minière franco-tunisienne.

Au service de la SFFC à partir de 1930 : président de la Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques, administrateur des Phosphates du Tonkin et des Voies ferrées de Loc-Ninh.

De son mariage avec Suzanne Chevrier, un fils, Paul (1909), ingénieur des Mines, directeur technique du Comptoir des phosphates de l'Afrique du Nord (1946-1951), puis administrateur-directeur général de Pierrefitte.

Avis de décès : *Le Journal des débats*, 7 octobre 1942.

Tunisie

(*Le Temps*, 17 août 1897)

La *Dépêche sfaxienne* dit que les études définitives du chemin de fer de Sfax à Gafsa sont terminées sur tout le parcours, c'est-à-dire sur une longueur de 247 kilomètres. C'est à Gafsa que le chemin de fer se raccordera avec les voies de la mine dirigées vers les exploitations du Metlaoui. Le projet définitif a été présenté à l'acceptation sur une longueur de 125 kilomètres.

MANUFACTURE DES GLACES ET PRODUITS CHIMIQUES DE SAINT-GOBAIN (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 2 décembre 1897)

[...] Tous nouveaux sont les gîtes de Gafsa, où la société vient de prendre une part prépondérante, et qui donneront peut-être un élan considérable aux opérations déjà si énormes de la Compagnie. On ne peut que féliciter Saint-Gobain d'être entrée résolument dans cette affaire bien française, avec une autre société également qualifiée, Mokta-el-Hadid. [...]

La ligne de Sfax-Gafsa s'exécute avec rapidité
(*Le Temps*, 1^{er} janvier 1898)

On nous écrit de Tunis :

Un appareil très ingénieux permet d'accélérer la pose de la voie : à Sfax même, sur le quai du port où le matériel est débarqué, les rails de dix mètres sont assemblés deux par deux avec leurs traverses. Tout cela est boulonné définitivement.

Un train de wagons à glissières emporte ensuite les pièces toutes prêtes jusqu'au dernier rail déjà en place. En tête du convoi se trouve un wagon poseur qui tire alors à lui le chargement, amène en avant, par un bras porteur, les rails accouplés et les dépose. Ils sont aussitôt boulonnés aux rails qui précèdent et le train passe immédiatement dessus pour continuer à leur extrémité la même opération.

Ce travail pourra être effectué sans solution de continuité, car la première couche de ballast est déjà répandue sur le parcours de la ligne presque tout entier.

On avance ainsi de plus d'un kilomètre par jour. Une partie de la ligne ne tardera pas à être livrée à l'exploitation. L'ensemble le sera au cours de l'année 1898.

L'année 1898 verra l'achèvement de la route commencée déjà entre Sfax et Gabès. De plus, une grande jetée-abri sera construite pour faciliter aux forts navires l'approche de Gabès et l'entrée de l'oued à l'embouchure duquel la ville est construite sera débarrassée de la barre qui l'obstrue actuellement. De cette façon, les caboteurs tout au moins pourront arriver jusqu'à l'agglomération des habitations.

Enfin on étudie le projet d'un embranchement de voie ferrée qui relierait Gabès à la ligne de Sfax-Gafsa, sans que l'on ait arrêté encore le point de jonction.

NÉCROLOGIE

Paul Hély d'Oissel

(*Le Figaro*, 26 janvier 1898)

Nous apprenons la mort de M. Paul Hély d'Oissel, président du conseil d'administration de la Compagnie des Glaces de Saint-Gobain [et son représentant depuis peu à la Cie de Gafsa], décédé à l'âge de 57 ans ⁵. Le défunt était le cousin du baron Hély d'Oissel, ancien député [et vice-président de la Société générale]. Ses obsèques seront célébrées, vendredi prochain, à onze heures, à Saint-Pierre de Chaillot

LE RAPPORT DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES SUR LA TUNISIE
(*Le Temps*, 9 avril 1898)

Le *Journal officiel* vient de publier le rapport du ministre des affaires étrangères au président de la République sur ce qui s'est fait en Tunisie en 1896. [...]

À quinze mois de distance, les détails du rapport n'ont plus grande actualité. Il est intéressant cependant d'y relever comment la possibilité d'avoir une législation

⁵ Paul Hély d'Oissel (1840-1898) : fils de Pierre (1806-1868) — président de Saint-Gobain, administrateur du Crédit foncier, de sa filiale, le Crédit agricole, et du PLM —, et de Mélanie Firino. Petit-fils de Patrocle (1777-1833), administrateur de Saint-Gobain. Marié à Cécile Vuitry (1847-1868), morte en couches, fille du président du Conseil d'État. X-Mines. Vice-président des Mines de Dourges (Pas-de-Calais) et de la Fondation pour l'École libre des sciences politiques. Administrateur des assurances Soleil-Accidents (1880) et de la Cie française des métaux (1892). Créateur de trois vignobles dans le Midi et d'un dans la plaine de Bône (Algérie).

particulière s'inspirant des besoins locaux permet de résoudre aisément des questions dont on ne vient pas à bout dans les autres colonies.

Voilà les phosphates, par exemple. Il en existe des gisements immenses en Algérie et en Tunisie. Peut-être en a-t-on exagéré la valeur en la chiffrant par milliards comme on l'a fait. À coup sûr, c'est une fortune énorme ; elle donnera la vie à des régions à demi-désertes qui paraissaient à jamais déshéritées. Depuis trois ans, l'Algérie attend une loi pour en régler l'exploitation, et M. Barthou a dû confesser à la tribune qu'il n'y avait plus aucune chance d'obtenir cette loi de la présente législature.

Pendant ce temps, toutes les initiatives sont paralysées, les trésors dorment dans leur gangue. Rien de pareil en Tunisie. Aussitôt qu'elle a été nécessaire, cette loi a été faite ; aussitôt que des concessionnaires se sont présentés, les gisements qu'ils demandaient ont été mis en adjudication. Et le 15 août 1896, par un contrat préparé au grand jour, avec toutes les garanties qu'offrent à un État la publicité et l'appel à la concurrence, une compagnie obtenait le droit d'exploiter les gisements de Gafsa pendant soixante ans, à charge par elle de construire un chemin de fer de 220 kilomètres, de planter 30.000 hectares d'oliviers et de payer par terme une redevance dont le total annuel ne peut être inférieur à 150.000 francs. Le chemin de fer est aujourd'hui aux trois quarts construit : on espère l'inaugurer au printemps prochain, et vous verrez que les trains y rouleront, alors que l'Algérie, suspendue aux décisions du Parlement, qui a tant d'autres affaires à traiter, n'aura pas encore cessé d'attendre. [...]

Dernières dépêches
(*Le Temps*, 15 avril 1898)

Des correspondants particuliers du *Temps*
Tunis, 14 avril.

Hier matin, des ouvriers indigènes employés aux travaux de la ligne ferrée de Sfax à Gafsa, dans la section de Sidi-Mahrès, sur le chantier Gilbert, engagèrent entre eux une véritable bataille. Quarante d'entre eux furent blessés, une femme fut tuée. Le train ramena à Sfax, le soir, une partie des blessés.

Le contrôleur civil de Sfax est parti avec un interprète et un médecin pour faire une enquête.

COMPAGNIE
DES
MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE DE MOKTA-EL-HADID
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : 20.000.000 de francs
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 1898
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 12 mai 1898)

Vous savez que notre société a pris dans la Société des phosphates et du chemin de fer de Gafsa, un intérêt de 4 millions de francs, dont le premier quart a été versé en 1897. Les travaux se poursuivent régulièrement et nous espérons que, conformément à nos prévisions, l'exploitation sera mise en marche dans le courant de l'année 1899.

COMPAGNIE DES PHOSPHATES

ET DU
CHEMIN DE FER DE GAFSA
(TUNISIE)
Assemblée générale ordinaire du 27 juin 1898
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 11 août 1898)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous avons à vous rendre compte de la marche de votre compagnie pendant la période écoulée depuis le 3 avril 1897, date de l'assemblée générale constitutive, jusqu'au 31 décembre dernier.

Toutes les formalités de reconnaissance de la compagnie par le gouvernement beylical furent dûment accomplies dès le 22 mai 1897, par un décret contresigné par M. le résident général de France à Tunis.

La première question que votre conseil eut à résoudre fut celle du mode d'entreprise des travaux. Comme cette question avait été déjà l'objet d'un examen approfondi au cours des études préliminaires, votre conseil se trouva de suite en possession de toutes les données nécessaires pour éclairer sa décision. Le système de l'entreprise à forfait limitée aux travaux de la voie fut adopté parce que votre conseil redoutait d'improviser l'organisation de grands chantiers dans un pays nouveau et sans ressources locales. Il trouva, au contraire, dans la Société Duparchy, Dollfus ⁶ et Wiriote, des entrepreneurs expérimentés présentant des garanties sérieuses et qui achevaient, à la satisfaction de l'administration tunisienne, les travaux des ports de Tunis, Sousse et Sfax. Ils offraient, de plus, des prix et conditions d'entreprise plus avantageux que ceux de leurs concurrents.

Leur contrat comprend l'exécution à forfait, à raison de 45.000 francs par kilomètre, des 246 kilomètres de chemin de fer, sauf la fourniture :

- du matériel roulant,
- des alimentations d'eau,
- des ateliers,
- du petit matériel et du mobilier.

Le tronçon de 5 kilomètres qui reliera le chemin de fer à la mine est également en dehors de leur forfait.

Ce contrat a été approuvé par la Direction générale des travaux publics de la Régence.

Les entrepreneurs ont fait un dépôt de mille actions de la Compagnie en garantie de la bonne exécution de leurs engagements.

La comptabilité des opérations dont nous avons à vous rendre compte est arrêtée, conformément aux statuts, au 31 décembre 1897, époque à laquelle les travaux sur place venaient à peine d'être commencés. Comme leur situation à cette époque présenterait un intérêt trop limité, nous vous exposerons l'état d'avancement du chemin de fer et de la mine jusqu'à ces derniers jours.

Chemin de fer

Le contrat avec MM. Duparchy, Dollfus et Wiriote, pour l'exécution des terrassements, travaux d'art et pose de la voie a été signé le 14 avril 1897.

On procéda sans retard à la rédaction des projets définitifs, au piquetage de la ligne, à l'approbation des projets de l'administration. **Des difficultés soulevées par le génie militaire au départ de Sfax absorbèrent plusieurs mois en discussions et formalités.** En

⁶ L'ingénieur Jules Dollfus, décédé en juin 1919, à distinguer de Charles Dollfus-Galline (1828-1907) dont il est question plus bas.

sorte que les travaux ne purent commencer guère qu'en octobre et que la date déterminant le point de départ du délai d'exécution fut fixée d'un commun accord au 1^{er} décembre. C'est à partir de cette date que l'entreprise doit, aux termes de son contrat, poser en moyenne 1 kilomètre de voie par jour et tous les travaux doivent être achevés six mois après l'arrivée de la voie à l'extrémité.

La longueur de la ligne étant de 246 kilomètres, l'ensemble de ces délais correspond à environ quinze mois, c'est-à-dire à l'achèvement de la pose de la voie fin novembre et à livraison de la ligne terminée en mars prochain comme délai maxima.

Quoique d'une manière générale cette ligne ne présente pas de difficultés d'exécution, le nombre assez élevé des travaux d'art et l'absence totale de ressources dans une contrée déserte, ont exigé de grands efforts pour arriver à remplir ce programme.

Aujourd'hui, tous les terrassements sont à peu près complètement terminés ainsi que les maçonneries des ouvrages d'art, y compris celles du pont de 400 mètres du Baiech à Gafsa. Le ballast est approvisionné et la première couche est ou répandue, ou en cordons le long de la voie. La voie est posée jusqu'au kilomètre 126.

Nous comptons qu'elle parviendra à Gafsa (205 kilomètres) au mois de septembre, et au Metlaoui vers la fin d'octobre. À ce moment, le chemin de fer pourra approvisionner les chantiers de la mine de tout le matériel nécessaire au développement rapide des travaux.

De la station du Metlaoui à la mine, il y a 5 kilomètres que la Compagnie exécute elle-même. Les terrassements et travaux d'art sont activement poussés, de manière qu'à l'arrivée de la voie au Metlaoui, il ne restera pour terminer que la mise en place des tabliers métalliques des ponts et la pose de la voie.

D'ailleurs, la gare du Metlaoui et la mine étant reliées par une route carrossable, les transports de matériel de cette gare à la mine pourront s'effectuer dès l'arrivée de la voie au Metlaoui.

Tel est le programme que nous poursuivons et dont l'exécution est aujourd'hui assez avancée pour que nous puissions espérer qu'à moins de circonstances exceptionnelles, il ne subira pas de retard important sur nos prévisions. Dans ce cas, en moins d'une année, 246 kilomètres de voie définitive auront été posés ; et en dix-neuf mois de travaux, le chemin de fer aura été livré complètement terminé.

L'ouverture de l'exploitation définitive pourra avoir lieu en avril, soit deux ans après la constitution de la société.

Le matériel roulant a été commandé en temps utile, il est en cours d'exécution et de livraison, et sera rendu sur place lorsque la pose de la voie sera terminée.

L'eau étant rare sur tout le parcours de la ligne et sa qualité laissant généralement fort à désirer, les alimentations ont donné lieu à des travaux de recherche très nombreux ; néanmoins, on peut considérer cette question comme résolue, dès à présent, à condition d'utiliser toutes les ressources que nous, rencontrons. Nous avons à Gafsa, où l'eau ne manque jamais, une concession de 300 mètres cubes par jour. Le système d'épuration, que nous appliquons après de minutieuses études, fonctionne depuis trop peu de temps pour que nous puissions encore émettre une opinion sur les résultats pratiques qu'elle produira. Jusqu'à présent, ils paraissent satisfaisants

Mine

Les travaux de la mine ont été poussés avec la même activité. En attendant que le matériel indispensable à une exploitation régulière puisse être amené par la voie ferrée, les galeries de niveau établies pour l'aménagement du gîte ont été attaquées, avec l'outillage sommaire dont on pouvait disposer, et sont en bonne voie. Les terrassements nécessaires pour la recette des minerais à la mine, pour la construction du magasin et de l'aire de séchage au Metlaoui sont très avancés.

Nous espérons donc dans l'année 1899 pouvoir extraire et transporter à Sfax, un tonnage d'une certaine importance.

Domaine

L'exploitation du domaine de 30.000 hectares de terres cultivables de notre concession est l'objet d'une étude approfondie avec le concours d'un spécialiste notable du pays.

Ce domaine, appelé le Chaal et qui est situé au kilomètre 62 du chemin de fer, est incontestablement un des meilleurs de la région ; il renferme environ 16.000 pieds de vieux oliviers qui, avec des soins, pourront produire, dès l'an prochain, quelques ressources venant atténuer les dépenses générales de mise en valeur. Pour le moment, l'attention de nos agents est surtout dirigée vers les travaux de forage de puits et de réparations des anciennes citernes romaines, indispensables pour attirer et fixer sur le domaine l'a population indigène, sans laquelle il n'y a pas de culture possible. C'est dans tous les cas une question de longue attente, quelque intéressante quelle puisse devenir par la suite.

Service commercial

Un des caractères de l'industrie d'exploitation des phosphates est que les acheteurs, comme les vendeurs, ont intérêt à rechercher des contrats à longue échéance.

La régularité de teneur de nos gisements, confirmée par les commencements d'extraction, se prête bien à ces opérations.

Les analyses des échantillons démontrent, en outre, que nos produits présentent certains avantages pour leur transformation en superphosphates.

Les efforts de votre conseil tendent, dès maintenant, à organiser les débouchés pour les quantités qui pourront être extraites et livrées à partir du premier semestre de 1899.

En France, en Angleterre, en Allemagne et en Italie, des acheteurs se sont déjà assurés nos premières expéditions de 1889.

(Suite et fin)

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 18 août 1898)

BILAN

Le bilan de nos écritures arrêté au 31 décembre 1897, se présente comme suit :

ACTIF

Versements restant à appeler sur actions. — 36.000 actions à 375 fr.
13.500.000 00

Dépenses générales à répartir ultérieurement
Apports des études préliminaires (art. 6 des statuts, § 2) : 275.000 00
Remboursement d'études anciennes pour compte de la Régence. 22.175 75
Frais de constitution de la société 68.223 05
Études définitives 5.074 70
Cautionnement permanent (art. 28 de la Convention) 100.000 00
Cautionnement remboursable dans les trois mois qui suivront la réception définitive
des travaux (art. 28 de la Convention) 150.631 15
Frais généraux à Paris et à Sfax 182.947 32
Mobilier de bureau à Paris et à Sfax 3.922 45
Matériel, outillage, etc., à Sfax 11.732 65
Intérêts intercalaires jusqu'au 31 décembre 1897 101.250 00
920.957 07

Compte de 1^{er} établissement du chemin de fer.
 Versements faits aux entrepreneurs à forfait 4.240.157 00
 Dépenses hors du forfait de l'entreprise 69.087 42
 4.309.244 42
 Compte de l'établissement de la mine 108.63235
 Compte du domaine 15.707 95

DISPONIBILITÉS

Caisses et banquiers à Paris et en Tunisie 124.638 76
 Débiteurs à la mine (avances sur constructions et à divers) 12.738 80
 Impôts à retenir 4.644 00
 Dépenses à régulariser à Sfax 2.353 65
 143.375 21
 Total 18.998.917 00

PASSIF

Capital social 18.000.000 00
 Retenue de garantie sur travaux (MM. Duparchy, Dollfus et Wiriot) 300.000 00
 MM. Mirabaud, Puerari et Cie 113.87170
 Produits de placements de fonds 38.475 80
 Provision pour service des intérêts intercalaires 101.250 00
 Entreprise Duparchy, Dollfus et Wiriot 435.447 00
 Crédoiteurs divers 9.872 50
 Total 18.998.917 00

Nous ne pourrons faire, entre le chemin de fer, la mine et le domaine, la répartition des dépenses générales du chapitre 1^{er} de l'actif qu'à la fin des travaux et d'accord avec l'administration de la Régence.

Nous vous signalons dans ce chapitre une somme de 22.175 75

que le Gouvernement de la Régence a mise à notre charge pour paiement à un tiers des frais d'une étude ancienne. Cette somme est portée dans le compte de l'établissement du chemin de fer et nous la recouvrerons par prélèvements sur la redevance de la mine, en conformité de l'article 14 de la convention, comme toutes les autres sommes excédant une dépense de 55.000 francs par kilomètre.

Dans ce même chapitre, nous avons porté les intérêts à 3 % jusqu'au 31 décembre 1897, sur le capital versé que votre conseil vous propose de distribuer le 15 juillet prochain, en conformité de l'article 43 des statuts, et qui entreront également, dans le compte conventionnel de 1^{er} établissement de chemin de fer.

Ce compte de 1^{er} établissement du chemin de fer est divisé, au 31 décembre 1897, en deux :

L'un se composant des versements faits à l'entreprise de construction à valoir sur son forfait et conformément aux situations de travaux établies mensuellement, il se monte à 3.240.157 00

L'autre se compose des sommes dépensées directement par la compagnie pour la partie des travaux non comprise dans le forfait de l'entreprise 69.087 42

Nous n'avons rien de particulier à dire sur les chiffres qui viennent d'être lus concernant les dépenses de la mine et du domaine, non plus que sur le chapitre des disponibilités.

Au Passif, le compte des produits des placements de fonds est crédoiteur de 38.475 80

il sera porté en fin de travaux au crédit du compte du Service des Intérêts intercalaires, augmenté des sommes restant à percevoir jusqu'à cette date sur nos fonds disponibles.

Le compte Provision pour Service des intérêts intercalaires 101.250 00
représente la provision pour le service de ces intérêts, à payer le 15 juillet, dont nous
avons parlé au chapitre des dépenses.

Pour le surplus de l'analyse du bilan, nous nous référons au rapport de MM. les
Commissaires des comptes.

Premier coupon d'intérêt intercalaire

Nous vous proposons donc, en vertu de la clause de l'article 43 des statuts, de
détacher le 15 juillet prochain le coupon n° 1 pour le service d'un intérêt de 3 % au 31
décembre 1897 sur les versements effectués, soit 2 fr. 8125 par action, impôt 4 % à
déduire.

Administrateurs

À raison des rapports existant entre votre société et la Compagnie de Saint-Gobain,
votre conseil, usant des pouvoirs que lui attribue l'article 20 des statuts, avait appelé
aux fonctions d'administrateur M. [Paul] Hély d'Oissel, membre du conseil de cette
compagnie ; malheureusement, après quelques mois de collaboration, la mort vint nous
l'enlever. Par sa délibération du 28 mars dernier, votre conseil a désigné en son
remplacement M. Dumont, également un des administrateurs de la Compagnie de
Saint-Gobain, et grand industriel.

Nous vous proposerons, Messieurs, de ratifier cette nomination.

Pour nous conformer à la loi, les membres de votre conseil d'administration qui
occupent des fonctions dans des sociétés avec lesquelles la Compagnie de Gafsa a eu
ou peut avoir des relations d'affaires, demandent à être autorisés à les conserver. [...]

Rapport des commissaires

[...] En exécution de l'article 6 de vos statuts, il a été remboursé à la Société
française d'études et d'entreprises une somme de 875.000 00 représentant les
dépenses occasionnées par les études de la mine et du chemin de fer, dont elle a fait
l'apport à votre société. [...]

Les Commissaires,

Signé : A. PABIGNON, L. RISTELHUEBER ⁷.

RÉSOLUTIONS

votées par l'assemblée générale du 27 juin 1898

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

.....
Quatrième résolution

⁷ Louis *Léon* Auguste Ristelhueber (La Basse-Terre, Guadeloupe, 17 novembre 1843-Paris, VIII^e, 9 juin 1920) : fils de Gabriel Louis *Auguste* Ristelhueber, procureur du Roi, et de Louisa Le Saulnier. Frère aîné de Paul Ristelhueber, diplomate en Chine, puis administrateur de sociétés (Port de Papeete, Éts Delignon en Annam...). Marié à Valentine du Port de Saint-Victor. Léon effectue toute sa carrière à la préfecture de la Seine où il termine chef du service chargé de la Direction des secrétariats du conseil municipal de Paris et du conseil général de la Seine, du *Bulletin municipal officiel* et de l'Imprimerie de l'Hôtel de ville. Il devient ensuite commissaire aux comptes de diverses affaires liées à la maison Mirabaud : Glacières de Paris, Compagnie générale des marchés, Marchés du Temple et Saint-Honoré, Boa Vista (Brésil)... Administrateur (avec Paul) de la Société de chalets, kiosques et constructions mobiles (1912).

L'assemblée nomme commissaires pour l'examen des comptes et le rapport à faire sur l'exercice 1898, MM. Pabignon et Ristelhueber, avec faculté d'agir ensemble ou séparément.

Et elle fixe leurs émoluments à 1.300 francs pour chacun deux.

Cinquième résolution

L'assemblée autorise les membres du conseil d'administration ci-après nommés à conserver les intérêts et les positions qu'ils ont dans des sociétés avec lesquelles la Compagnie de Gafsa a ou peut avoir des relations d'affaires, savoir :

M. Ascherson dans la maison Naylor, Benson et C^o de Londres dont il fait partie, laquelle est le représentant exclusif de la Société dans le Royaume-Uni, en vertu d'un traité passé avec elle, à la date du 30 décembre 1897.

M. Dumont dans la Compagnie des Glaces et Produits chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey dont il est administrateur, laquelle a conclu avec la Société un traité à la date du 3 juin 1897 pour l'approvisionnement de ses usines.

M. [Charles] Dollfus-Galline ⁸ et M. [Lucien] Bordet dans la Société les Produits chimiques de Marseille l'Estaque [absorbée en 1913 par Peñarroya] dont ils sont administrateurs, laquelle figurera parmi les consommateurs de phosphates.

M. Gustave Mirabaud ⁹ dans la maison Mirabaud, Puerari et Cie, banquiers de la société et dont il est l'associé.

MM. [Lucien] Bordet et Dollfus-Galline dans la Compagnie Algérienne dont ils sont administrateurs.

MM. Molinos, Dollfus-Galline, Roux ¹⁰, dans la Société pour les Constructions en ciment armé.

LETTRE SFAXIENNE

Sfax-Gafsa

(*La Dépêche coloniale*, 30 septembre 1898)

[colonnes en partie confondues, capture]

Depuis le 18 courant, Gafsa est reliée à Sfax par une ligne ferrée de 204 kilomètres, sur laquelle s'est élancé, dimanche dernier, le premier train emportant des voyageurs parmi lesquels l'honorable M. Révoil, résident général adjoint.

C'est aux habitants de Gafsa que revient l'honneur de la fête organisée à l'occasion de l'arrivée dans leur oasis de la première locomotive de la Compagnie des Phosphates et du chemin de fer de Gafsa, ce sont eux qui ont sollicité le concours de l'Entreprise générale qui ne demandait pas mieux, à vrai dire, que de réunir quelques

⁸ Charles Dollfus-Galline (1828-1907), de Mulhouse. Administrateur depuis 1888 de la Cie algérienne(cf.) Père d'Hélène, l'épouse de Paul Mirabaud.

⁹ Gustave Mirabaud (1854-1918). Fils d'Henri et de Denise Paccard. Frère de Paul et d'Albert. Marié à une fille du banquier lyonnais Cambefort. Administrateur, puis (1897) liquidateur du Lloyd français (assurances maritimes), administrateur des Ciments Portland de Guelendjik, des Sels gemmes de la Russie méridionale, des Ciments Portland pouzzolane artificiels d'Ekatérinoslaw, de la Société Le Nickel (SLN) (1898) en Nouvelle-Calédonie... Président de Ouasta et Mesloula (1903), administrateur des Mines de Bor (cuivre en Serbie) et de la Banque de l'union parisienne (1904), de Mokta-el-Hadid (1908)...

¹⁰ John Roux (1843-1921) : commissaire des comptes de la Compagnie de Touage de la Basse-Seine et de l'Oise, des Mines d'Inguaran (Mexique), de la Compagnie française de matériel de chemin de fer... Administrateur de la Société cotonnière russo-française (1898), des Mines d'Ouasta et Mesloula (1903), de Bor (1907) où il remplaça Charles Dollfus-Galline, de la Compagnie française de matériel de chemin de fer... Homme du groupe Mirabaud. Un fils : Alfred, administrateur de Gafsa. Une fille : Madeleine, mariée à Marcel Champin, dirigeant de plusieurs sociétés du groupe Mirabaud.

amis pour arroser cet important tronçon de la ligne qu'elle construit, de quelques coupes de champagnes, vidées à la prospérité du Sud Tunisien.

La petite ville de Gafsa donna, en cette circonstance, l'exemple d'une entente parfaite ; on ouvrit des listes de souscriptions qui se couvrirent de généreuses offrandes, chacun se chargea d'un détail de la fête à organiser et de gracieuses invitations furent lancées auxquelles le chef du gouvernement du protectorat fut le premier à répondre.

Donc, le 18 septembre, au matin, une quarantaine de personnes arrivaient à la gare provisoire de Stax, devant laquelle était rangé le premier train de Sfax à Gafsa.

L'Entreprise générale avait bien fait les choses ; avec le matériel de travail dont elle disposait, elle avait composé un train d'un aspect original, bien compris et orné avec beaucoup de goût.

La grosse machine n° 1 de la Compagnie des Phosphates, pavoisée de drapeaux français, était attelée devant un wagon-citerne, deux ou trois plates-formes et les sleeping-cars, wagons-restaurants et salons de luxe représentés par quatre fourgons et trois plates-formes recouvertes et garnies de tentures tricolores, de branches de palmier, de plantes et de fleurs.

Dans les fourgons, quelques chaises ; sur les plates-formes, deux bancs latéraux en bois blanc : sur la balastière d'honneur, en queue du train, quelques fauteuils : tel était l'ameublement de ce train résidentiel où chacun monte au signal du départ donné à l'heure réglementaire que portent les cartes d'invitation, 7 heures du matin.

Le train emportait M. Révoil, résident général adjoint ; M. Barret, élève consul, son secrétaire ; M. Tauchon, contrôleur civil, vice-consul de France à Tunis ; M. Lasbordes, inspecteur des Domaines ; M. J. Fidelle, contrôleur civil, vice-consul de France à Sfax ; M. Theller, contrôleur adjoint ; Si Sadock Diellouli, caïd de Sfax ; M. Ferrière ¹¹, ingénieur en chef du Sfax-Gafsa ; M. le vicomte de l'Espinasse-Langeac, et M. Salavy, président et vice-président de la chambre mixte de Sfax ; M. le Dr Canova, délégué du 3^e Collège, médecin de la Compagnie ; M. Viallon, membre de la chambre de commerce à Gafsa ; le commandant Renard, chef d'escadrons ; le capitaine de Neuville, du 4^e spahis ; Si Mousa, lieutenant au 4^e tirailleurs ; M. Cagniant, directeur du domaine de la Compagnie des phosphates ; notre distingué confrère, M. J. Revol, directeur de la *Dépêche sfaxienne* ; M. Wiriot, administrateur délégué de l'Entreprise générale, et quelques-uns de ses collaborateurs, parmi lesquels MM. Métra, Renoux, Aréthens, etc., etc.

M. Moreno, chef de dépôt à l'Entreprise générale, monte sur la machine et le train s'ébranle au milieu des souhaits de bon voyage de ceux que leurs fonctions retiennent à Sfax.

Le train fait rapidement le tour de la ville à l'ébahissement des Arabes aux croisements des routes de Tunis, Gremda, El-Ataya et du jardin public, et s'élance dans les jardins qui côtoient la route de Gabès. En arrivant à la Maison-Rouge, il reçoit le salut matinal de la charmante famille de M. Eyraut, sous-inspecteur divisionnaire des douanes à Tunis, en congé à Sfax dans sa propriété de l'Oued-el-Maou.

Ce groupe gracieux que forment ces dames et ces enfants, sur la plate-forme du puits qui domine la voie tout près du remblai, leurs saints et leurs sourires, ces Arabes espacés sur le talus de la propriété agitant des drapeaux au passage du train, sont le premier hommage que reçoit le résident ; il en est profondément touché, il répond en saluant et tout le monde en tire un heureux augure pour la continuation du voyage.

Le train dépasse les oliviers, traverse la plaine de Sidi-Abid, passe devant *la Fertile*, la magnifique plantation de M. Liger, laisse à gauche la petite oasis de Nacta et, près d'arriver à l'oued Chaffar, est reçu à coups de fusils par un parti d'Arabes qui simulent

¹¹ Jean Pierre Ferrière (1852-1931) : polytechnicien. En mission en 1883 sur le canal de Corinthe. Puis ingénieur des Travaux publics de la Tunisie.

l'attaque du convoi par une décharge de mousqueterie et sa poursuite, en une charge effrénée sur leurs petits chevaux rapides.

On arrive à Mahrès, la première station. Un goum important de cavaliers, sous les ordres du cheikh, exécute une fantasia et vient se ranger le long du talus du chemin de fer. Pendant les quinze minutes d'arrêt, M. le résident descend et visite le village, accompagné des confréries religieuses, drapeaux déployés, et d'une foule d'Arabes que les spahis de l'oudjack ont bien de la peine à contenir.

Puis, la course recommence rapide vers le sud, le train s'emballe sur ces immenses alignements dont quelques-uns sont de 8 kilomètres où le convoi développe une vitesse de 40 à 50 kilomètres à l'heure.

On aperçoit le bordj de Yunga à gauche sur le bord de la mer et, au kilomètre 50, le poteau indicateur du domaine de 30.000 hectares de la Compagnie des phosphates. Sur le coteau, le bordj récemment construit que montre au résident le commandant Cagniant, chef du domaine, et que M. Révoil baptise aussitôt du nom de château Cagniant.

Quelques kilomètres plus loin, on atteint la première gare de la ligne, c'est Greïba. Au milieu d'une région désolée et aride, cette station n'a de raison d'être que parce qu'elle est le point de raccord éventuel avec le chemin de fer de Sfax-Gafsa, et qu'elle va devenir, en attendant, le point de départ des voitures des Messageries Françaises, qui assureront le service entre ces deux villes.

Nous trouvons à Greïba une députation de la colonie de la Skira, venue pour présenter ses hommages à M. le résident général ; elle se compose de M. Bertoni, officier de port, de son fils, de M. Roderie, négociant à Skira, et deux ou trois personnes.

M. Roderie lit à M. Révoil une adresse fort bien tournée invitant le ministre à s'arrêter à la Skira, dont la population serait heureuse de le recevoir et de lui exposer ses vœux.

Est-ce parce que c'est le premier discours prononcé sur la ligne ou parce qu'il en était déjà convenu ainsi ? Toujours est-il que M. Révoil, en remerciant les délégués de la Skira de leur visite, de leurs souhaits et pour leur prouver qu'il tient compte de leurs vœux, leur annonce qu'il se rendra le surlendemain dans leur petit port et qu'il y acceptera une invitation à dîner.

Les délégués de La Skira, qui n'étaient nullement prévenus des intentions du ministre, n'en pouvaient croire leurs oreilles.

À Greïba, pas de village à visiter, une machine élévatrice pour les eaux et, à perte de vue, la plaine désolée et inculte dont un agent de l'entreprise montre au ministre un des habitants : un superbe serpent naja de deux mètres de long cloué sur une planche. Le train file à toute vitesse vers les montagnes qui commencent à se dessiner à l'horizon, il a hâte d'aborder les premières pentes du Bou-Hedma.

À 10 h. 20, l'heure de l'horaire, le train entre en gare de Mezzuna. Comme à Mahrès, une décharge de coups de fusil reçoit le convoi et le caïd de la Skira, Si Amor ben Khalifa, se présente au pied du wagon pour recevoir le ministre.

Jean Cheminot.

DANS LA LÉGION D'HONNEUR
Ministère des affaires étrangères
(*Journal officiel de la République française*, 27 avril 1899, p. 2798)

Par décret en date du 15 avril 1899, rendu sur le rapport du ministre des travaux publics et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, en date du 5 du même mois, M. Wiriot (Louis-Étienne), ingénieur civil; administrateur délégué de la Compagnie des ports de Tunis, Sousse et Sfax, a été nommé chevalier de

l'ordre national de la Légion d'honneur. 1 an de services militaires et 23 dans l'industrie. Importants services rendus dans la construction des ports de Tunis, Sfax et Sousse, et du chemin de fer de Sfax à Gafsa.

Tunisie
INAUGURATION DU CHEMIN DE FER DE SFAX À GAFSA
(*Le Temps*, 29 avril 1899)

On nous télégraphie de Sfax

M. Krantz, ministre des travaux publics, embarqué à Sousse à son retour de Kairouan, sur le croiseur *Cassard*, avant-hier soir, est arrivé hier matin à Sfax et est immédiatement parti pour Gafsa, sur la nouvelle ligne, en compagnie de MM. Berthelot et Moulins [*sic* : *Molinos*], administrateurs de la Compagnie des phosphates de Gafsa.

Les autres voyageurs qui étaient partis à onze heures du soir, sur les paquebots *Medjerda* et *Ville-d'Alger*, sont arrivés à midi et demi.

À l'entrée du port, de nombreuses barques de pêcheurs d'éponges faisaient double haie, pavoisées et montées par des indigènes, qui frappaient des tambourins, en s'accompagnant de chants gutturaux.

Aussitôt après le débarquement, les cérémonies officielles ont commencé par la présentation de la colonie française. [...]

M. de l'Espinasse-Langeac, président de la chambre d'agriculture et de commerce, a rendu hommage à la mémoire de Jules Ferry, qui a rendu ce pays français.

Il a exposé les résultats considérables déjà obtenus au point de vue de la colonisation, et les progrès continus qu'on y constate. La colonie devient plus nombreuse sans cesser d'être unie.

L'importance du port de Sfax, qui double depuis 1886, prendra, grâce au chemin de fer, long de 249 kilomètres, qui se prolonge actuellement jusqu'à Metlaoui, un plus grand développement encore.

C'est à Metlaoui que l'on trouve les phosphates et cette oasis sera ainsi mise à quelques jours de la mère-patrie.

Depuis 1894, 125.000 hectares de terres dites salines ont été concédés, dont 82.500 à des Français.

M. de l'Espinasse-Langeac a terminé en demandant de pouvoir recourir à l'emprunt en évitant, grâce aux nouvelles ressources de la colonie, la création de nouveaux impôts. [...]

LES FÊTES TUNISIENNES
(*Le Journal des débats*, 30 avril 1899)

La journée d'hier vendredi a été consacrée à l'inauguration de la ligne de Sfax à Gafsa ; cette journée est la dernière des fêtes.

Un déjeuner de 300 couverts a eu lieu à Maharès, sous la tente.

À la fin du déjeuner, M. René Millet a pris la parole, et a dit que la troisième partie du programme, à savoir l'inauguration du chemin de Sfax à Gafsa, bien que venant après l'inauguration du monument de Jules Ferry et celle du port de Sousse, n'était pas la moins importante.

Ce chemin de fer a été construit sans subvention et sans garantie de la part du gouvernement. Celui-ci s'est simplement engagé à ne pas réclamer le tant pour cent qu'il prélève sur chaque tonne de phosphates si la ligne était en déficit.

M. Molinos, délégué de la société, remercie et constate le succès de l'entreprise.

M. [Camille] Krantz répond à M. Molinos et dit qu'en France, si l'on avait eu à entreprendre un semblable travail, le premier coup de pioche ne serait pas encore donné. Il fait remarquer que les mêmes difficultés ne se rencontrent pas en Tunisie.

Le ministre déclare qu'il est fier de ce chemin de fer construit avec les capitaux et sous la direction de Français courageux. Bientôt, le chemin de fer de Sfax à Gafsa sera prolongé jusqu'à Tozeur, apportant aux riches oasis de cette région les céréales dont elles ont besoin, et arrachant ces oasis au pillage et à l'exploitation.

M. Krantz a terminé en levant son verre en l'honneur de la France. Des applaudissements prolongés ont salué son discours.

Les hôtes du gouvernement tunisien ont quitté Sfax, le soir, pour reprendre le chemin de France.

REVUE AGRONOMIQUE

par X. GRANDEAU
(*Le Temps*, 26 mai 1899)

Inauguration du chemin de fer de Sfax à Gafsa. — Maharès. — Les gisements de phosphate de chaux. — La Compagnie de Gafsa.

Le 28 avril 1899 marquera une date mémorable dans l'histoire industrielle et commerciale de la régence de Tunis. Ce jour-là a été inauguré le chemin de fer qui relie le port de Sfax à l'oasis de Gafsa et qu'on prolongera prochainement jusqu'à l'oasis de Tozeur, aux confins du Sahara, en attendant qu'il devienne, dans un avenir plus ou moins éloigné, le premier tronçon d'une ligne ferrée transsaharienne.

À neuf heures du matin, par un temps splendide, un train composé de voitures élégantes et confortables, emportait à travers le Sahel les invités de la Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa, au nombre de 250 environ. La voie côtoie la baie de Sfax sur une longueur de 40 kilomètres, et atteint la première station, Maharès, village de pêcheurs, situé au sommet du promontoire auquel il a donné son nom. C'est à Maharès que la Compagnie offrait à ses invités le déjeuner d'inauguration. Une vaste tente pavoisée aux couleurs nationales était dressée à quelques centaines de mètres de la station, en plein terrain désertique. Le coup d'œil était superbe; de chaque côté de la piste parcourue par les invités pour gagner la tente, se pressaient en rangs serrés, sur leurs mules ou sur leurs petits chevaux barbes, les Arabes accourus à l'appel des cheikhs pour recevoir le Résident général et les invités de la compagnie.

Les costumes étincelants des caïds, le chef couvert de l'immense chapeau à plumes d'autruche, les caparaçons aux vives couleurs de leurs montures, les bannières multicolores des corporations s'inclinant en signe d'hommage, se détachaient sur la masse grisâtre des burnous dont les tons monotones s'harmonisent si bien avec les teintes des sables du désert. Les chameaux, porteurs des palanquins aux étoffes bariolées qui soustraient les femmes arabes aux regards curieux de l'Européen complétaient ce décor vraiment merveilleux, auquel les palmiers de Maharès formaient une toile de fond ravissante pour l'œil.

À peine arrivés à la tente qui allait nous ménager un abri précieux contre les ardeurs d'un soleil brûlant, nous assistons au spectacle si cher aux Arabes d'une brillante fantasia ; chevaux de haute école, défilé vertigineux de cavaliers, tantôt en selle, tantôt debout sur leurs coursiers, exécutant avec une vigueur et une adresse incomparables les exercices les plus périlleux, tout en lançant de droite et de gauche les décharges de leur mousqueton.

Immobilisés comme des statues, les uns sur leur monture, les autres accroupis sur le sol, sans souci des lézards et des scorpions que nous voyions tout à l'heure émerger du sable remué sous nos pas, les douze ou quinze cents Arabes qui ne prennent pas part à la fantasia, en suivent attentivement les péripéties, sans qu'un seul murmure d'approbation vienne se mêler à nos applaudissements, sans que le moindre mouvement des muscles de leurs visages impassibles témoigne de l'intérêt, si vif pourtant, qu'ils prennent à ce spectacle. La fantasia s'achève suivant l'usage par « l'enlèvement de la fiancée ». Ce divertissement auquel nous avons assisté, il y a trois ans, à Bizerte, à Sousse, à Maktar et ces jours derniers à Kairouan, est réglé à l'avance comme le serait un ballet de théâtre. Je ne pourrais donner de cette pantomime d'une couleur locale si particulière une meilleure description que celle qu'en a faite l'un de nos plus aimables compagnons d'excursion à travers la Tunisie, en 1896¹² :

« Les cavaliers se divisent en deux camps, tels des joueurs de barre au centre est un chameau qui porte sur un palanquin rouge, soigneusement clos, la fiancée, enjeu de la bataille. Ce sont courses folles, assaillants contre défenseurs, les chevaux lancés au plein galop, les fusils crépitant à l'aventure des cris gutturaux, sauvages, exaspérant d'une fureur croissante bêtes et gens. Entraînés par l'exemple, quelques Arabes montés sur des mules font leur partie dans la fantasia. Enfin, la fiancée est captive : le chameau, cerné de toutes parts par les cavaliers, est poussé vers notre groupe son trot cahoté secoue le palanquin et fait craquer la monture. Devant nous, les rideaux s'écartent : un cavalier vigoureux enlève dans ses bras la jeune fille très apeurée : elle ouvre de grands yeux noirs sans pensée ; sa figure au teint mat est marquée d'un tatouage bleu, sceau de sa race ; des colliers de sequins tombent sur sa poitrine ; ses ongles sont teints au henné, des bracelets entourent ses poignets, pendent à ses oreilles, fixent sur l'épaule la draperie de son costume.

» Pauvre femme qui traversera la vie, sans doute, comme la plupart de ses pareilles, bête de somme ou bibelot de luxe, et se rappellera seulement de notre passage, la couleur des quelques louis que nous lui laissons en dot. 00

Telle est la scène, sans variante, en quelque point de la Tunisie qu'on la représente, qui termine la fantasia.

À ce moment, arrive M. C. Krantz, retour de Gafsa ; le déjeuner, présidé par M. Molinos, est servi et chacun de nous va y faire honneur. Au dessert, le ministre des travaux publics, qui a tenu à inaugurer personnellement hier les 250 kilomètres qui séparent Sfax de Gafsa, prend la parole ; dans un toast très applaudi, il fait connaître l'excellente impression qu'il rapporte de sa rapide excursion aux gisements de Metlaoui. Il félicite chaleureusement les promoteurs d'une œuvre accomplie en si peu de temps et avec le concours exclusif de capitaux français. Aux applaudissements de tous les assistants, il porte la santé des fondateurs de la compagnie de Gafsa ; au nom de M. Molinos qui les représente à l'inauguration, il associe ceux de M. R. Millet, résident général, et de l'éminent directeur des travaux publics de la Régence, M. Pavillier, qui ont bien mérité de la métropole et du protectorat par leur participation si utile à la réalisation de cette grande entreprise.

M. Molinos répond au ministre dans une improvisation d'une forme aussi heureuse qu'aimable, il remercie ses hôtes de leur présence à Maharès ; puis il fait l'historique sommaire des travaux de la Compagnie et, s'oubliant, dans son extrême modestie, il reporte entièrement à ses collaborateurs de tout ordre le mérite, dont lui revient une si grande part, de la rapide exécution d'une voie ferrée de 250 kilomètres, entièrement construite et livrée à la circulation en moins de dix-huit mois et coïncidant avec la mise

¹² *Promenade en Tunisie. organisée par le gouvernement de la régence*, par M. Henri Lorin. Hachette et Cie, 1896.

en exploitation du colossal gisement de phosphate dont je vais parler. À l'issue du déjeuner, le train spécial nous ramène à Sfax et quelques heures après la Medj'erde faisait route vers Tunis, où nous atterrissions le 29 au matin, après une admirable traversée.

Je disais, en commençant, que le 28 avril 1899 restera une date mémorable dans les annales de la Tunisie. Je puis ajouter que l'histoire industrielle et agricole du siècle qui s'achève lui réservera une place d'honneur sur ses tablettes.

Il est aisé de justifier cette double assertion.

Tout le monde sait que la fertilité du sol est étroitement liée à sa teneur en phosphate, cet aliment fondamental de nos récoltes étant à l'agriculture, comme on l'a si justement dit, ce que la houille est à l'industrie. Or, la presque totalité des terres réclame aujourd'hui l'apport d'acide phosphorique. Plus ou moins épuisées par des cultures séculaires, les sols du vieux continent se sont progressivement appauvris en phosphate, au point qu'en l'absence de restitution de ce principe leurs rendements non seulement ont, sur bien des points, cessé d'être rémunérateurs, mais ne suffisent plus pour assurer l'alimentation des populations qu'ils doivent nourrir.

La conséquence de cet état de choses est la nécessité impérieuse de restituer au sol, dans la plus large proportion possible, le phosphore que les générations qui nous ont précédés ont enlevé à la terre, pour les utiliser à leur profit, sous les formes les plus variées : pain, viande, vêtements, etc. Ainsi s'explique la persistance que, sans être arrêté par la crainte de tomber dans des redites fréquentes, nous mettons depuis si longtemps, à inciter les cultivateurs à faire à leur terre les plus larges avances en acide phosphorique, sous les états divers : phosphate minéral, superphosphates, scories, etc., où l'industrie les leur offre aujourd'hui à si bon marché.

Malgré les progrès considérables qui ont marqué les vingt-cinq dernières années, l'emploi des engrais minéraux, phosphatés, potassiques et azotés, est loin d'avoir atteint le développement qui porterait la fécondité de nos sols au degré correspondant à leurs qualités physiques et à notre climat privilégié. La France consomme annuellement à peine un million de tonnes de phosphate sous différentes formes, quantité qui représente, par hectare moyen en culture, un peu plus de 5 kilos d'acide phosphorique, alors qu'un poids décuple n'excéderait sans doute pas la quantité nécessaire pour porter la fertilité de nos terres au maximum possible à attendre des conditions exceptionnelles où la nature a placé notre beau pays. Cette consommation, relativement faible, d'un million de tonnes de phosphates, la France ne suffit pas à l'assurer avec ses propres gisements. D'après les documents statistiques de l'administration des douanes, la balance entre les importations et les exportations de phosphates bruts naturels et de superphosphates se solde par les excédents suivants, pour l'année 1898, en faveur des importations sur les exportations :

Phosphates naturels bruts	68.171 tonnes
Superphosphates	54.161

Le superphosphate correspondant à moitié de son poids environ de phosphate brut, notre agriculture a donc été tributaire de l'étranger pour cent mille tonnes environ de phosphate naturel.

L'Europe, prise dans son ensemble, produit ou importe à peu près 1.500.000 tonnes de phosphate brut dont plus d'un tiers, dans ces dernières années, lui a été fourni par les gisements des États-Unis. Les gisements de phosphates riches (Belgique et Somme) sont presque épuisés et ceux de la Floride elle-même semblent fléchir.

La fermeté du marché des phosphates s'explique donc tout naturellement.

La découverte et l'exploitation des gisements d'Algérie et de Tunisie sont venues bien à point : un avenir brillant leur est réservé pour le plus grand profit de l'agriculture et de l'industrie européenne. La France agricole et industrielle a le devoir de prendre la

première place parmi les nations bénéficiaires des découvertes qui assurent au savant géologue français, M. Philippe Thomas, vétérinaire militaire, la reconnaissance et la notoriété auxquelles sa modestie et son désintéressement ne sauraient le soustraire.

En 1873, M. Ph. Thomas avait constaté l'existence des phosphates dans la région sud du Tell de la province d'Alger. Au printemps de 1885, il découvrait les gisements de Gafsa et ne tardait pas à faire pressentir nettement leur continuation dans toute la région sud-algérienne. L'exploitation des gisements de Tebessa a commencé en 1892. Elle fournit actuellement plus de 200.000 tonnes de phosphate par an. C'est, il y a quelques semaines seulement, quatorze ans après la découverte de M. Ph. Thomas, que les phosphates de Gafsa ont fait leur apparition sur le marché industriel. La situation topographique de Gafsa explique la longue période écoulée entre la reconnaissance des gisements et leur mise en exploitation. De Gafsa à la côte, les voies de communication étaient à peu près nulles, car on ne peut compter comme utilisables, pour le transport de forts tonnages, les pistes qui, jusqu'à ces derniers temps, mettaient seules cette oasis en relation avec les ports de Gabès et de Sfax. La première condition qui s'imposait pour la mise en valeur des gisements était donc la construction d'un chemin de fer.

Mais ce chemin de fer devait avoir 250 kilomètres : pendant longtemps au moins, il ne pourrait compter sur un trafic important autre que celui des phosphates. La dépense nécessitée par l'établissement d'une voie ferrée allant de Sfax aux gisements situés près de l'oued Seldja en passant par Gafsa, était évaluée à une dizaine de millions de francs ; un capital presque égal semblait nécessaire pour l'exploitation des gisements. D'autre part, les ressources financières de la régence ne permettaient pas à ses administrateurs de songer à la construction, aux frais du protectorat, d'une ligne ferrée de cette importance.

Ainsi s'explique que, malgré plusieurs tentatives de négociations et divers projets d'organisation de sociétés d'exploitation, il se soit écoulé une douzaine d'années avant qu'une solution intervînt.

Le premier pas fait dans cette voie fut une convention provisoire passée, en 1895, entre M. Pavillier, directeur général des travaux publics de la Régence, agissant au nom du gouvernement et une Société française d'études et d'entreprises, dont M. Léon Molinos était l'administrateur délégué ; cette convention fixait les conditions dans lesquelles la société était autorisée à procéder aux études nécessaires pour se rendre compte : 1° de la puissance et de la valeur des gisements de phosphates de chaux dits de Gafsa ; 2° de la dépense d'établissement du chemin de fer de Sfax à Gafsa et à l'oued Seldja.

La convention indiquait en outre les bases de la concession définitive, pour le cas où 1° les études démontreraient que les gisements compris dans le périmètre de la concession projetée pourraient fournir un minimum de sept millions cinq cent mille tonnes de phosphates d'un titre moyen de 58 % en phosphate pur, et, 2° que le prix kilométrique moyen du chemin de fer ne dépasserait pas 55.000 fr.

Les études conduites avec autant d'activité que de soins aboutirent, en moins d'un an, à la concession définitive. La convention du 15 août 1896 concéda à la Société d'études, bientôt transformée en une société anonyme au capital de 18 millions, l'exploitation des gisements situés dans le massif montagneux qui s'étend depuis l'oued Stah, à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Gafsa, jusqu'à Tamerza, sur une longueur d'environ 50 kilomètres sur 10 de largeur, soit un périmètre de 500 kilomètres environ.

D'après les calculs aussi approchés que le permettent ces sortes d'évaluations, M. Parran, administrateur de la Compagnie de Gafsa, et M. [Edmond] Nivoit, inspecteur général des mines, évaluent aux environs du chiffre colossal de 7 milliards de tonnes la quantité de phosphate existant dans cette région. Les couches du minerai varient de 2 à 4 mètres d'épaisseur. Le phosphate de Gafsa présente la composition moyenne suivante :

	Au sortir de la mine	Desséché à 100°
Eau de carrières	4,05	—
Phosphate de chaux	58	60,42 (1)
Sulfate de chaux	8,32	8,67
Carbonate de chaux	13,51	14,07
Oxyde de fer et alumine	1	1,04
Fluorure de calcium	5,9	6,14
Chlorure de sodium	0,47	0,49
Silicate de chaux	4,97	5,18
Matières combustibles et eau de combinaison	3,78	3,94
	100	100

(1) Dont 2,35, soit 12,7 % soluble dans l'acide citrique.

On peut juger d'après ces indications sur le tonnage et sur la teneur en phosphate réel, quelles immenses richesses l'exploitation de Gafsa assure à l'agriculture française et européenne.

Les charges imposées par le gouvernement tunisien en échange de la concession des gisements et de 30.000 hectares de terres domaniales à planter, consistent dans la construction du chemin de fer sans subvention, ni garantie d'intérêts, et dans le paiement d'une redevance d'un franc par tonne de phosphate exporté, avec réductions échelonnées au delà de 150.000 tonnes.. La convention de 1896 est donc très profitable à la fois à la Tunisie et aux intérêts agricoles et industriels de la France et de l'Europe.

La voie ferrée inaugurée le 28 avril dernier a été construite et livrée à l'exploitation en dix-sept mois, alors que trois années étaient accordées à la compagnie pour l'exécuter. Aucune voie ferrée n'a été jusqu'ici établie, dans des conditions parfaites d'exécution, avec une pareille célérité.

COMPAGNIE
DES
MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE DE MOKTA-EL-HADID
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : 20.000.000 de francs
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 1899
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 27 juillet 1899)

Vous vous rappelez, Messieurs, que nous avons pris un intérêt de 4 millions de francs dans la Société des phosphates et du chemin de fer de Gafsa, constituée suivant délibérations des assemblées générales des 18 mars et 3 avril 1897.

Les travaux du chemin de fer entre le port de Sfax et la mine, sur une longueur de 250 kilomètres, sont actuellement terminés, et, suivant les prévisions exprimées dans notre précédent rapport, l'exploitation sera mise en marche dans le courant du mois de mai 1899.

La faveur qui a accueilli sur le marché les titres de cette société indique la confiance qu'inspire l'avenir de cette entreprise.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
(*Paris-Capital*, 30 août 1899)

[...] Le portefeuille-titres a fourni, de son côté, un appoint dans les bénéfices ; ce portefeuille ne se compose plus que de 200 actions de la Compagnie de Mokta-el-Hadid ; 600 actions de la Compagnie des Phosphates et du chemin de fer de Gafsa et 40 actions de la Compagnie de Biskra et de l'Oued-R'hir. Il a été réalisé, dans le courant de 1898, les 52 actions nouvelles de la Compagnie de Mokta-el-Hadid ainsi que les 120 parts bénéficiaires de la Compagnie des Phosphates et du chemin de fer de Gafsa, qui avaient été attribuées à la Compagnie algérienne, lors de sa souscription aux 600 actions de cette Compagnie. Ces diverses réalisations ont procuré un bénéfice de 63.371 fr. [...]

COMPAGNIE DES PHOSPHATES ET DU CHEMIN DE FER DE GAFSA (TUNISIE)
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 9 août 1900)

L'assemblée générale de cette Compagnie a eu lieu le 30 juin. La ligne du chemin de fer ouverte le 20 novembre 1899 est, à l'heure actuelle, en exploitation.

Six gares ont été mises au service des voyageurs de la grande et de la petite vitesse.

La longueur totale de la ligne ouverte au public est de 243 kilomètres. Un embranchement particulier de 1.500 mètres relie la gare de Metlaoui aux installations de séchage des phosphates, qui sont elles-mêmes reliées à la mine par une voie de 3 kilomètres et demi.

Du mois de mai au 31 décembre, le chemin de fer a transporté 70.018 tonnes de phosphates. Actuellement, la Compagnie possède 12 locomotives et 120 wagons à phosphate. Elle a traité pour l'acquisition de 10 nouvelles machines, 4 locomotives de manœuvre et 120 nouveaux wagons à phosphate.

Les recettes de l'exploitation de la ligne, du 20 novembre au 31 décembre 1899, se sont élevées à 40.551 fr. 20 dont 11.921 fr. 60 pour les voyageurs et 28.629 00 pour les marchandises.

*

* *

En ce qui concerne la mine, la production a été, du mois de mai au 31 décembre 1899, de 65.881 tonnes pour les 3 étages du gîte de Lousif.

La méthode d'exploitation des deux couches de ce gîte est actuellement fixée dans ses détails. Aussitôt ce résultat obtenu, l'aménagement de dix nouveaux étages a été entrepris.

Le nombre des travailleurs à la mine est actuellement de 850 dont 600 indigènes.

Il a été commandé à la Compagnie Temperley, deux appareils mécaniques d'embarquement qui seront installés sur le terre-plein du quai de Sfax, pour être employés aux travaux de chargement.

*

* *

Au point de vue de la mise en valeur de son domaine, la Compagnie a tenté, dès 1898, différents modes de culture : la culture directe, la culture par métayers italiens, et celle par m'rharis ou métayers arabes. Elle a ainsi traité pour une superficie d'environ 2.000 hectares. Après constatation des résultats obtenus, il semble que la préférence doit être donnée au mode de culture par m'rharis.

*
* * *

Après l'exposé sommaire des opérations industrielles de la Société, le conseil présente à l'assemblée l'exposé des résultats financiers obtenus pendant l'exercice 1899.

Le total des frais généraux a été partagé entre les trois comptes de premier établissement de la manière suivante :

Chemin de fer	430.583 90
Mine	46.199 56
Embarquement	5.909 10
Total	483.492 56

Le compte de premier établissement du chemin de fer comprend, en outre, une somme de 289.431 francs 81 prélevée sur les dépenses du service d'exploitation effectuées en 1899.

Pour la mine, le compte de premier établissement comptent une somme de 391.494 fr. 36 montant, au 31 décembre 1899, des travaux de l'embranchement qui relie le centre d'extraction à la gare de Metlaoui.

Au bilan, la récapitulation des dépenses donne un total de 17.340.764 22

Le capital social étant de 18.000.000 00

il reste disponible sur les fonds de premier établissement une somme de 659.235 87

Si l'on y ajoute le solde du compte de profits et pertes 113.509 55

et la provision pour redevance au gouvernement tunisien 70.018 34

on obtient un total de 842.763 67

qui représente le montant net des créances disponibles ou à réaliser.

Le compte de profits et pertes, ainsi que nous le disions dans notre numéro du 28 juin, s'établit comme suit :

Bénéfices bruts de l'exercice	296.794 32
Produits de placement de fonds	54.785 80
	351.580 12

À déduire :

Frais généraux : 156.421 15

Intérêts et commissions de banque : 11.630 78

Provision pour redevance au gouvernement tunisien : 70.018 34

238.070 57

Solde créditeur 113.509 55

Tel est le résultat de l'exercice, qui a été surtout un exercice de début, consacré en grande partie aux travaux complémentaires d'installation.

Le rapport ajoute à ce propos, que la Compagnie a dû vaincre de sérieuses difficultés, tant au point de vue du recrutement du personnel qu'au point de vue de l'alimentation en eau des locomotives. La très mauvaise qualité des eaux du Sud tunisien a, en effet, nécessité le fonctionnement d'un service d'épuration.

L'assemblée autorise le conseil à reporter à l'exercice suivant le solde du compte de profits et pertes, soit 113.509 55.

Les actionnaires, réunis ensuite en assemblée générale extraordinaire, ont examiné les questions à l'ordre du jour : Modifications aux art. 15 et 20 de la convention de concession et à l'art. 55 du cahier des charges concernant le chemin de fer. Ils ont, en outre, approuvé l'avenant signé par les représentants du Gouvernement tunisien le 19 janvier 1899, et limité à 12 % la majoration afférente au montant du forfait de MM. Duparchy, Dollfus et Wiriot, dans le compte d'établissement prévu par l'art. 15 de la convention de concession, et voté l'abaissement des taxes kilométriques prévues par l'article 55 du cahier des charges du chemin de fer.

AFFAIRES COLONIALES
Tunisie
CATASTROPHE DANS UNE MINE
(*Le Temps*, 2 novembre 1900)

Un accident s'est produit hier dans l'exploitation des phosphates de Metlaoui, près de Gafsa. La partie supérieure d'une mine s'est éboulée ensevelissant de nombreux ouvriers.

Les détails précis manquent sur cet accident. Trente-quatre blessés et un mort ont été déjà retrouvés ; vingt-trois ouvriers, dont huit Italiens, sont encore enfouis sous les décombres.

Le contrôleur de Gafsa s'est transporté immédiatement sur les lieux pour diriger les recherches, qui sont rendues difficiles et dangereuses, les terres continuant à s'affaisser.

Tunisie
CATASTROPHE DANS UNE MINE
(*Le Temps*, 3 novembre 1900)

Les travaux de déblaiement se poursuivent activement aux mines de phosphate de Metlaoui.

Deux cadavres de Kabyles ont été retirés à deux heures du matin de la galerie numéro 4.

Les blessés ont été évacués sur l'hôpital de Gafsa, soignés à l'infirmerie de Metlaoui ou rentrés dans leurs gourbis. Un Kabyle est sorti ce matin vivant de la galerie numéro 3.

On continue d'explorer et de déblayer sans aucun espoir de retrouver des vivants. Le travail avance lentement à cause des grandes difficultés qu'on rencontre et du danger des fouilles.

Un énorme bloc s'est encore détaché hier soir de la table calcaire et est tombé sur les parements entre les galeries numéro 2 et numéro 7, dans toute la longueur et transversalement.

(*Le Journal des finances*, 17 novembre 1900)

Gafsa. — Les premières dépêches sur l'accident provenaient évidemment d'un côté intéressé à représenter l'accident comme insignifiant.

Il paraît que c'est très grave, mais pas de nature à entraver sérieusement le développement. Les actions ont baissé, parce qu'on les avait poussées à des cours exagérés. Je ne vois aucun inconvénient à ce que vous conserviez.

NOTICE SUR M. A. PARRAN,
ingénieur en chef des mines
par M. L. Aguillon,
Inspecteur général des Mines.
(*Annales des Mines*, 10^e série, vol. 5, 1904)

Parran pensait pouvoir bientôt s'en remettre au jeune directeur qu'il avait choisi lorsque survint l'éboulement du 30 octobre 1900, qui bouleversa une partie de la mine en tuant 31 ouvriers et entraîna, un peu après, la mort du directeur.

Phosphates de Gafsa
(*Le Journal des finances*, 13 avril 1901)

À l'assemblée du 20 avril, il ne sera pas proposé de dividende, bien que le compte Profits et pertes se solde par un excédent de 390.240 francs contre 113.509 francs en 1899. Cet excédent sera reporté à nouveau. Le conseil proposera en outre l'émission de 6.000 obligations de 500 francs 5 % réservées aux actionnaires.

COMPAGNIE DES PHOSPHATES ET DU CHEMIN DE FER DE GAFSA
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 17 août 1901)

Les résultats obtenus cette année par cette société ont été supérieurs aux précédentes, malgré l'accident, survenu au début de l'exercice dans les exploitations de la société, et dont nos lecteurs ont certainement souvenir. Néanmoins, l'assemblée ordinaire du 20 mai dernier, écoutant le rapport du conseil d'administration de la société, a décidé de reporter à nouveau le solde créditeur des profits, et pertes de l'exercice 1900, qui s'élève à 390.140 99.

Comme on le verra dans l'exposé des comptes que nous publions ci-après, la perte matérielle résultant de l'accident que nous avons rappelé s'est élevée à 207.000 fr., et a été supportée intégralement par l'exercice 1900.

Malgré cette circonstance défavorable, l'exploitation de la société a été poussée activement pendant cette dernière année. À la mine, l'extraction s'est élevée à 188.768 tonnes. L'aménagement générale du gîte progresse dans la table du Louisif et dans la table ouest ; les travaux de préparation fourniront 200.000 tonnes pour le présent exercice et les mesures sont prises pour que les travaux d'exploitation puissent livrer 250.000 tonnes en 1902 et 300.000 tonnes en 1903 si la demande commerciale l'exige.

Les conditions de séchage ont été complétées ; de même pour le logement de ses ouvriers et pour leurs besoins moraux, la société a fait de nouveaux sacrifices. La main-

d'œuvre devient de moins en moins rare ; les services de la mine occupent 1.140 ouvriers sous les ordres d'une vingtaine d'ingénieurs, maîtres-mineurs, géomètres, etc.

Le service du chemin de fer fonctionne maintenant dans des conditions tout à fait satisfaisantes et les prévisions du début se réalisent de plus en plus complètement.

La réception définitive de la ligne a eu lieu au mois de mars 1900 ; la longueur totale exploitée est de 243 km. 325 m., de Sfax à Metlaoui.

Le chemin de fer a transporté, en 1900, 178.459 tonnes de phosphate. Le minimum obligatoire est de un train par jour, avec service de voyageurs.

Les recettes du chemin de fer, abstraction faite du transport du phosphate, ont été, pour la grande et la petite vitesse, effectivement et en espèces, de 266.403 fr. 93.

Les recettes du chemin de fer paraissent encore progresser. Les quatre premiers mois de l'année actuelle ont donné 128.624 95, contre 102.907 50 pour la période correspondante de 1900, soit une augmentation de 25.717 fr. 45, ou 25 %.

Les travaux de défense de la voie contre les ensablements et contre les avaries pouvant provenir des dragues, ont été conduits avec succès.

L'ensemble des services emploie 500 personnes, dont près de la moitié sont occupées à la voie.

En qui concerne l'embarquement, le port de Sfax a expédié, en 1900, 171.298 tonnes de phosphate sans que la société ait eu la moindre difficulté dans les manutentions à bras.

Elle a pu charger, en 1900, jusqu'à 1.200 tonnes par jour, avec 300 ouvriers, ce qui prouve que les moyens actuels pourront faire face à des embarquements plus considérables.

Quant au domaine du Chaal, voici les résultats obtenus à ce jour : dans le Chaal Nord, 8.000 vieux oliviers ont été taillés et élagués et l'on peut espérer qu'ils commenceront à rapporter dès cette année ; en outre, 4.500 pieds âgés de 3 ans et au dessous, dont une bonne partie, d'ores et déjà sont à l'abri des accidents, ces derniers occupent une superficie de 250 à 300 hectares. La dépense totale de cette partie s'est montée à fr. 43.412 70.

Dans le Chaal Sud, 25.000 pieds d'oliviers environ sont plantés par les métayers, avec des résultats très variables, selon la valeur des hommes. La dépense de la partie en métayage était au 31 décembre de 67.250 33 ; en outre, il a été dépensé en constructions diverses et frais généraux, 121.100 francs 32, de sorte que la dépense totale du domaine est de 231.763 35.

Le bénéfice net de l'exercice 1900 est de 1.042.909 francs 48 et avec le reliquat des bénéfices de l'exercice précédent le compte de profits et pertes dispose de 1.156.419 fr. 03.

De cette somme de 1.156.419 09

il a été prélevé, pour les intérêts intercalaires, les apports et les frais de constitution de société 766.278 04

En sorte que le compte de profits et pertes se solde par fr. 390.140 99

En comparant ce solde à celui de l'année 1899 qui était de 113.509 55

Il ressort une plus-value pour 1900 276.631 44

Le compte de profits et pertes de 1900, comparé à celui de l'exercice précédent, se comporte ainsi qu'il suit :

	1899	1900
DÉBIT		
Frais généraux d'administration et de direction à Paris	156.421 45	24.0.016 02
Intérêts et commissions de Banque	11.630 78	76.862 04

Provision pour redevances au gouvernement tunisien	70.018 34	—
Moins-values sur la valeur des titres déposés en cautionnement à Tunis	—	3.709 10
Accident de la mine	—	207.604 95
Solde créditeur	113.509 55	1.156.1.19 03
	<u>351.580 12</u>	<u>1.681».611 24</u>
CRÉDIT		
Bénéfices bruts de l'exercice	296.794 32	1.571.101 69
Produits de placements de fonds	54.785 80	—
Report à nouveau de l'exercice 1899	—	113.509 55
	<u>351.580 12</u>	<u>1.684.611 24</u>

Ainsi, comme on le voit par ce que nous venons de dire, le solde effectif qu'établit la société pour les profits et pertes de 1900 n'est pas de 1.156.419 03, il n'est bien que de 390.140 99 puisque la société en a retranché, à un titre qui était certainement nécessaire, 766.278 04. Il n'y avait donc pas lieu de présenter, sous cette forme, la situation qui, au reste, a pour elle ce facteur favorable à savoir qu'il y a progression, en 1900, de 276.631 44 de bénéfices.

Nous rappelons que l'assemblée ordinaire du 20 mai 1901, à laquelle les comptes ont été présentés, a décidé de reporter à nouveau la somme de 390.140 99.

La situation financière de la société en 1900, comparée à la précédente, accuse les différences suivantes :

	1899	1900
ACTIF		
Immobilisations	777.072 04	13.194 00
Comptes de premier établissement :		
Chemin de fer	14.601.527 66	15.625.006 03
Mine (y compris l'embranchement	1.593.803 05	2.763.233 08
Embarquement	200.409 92	—
Domaine	167.951 55	231.763 35
Gouvernement tunisien	—	45.149 27
Valeurs disponibles et à réaliser	1.647.897 08	1.718.104 81
	<u>18.988.661 30</u>	<u>20.396.450 54</u>
PASSIF		
Capital social	18.000.000 00	18.000.000 00
Créditeurs divers	805.133 41	1.722.643 41
Amortissements et réserves	—	238.516 87
Provision pour redevance gouvernement tunisien	70.018 34	—
Profits et Pertes	113.509 55	390.140 99

Compte de la subvention	—	45.149 27
	18.988.661 30	20.396.450 54

La différence qu'on relève dans le chapitre des Immobilisations provient de l'amortissement de 766.278 fr. 04, qui a été fait en 1900.

D'autre part, la société a été autorisée à faire une nouvelle émission d'obligations, pour une somme de 2.000.000 fr. Ces titres de 500 fr. chacun, rapportent 25 fr. et sont remboursables dans un délai maximum de 55 ans, avec faculté d'anticipation. Il est à peine besoin de faire remarquer, à ce propos, que toute distribution de dividende pour 1900 aurait eu pour conséquence d'augmenter la somme à emprunter. C'est ce qu'a voulu éviter la société en agissant comme nous l'avons indiqué.

L'assemblée, après avoir approuvé les comptes de l'exercice 1900, la nouvelle émission d'obligations, a nommé administrateur, M. Laurans ¹³.

En outre, elle a nommé commissaires des comptes pour le présent exercice, MM. Fabignon et Ristelhueber.

Phosphates et Chemin de fer de Gafsa
(*Le Journal des finances*, 26 octobre 1901)

Depuis le 19 octobre, les obligations de la Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa sont admises aux négociations de la Bourse au comptant et inscrites à la première partie du *Bulletin de la Cote*.

Tunisie
(*Le Temps*, 12 décembre 1901)

On nous télégraphie de Tunis, le 11 décembre :

La Compagnie des phosphates de Gafsa vient d'avoir un client inattendu dans le gouvernement de l'Indo-Chine. M. Doumer, gouverneur général, ayant remarqué combien faibles et chétives de structure étaient les populations de l'Annam et du Tonkin, fut amené à attribuer cet état à l'absence de tout élément de phosphate dans le riz, qui constitue la base de l'alimentation des indigènes. En conséquence, il résolut de procéder à des essais en vue de donner au sol des rizières l'élément manquant : il passa donc un marché avec la compagnie de Gafsa, qui a consenti un prix de faveur et expédiera sur le Tonkin son premier bateau de phosphate naturel en même temps qu'elle fera expédier par son usine de Marseille un important chargement de superphosphates.

INDO-CHINE
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 19 décembre 1901, p. 1578)

¹³ Albert Laurans (1856-1916), : X-Mines. Au service du groupe Mirabaud. Notamment directeur (1903), puis administrateur (1907) des Mines de Ouasta et Mesloul. Voir encadré : www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Ouasta-Mesloul.pdf
Vice-président de la Cie de Gafsa en 1909.

Doumer commande du phosphate de Gafsa pour améliorer l'alimentation des indigènes.

Les phosphates de Gafsa
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 février 1902, p. 206)

On nous écrit de Gafsa :
L'exploitation des phosphates continue imperturbablement. L'année 1901 aura vu l'expédition de près de 180.000 t. de phosphates sans un mécompte, sans un refus, sans un procès, sans une avarie. Etc.

Cie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa
A.G.O. du 22 juin 1902
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 4 août 1902, p. 942-943)

Mine
Chemins de fer
Embarquement
Service commercial
Émission d'obligations
Compte de profits et pertes
Conseil d'administration

Au cours de l'ex. 1901, M. Ascherson, de la maison Naylor, Benzon & C°, de Londres, qui avait été nommé adm. par l'ass. gén. constitutive, a donné sa démission p. des raisons de santé. En vertu de l'art. 20 des statuts, votre conseil a pourvu à son remplacement par la nomination de M. W. Hay, associé également de la maison Naylor, Benzon & C°.

Résolutions

(*Le Journal des finances*, 25 juin 1902)

La Compagnie Algérienne* n'a presque pas de Gafsa. Par contre, elle possède un gros paquet de Phosphates du Dyr*. Je ne suis pas enthousiaste des affaires de phosphates. Il y en a un peu partout, et celui du Nord-Afrique est bien pauvre comparé aux produits des autres pays.

PHOSPHATES DE GAFSA
(*Le Journal des finances*, 28 juin 1902)

L'assemblée générale a eu lieu le 23 juin.
Les bénéfices bruts se sont élevés, en 1901, à 1.804.694 fr. 40, contre 1.571.101 fr. 69 en 1900.

Par contre, les charges n'ont été que de 811.886 fr. 35, au lieu de 1.294.170 fr. 25 en 1900.

Cette réduction est due notamment :

1° À l'absence d'accidents. Celui qui était arrivé en 1900 avait coûté 207.604 fr. 95 à la Compagnie ;

2° À la diminution des amortissements. Il n'en a été pratiqué que pour 300.000 francs, contre 766.278 fr. 04 en 1900.

Les bénéfices nets se sont élevés à 992.808 francs 05, au lieu de 276.631 fr. 44 en 1900.

En y ajoutant le report de l'exercice précédent, soit 390.140 fr. 99, le solde distribuable s'est trouvé atteindre la somme de 1.382.949 fr. 04.

L'assemblée a voté un dividende de 20 fr. 6 par action.

Il n'avait rien été distribué les deux années précédentes.

Marché des phosphates

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 27 octobre 1902, p. 1307)

Les journaux algériens avaient parlé cet été de fortes inondations qui auraient causé de sérieuses avaries aux chemins de fer. Les faits ont été considérablement grossis dans le public, et les dégâts, qui étaient d'ailleurs assez faibles, sont aujourd'hui complètement réparés sur tous les chemins de fer. L'extraction n'a donc pas souffert et la Compagnie de Gafsa, qui a constamment 2.500 à 3.000 t. en dépôt au port de Sfax, a satisfait à toutes les commandes et a constaté, une fois de plus, la bonne marche de ses affaires.

AFFAIRES COLONIALES

Tunisie

(*Le Temps*, 19 novembre 1902)

La ligne du chemin de fer de Sfax à Gafsa a été coupée à la suite d'un violent ouragan. Un train de phosphates arriva sur voie submergée et culbuta dans le remblai. On ne signale aucun accident de personne.

(*Le Journal des finances*, 21 février 1903)

J'ai engagé à vendre les Phosphates de Gafsa depuis le cours de 900 francs.

Aujourd'hui, je crois qu'il faut acheter.

La situation est complètement changée.

D'un côté, on ne fait plus que 637.

D'un autre côté, le vent tourne. Les nitrates de soude deviennent rares, et les phosphates sont de plus en plus demandés par l'agriculture.

Les bonnes affaires phosphatières vont donc entrer dans une période très fructueuse.

C'est justement le cas de Gafsa, entreprise fortement constituée, disposant de grosses ressources financières.

Alphonse Parran

(*Le Temps*, 2 avril 1903)

On annonce la mort de M. Alphonse Parran, ingénieur en chef des mines, ancien directeur général de la compagnie des Minerais magnétiques de Mokta-el-Hadid.

Après avoir été quelque temps au service de l'État, M. Parran s'était consacré à la création et à l'organisation en Algérie des exploitations minières de Mokta-el-Hadid* et de Bénisaf ; en Tunisie, de Gafsa et, en Russie, de Krivoï-Rog ainsi qu'à la création des chemins de fer et ports nécessaires pour l'exportation de ces minerais.

Il était président du conseil d'administration de l'École alsacienne depuis la fondation de l'école.

LES ENTREPRISES PHOSPHATIÈRES
D'ALGÉRIE-TUNISIE
(*Le Journal des finances*, 11 avril 1903)

[...] La Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa (Tunisie) a été créée en 1897 sous le haut patronage de la Compagnie de Saint-Gobain et de la Compagnie de Mokta-el-Hadid.

Son capital est de 18.000.000 de francs en 36.000 actions de 500 francs, intégralement souscrites en espèces.

Il existe, en outre, 14.400 parts bénéficiaires qui ont été remises aux apporteurs et 7.200 aux actionnaires) ayant droit à 30 % des bénéfices restant après l'attribution aux actions d'un premier dividende de 5 %. Il a été émis, en 1901, 5.000 obligations de 500 francs 5 %, remboursables en 55 ans. Sortie de la période de premier établissement, la Compagnie a pu, pour 1901, distribuer un dividende de 25 fr. à ses actionnaires. Il en sera vraisemblablement de même pour 1902. [...]

PHOSPHATES DE GAFSA
(*Le Journal des finances*, 20 juin 1903)

Dans mon numéro du 11 avril dernier, j'ai dit quelques mots déjà de la Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa. Je tiens aujourd'hui à revenir sur cette entreprise que je crois destinée à un avenir brillant. Je disais, il y a deux mois, que le dividende serait vraisemblablement de 25 francs, comme l'an dernier. Je me trompais, car le dividende qui sera proposé à l'assemblée du 22 juin atteindra 30 francs.

La Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa a été constituée en 1897, sous le patronage de deux sociétés excessivement prospères, puissantes et bien administrées : Mokta-el-Hadid et Saint-Gobain. Son capital est de 18 millions de francs, en 36.000 actions intégralement souscrites en espèces, ce qui est le cachet des entreprises bien conçues. Les apportées n'ont reçu que 7.200 parts bénéficiaires sur 14.400 créées, les 7.200 autres ayant été remises aux premiers actionnaires. Les parts bénéficiaires ont droit à 30 % des bénéfices, après que les actions ont touché un premier dividende de 5 %. En 1901, pour se procurer le fonds de roulement nécessaire à son exploitation, la Société a émis 5.000 obligations de 500 francs 5 %, remboursables en 55 ans, avec faculté d'anticipation. Les 2.500.000 francs produits par cette émission se retrouvent au 31 décembre 1902 dans les caisses de la Compagnie.

Disposant ainsi de capitaux atteignant au total 20 1/2 millions, la Société a pu construire le chemin de fer de 243 kilomètres reliant les gisements au port de Sfax, et mettre en valeur son domaine minier.

Le chemin de fer ne fut créé, d'ailleurs, que comme outil indispensable de la mine ; néanmoins, les recettes diverses correspondant au trafic local et au trafic des voyageurs représentent environ 350.000 francs par an.

Les gisements de phosphate, dont la Compagnie a obtenu la concession, sont situés à l'ouest de Gafsa, en Tunisie. Leurs affleurements s'étendent sur une longueur de plus de 40 kilomètres ; l'inclinaison des couches étant très faible, elles seront exploitables à une petite distance de la surface du sol pendant de très longues années. Rien ne permet de douter que ce gisement sédimentaire ne se prolonge en s'enfonçant, et l'on peut, sans aucune imprudence, considérer la durée de la mine comme pratiquement illimitée.

On conçoit, étant donnée la nature du gîte — caractérisée par l'épaisseur, la faible inclinaison des couches et leur affleurement à la surface du sol même — que le prix de revient sur le carreau de la Mine soit très peu élevé. Il diminue régulièrement par suite du recrutement de plus en plus facile de la main-d'œuvre, grâce à la colonie ouvrière que la Compagnie a su créer.

En ce qui concerne la nature du minerai, le phosphate de Gafsa, d'une teneur en phosphore moins élevée que les phosphates de Tebessa, des Rhiras et surtout que les phosphates de Floride, a, par contre, le très grand avantage d'être friable. En même temps qu'elle facilite l'extraction, cette qualité permet une attaque chimique plus économique et plus rapide par l'acide sulfurique, qui doit transformer le phosphate naturel en engrais.

De ce qui précède, il résulte que Gafsa paraît très bien placée parmi les entreprises phosphatières d'Algérie-Tunisie. Je voudrais dire maintenant combien est rendu certain l'avenir de ces entreprises en général, par l'accroissement continu des débouchés qui leur sont offerts.

Nos gisements de phosphates du Pas-de-Calais et de la Somme seront épuisés avant longtemps, et ne peuvent plus alimenter que l'Angleterre et la région du Nord. Le grand concurrent du phosphate africain est celui de la Floride. Actuellement, celui-ci peut arriver en Europe grâce aux frets extraordinairement bon marché qui sont pratiqués. La baisse des frets a été cinq fois plus forte à travers l'Atlantique qu'à travers la Méditerranée ; et lorsqu'on sera revenu à des conditions normales de transport, le phosphate de Floride verra son prix de revient augmenté d'une dizaine de francs au moins pour les ports Européens, par rapport au prix de revient du phosphate algérien.

En outre, la concurrence de la Floride ira en s'atténuant vu les besoins toujours croissants de l'Amérique.

Le phosphate algérien s'écoule de plus en plus facilement. Je n'en veux pour preuve que les chiffres de production de la Compagnie de Gafsa. Celle-ci a livré 260.000 tonnes en 1902, contre 180.000 tonnes en 1901, et les envois par Sfax des dernières années, pour les quatre premiers mois, se comparent ainsi :

	tonnes
1900	56.584
1901	58.570
1902	82.330
1903	102.058

En présence d'un pareil résultat, je crois fermement que la production de Gafsa ira en croissant d'une façon continue, le gisement se prêtant à toute extraction, si considérable soit-elle. Il en résulte que les bénéfices, qui permettent actuellement la distribution d'un dividende de 30 fr., doivent s'accroître notablement dans l'avenir.

Il serait à peu près inutile, connaissant les patronages de l'entreprise, de parler de sa gestion financière. L'affaire est conduite, en effet, d'après tous les principes de prudence qui ont contribué à la prospérité de ses fondatrices. Je tiens cependant à dire que les bénéfices nets de 1902 ont atteint 2.114.000 francs (soit plus de 8 fr. par tonne), sur lesquels 300.000 francs seront consacrés aux amortissements. La répartition du dividende de 30 francs n'absorbera que 1.080.000 francs, soit à peu près la moitié des bénéfices nets.

La situation financière se présente de la façon suivante : l'actif réalisable atteint 4.982.000 francs, dont 3.027.000 francs sont immédiatement disponibles, constitués par l'encaisse, les effets à recevoir et les dépôts en banque. En regard de ces ressources, le passif exigible n'est que de 445.000 francs. Il est inutile d'insister plus longuement sur cette situation de tout premier ordre.

En résumé, la Compagnie de Gafsa possède une mine inépuisable, et ses minerais trouvent des débouchés de plus en plus considérables. Sa situation financière est excellente ; son administration et sa direction technique, placées sous le patronage de deux puissantes entreprises françaises, sont hors de pair.

Sortie de la période de premier établissement, la Société a vu, en l'espace de deux années, ses bénéfices bruts passer de 1 million 571.000 francs à 2.510.000 francs. Cette progression continuera, j'en suis persuadé, et l'on peut s'attendre à une plus-value importante sur les actions de la Compagnie de Gafsa.

COMPAGNIE DES PHOSPHATES ET DU CHEMIN DE FER DE GAFSA
(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics,*
27 juin 1903)

La situation de la Société des Phosphates et Chemin de fer de Gafsa suit une marche progressive satisfaisante. Ce qui est d'autant plus intéressant à noter, c'est que la Compagnie a supporté les conséquences de la baisse des phosphates d'une part, et que, d'autre part, elle a su en conjurer les effets.

Les deux branches principales de l'exploitation phosphates de la mine de Metlaoui et chemin de fer de Gafsa ont donné un bénéfice disponible de 1.828.295 fr. 64 contre 1.382.949 fr. 04 en 1901. Soit une augmentation en faveur du dernier exercice de 445.346 fr. 60.

Ce résultat a permis la distribution d'un dividende de 30 fr. par action contre 25 fr. répartis en 1901.

D'ailleurs, le compte de profits et pertes se présente ainsi qu'il suit

RECETTES		
Bénéfices bruts :	2. 459. 565 23	
Produit des intérêts et commission de banque :	48.233 90	
Report de l'exercice précédent :	13.801 59	
Soit		2.521.600 72
DÉPENSES		
Frais généraux :	262.380 08	
Service de l'emprunt :	125.000 00	
Pensions et dons :	5.921 00	

Amortissements industriels :	300.000 00	
Total		993 305 08
Le solde créditeur		<u>1.828.295 64</u>

Ces bénéfices ont été répartis, comme le proposait le conseil d'administration à l'assemblée des actionnaires du 22 juin 1903, de la façon suivante

Réserve légale (prélèvement calculé sur 1.814.494 fr. 05) :	90.724 04	
Dotations du fonds d'amortissements :	300.000 00	
Attributions aux actions de 5 % du capital réalisé :	900.000 00	
(25 fr. par action)		
Affecté au fonds de prévoyance :	261.073 00	
L'excédent 276.497 fr. 70 a été réparti conformément à l'article 43 des statuts		
7 % au conseil d'administration :	19.351 85	
Le surplus, 257.142 fr. 65, partagé entre les actions et les parts de bénéfices dans la proportion ci-après		
70 % aux actions :	180.000 00	
Ce qui représente 5 fr. par action, 30 % aux parts de bénéfices, soit	77.142 85	
5 fr. 357 par part.		
Somme égale		<u>1.828.295 64</u>

Les bénéfices ainsi obtenus pendant le dernier exercice sont la résultante du maintien des bons procédés d'exploitation de la société ; car malgré l'abaissement des prix des phosphates, comme nous l'avons dit au début de notre étude, le taux modique du prix de revient et, surtout, l'augmentation de la production ont donné des bénéfices nets supérieurs de 443.340 fr. 60 à ceux de l'année précédente.

La production de la mine de Metlaoui a été de 272.712 tonnes de phosphates, contre 179.463 en 1901, soit une augmentation de 52 %. Toutes les dispositions sont prises pour le développement de l'extraction lorsque le besoin des ventes l'exigera.

Les travaux d'exploitation sont actuellement limités aux tables Lousif et Ouest ; la teneur des produits extraits est régulièrement la même. On construit un embranchement à voie de 0 m. 60 devant atteindre le bas de la table Lousif du côté oriental et permettant ainsi l'installation de nouveaux chantiers dans cette région. Cette ligne sera terminée dans le courant de l'automne ; elle sera aussi utilisée pour préparer l'exploitation des tables voisines dites Jaatcha et Metlaoui dont les réserves de phosphates permettront pendant de longues années de ne pas déplacer les installations actuelles.

Le matériel de l'embranchement particulier de la mine s'est accru d'une nouvelle locomotive de 17 tonnes provenant du service du chemin de fer ; elle a remplacé une machine plus faible acquise au début de l'exploitation et qui a été revendue en Tunisie.

En 1902, la Compagnie des Phosphates et du Chemin de fer de Gafsa n'a eu à payer aucun excédent d'humidité pour le séchage des phosphates. En vue de faire face à l'accroissement de la production, la Compagnie va remanier et développer les installations actuelles.

Le four Cummer sera complété par un broyeur qui réduira en menus morceaux tout le phosphate à sécher il sera, en outre, muni d'un moteur plus puissant. De plus, la Compagnie va construire deux autres fours rotatifs à grand rendement deux moteurs à gaz pauvre de 100 chevaux chacun, dont un de réserve, actionneront la nouvelle installation ; les mesures sont d'ailleurs prises pour que celle-ci puisse être facilement doublée dès que ce sera utile. En joignant à ces divers appareils les fours à chicanes et les deux fours à cuves existants, la Compagnie disposera d'un puissant outillage de séchage artificiel pour venir en aide, pendant l'hiver, au séchage à l'air libre. Ce dernier, particulièrement économique, continuera, bien entendu, à être appliqué seul pendant la plus grande partie de l'année.

À Metlaoui, deux grands hangars permettent d'abriter 60.000 tonnes de phosphate sec qui y sont mises en réserve pour les expéditions d'hiver.

Le personnel de la mine et des services annexes comprenait, au 31 décembre 1902, 1.880 personnes, dont 370 Européens ; sur ce total, 1.180 ouvriers, dont 225 Européens, travaillent à l'exploitation souterraine le surplus est occupé au séchage, aux transports extérieurs et dans les ateliers.

Le tonnage des phosphates transportés, en 1902, de Metlaoui au port de Sfax s'est élevé à 263.154 tonnes.

Les recettes procurées par les voyageurs et les marchandises ont été de 328.134 fr. 38 représentant 1.330 fr. par kilomètre de voie.

Les recettes de la petite vitesse sont principalement fournies par les transports d'alfa (8.112 tonnes), de matériaux de construction (1.654 tonnes), de céréales et farines (1.143 tonnes et de dattes (860 tonnes).

D'après les résultats des premiers mois, le service public de la ligne paraît devoir se développer notablement en 1903. En dehors de ce trafic, les transports nécessités par le service de la mine représentent une recette d'ordre de 43.262 fr. 60, non compris les phosphates expédiés à Sfax ni l'eau apportée pour les besoins du personnel de Metlaoui.

Les orages ont causé à la voie moins de coupures momentanées que l'année dernière. D'ailleurs, pour éviter ces accidents, plusieurs ponts nouveaux ont été construits et le débouché d'un certain nombre d'ouvrages d'art a été augmenté. Les autres principaux travaux complémentaires exécutés en 1902 consistent dans l'augmentation et le remaniement des voies de garage de la gare de Sfax, la pose de ponts-bascules à Gafsa, et à Graiba, la construction d'un buffet dans cette dernière gare où s'établit la correspondance des diligences de Gabès.

Le chemin de fer de la Société possède 22 locomotives de 30 tonnes et 2 locomotives-tenders de 17 tonnes. La charge des trains a pu être augmentée, grâce au bon fonctionnement du service d'épuration des eaux et au bon entretien des machines.

Le matériel roulant s'est accru de 6 fourgons et de 33 wagons à phosphates ; il comprend actuellement 324 véhicules.

Le service des trains comporte dans chaque sens un train de voyageurs journalier entre Sfax et Gafsa et deux trains sur la section Gafsa-Metlaoui.

Le fonctionnement du service des embarquements à Sfax s'est encore amélioré depuis le mois de juillet 1902, grâce à l'appareil de chargement mécanique dont la construction avait déjà été signalée l'année dernière. Cet appareil suffit aisément à la mise à bord de 150 à 180 tonnes de phosphate par heure ; il réduit notablement les frais d'embarquement. Un semblable appareil sera prochainement installé, tant pour activer les chargements que pour servir de rechange en cas d'avarie du premier.

Les hangars construits sur le port de Sfax, maintenant terminés, permettent d'y abriter 30.000 tonnes de phosphates en plus des stocks de Metlaoui.

Les livraisons de phosphates ont atteint 263.482 tonnes contre 178.047 en 1901, soit une augmentation de 48 %. Malgré la baisse des prix, il y a eu un accroissement de bénéfices mais il est bon de faire remarquer que les ventes du dernier exercice ont

profité de quelques anciens marchés conclus au moment des hauts cours et le taux du fret a été peu élevé.

Dès maintenant, les ventes ont, d'après le conseil d'administration, dépassé le chiffre de 1902, mais un mouvement de baisse s'est encore fait sentir par suite de la concurrence des phosphates américains. Il faut ajouter que, depuis quelques mois, une réelle fermeté paraît se manifester sur les cours des phosphates.

Pour l'exploitation du domaine du Chahal, les dépenses se sont élevées à 20.325 fr. 30, un peu inférieures à celles de l'année précédente. Mais la récolte des oliviers n'a plus rapporté que 350 fr. en 1902 ; on sait qu'après une récolte abondante, l'olivier produit peu durant deux ou trois ans. Les droits de pâturages et autres recettes ont produit 3.773 francs 15. On peut compter pour 1903 sur des recettes beaucoup plus élevées à cause de l'abondance des récoltes des céréales, favorisées par un hiver exceptionnellement pluvieux. Les plantations d'oliviers des années précédentes sont en bon état ; 19.200 jeunes oliviers sont actuellement sortis.

Quant aux vieux oliviers, disséminés sur tout le domaine, on en compte 15.000 environ, dont un grand nombre est en état de produire. La propriété achetée à Tozeur, en 1902, est louée dans des conditions qui représentent un revenu avantageux.

Après avoir approuvé les comptes et voté la fixation du dividende à 30 fr., l'assemblée confirme les nominations de MM. Étienne Hély d'Oissel ¹⁴ et Édouard de Billy ¹⁵, comme administrateurs nommés pour la durée restant à courir des pouvoirs de leurs prédécesseurs, et réélit administrateurs pour six ans, MM. de Nervo, Hély d'Oissel et d'Eichthal ¹⁶, dont les pouvoirs sont expirés. Sont nommés commissaires MM. Fabignon et Ristelhueber.

Tunisie

¹⁴ Étienne Hély d'Oissel (1844-1915) : frère de Paul (ci-dessus). Administrateur du PLM (1884), du CIC (1895), de Saint-Gobain(1898) et des Charbonnages des Bouches-du-Rhône,

¹⁵ Édouard de Billy (1866-1919) : petit-fils d'Édouard de Billy (1802-1874), inspecteur général du corps des mines. Fils d'Alfred de Billy, inspecteur des finances, membre de la commission des comptes du PLM, administrateur de la Providence-Vie et Accidents. Neveu de Charles de Billy, auditeur à la Cour des comptes. Cousin de Robert de Billy, diplomate, marié à Jeanne Mirabaud, fille aînée de Paul. D'où Suzanne qui épouse Jean Raoul-Duval (1894-1978), vice-président-directeur général adjoint des Docks et entrepôts du Havre, administrateur de la Société du Haut-Ogooué (SHO) et de la Havraise Indochinoise.

Édouard de Billy épouse Alice Johnston (1870-1909), sœur de Raoul (1870-1915), grand propriétaire dans le Médoc, administrateur de Gafsa et des Phosphates de l'Océanie. Il se remarie en 1915 à Catherine Johnston (1884-1971), demi-sœur de la précédente, sœur de George (administrateur de la SFFC, des Phosphates de l'Océanie, du Port de Papeete). Veuve, Catherine se remariera en 1920 au major Robert Davis, ex-commissaire de la Croix-Rouge américaine en Autriche-Hongrie.

Ingénieur du corps des mines, Édouard de Billy débute comme ingénieur-conseil du Crédit lyonnais, puis devient administrateur de l'Omnium lyonnais (1897), des Tramway de Cette (jan. 1899), de la Compagnie franco-portugaise d'explorations minières (sept. 1899), des Chargeurs réunis (déc. 1899), de la Société des mines de Manganèse de Darkvéti (Caucase)(1900), de la Société des Générateurs à vaporisation instantanée (système Serpollet)(liquidateur en 1900). Il quitte le Lyonnais en 1902 pour devenir directeur de Mokta-el-Hadid, administrateur du Chemin de fer électrique souterrain Nord-Sud de Paris (1902), de Gafsa (1903), de la Foncière-Transports (1904), de la Compagnie Diamantina (1905), de Mokta-el-Hadid (1908), du Bône-Guelma (fév. 1911), des Mines de fer de Goa (juil.1911) des Chemins de fer du Midi, d'Ekaterinovka... Pendant la Grande Guerre, il est nommé directeur adjoint des Travaux publics au Maroc, puis membre de la mission Tardieu aux États-Unis. Il meurt d'un accident de cheval alors qu'il venait d'être appelé au conseil du P.O.

¹⁶ William d'Eichthal (1875-1934) : fils d'Adophe d'Eichthal (1805-1895), administrateur (1851) — à la suite de son père —, puis président (1869) des compagnies d'assurances l'Union-Vie et Incendie. Marié à Marguerite Mirabaud, fille d'Albert. Commissaire aux comptes, puis (1930) administrateur de l'Union-Vie et Incendie à la suite du décès d'Albert Mirabaud. Les *Documents politiques* de mars 1929 lui attribuent deux douzaines de sièges... Voir en partie Empire > Documents généraux > Administrateurs de sociétés 1929.

(Le Temps, 3 juillet 1903)

Le tribunal de Sousse a jugé hier le chef de gare et l'aiguilleur de la gare de Sened, sur la ligne Sfax à Gafsa, où se produisit le 24 mars dernier le tamponnement qui coûta la vie au mécanicien et au chauffeur du train. Le chef de gare a été condamné à six mois et l'aiguilleur à trois mois de prison avec sursis. La Compagnie est déclarée civilement responsable.

Saint-Gobain*

(Le Journal des finances, 1^{er} août 1903)

Saint-Gobain ne s'occupe pas seulement de la fabrication des glaces. Elle est, en outre, la société d'engrais la plus considérable de France ; sa production monte, en moyenne, à 500 millions de kilogrammes par an ; ses usines sont au nombre de 17, dont une en Belgique, à Mesvin-Cipty, et les 16 autres disséminées sur toute l'étendue du territoire français.

Le phosphate qui lui est nécessaire pour fabriquer ses superphosphates lui est fourni par sa filiale, Gafsa. [...]

Phosphates de Gafsa

(Le Journal des finances, 9 janvier 1904)

2.500 des 5.000 obligations émises en 1901 viennent d'être remboursées par anticipation

Phosphates de Gafsa

(Le Journal des finances, 6 février 1904)

J'ai recommandé l'action Phosphates de Gafsa depuis le cours de 637, qu'elle cotait il y a environ un an, le 21 février.

Elle est d'abord montée jusqu'à 820, puis elle a baissé sans rime ni raison aux environs de 755, cours auquel je suis revenu à la charge, dans mon numéro du 7 novembre dernier.

Elle est maintenant à 855 francs.

Le journal l'Engrais a publié les données suivantes sur les expéditions de phosphates de Gafsa :

Ex.	Tonnes
1899	63.209
1900	171.288
1901	178.019
1902	263.482
1903	(environ) 320.000

La progression est vraiment remarquable. Mais les cours de l'action ont marché plus vite encore.

Je crois qu'on peut réaliser et attendre.

Phosphates de Gafsa
(*Le Journal des finances*, 30 avril 1904)

Dans sa séance du 25 avril 1904, le conseil d'administration a décidé de proposer, pour l'exercice 1903, un dividende de 35 fr., pour les actions et de 10 fr 714 par part de fondateur.

La Compagnie Richer
[vidanges à Paris]
(*Le Capitaliste*, 4 février 1904)

[...] Avec l'usine d'Aubervilliers et son outillage spécial, la direction a entrepris le traitement des phosphates pour composer des superphosphates répondant aux besoins multiples de l'agriculture. C'est dans ce but et pour se procurer à bon compte la matière première que la Compagnie s'est intéressée aux Phosphates de Gafsa.

Les Phosphates de Gafsa remontent à 860, pour terminer à 850.

(*Le Capitaliste*, 28 avril 1904)

Les Phosphates de Gafsa accentuent leur avance à 912 et 930, puis ils ferment à 912. Dans sa séance du 26 courant, le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires de distribuer, pour l'exercice 1903, un dividende de 35 fr. par action. Cette augmentation de 5 fr. sur le dividende ne correspond pas à une hausse aussi importante que celle dont vient de bénéficier la valeur. D'autre part, on peut craindre que [la Société de Mokta-el-Hadid*](#), qui [détient en portefeuille 8.000 actions de Gafsa portées à son bilan au pair de 500 fr.](#), ne soit tentée de profiter du mouvement actuel pour réaliser ou tout au moins s'alléger. Il faudrait s'attendre dans ce cas à un déclassement de la valeur dont les cours porteraient certainement la trace.

Les chacals à Kalaâ-Djerda
par Francis Laur
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 19 mai 1904)

Notre excellent confrère Maizières, de l'*Engrais*, [...] dit avec beaucoup de bon sens et de justesse :

« [...] Il a fallu 10 années pour l'ensemble des exploitations algériennes, Tébessa et Tocqueville, pour arriver à une production totale de 300.000 tonnes environ, tandis que la Société de Gafsa est, en 5 ans, au total de 360.000 tonnes ; elle dépassera, d'ailleurs, 400.000 tonnes dans l'année 1904. [...] »

(Le Capitaliste, 30 juin 1904)

Les Phosphates de Gafsa consolident leur dernière hausse à 970 et 965. L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a eu lieu le 27 juin courant.

Les comptes qui lui ont été soumis pour l'exercice 1903 présentent un solde créditeur de 2 millions 653.733 fr. 65 que le conseil a proposé d'employer comme suit :

Après le prélèvement de 5 % pour la réserve légale 182.687 26
le fonds d'amortissement des actions serait doté, comme les années précédentes, de 300.000 00

Puis, après attribution aux actions de 5 % du capital réalisé (25 fr. par action)
900.000 00

Il serait imputé au fonds de prévoyance une somme de 768.055 00

Enfin, l'excédent s'élevant à 552.995 francs 39, serait réparti de la manière suivante, conformément à l'article 43 des statuts :

Après prélèvement de 7 % pour le conseil d'administration 38.709 68

le surplus, soit 514.285 fr. 71, doit être divisé en :

70 % pour les actions 360.000 00

somme correspondant à 10 fr. par action.

Et 30 % pour les parts de bénéfices 154.285 71

ce qui représente 10 fr. 714 par part.

Total égal 2.653.737 65

Le dividende des actions sera ainsi de 35 fr. brut (33 fr. 60 net par action nominative et 32 francs 42 par action au porteur). Celui des parts de bénéfices sera de 9 fr. 813, impôts déduits.

Après avoir entendu la lecture des rapports, les actionnaires ont adopté à l'unanimité et sans discussion, les résolutions proposées par le conseil d'administration.

(Le Capitaliste, 7 juillet 1904)

Les Phosphates de Gafsa réalisent une nouvelle avance à 970 et 972, coupon attaché. Nous avons fait connaître, avec le chiffre des bénéfices, la répartition votée par l'assemblée du 27 juin dernier.

Voici comment s'exprime le rapport administratif au sujet des résultats de l'exercice 1903 :

Nous avons livré, pendant l'année 1903, 352.088 tonnes de phosphates. Le chiffre de nos ventes, qui avait été de 263.482 tonnes l'année précédente, a donc continué sa marche ascendante ; il s'est accru de 88.606 tonnes ou 33,6 % par rapport à 1902 ; il a doublé dans l'espace de deux ans, de 1901 à 1903. Pour l'année courante, nous espérons dépasser le chiffre de 400.000 tonnes.

La baisse des prix que nous vous signalions dans nos précédents rapports, et qui était surtout le résultat de la baisse des frets, s'est arrêtée avec cette dernière.

Il ne paraît guère probable que de nouvelles réductions du prix des transports maritimes puissent agir encore sur le marché des phosphatés, et nous pensons que l'accroissement rapide de la consommation, tant en Amérique qu'en Europe, aura pour effet de maintenir la fermeté actuelle malgré l'augmentation prévue de la production mondiale des phosphates.

En dépit des cours peu élevés, la situation de votre Compagnie est restée très satisfaisante, grâce à l'augmentation de son tonnage qui est une cause immédiate de

réduction du prix de revient. Nous sommes heureux de pouvoir ajouter que les fabricants des superphosphates apprécient de plus en plus les qualités de nos produits ; la régularité de composition des phosphates de Gafsa, leur facilité de mouture, leur faible teneur en carbonate de chaux en rendent, en effet, le traitement industriel parfaitement économique.

COMPAGNIE
des Phosphates et du Chemin de fer
DE GAFSA
(TUNISIE)
Société anonyme
Capital : 18 millions de francs
Siège social : 60, rue de la Victoire, Paris

L'assemblée générale des actionnaires, qui a eu lieu le 27 courant, a décidé la distribution aux actions d'un dividende de 7 % du capital, soit 35 fr. par actions, impôts à déduire.

Le montant net de ce dividende est de :

33 fr. 60 par action nominative ;

32 fr. 442 par action au porteur ;

L'assemblée a, en outre, décidé la distribution aux parts de bénéfices d'un dividende de 10 fr. 714 par part impôts à déduire ; le montant net de ce dividende est de 9 fr. 813.

Ces dividendes seront payables à partir du 5 juillet prochain, sur présentation du coupon n° 5 pour les actions et du coupon n° 2 pour les parts de bénéfices :

À Paris, chez MM. Mirabaud, Puerari et Cie, rue de Provence, 56 (de 10 heures à 3 heures) ;

À Lyon, chez MM. Cambefort, F. et Cie, Saint-Olive, rue de la République, 13 ;

À Genève, chez MM. Duval et Cie, rue Diday, 10 ;

À Berne, chez MM. Von Ernst et C°.

Le coupon n° 6 des obligations sera mis en paiement aux mêmes caisses que ci-dessus, le 15 juillet courant, à raison de :

12 fr. net, par obligation nominative ;

11 fr. 50 par obligation au porteur.

COMPAGNIE DES PHOSPHATES
et du
CHEMIN DE FER DE GAFSA
(Tunisie)
Assemblée générale ordinaire du 27 juin 1904
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 21 juillet 1904)

RAPPORT DU CONSEIL ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous venons vous rendre compte de la situation de votre compagnie et de la marche de ses travaux pendant l'exercice. 1903.

Mine

Nous avons extrait de la mine de Metlaoui, en 1903, 408.029 tonnes de phosphate. Ce chiffre représente une augmentation de 49,6 %, par rapport à l'année 1902, où nos exploitations avaient produit 279.712 tonnes.

Nous continuons à exploiter les tables Lousif et Ouest, et bien que ces quartiers soient assez vastes pour fournir du phosphate pendant de longues années encore, nous nous occupons de préparer l'installation de nouveaux chantiers : la voie ferrée de 0 m. 60 qui doit desservir ces derniers, et qui pénètre dans la vallée de l'oued Metlaoui, est en exploitation depuis la fin de 1903 ; des galeries de traçage sont en voie de percement de part et d'autre de cette vallée, aussi bien dans la partie inférieure de la table Lousif que dans la table Jaatcha.

Nous avons comme précédemment porté une attention particulière sur le séchage de nos phosphates, et les résultats obtenus ont continué à donner satisfaction à nos acheteurs. Nous avons d'ailleurs augmenté largement la capacité de production de nos appareils de séchage. En dehors des vastes aires seules utilisées pendant l'été pour le séchage en plein air, nous disposions en 1902 de six fours à chicanes, de deux fours à cuves et d'un four Cummer ; ce dernier a été muni d'un nouveau moteur et complété par un broyeur ; nous avons en outre récemment terminé l'installation de deux puissants fours rotatifs de grande capacité, actionnés par des moteurs à gaz pauvre.

De nouvelles maisons destinées à fournir des logements à nos ouvriers ont été construites. Le personnel de notre mine et de ses services annexes n'a pas cessé en effet de s'accroître. À la fin de l'année 1904, il comprenait 2.032 employés et ouvriers, dont 360 européens : sur cet ensemble, 213 européens et 1.067 indigènes travaillaient à la mine même ; les autres étaient occupés aux transports extérieurs, aux ateliers et au séchage.

Votre conseil a été heureux de se réunir à la Société géologique de France pour décerner à M. Philippe Thomas, vétérinaire principal de l'armée en retraite, un témoignage public de reconnaissance ; vous savez que c'est M. Ph. Thomas qui, au cours de missions scientifiques effectuées en 1885 et 1886, a découvert les riches gisements concédés à votre Compagnie, puis ceux du centre de la Tunisie. Nous avons joint une allocation de 15.000 francs à la médaille d'or que lui a attribuée la Société géologique.

Chemin de fer

Notre chemin de fer a amené en 1903, au port de Sfax, 373.199 tonnes de phosphates, contre 263.154 tonnes en 1902.

Les transports du service public de voyageurs et de marchandises ont donné une recette de 457.661 francs, représentant 1.883 francs par kilomètre. Ces résultats constituent une augmentation notable (près de 40 %) par rapport à 1902 ; ils sont dus au développement général du trafic sur la ligne, et surtout à l'abondance des récoltes Tunisiennes en 1903 et à l'augmentation des transports d'alfas.

Les recettes effectives du chemin de fer se subdivisent ainsi qu'il suit (fr.) :

• Grande vitesse	
Voyageurs (nombre : 32.263)	132.934 20
Bagages, messageries et divers (473 t.)	25.835 35
• Petite vitesse (23.413 t.)	298.891 35
Total	457.661 00

Les marchandises de petite vitesse, qui forment la majeure partie de ce trafic, comprennent principalement des alfas (14.555 t.), des céréales et farines (2.344 t.), des matériaux de construction (1.963 t.), des dattes (764 t.), etc.

Quant aux transports de produits destinés à l'exploitation de la mine, ils représentent une recette d'ordre de 116.748 fr. 40, non compris les phosphates exportés ni l'eau amenée par wagons-citernes de Gafsa à Metlaoui pour notre personnel.

La voie du chemin de fer est toujours en bon état. Nous n'avons eu à souffrir que d'une coupure sérieuse par suite d'orages au mois de décembre ; les installations et réfections de ponts, destinées à réduire dans la mesure du possible les dégâts causés par les pluies diluviennes, ont été continuées avec activité pendant l'année dernière ; il reste à les compléter en divers points.

Les principaux travaux complémentaires terminés l'année dernière, en dehors des ouvrages d'art de la voie, ont consisté dans la transformation en gare de la halte de Maknassi, la construction d'un dortoir pour les agents à Gafsa, le développement des voies de la gare de Metlaoui, l'installation de vérandas dans plusieurs stations. Nous avons mis à l'étude un projet d'agrandissement de nos ateliers et du dépôt de Sfax, qui sont devenus insuffisants.

Comme l'année précédente, 22 locomotives de 30 tonnes et 2 locomotives-tenders de 17 tonnes ont assuré le service sur la ligne et dans les gares. Quant au matériel roulant, il comprenait, au 31 décembre dernier :

Véhicules

Voitures à voyageurs	9
Voitures de service	2
Fourgons	12
Wagons à phosphate	333
Wagons plates-formes	11
Wagons couverts	12
Wagon de secours	1
Wagons-citernes	10
Total	<u>390</u>

Ce matériel s'est accru de 60 wagons à phosphate et de 6 wagons couverts. Comme il est encore nécessaire de l'augmenter à bref délai pour suffire au développement de nos transports, nous avons décidé la commande de dix nouvelles locomotives et d'une centaine de wagons à phosphate. D'autre part, nous avons récemment mis en service, pour l'été 1904, quatre voitures à voyageurs d'un type nouveau, à couloir central, comprenant des compartiments des trois classes.

Le service des voyageurs, qui comportait dans chaque sens, en 1903, deux trains par jour entre Gafsa et Metlaoui et un train entre Sfax et Gafsa, vient d'être amélioré en 1904 sur cette dernière section par la création d'un second train journalier.

Le personnel de la ligne comprenait au 31 décembre dernier 681 agents et ouvriers.

Service commercial

Nous avons livré, pendant l'année 1903, 352.088 tonnes de phosphates. Le chiffre de nos ventes, qui avait été de 263.482 tonnes l'année précédente a donc continué sa

marche ascendante : il s'est accru de 88.606 tonnes ou 33,6 % par rapport à 1902 ; il a doublé dans l'espace de deux ans, de 1901 à 1903.

Pour l'année courante, nous espérons dépasser le chiffre de 400.000 tonnes.

La baisse des prix, que nous vous signalions dans nos précédents rapports, et qui était surtout le résultat de la baisse des frets, s'est arrêtée avec cette dernière. Il ne paraît guère probable que de nouvelles réductions du prix des transports maritimes puissent agir encore sur le marché des phosphates, et nous pensons que l'accroissement rapide de la consommation, tant en Amérique qu'en Europe, aura pour effet de maintenir la fermeté actuelle malgré l'augmentation prévue de la production mondiale des phosphates.

Pour réduire les risques qu'entraînent les ventes faites à l'avance et nous garantir contre les fluctuations du cours des frets, nous nous couvrons autant que possible par des contrats de transport portant sur une ou plusieurs années.

En dépit des cours peu élevés, la situation de votre compagnie est restée très satisfaisante, grâce à l'augmentation de son tonnage qui est une cause immédiate de réduction du prix de revient. Nous sommes heureux de pouvoir ajouter que les fabricants de superphosphates apprécient de plus en plus les qualités de nos produits ; la régularité de composition des phosphates de Gafsa, leur facilité de mouture, leur faible teneur en carbonate de chaux en rendent en effet le traitement industriel particulièrement économique.

Liquidation de l'exercice

Les bénéfices bruts du compte de Profits et pertes ont été de	3.283.376 89
dont il faut déduire les charges inhérentes à l'exercice, savoir :	
Frais généraux : 260.743 16	
Pensions et dons : 26.725 20	
Service de l'emprunt : 125.000 00	
Moins-value sur les titres du cautionnement à Tunis : 1.650 00	
et les amortissements industriels déjà signalés : 300.000 00	
D'autre part, le solde créditeur du compte des intérêts et commissions de banque :	
84.479 17	
ramène à	629.639 24
les charges à déduire des bénéfices bruts.	
Le solde du compte de Profits et pertes est donc de	2.653.737 65
dont vous avez à décider l'emploi.	
Nous vous proposons de répartir ces bénéfices de la façon suivante :	
Après le prélèvement de 5 % pour la réserve légale	132.687 26
le fonds d'amortissement des actions serait doté, comme les années précédentes, de	
800.000 00	
Puis, après attribution aux actions de 5 % du capital réalisé (25 francs par action)	
900.000 00	
il serait imputé au fonds de prévoyance une somme de	768.055 00

La nécessité d'alimenter notre fonds de prévoyance est particulièrement sensible cette année, où, comme nous l'avons indiqué, nous allons consacrer des sommes importantes au développement de nos installations et surtout à l'acquisition de machines et wagons.

Enfin, l'excédent s'élevant à 552.995 fr. 39, serait réparti de la manière suivante conformément à l'article 73 des statuts :

Après prélèvement de 7 % pour le conseil d'administration	38.709 86
le surplus, soit 514.285 fr. 71, doit être divisé en :	
70 % pour les actions	360.000 00
somme correspondant à 10 francs par action.	
Et 30 % pour les parts de bénéfices	154.285 71

ce qui représente 10 fr. 714 par part.
Total égal 2.653.737 65

Le dividende des actions sera ainsi de 35 francs brut (33 fr. 60 net par action nominative et 32 fr. 442 par action au porteur). Celui des parts de bénéfices sera de 9 fr. 813, impôts déduits.

Nous vous demandons de vouloir bien approuver ces propositions qui, tout en prévoyant une augmentation du dividende des actions et des parts de bénéfices, permettront l'accroissement normal des fonds d'amortissements et la formation de réserves que nous considérons comme indispensables pour pourvoir au développement de nos moyens d'action.

L'activité et le dévouement de notre directeur général et du personnel placé sous ses ordres, à Paris et en Tunisie, sont pour beaucoup dans les résultats de l'exercice écoulé. Votre conseil vous propose de vous associer aux remerciements qu'il leur a déjà adressés et qu'il est heureux de renouveler devant vous.

Conseil d'administration

Vous avez à procéder à la nomination de deux administrateurs en remplacement de M. MOLINOS et le comte de MONTAIGU, qui ont été désignés par le sort comme sortants cette année, conformément à l'article 20 des statuts ; nous vous rappelons que ces administrateurs sont rééligibles.

Votre conseil déclare que, pendant l'exercice 1903, la compagnie n'a fait que des affaires courantes avec les sociétés ou maisons dont certains de ses membres sont administrateurs ou associés.

L'allocation votée par l'assemblée générale du 3 avril 1897, dès l'origine de notre compagnie, pour les jetons de présence du conseil d'administration, avait été fixée à 35.000 francs. En présence des résultats obtenus, vous serez sans doute d'avis, Messieurs, que cette allocation n'est pas en rapport avec le développement actuel des affaires sociales et l'importance des questions que votre conseil doit examiner. Nous vous proposons donc de vouloir bien décider qu'à partir du 1^{er} janvier 1904, les jetons de présence du conseil seront portés à 70.000 francs par an, jusqu'à ce que l'assemblée générale en ordonne autrement.

RÉSOLUTIONS

votées à l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 1904

.....

Cinquième résolution

L'assemblée nomme commissaires, pour l'examen des comptes et le rapport à faire sur l'exercice 1904, MM. Fabignon et Ristelhueber, avec faculté d'agir ensemble ou séparément.

Elle fixe leurs émoluments à 1.000 francs pour chacun d'eux [...].

Phosphates de Gafsa
(*Le Journal des finances*, 29 octobre 1904)

J'ai recommandé l'action Phosphates de Gafsa à 637 (voir n° du 21 février 1903), je suis revenu depuis à la charge, notamment le 7 novembre, puis le 2 février et maintes autres fois.

Les cours n'ont pas cessé de monter : on a fait jusqu'à 1.390 et l'on reste à 1.368.

Je suis persuadé qu'on montera encore, car l'entreprise se développe rapidement. Voici la marche qu'elle a suivie depuis cinq ans qu'elle existe :

	Expéditions (tonnes)	Bénéfices (fr.)
1899	63.000	—
1900	171.000	1.043.000
1901	178.000	1.392.000
1902	263.000	2.116.000
1903	352.000	2.954.000

Les prévisions de vente pour 1904 sont de 420.000 tonnes. Mais elles seront sans doute dépassées, car les expéditions du premier semestre de l'année ont excédé 227.000 tonnes.

Un événement favorable à cette entreprise est survenu dernièrement.

Le syndicat des superphosphates est rompu. La production qu'il contrôlait était de 890.000 tonnes ; sur ce total la part des usines de Saint-Gobain était de 400.000 tonnes.

Saint-Gobain reste donc le maître de la situation.

Gafsa, qui lui vend une grande partie de ses phosphates, ne pourra que bénéficier de la victoire qu'il remportera sur les usines dissidentes.

Enfin, la Compagnie aurait, tout récemment, découvert dans le périmètre de sa concession une importante couche de phosphate, titrant plus de 64 %.

Le marché des phosphates devient décidément des plus intéressants et des plus favorables aux exploitations algériennes ou tunisiennes.

À côté des Phosphates de Gafsa, je signalerai les Phosphates de Dyr, les Phosphates de Tebessa et, les Phosphates de Rhiras.

1° — D'après le *Mining Journal*, la production en phosphates des États-Unis suffit à peine à leur consommation.

Ce pays, qui récolte à peu près le tiers des céréales du monde entier, a besoin, en effet, de quantités considérables d'engrais.

2° — D'autre part, la question des transports joue un grand rôle en cette matière. Par suite, la hausse du fret empêchera les phosphates américains de venir rivaliser, en Europe, avec ceux de nos colonies africaines.

Les sociétés qui ont su assurer le transport de leurs produits à bas tarifs sont dans une situation particulièrement favorable.

C'est le cas des Phosphates des Rhiras qui ont des contrats jusqu'en 1905.

Pour cette entreprise, 1903 a été un exercice de mise en train : néanmoins, on a expédié 16.000 tonnes.

Pour 1904, on compte sur environ 80.000 tonnes.

Pour 1905, on espère expédier au moins 100.000 tonnes. Les ventes couvrent la production de 1905.

On voit que la progression est pour les Phosphates des Rhiras aussi favorable qu'on peut le désirer.

La Compagnie des phosphates et des chemins de fer de Gafsa (Tunisie) est à 1.365. Nous avons dit quelques mots de cette affaire, faisant entendre que si ses actions pouvaient sembler chères au-dessus de 1.400 francs, le dernier dividende réparti ayant été de 35 francs, les bénéfices sans cesse en progrès de l'entreprise permettaient de belles espérances, c'est-à-dire un accroissement sensible dans l'avenir des répartitions annuelles.

Voici de plus amples renseignements sur son développement (1.000 fr.) :

	Bénéfices bruts	Produits de placements et report à nouveau	Totaux	Dépenses et amortissements	Bénéfices nets
1899	297	55	352	238	114
1900	1.571	113	1.684	528	1.156
1901	1.805	390	8.195	812	1.383
1908	2.459	48	2.507	693	1.814
1903	3.283	84	3.367	714	2.653

Comme on le voit, depuis l'origine de la société, les bénéfices bruts ont procédé par bonds et les bénéfices nets ont suivi de près à cause de la modération des dépenses annuelles.

Ce progrès ne paraît pas devoir se ralentir encore, car le nombre de tonnes de phosphate expédiées s'accroît chaque année.

	Expéditions (tonnes)
1899	63.690
1900	171.298
1901	178.047
1902	263.482
1903	352.088
1904	430.000 (environ)

Et la compagnie prévoit que ses expéditions atteindront, en 1905, un tonnage de 500.000 tonnes.

Voici comme ont été répartis, depuis 1900, les bénéfices nets de l'entreprise

	Réserve légale	Amort. des immob.	Amort. du capital	Fonds de prévoyance	Aux actions	Report à nouveau
1900	—	766	—	—	—	390
1901	69	—	300	100	900	14
1902	91	—	300	261	1.080	—
1903	133	—	300	768	1.260	—

La compagnie semble vouloir, depuis le dernier exercice, répartir dorénavant aux actionnaires la moitié de ses bénéfices nets et porter à peu près l'autre moitié aux réserves et amortissements, ce qui constitue une sage politique.

On estime que le dividende de 1904 sera de 40 à 45 francs sur les 40.000 actions de 500 francs formant son capital.

Au cours de l'assemblée extraordinaire qui a eu lieu le 14 novembre, à l'effet de soumettre aux actionnaires une nouvelle convention interprétative de celle de 1896 et un avenant à la même convention originale, le président a déclaré que le service d'exploration de la Compagnie avait découvert dans les territoires qui lui ont été concédés jusqu'en 1956 un nouveau gisement de phosphate très important, d'une teneur riche de 61 à 65 %, reconnue contradictoirement par plusieurs laboratoires de Paris, titre correspondant aujourd'hui, à une plus-value de 3 francs environ par tonne.

Des mesures ont été immédiatement prises sur place, pour établir les trente-cinq kilomètres de chemin de fer devant relier ce gisement à la ligne de Gafsa à Sfax construite par la compagnie et en exploitation. La Compagnie trouvera dans ses ressources actuelles les fonds nécessaires pour cette construction.

Cette découverte très avantageuse rend moins intéressante pour la Société de Gafsa l'adjudication du gisement d'Aïn-Moularès que va faire le gouvernement tunisien et pour laquelle la Compagnie a un droit de préemption.

Ajoutons qu'en vertu de la nouvelle convention du 1^{er} août 1904, le droit de rachat par l'État tunisien, du chemin de fer de Gafsa à Sfax ne pourra être exercée qu'à partir du 1^{er} janvier 1931.

Cette même convention, confirmant le droit de préemption de la compagnie dans toute adjudication de gisements de phosphate situés dans l'intérieur du périmètre de protection défini dans la convention de 1896, précise les cas où l'amodiatrice autre que la Compagnie devra faire ses expéditions par le chemin de fer de Metlaoui, Gafsa à Sfax.

Quant aux conditions économiques dans lesquelles se trouve la Compagnie, elles sont excellentes.

La consommation des superphosphates se développe de plus en plus dans le monde entier. Et les 800.000 tonnes de phosphate qu'expédient chaque année en Europe, les producteurs américains, pourront être d'autant plus facilement refoulées vers le pays d'origine par le prix de revient avantageux de la Compagnie de Gafsa, que l'Amérique elle-même devient de plus en plus grande consommatrice, par son agriculture, d'engrais commerciaux dont la production est assurée par le développement sur place de l'industrie des superphosphates.

(*Le Capitaliste*, 30 novembre 1904)

Les Phosphates de Gafsa se sont élevés à 1.400 sur la nouvelle que des recherches entreprises par la Compagnie dans le périmètre de sa concession venaient d'aboutir à la découverte, dans le Djebel-Redeyef, d'une importante couche de phosphate titrant plus de 64 %. L'exploitation de la nouvelle mine nécessiterait notamment la construction d'un chemin de fer de 35 kilomètres environ.

Tunisie
(*Le Temps*, 12 décembre 1904)

Les phosphates de Gafsa sont à 1.285.

Dans un ouvrage fort intéressant que M. Paul Leroy-Beaulieu [1843-1916] vient d'écrire sur « le Sahara, le Soudan et les chemins de fer transsahariens », l'auteur, examinant les œuvres qui peuvent être entreprises avec succès dans le continent africain, a écrit les lignes suivantes sur l'affaire de Gafsa :

Parmi les entreprises à la naissance et au développement desquelles j'ai participé, il en est une que je citerai ici, parce qu'elle a contribué à m'éclairer sur la construction des chemins de fer désertiques ; j'ai été un des fondateurs et je suis un des administrateurs de la Société des phosphates et du chemin de fer de Gafsa qui a construit, sans aucune aide gouvernementale, une ligne ferrée de 245 kilomètres, du port tunisien de Sfax aux carrières phosphatières de Metlaoui, lesquelles se trouvent dans le Nord du Sahara il est question, depuis quelques années, de prolonger cette ligne de 70 à 100 kilomètres environ jusqu'aux oasis de Tozeur et de Nefta. Que de fois dans les voyages annuels que je fais en Tunisie, depuis 1885, n'ai-je pas entendu traiter, aux tables d'hôte des bateaux ou des hôtels, avec dérision cette entreprise quand elle était en voie d'exécution. Elle devait, m'assuraient obligeamment mes commensaux, ruiner les actionnaires : faire 245 kilomètres de chemin de fer en plein désert pour chercher des phosphates, cela avait-il le sens commun ? Et comment une entreprise phosphatière pourrait-elle rémunérer un capital de 18 millions ? Jamais l'on ne pourrait supporter la concurrence des phosphates de Tébessa et ceux de la Caroline des États-Unis

Cette ligne ferrée industrielle est construite depuis cinq ans : en l'année 1902, elle a transporté 270.000 tonnes de phosphates qui ont été vendues dans les diverses contrées d'Europe ; en 1903, elle en a transporté 350.000 ; on pense qu'on arrivera, dès 1905, à un chiffre de 500.000 tonnes.

Les actions reçoivent un large dividende, quoiqu'on ne distribue guère que la moitié des bénéfices, le surplus étant mis en réserve ; elles font plus de 80 % de prime, quoiqu'il y ait des parts de fondateur qui prennent une partie des gains ; si l'on n'entrevoit pas des concurrences prochaines par l'ouverture de carrières similaires avec des lignes ferrées parallèles de longueur approximativement semblable, les dividendes et les cours seraient beaucoup plus élevés encore.

Mais dès maintenant, les résultats ont vengé les hommes entreprenants qui ont fait cette belle œuvre du dédain des gens superficiels ou pusillanimes. Elle est beaucoup plus prospère que les entreprises algériennes similaires de Tébessa, qui lui sont antérieures. Et précisément ce qui fait la force de cette entreprise de Gafsa, c'est la possession de son chemin de fer. Alors même que la mine ne ferait aucun bénéfice, le chemin de fer en réaliserait d'importants, car le transport de 400.000 à 500.000 tonnes, si bas que soit le tarif, ne peut être que rémunérateur.

D'autre part, il convient de considérer que l'entreprise de Gafsa a de grosses immobilisations à faire pour ses nouveaux gisements, pour son chemin de fer et qu'elle n'a pas encore commencé le remboursement de son capital. Puis, si la consommation des phosphates augmente dans le monde, il est possible que de nouveaux gisements très riches soient découverts sur d'autres points du globe, et qu'ainsi, les prix de vente baissent encore. En regard de la situation industrielle et financière de premier ordre que nous avons exposée d'après les rapports de la société, il n'est que juste de placer les circonstances et les considérations de nature à permettre d'apprécier cette intéressante entreprise à sa juste valeur.

(*Le Capitaliste*, 15 décembre 1904)

Les Phosphates de Gafsa, après une nouvelle baisse à 1.300 et 1.385, se relèvent à 1.320. Un acompte de 20 fr. net sera mis en paiement le 8 janvier prochain. La dernier

rapport administratif de la Société générale de Mines d'Algérie-Tunisie (Omnium) constatait que le marché des phosphates variait peu, car si la consommation a progressé de jour en jour, la production a augmenté non moins rapidement et la concurrence a pesé sur les cours, qui sept restés en baisse. Il apparaît de plus en plus que le seul moyen de soutenir la lutte est de produire toujours davantage

Cette appréciation peut être opposée à la note dithyrambique que consacre M. [Paul] Leroy-Beaulieu à la Société de Gafsa, dont il est administrateur, et que signale *le Temps* dans sa revue financière de dimanche dernier.

La Société de Gafsa paraît être, avant tout, une affaire de spéculation. Le conseil d'administration n'a jamais eu qu'une pensée, celle de pousser les cours aux limites extrêmes en distribuant la presque totalité de ses bénéfices. Et pour réaliser ces bénéfices, l'extraction se poursuit intensive, sans ménagement pour le marché des phosphates qui s'alourdit chaque jour sous le poids des offres venant de toutes parts. Et lorsque les cours des phosphates seront complètement avilis ou que les gîtes de la Société seront épuisés, le chemin de fer supportera à lui seul la rémunération d'un capital de 30 millions 1/2 dont on aura négligé l'amortissement pendant les années prospères. On verra, à ce moment, ce que deviendront les cours de la valeur.

Et lorsqu'on entend M. Leroy-Beaulieu traiter de superficiels les hommes qui n'ont pas cru au succès de l'entreprise de Gafsa, on est tenté de traiter de même sorte des administrateurs qui semblent, de parti pris, sacrifier au présent l'avenir de leur société.

Les Phosphates du Dyr perdent encore plusieurs points à 105.

Phosphates de Gafsa (*Le Journal des finances*, 4 février 1905)

La convention passée entre l'État tunisien et la Société de Gafsa, au sujet, de la concession d'Aïn-Moularès [rachetée à la Floridienne, société belge], a été publiée au *Journal officiel tunisien*, en même temps que le décret ratifiant cette concession.

L'avenir des phosphates tunisiens (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 16 février 1905)

On pouvait redouter, avant l'adjudication d'Aïn-Moularès, un gâchage du marché tunisien des phosphates. Aujourd'hui, ce n'est plus possible. En effet, comme dit *L'Engrais*, la préférence accordée à la Compagnie de Gafsa, pour les gisements à Aïn-Moularès, doit rassurer le marché. Un autre adjudicataire aurait extrait 200.000 tonnes annuellement de ces gisements, il aurait dû vendre en baisse pour pouvoir prendre sa place sur le marché général des phosphates. De son côté, la Société de Gafsa aurait été amenée à développer considérablement ses exploitations anciennes pour lutter contre la concurrence et se tenir au premier rang.

Dans les conditions actuelles, la Société devra elle-même extraire aussi 200.000 tonnes annuellement des gisements d'Aïn-Moularès, mais elle reste libre de ne pas développer outre mesure ses gisements actuellement en exploitation.

Bref, la Société de Gafsa, à peu près maîtresse des gisements tunisiens, pourra régler la production générale sur les besoins de la consommation. Il y a de ce fait un élément de consolidation du marché qui n'échappera pas aux intéressés.

Mokta-el-Hadid
(*Le Journal des finances*, 13 mai 1905)

En effet, Mokta-el-Hadid possède 8.000 actions Gafsa dont le dernier dividende a été de fr. 35, contre fr. 30 précédemment.

Ses parts Gafsa, au nombre de 1.600, ont reçu fr. 10,71, et les 877 actions de Krivoi-Rog ont touché fr. 40 comme l'année précédente.

COMPAGNIE DES PHOSPHATES ET DU CHEMIN DE FER DE GAFSA
(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des TP*, 15 juillet 1905)

Le 19 juin a eu lieu l'assemblée générale ordinaire de cette Compagnie sous la présidence de M. Charles Dolfuss-Galline, président du conseil d'administration.

Lecture a été donnée aux actionnaires du rapport relatif aux opérations et aux résultats de l'exercice 1903.

I. — Il passe en revue chacune des exploitations de la compagnie. La mine de Metlaoui a produit 457.052 tonnes, soit 49.023 tonnes de plus qu'en 1903. Elle s'est étendue vers les tables voisines, ce qui lui permettra de suffire à toutes les commandes. L'outillage a été ou sera augmenté selon les besoins de la production ; une usine nouvelle est en construction, les installations de séchage ont été développées et comprennent actuellement neuf grands fours dont trois rotatifs. Le personnel se composait, au 31 décembre, de 2.031 employés.

L'avenir de la compagnie doit être assuré : il l'a été par de nouvelles recherches. Un nouveau gisement de teneur supérieure à celle de Metlaoui a été découvert ; il fournira pour le moins 12 millions de tonnes de phosphates au titre de 64,5 % ; le titre de la mine actuelle est 58,63. En même temps, des mesures ont été prises pour l'exploitation du gisement de Redeyef. Elle nécessitera la construction d'un embranchement de 33 kilomètres au sujet de laquelle des arrangements ont été conclus ; la ligne projetée, bien que difficile, sera terminée en deux ans. Les produits de ce gisement sont de qualité supérieure. En outre, les droits de recherche ont été rachetés sur une région de 25 kilomètres. Enfin, grâce à de nouvelles adductions, le village de Gafsa pourra recevoir 400 mètres cubes d'eau par jour, avantage inappréciable dans un pays désertique.

II. — En 1904, de Metlaoui à Sfax, 479.267 tonnes ont été transportés par le chemin de fer contre 373.180 en 1903.

Le service public des voyageurs et des marchandises a donné une recette totale de 536.709 francs, soit de 3.309 francs par kilomètre. Cette dernière n'avait été que de 1.883 en 1903 et de 1.350 en 1902. Les alfas ont fourni la majeure partie du produit des transports de petite vitesse, soit 365.597 francs ; les matériaux de construction, les céréales et les farines ont donné le reste.

La voie n'a pas eu à souffrir des dégâts causés par les orages. Des ponts, des aqueducs, munis de radiers et de garde-radiers ont été construits ainsi que des murs de défense contre les inondations. Un réservoir d'eau de 50 mètres cubes a été installé à l'arrêt d'Aïn-Zanmouchi.

La gare de Sfax a été agrandie.

L'effectif du matériel a été accru en locomotives d'une puissance exceptionnelle pour une voie d'un mètre et le matériel roulant compte aujourd'hui 503 véhicules dont 440 wagons à phosphate.

Sur la demande du gouvernement tunisien, le service journalier de correspondance par voiture automobile et de diligence a été rétabli entre Sfax et Sousse. Ce matériel a été acquis au prix de 223.000 francs dont l'intérêt est servi par l'État à 6 %. Les frais

d'exploitation sont remboursés à la Compagnie à raison de 0,85 par automobile-kilomètre et de 12 % à prendre sur les recettes du service public.

Les embarquements à Sfax se font par 264 bateaux, dont 211 vapeurs. Un second appareil de chargement mécanique est en construction, et bientôt, en cas de nécessité, plus de 3.000 tonnes pourront être embarqués par jour. Les hangars de Sfax seront agrandis.

III. — En vertu de son droit de préférence, la compagnie s'est portée adjudicatrice des gisements domaniaux de phosphate de chaux d'Aïn-Moularès et du Djebel-Mrata. Leur teneur est de 63/68. Leur produit sera dirigé sur le port de Sousse, distant de 310 kilomètres, par une voie ferrée dont 260 kilomètres restent à construire aux frais de l'État dans un délai de cinq ans. La Compagnie de Bône-Guelma est concessionnaire de la ligne.

Par la réunion, entre les mains de la compagnie, de toutes les concessions que le rapport vient d'énumérer, toute concurrence est évitée. Une acquisition particulièrement précieuse est celle du gisement de Moularès qui donne un produit de faible teneur en carbonate de chaux, particulièrement apprécié par les fabricants de superphosphates. L'acquisition du gisement d'Aïn-Moularès a permis d'ajourner l'exploitation de divers autres gisements, d'où résulterait un encombrement de produits.

IV. — Les recettes du domaine, bien que moins élevées qu'en 1903, ont dépassé celles des exercices précédents ; elles se sont élevées à 22.826 francs et ont laissé un très faible déficit de 1.510 francs. Le recrutement des métayers est devenu presque impossible et la compagnie doit cultiver elle-même. Les plants des vieux oliviers semblent ne donner que d'assez médiocres résultats, mais un troupeau de moutons et de chèvres a été formé avec succès.

V. — Le service commercial a pris, en 1904, une extension considérable ; les livraisons de phosphates se sont élevées à 455.797 tonnes contre 352.088 en 1903 ; elles dépasseront probablement 500.000 tonnes en 1905. En même temps, les prix de revient ont diminué sans que les prix de vente aient sensiblement fléchi. Les phosphates de la compagnie sont de plus en plus appréciés par les consommateurs : on peut espérer que le produit des nouvelles mines ne déterminera pas le fléchissement des cours, la demande de l'Europe et de l'Amérique augmentant sans cesse.

VI. — Voici comment s'établit la liquidation de l'exercice.

Les bénéfices bruts se sont élevés à 4.325.622 fr., d'où il convient de déduire pour les frais généraux, pour le service de l'emprunt et les amortissements industriels une somme de 614.330 fr. ; les bénéfices nets sont donc de 3.711.491 fr.

Sur cette somme, tous prélèvements opérés pour la réserve légale, l'amortissement des actions, l'intérêt de 5 % dû aux actions, la création d'un compte nouveau de provision pour travaux ; il reste un solde disponible de 1.105.990 fr. à répartir entre le conseil d'administration, les actions et les parts bénéficiaires à raison de 7 %, 70 % et 30 % respectivement. Le dividende des actions s'élève ainsi à 45 fr. bruts ; celui des parts bénéficiaires de 20,05 nets. « Les résultats très satisfaisants de l'exercice 1904, ajoute le rapport, vous permettent donc d'augmenter les dividendes sans négliger d'alimenter les fonds d'amortissement et en constituant une importante provision pour les travaux neufs. »

Le rapporteur explique l'utilité de cette provision destinée à la mise en valeur des exploitations nouvelles et à l'allégement des exercices pendant lesquels elles seront effectuées, les dépenses qu'elle nécessitera. Ce nouveau fonds de 1.219.926 fr., ajouté au fonds de prévoyance qui figure déjà au bilan pour 1.129.128 fr. et à la réserve de 10.000 francs des obligations à amortir — aujourd'hui sans objet —, constituera une provision totale de 2.449.054 fr. qui sera mise à la disposition du conseil.

Trois administrateurs — MM. David Beigbeder, Paul Leroy-Beaulieu et Raoul Sautter¹⁷ — sont désignés par le sort comme sortants ; le conseil propose leur réélection. Toutes les résolutions mises aux voix ont été votées.

(Le Capitaliste, 12 avril 1906)

Les Phosphates de Gafsa réalisent une nouvelle avance à 2.300, 2.340 et 2.370. On est en droit de craindre qu'en présence de découvertes nombreuses de gîtes de phosphates, les prix déjà avilis de la marchandise ne tombent à rien. Cette situation précaire du marché des phosphates tient à la production intensive de la Compagnie de Gafsa qui, pour faire vivre son chemin de fer, est obligée de pourvoir au transport d'un tonnage élevé. On entrevoit dans certains milieux, pour un avenir peu éloigné, le krach des phosphates dont on pourra faire remonter la responsabilité aux agissements de la Compagnie de Gafsa.

Phosphates de Gafsa
(Le Journal des finances, 12 mai 1906)

Le conseil d'administration a décidé de proposer pour 1905 la distribution d'un dividende de 60 fr.

Phosphates de Gafsa
(Le Journal des finances, 16 juin 1906)

L'exercice 1905 a laissé un bénéfice net de 4.786.473 fr. contre 3.711.492 fr., ce qui permettra à l'assemblée du 25 courant de fixer le dividende à 60 fr. par action et 37 fr. 50 par part, contre 45 fr. et 21 fr. 40 l'an dernier.

Phosphates et chemin de fer de Gafsa
Société anonyme au capital de 18 millions de francs ¹⁸
SIÈGE SOCIAL : 60, RUE DE LA VICTOIRE À PARIS
Assemblée générale ordinaire du 25 juin 1906
(Recueil des assemblées générales)

¹⁷ Raoul Sautter (1871-1932) : fils de Charles Sautter, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Commissaire aux comptes, puis (1898) secrétaire générale du Boleo (cuivre au Mexique). Commissaire aux comptes (avec son beau-frère Léon Odier) de la Société française de reports et de dépôts, censeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, représentant de cette dernière au conseil de la Banque française pour le commerce et l'industrie (BFCI)(1904-1906), commissaire aux comptes des Forges et aciéries du Nord et de l'Est (contrôlées par la Banque de Paris) et des Chargeurs réunis,, administrateur de la Banque continentale de Paris (1911), à capitaux allemands, administrateur de l'Éclairage, puis, après absorption, de la Thomson-Houston (1918)

¹⁸ Divisé en 36.000 actions de 500 francs, libérées, à la Cote officielle, au comptant. Il existe 14.400 parts bénéficiaires également cotées.

Cours au 30 juin 1906 :

Actions 2.800 francs.

Parts 2.155.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Charles Dollfus-Galline, président ; baron [Robert] de Nervo, vice-président ; Albert Laurans, Léon Molinos, John Roux, administrateurs délégués ; David Beigbeder, Édouard de Billy, Lucien Bordet, William d'Eichthal, Walter R. Hay, Étienne Hély d'Oissel, Paul Leroy-Beaulieu, Gustave Mirabaud, marquis de Montaigu, Raoul Sautter, administrateurs.

Commissaires : MM. Gabriel Fabignon, Léon Ristelhueber.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous venons vous rendre compte de la situation de votre compagnie et de la marche de ses travaux pendant l'exercice 1905.

MINE

La mine de Metlaoui a encore notablement augmenté sa production ; elle a extrait, en 1905, 526.517 tonnes contre 457.052 tonnes en 1904 et 408.029 tonnes en 1903.

D'importants travaux préparatoires ont dû être entrepris pour développer l'exploitation des phosphates parallèlement à l'extension de nos débouchés. En dehors des chantiers installés dans les tables Ouest, Lousif et Jaatcha, de nouveaux travaux ont été ouverts dans les tables Khanguet et Metlaoui, où les galeries de traçage se sont développées dans un gisement toujours aussi régulier comme allure et comme teneur.

Notre matériel électrique de la mine, mis en service l'année dernière, va s'accroître d'un nouveau treuil et de plusieurs locomotives.

Le séchage d'un tonnage constamment croissant, qui atteint cette année 2.000 tonnes environ par jour ouvrable, a nécessité un développement continu des installations consacrées à cette opération. Notre aire de séchage en plein air a été agrandie ; nous avons muni d'un moteur plus puissant le plus ancien de nos fours rotatifs, et changé les foyers des deux autres ; enfin, deux autres fours de grand modèle vont être construits en 1906.

Le personnel de la mine de Metlaoui et de ses services annexes était au 31 décembre 1905 de 2.310 employés et ouvriers. Ce total comprend, comme précédemment, une forte majorité d'ouvriers indigènes ; leur nombre s'élevait à 1.941 à la fin de l'année dernière. La plupart de ces ouvriers étant des Arabes du pays, on voit que la population indigène a retiré d'importants avantages du développement de nos exploitations.

Nous avons continué en 1905 à construire des maisons pour nos employés et ouvriers européens. Les travaux d'adduction d'eau que nous vous avons annoncés l'année dernière sont en bonne voie ; en attendant qu'ils puissent atteindre les sources de Ras-el-Aïoun, ils ont déjà permis d'amener à Metlaoui des eaux puisées dans l'oued Seldja à 6 kilomètres de notre village.

Les travaux nécessaires pour préparer la mise en exploitation de notre nouvelle mine de Redeyef, qui doit fournir du phosphate de la qualité 63/68, sont entrés l'année dernière dans une phase active. L'emplacement en a été définitivement choisi, et nous avons commencé le creusement, dans la couche de phosphate, des galeries préparatoires de l'exploitation ; les installations de séchage sont à l'étude. La voie ferrée reliant Metlaoui et Redeyef, dont nous avons déjà signalé les difficultés d'exécution, est en construction ; bien que la rapidité des travaux ne réponde pas à notre attente, nous espérons toujours qu'il sera possible de terminer la ligne en 1907 ; nous continuerons d'ailleurs à prendre toutes les mesures propres à accélérer la construction. La longueur totale de l'embranchement à construire, y compris son raccordement au terminus avec la future aire de séchage, sera de 40 kilomètres ; un point d'eau, convenablement placé au milieu du parcours, facilitera l'alimentation des locomotives.

Nous n'avons pas à nous préoccuper pour le moment de la mise en exploitation du gisement de Moularès qui a été amodié à votre compagnie le 5 janvier 1905. La voie ferrée que l'État tunisien fait construire et qui reliera cette mine au port de Sousse ne sera pas, en effet, ouverte avant un long délai. Vous verrez, d'ailleurs, que la Convention qui va vous être soumise en assemblée extraordinaire nous permettrait, sous certaines conditions, de reporter à une époque plus éloignée l'ouverture de la mine de Moularès.

CHEMIN DE FER

Notre ligne de Sfax à Gafsa et Metlaoui a transporté en 1905, de la mine au port de Sfax, 521.731 tonnes de phosphates.

D'autre part, les voyageurs et marchandises ayant utilisé notre chemin de fer nous ont procuré une recette de 596.656 fr. 81 ; la recette kilométrique correspondante s'est élevée à 2.455 francs contre 2.209 francs en 1904 et 1.883 francs en 1903. Ces transports du service public se décomposent de la manière suivante :

Grande vitesse :	
Voyageurs (Nombre : 38.554)	148.014 00
Bagages, messageries et divers (572 tonnes)	22.693 96
Petite vitesse (32.319 tonnes)	425.948 85
Total	<u>596.656 81</u>

Les marchandises transportées comprennent surtout des alfas (19.630 tonnes) ; puis viennent les céréales et farines, et les matériaux de construction.

Aux transports que nous venons d'indiquer s'ajoutent ceux des produits destinés au service de la mine, qui correspondent, pour 1905, à une recette d'ordre de 167.412 fr. 85, non compris les phosphates ni l'eau apportée par wagons-citernes.

Les principales installations nouvelles réalisées en 1905 consistent surtout en travaux exécutés à Sfax, notamment le développement de nos ateliers, la création d'un nouveau dépôt de machines avec rotonde, la reconstruction du magasin général et des bâtiments du service des alimentations, enfin l'installation de l'éclairage électrique dans la gare et ses annexes. Nous avons, en outre, construit sur la ligne plusieurs ponts supplémentaires. Une galerie de captage, avec deux puits d'accès, a été exécutée à Oued-Chaffar pour augmenter le débit de ce point d'eau.

Nous possédons actuellement 40 locomotives, dont 8 de 43 tonnes mises en service en 1905. Nous avons expédié à Sfax, l'année dernière, une draine automobile, qui est utilisée pour les tournées d'inspection sur la voie.

Notre matériel roulant comprend :

Voitures à voyageurs	13
Voitures de service	2
Fourgons	18
Wagons à phosphates	440
Wagons plates-formes	18
Wagons couverts	12
Wagons de secours	2

Wagons-citernes	10
Total	<u>515</u>

Ce matériel s'est accru de 6 fourgons et de 6 wagons plates-formes.

Le personnel de la ligne était, au 31 décembre dernier, de 672 agents et ouvriers, dont 278 indigènes.

Nous allons incessamment mettre en vigueur un système de retraites pour nos agents français. Suivant le principe adopté maintenant par la plupart des grandes compagnies françaises, nous utiliserons à cet effet la caisse nationale des retraites pour la vieillesse ; aux versements provenant d'une retenue de 5 % effectuée sur le traitement des agents commissionnés, viendront s'ajouter des allocations de la compagnie variant de 5 à 9 % suivant l'ancienneté ; pour les agents classés, la retenue sera, de 4 % du traitement, et les versements de la compagnie de 4 à 6 %.

AUTOMOBILES

Le service public d'automobiles entre Sfax et Sousse dont nous avons repris l'exploitation à partir du 1^{er} août 1904 pour répondre au désir de l'administration, a régulièrement fonctionné en 1905. Il est assuré par le matériel provenant de la précédente société d'exploitation, soit 3 voitures de 16 chevaux et 2 voitures de 12 chevaux, auquel s'ajoutera cette année une nouvelle voiture de 18 chevaux qui va être expédiée en Tunisie.

D'après l'expérience de l'année 1905, les frais d'exploitation qui nous sont alloués par l'État pour ce service paraissent suffisants pour couvrir nos dépenses.

Nous avons pu nous décharger pour les années suivantes du service de diligences qui est annexé à celui

des automobiles ; à cet effet nous avons prolongé jusqu'en 1910 le contrat passé avec un entrepreneur spécial pour l'exploitation des diligences.

EMBARQUEMENT

Par suite de la mise en service d'un second appareil de chargement mécanique par courroie transporteuse, analogue à celui que nous utilisons depuis 1902, la puissance de nos moyens d'embarquement s'est encore notablement accrue ; nous avons en même temps amélioré le rendement du premier appareil, en le munissant d'un nouveau moteur, de sorte que chacun de nos chargeurs mécaniques peut maintenant embarquer jusqu'à 250 tonnes à l'heure.

Le développement continu de nos exportations, qui sont les sources d'importantes recettes pour le port de Sfax, a conduit le gouvernement tunisien à décider l'agrandissement de ce port, notamment l'allongement du quai affecté à votre compagnie ; les travaux nécessaires doivent être entrepris à bref délai. Dès qu'ils seront terminés, nous aurons à développer nos installations de chargement, de manière que, tout en permettant l'augmentation du tonnage, elles nous donnent les facilités désirables pour l'embarquement simultané des qualités différentes de phosphates que fourniront nos deux mines.

DOMAINE

L'insuccès des récoltes d'olives et de céréales en 1905 a réduit les recettes du service du domaine à 12.024 fr., chiffre inférieur à celui de nos dépenses de mise en valeur pendant la même année ; mais le lot de terrain que nous avons vendu en 1904 nous ayant été payé l'année dernière, la somme immobilisée dans le domaine est finalement en diminution de 21.334 fr. 70 pour le dernier exercice.

L'hiver dernier ayant été relativement pluvieux en Tunisie, il est permis d'espérer que nos recettes seront notablement plus fortes cette année, tant pour les céréales que pour la récolte des vieux oliviers du domaine.

Nos jeunes plantations se sont beaucoup développées l'année dernière, autour du nouveau centre d'exploitation directe de Saint-Michel, créé en 1904 ; depuis deux ans, nous avons planté en cet endroit près de 20.000 oliviers, et 6.000 autres vont être cultivés par de nouveaux métayers ou mgharcis qui ont été groupés à quelque distance de la même ferme.

Quant à notre centre d'exploitation du Chahal Sud, voisin de la voie ferrée, il est toujours dans un état satisfaisant ; parmi les 21.000 jeunes oliviers qui y ont été plantés, nous en entretenons directement 4.000, qui ont été abandonnés par leurs métayers.

SERVICE COMMERCIAL

Nos ventes se sont élevées, pour l'année 1905, à 524.165 tonnes de phosphates, soit 65.367 tonnes de plus qu'en 1904. et 172.077 tonnes de plus qu'en 1903.

Les causes de cet accroissement constant de nos débouchés résident dans la faveur persistante dont nos produits jouissent, en même temps que dans le développement, très rapide en ce moment, de la consommation mondiale. Cette dernière circonstance, en réduisant les tonnages restant disponibles sur les plus prochaines années, a provoqué, dans ces derniers mois, une hausse sensible des cours, qui a conduit les acheteurs à se couvrir beaucoup plus longtemps à l'avance que précédemment.

Par suite de cette situation, nous sommes assurés d'atteindre, cette année et les suivantes, des tonnages plus élevés qu'en 1905. L'état du marché a également favorisé la mise en vente des phosphates 63/68 que produira notre mine de Redeyef ; nous avons déjà conclu d'importants contrats pour cette provenance, à partir de 1908. Tout semble démontrer que nous pourrions, avec la même facilité, assurer l'écoulement, des nouveaux tonnages que nous aurons dans quelques années à exporter par Sousse, après l'achèvement de la ligne se dirigeant vers Moularès.

Grâce aux quantités ainsi fournies par votre compagnie, comme à celles qu'apportera le développement des autres exploitations existantes, la production phosphatière paraît pouvoir suffire à l'accroissement des besoins de la consommation.

BILAN ACTIF

Les comptes de premier établissement du service du chemin de fer sont en augmentation de 504.469 fr. 19 par rapport à l'année précédente ; cette dépense résulte des achats de machines et wagons et des installations nouvelles dont nous avons plus haut rendu compte.

Le compte des dépenses incombant au gouvernement tunisien dans les frais de construction du chemin de fer a été définitivement arrêté à 2.714.699 fr. 47 par décision du directeur général des travaux publics du 14 juin 1905. Ce compte nous est remboursé, conformément à l'article 14 de notre convention de concession, par la retenue des redevances de la mine, qui s'accroissent à cet effet dans une réserve d'amortissement.

Le deuxième compte, concernant la mine, s'est accru en 1905 de 2.031.122 fr. 09. Sur ce total, 489.656 fr. 48 ont été consacrés à l'augmentation du matériel, des constructions et des installations diverses de la mine de Metlaoui pour permettre le développement de sa production ; 30.338 francs représentent des frais d'études antérieurs du gisement de Moularès, que nous avons été tenus de rembourser d'après la convention de concession ; 95.853 fr. 01 ont été dépensés à Sfax, spécialement pour terminer l'installation du second appareil de chargement mécanique ; enfin le surplus, soit 1.415.274 fr. 60, représente les dépenses de travaux et d'achats de matériel fixe

effectuées pour la construction de la ligne de Metlaoui à Redeyef, plus quelques dépenses faites à la nouvelle mine.

Dans le compte du Domaine, en dehors des variations déjà signalées ci-dessus et de l'accroissement régulier du compte d'intérêts, nous avons à vous signaler l'achat, dans la ville de Sfax, d'un terrain destiné à la construction de bureaux pour le chemin de fer, et d'un autre, situé sur le port, destiné au même but pour les bureaux du service de l'embarquement.

Quant au compte du service des Automobiles, il se trouve réduit, par rapport à l'exercice précédent, d'une part par suite de l'imputation au compte de Profits et pertes des recettes et dépenses d'exploitation des années 1904 et 1905, d'autre part par le jeu de l'amortissement prévu dans notre convention du 1^{er} août 1904 avec l'État tunisien.

Le total des comptes de premier établissement est ramené à 22.101.410 fr. 83 par la déduction des amortissements industriels auxquels votre conseil a affecté, comme les années précédentes, une somme de 300.000 francs. Ce compte d'amortissement, qui ne fait pas double emploi avec la réserve pour amortissement des actions inscrite au passif, est destiné uniquement à compenser la valeur des installations que le développement de notre production ou diverses causes peuvent nous amener à supprimer pour les remplacer par d'autres mieux en rapport avec nos nouveaux besoins.

Le chapitre des Immobilisations amorties et à amortir s'est augmenté de 40.694 francs, tant par suite du règlement d'un achat de permis de recherches qui vous avait été signalé l'année dernière, que par l'acquisition de plusieurs nouveaux permis au Djebel Berda.

Au chapitre des Approvisionnements et valeurs à réaliser, nous avons imputé le cautionnement que notre compagnie a dû verser, au début de 1905, comme conséquence de la concession du gisement de Moularès. D'autre part, nous avons amorti dans ce chapitre le compte de « Mobilier de bureau à Paris », dont le solde, moins 1 franc, a été porté au débit du Profits et pertes.

PASSIF

Le compte Obligations, qui existait encore à la fin du précédent exercice, a disparu par suite du remboursement le 15 janvier 1905, du solde de notre emprunt de 1901.

Dans le chapitre des Amortissements et réserves, le compte des redevances affecté, comme nous l'avons dit plus haut, au remboursement de la somme que l'État nous doit pour la construction de la ligne, s'est accru des redevances de la mine pour 1905, soit 296.519 fr. 44.

Les autres comptes ont été modifiés conformément aux décisions prises par vous dans votre dernière assemblée ; la Provision pour travaux neufs, constituée l'année dernière pour subvenir aux dépenses d'installations nouvelles qu'entraîne le développement de notre production, compense la presque totalité des dépenses de premier établissement effectuées en 1905 qui se sont élevées à 2.504.767 fr. 42.

LIQUIDATION DE L'EXERCICE.

Les bénéfices bruts du compte de Profits et pertes, en y ajoutant le solde créditeur du compte Intérêts et Commissions de banque et une faible plus-value des titres déposés en cautionnement à Tunis, s'élèvent à la somme de Fr. 5.460.055 79

dont il y a lieu de déduire :

Les frais généraux, pensions et dons 355.524 13

Les intérêts de l'emprunt de 1901 jusqu'à la date de son remboursement 2.705 49

Les amortissements industriels déjà cités 300.000 00

L'amortissement du mobilier des bureaux de Paris 15.352 29

Soit au total 673.581 91

Les bénéfices nets de l'exercice s'élèvent donc à Fr. 4.786.473 88

somme que nous vous proposons de répartir de la façon suivante :

Prélèvement de 5 % pour la. réserve légale 239.323 70
Fonds de réserve pour amortissement des actions 300.000 00
Versement aux actions d'une somme égale à 5 % du capital réalisé, soit 25 francs par action, au total 900.000 00

Le compte. Provision pour travaux neufs destiné à subvenir aux dépenses d'installations nouvelles, qui vont être importantes pendant quelques exercices, recevrait ensuite une allocation de 1.411.666 31

Le solde disponible serait distribué conformément aux statuts, savoir :

7 % au conseil d'administration 135.483 87

et le surplus aux actions et parts de bénéfices, soit :

70 % aux actions 1.260.000 00

Somme correspondant à 35 francs par action.

Et 30 % aux parts 540.000 00

ce qui représente 37 fr. 50 par part.

Total 4.786.473 88

Le dividende des actions sera ainsi de 60 francs brut, soit 57 fr. 60 net par action nominative, et 55 fr. 72 par action au porteur. Chaque action ayant déjà reçu un acompte de 20 francs le 6 janvier dernier, il vous restera, à percevoir 37 fr. 60 par titre nominatif et 35 fr. 72 par titre au porteur.

Le dividende des parts de bénéfice sera de 34 fr. 85 impôts déduits.

Les résultats acquis et. ceux qu'il est permis d'espérer attestent la valeur et le dévouement de notre personnel. Vous vous associerez certainement aux remerciements que nous adressons devant vous à nos agents et à notre directeur général, M. Maxime Pellé, qui assure, avec tant de succès, la marche des importants services placés sous son autorité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vous avez à procéder à la nomination de deux administrateurs en remplacement de MM. de Billy et [Lucien] Bordet qui ont été désignés par le sort comme sortants cette année, conformément à, l'article 20 des statuts ; ces administrateurs étant rééligibles, nous vous proposons leur réélection.

Votre conseil déclare que, pendant l'exercice 1905, la Compagnie n'a fait que des affaires courantes avec les sociétés ou maisons dont certains de ses membres sont administrateurs ou associés.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Messieurs,

En exécution du mandat que vous avez bien voulu nous confier et conformément à l'article 28 de vos statuts, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur la situation financière de votre société au 31 décembre 1905.

Les dépenses de premier établissement, y compris les immobilisations, s'élèvent à cette date à 23.800.104 83

Leur total au 31 décembre 1904 était de 21.254.643 41

Les dépenses de l'année 1905 se montent, donc à 2.545.461 42

Elles se répartissent comme il suit :

Chemin de fer 504.409 19

Mine 1.935.269 08

Embarquement 95.853 01

Domaine 24.106 07

Immobilisations 40.094 00

2.600.391 35
 À déduire :
 le crédit, donné au Compte « Automobiles » 54.929 93
 Total 2.545.461 42

Les travaux de construction de l'embranchement de Metlaoui à Redeyef ont absorbé la majeure partie des sommes inscrites au compte de la Mine. À cette opération principale s'en ajoutent d'autres dont les plus importantes sont, au compte Chemin de fer, des acquisitions de locomotives et de fourgons, la construction d'une rotonde et d'un magasin général, des travaux de voie, l'achat d'outils et d'appareils pour les ateliers, l'installation de l'éclairage. électrique ; au compte Mine, la construction de bâtiments de service et l'installation d'une usine électrique ; au compte Embarquement, l'installation d'un second appareil de chargement ; au compte Domaine, l'achat de terrains à Sfax ; au compte Immobilisations, l'acquisition de permis de recherches.

Si du total de 23.800.104 83
 on retranche les sommes affectées jusqu'en 1904 à l'amortissement industriel :
 1.200.000 00

et. celle que le conseil vous propose d'y affecter cette année : 300.000.00
 1.500.000 00

il reste pour dépenses nettes de premier établissement au 31 décembre 1905
 22.300.104 83

Les ressourcés à mettre en regard de ces dépenses se composaient à la même date :

Du Capital-Actions 18.000.000 00
 De l'ensemble des réserves 5.581.536 77
 Des provisions diverses 263.356 35
 Et du solde du compte de profits et pertes 4.780.473 88
 Ensemble 28.631.367 00

Les dépenses étant de 22.300.104 83

L'excédent des ressources sur les dépenses ressort à 6.331.262 17

somme égale au montant net des créances et des valeurs disponibles ou à réaliser dont le détail suit :

Approvisionnements, mine et chemin de fer 1.397.973 28
 Stock de minerai à la mine et à Sfax 486.766 76
 ces deux chiffres justifiés par des inventaires qui nous ont été représentés.
 Factures de phosphates à recouvrer 508.482 27
 Acompte sur fournitures et débiteurs divers 78.322 99
 Impôts sur titres à recouvrer 104.448 30
 Cautionnements de la Société 199-790 00
 Mobilier de Paris (pour mémoire) 1 00
 Avances sur frets 88.342 40
 Caisse, portefeuille, comptes de banque 4.308.078 16
 Total 7.172.205 16

dont à déduire :

Sommes dues à divers créanciers :

Paris : 496.304 94

Tunisie : 344.638 05

840.942 99

Total égal 6.331.262 17

Les avances faites par le gouvernement tunisien pour couvrir l'insuffisance des recettes du chemin de fer pendant les premières années d'exploitation ont été, comme vous le savez, soldées en 1903 ; par suite, la totalité des redevances de la mine qui

atteint, au 31 décembre 1905, le chiffre de 1.454.348 fr. 10, est. appliquée an remboursement de la part des dépenses de premier établissement que l'article 14 de la convention met à la charge du gouvernement.

Le compte de Profits et pertes présente :

En recette :

Le bénéfice réalisé sur la vente des phosphates augmenté du produit net du chemin de fer et des produits divers 5.402.207 71

Le solde du compte Intérêts et Commissions de banque 57.545 53

La plus-value des titres déposés en cautionnement 302 55

5.460.055 79

En dépense :

Les frais généraux de Paris : 331.785 28

Les pensions et dons : 23.738 85

L'amortissement industriel : 300.000 00

L'amortissement du mobilier de Paris : 15.352 29

Et le solde des intérêts de l'emprunt : 2.705 49

673.581 91

D'où un solde net de 4.786.473 88

Nous vous engageons à accepter les propositions de votre conseil pour la répartition de ce solde, notamment, en ce qui concerne la distribution d'un dividende de 60 francs par action et l'attribution aux parts bénéficiaires d'une somme de 37 fr. 50, somme qui est calculée sur la base fixée par l'article 43 de vos statuts.

Les écritures soumises à notre examen nous ont semblé tenues avec tout l'ordre et toute la clarté désirables, malgré la multiplicité des opérations et les complications qu'entraîne la fusion de plusieurs comptabilités en une seule ; nous nous plaignons à le reconnaître. Nos vérifications nous ont permis de constater la concordance des écritures et du bilan, l'exactitude des comptes de valeurs et de banque et la validité des pièces justificatives de dépense. Nous vous proposons, en conséquence, messieurs, d'approuver le bilan que vous présente le conseil d'administration.

Paris, le 21 mai 1906,

Les commissaires.

Signé : G. FABIGNON, L. RISTELHUEBER.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1905

ACTIF	
Comptes de premier établissement :	
Chemin de fer. Compte à la charge de la Compagnie	14.491.005 95
Compte définitif à la charge du gouvernement tunisien	2.714.699 47
Mine. Aménagements, constructions diverses, embranchements miniers et installations pour embarquement	5.901.378 29
Domaine. Domaine du Chahal, mise en valeur	218.371 56
Domaine du Chahal, intérêts au 31 décembre 1905 (3 %)	43.752 26
Propriétés à Tozeur et à Sfax	56.688 64
Automobiles Sfax-Sousse	175.514 06

		<u>23.601.410 83</u>
À déduire : Amortissements industriels :		
Exercices antérieurs : 00	1.200.000	
Exercice 1905 : 00	300.000	1.500.000 00
		<u>22.101.410 83</u>
Immobilisations amorties et à amortir :		
Apports mémoire	275.000 00 pour	1 00
Intérêts intercalaires mémoire	389.888 29 pour	1 00
Frais de constitution études anciennes et définitives : pour mémoire	101.392 75	1 00
Études du prolongement sur Tozeur		13.191 00
Achat de permis de recherches		185.500 00
Approvisionnements et valeurs à réaliser :		
Magasins de la mine, du chemin de fer, de l'embarquement des automobiles		1.397.973 28
Stocks de. phosphates à la mine de Sfax		486.766 76
Factures de phosphates restant à recouvrer		508.482 27
Débiteurs divers		78.322 99
Impôts à recouvrer		104.448 30
Cautionnements déposés au gouvernement tunisien		199.790 00
Mobilier des bureaux à Paris : mémoire	15.353 29 pour	1 00
Avances sur fret à retenir		88.342 40
Valeurs disponibles :		
Caisses et banquiers à Paris et en Tunisie		3.700.477 96
Effets à recevoir		607.600 20
Total de l'actif Fr.		<u>29.472 309 99</u>

PASSIF	
Capital social	18.000.000 00
Amortissements et réserves :	
Montant des redevances de la mine au 31 décembre 1905 à employer conformément à l'article 14 de la convention	1.454.348 10
Réserve légale	478.134 25

Provision pour travaux neufs	2.449.054 42
Réserve pour amortissement des actions	1.200.000 00
Créditeurs divers et provisions :	
Créditeurs à Paris	496.304 94
Créditeurs en Tunisie	344.638 05
Provisions diverses	263.356 35
Compte de profits et pertes (exercice 1905)	4.786.473 88
Total du passif	<u>29.472.309 99</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES (fr.)

DÉBIT	
Frais généraux de Paris (Loyers, taxes et impôts, conseil d'administration, direction et administration centrale)	331.785 28
Pensions et dons	23.738 85
Service de l'emprunt (Solde)	2.705 49
Amortissements industriels	300.000 00
Mobilier de bureau à Paris	15.352 29
Solde créditeur	4.786.473 88
	<u>5.460.055 79</u>
CRÉDIT	
Bénéfices bruts	5.402.207 71
Solde du compte intérêts et. commissions de banque	57.545 53
Plus-value sur la valeur des titres déposés en cautionnement à Tunis	302 55
	<u>5.460.055 79</u>

ALLOCUTION DE M. PELLÉ, directeur général

M. Pellé. — Messieurs, vous venez d'entendre le rapport du conseil d'administration sur l'exercice 1905 ; sur l'invitation qui m'en est faite, je vais vous donner quelques renseignements complémentaire sur ce qui s'est passé pendant les premiers mois de l'exercice 1906, et aussi sur les projets d'avenir de notre compagnie.

Ce qui, dans ces derniers temps, a surtout intéressé le marché des phosphates, c'est une majoration très nette de la consommation mondiale. Cette augmentation date bien, il est vrai, du moment où les engrais chimiques ont été plus employés, mais elle a été plus rapide depuis trois ou quatre ans. C'est ainsi que les pays qui consommaient depuis longtemps déjà des engrais chimiques, comme la France et l'Angleterre, ont vu cette consommation s'accroître normalement, tandis que certains pays, comme l'Italie, l'Espagne, qui étaient très en retard, ont vu une augmentation de consommation extrêmement rapide. En Amérique, notamment depuis trois ans, la consommation des

superphosphates s'est accrue avec une grande rapidité. Au Japon, l'effet est moins sensible et plus récent, mais on peut déjà voir que ce pays se prépare, pour les années suivantes, à consommer des quantités d'engrais chimiques beaucoup plus grandes que pendant les exercices précédents. Cela nous a permis en particulier pour le Japon, de recevoir un certain nombre de commandes depuis quelques mois.

Ce développement de la consommation mondiale nous permet donc de compter sur un accroissement important du chiffre de nos ventes. C'est ainsi, par exemple, que pour la mine de Metlaoui, nous comptons arriver cette année à une vente de 600.000 tonnes contre 524.000 pour l'exercice dernier.

Une autre cause viendra concourir à augmenter nos débouchés : c'est l'ouverture de notre mine de Redeyef et de celle de Moularès, qui, toutes les deux, peuvent nous fournir des phosphates plus riches. Cela nous permettra d'obtenir de nouveaux clients et de nous ouvrir certaines régions qui ne consommaient que des phosphates riches.

L'avenir se présente donc dans des conditions favorables pour nous, d'autant plus que le prix des phosphates a notablement augmenté depuis quelques mois.

À ce dernier point de vue, la compagnie ne profitera guère de cet accroissement du prix pendant les exercices 1906 et 1907, car nous avons, dû nous couvrir à l'avance, et la plupart de nos ventes ont été faites avant ce relèvement. Ce n'est donc qu'à partir de 1908 ou de 1909 que nous profiterons d'une manière plus sensible de l'élévation des prix.

Nous pouvons donc compter sur un accroissement de nos ventes, accroissement qui aura pour effet une augmentation corrélative de nos bénéfices, mais je tiens à ajouter que la condition indispensable de cet accroissement, c'est le développement de notre capacité d'extraction, de transport par chemin de fer, de nos moyens d'embarquement dans les ports, de manière que notre puissance de production soit toujours un peu en avance sur nos débouchés.

Voici en quelques mots les grandes lignes de ce programme prochain. La mine de Metlaoui peut produire actuellement 600.000 tonnes. Pour arriver à cette production qui correspond à peu près au maximum possible, nous aurons besoin d'augmenter le matériel, notamment les installations de séchage. C'est là un chiffre très important que nous ne pensons pas pouvoir dépasser pour cette mine.

La mine de Redeyef sera probablement mise en exploitation en 1908, dans deux ans. C'est donc une installation complète à créer en même temps que la construction d'un chemin de fer à terminer. En dehors de ces mines, nous aurons à nous occuper de la mine de Moularès, qui exploite des concessions qui sont situées au nord de Gafsa. Cette concession de Moularès nous oblige à exploiter vers Sousse, par un chemin de fer actuellement en construction aux frais de l'État tunisien, des tonnages allant croissant de 50.000 tonnes la première année jusqu'à 250.000 tonnes par an.

Lorsque la ligne de Sousse à Henchir-Souatir sera terminée — c'est-à-dire vers 1909 —, nous aurons donc là un débouché de plus pour notre exploitation.

Vous verrez, d'ailleurs, par la convention qui vous sera soumise tout à l'heure en assemblée générale extraordinaire, que cette convention nous permettra de retarder la mise en exploitation des phosphates de Moularès aussi longtemps que nous le désirerons ; nous pourrions prendre à Redeyef le phosphate nécessaire pour satisfaire aux obligations de notre convention et au transport du phosphate par Sousse. D'autre part, les dépenses de Moularès se trouveront très notablement réduites au moment de l'ouverture du chemin de fer. En dehors des développements à donner à la mine de Metlaoui pour arriver à faire passer sa production de 520.000 tonnes à 600.000 tonnes, nous aurons à développer, sur le chemin de fer de Metlaoui à Sfax, nos moyens de transport en accroissant l'importance de notre matériel et le nombre de nos wagons.

Enfin, à Sousse et à Sfax, nous aurons également quelques travaux à effectuer pour mettre ces deux ports en état de satisfaire à nos besoins.

À Sfax, le gouvernement prépare un agrandissement du port et un allongement des quais, ce qui nous permettra d'installer le long de ces quais des hangars et des installations de chargement.

À Sousse, ces améliorations sont renvoyées à une période beaucoup plus éloignée, mais comme nous n'avons à exploiter que 50.000 tonnes la première année, nous pourrons le faire facilement sans appareils mécaniques. Ce n'est que lorsque nous arriverons au chiffre de 150.000 tonnes que, comme à Sfax, nous devons prévoir des moyens de chargement mécaniques.

Telles sont, Messieurs, les grandes lignes du programme que nous projetons de suivre pour le développement des installations de la Compagnie tant comme exploitation de mines que comme transports par chemin de fer.

Vous voyez que nous avons heureusement les moyens de développer notre production de manière à suivre l'accroissement de nos débouchés.

Je dois ajouter que ces travaux entraîneront des dépenses importantes. En 1905, comme vous le dit le rapport, nous avons eu déjà à consacrer plus de 2 millions à l'extension de nos installations ; il en avait, du reste, été de même dans une mesure moindre, les années précédentes. Nous aurons encore, pendant les exercices suivants, un certain nombre de millions à dépenser pour pouvoir arriver à réaliser les installations dont je vous parlais tout à l'heure, mais ces installations doivent se répartir sur 4 ou 5 ans puisqu'elles s'étagent depuis 1906 jusqu'en 1909 ou 1910.

Ce qui caractérise ces immobilisations, c'est qu'il ne s'agit pas de travaux visant un avenir plus ou moins éloigné dont les effets ne pourraient se faire sentir qu'à une échéance plus ou moins lointaine. Au fur et à mesure que ces dépenses seront engagées, elles trouveront leur compensation immédiate dans l'augmentation de nos ventes et, par suite, de nos bénéfices.

En dehors de ces considérations générales, je ne vois pas de fait très saillant à vous signaler, relativement au premier semestre de 1906. Je voudrais simplement profiter de la parole qu'on m'a donnée pour vous signaler la perte que nous avons éprouvée dans la personne de M. Dufétel, ingénieur-directeur à Sfax, qui était depuis six ans à la tête de notre exploitation. C'est certainement grâce à son énergie, à sa compétence et à son activité que notre compagnie doit la création d'une ligne de chemin de fer qui fonctionne avec la régularité indispensable pour assurer l'évacuation de nos tonnages croissants et l'alimentation du port de Sfax.

Nous avons choisi pour remplacer M. Dufétel, un ancien ingénieur des ateliers de la Compagnie des Chemins de fer P.-L.-M., M. Tronchère qui, depuis 1905, a déjà été chargé de suppléer M. Dufétel, pendant ses mois de maladie.

Du côté de notre personnel indigène, malgré les événements qui se sont produits en Tunisie, nous n'avons eu aucun symptôme d'agitation grave à constater. Vous avez pu voir par les journaux qu'à un moment donné, une bande d'Arabes avait voulu marcher sur Thala, au nord de Metlaoui. Ce petit mouvement local, aussitôt réprimé du reste, n'a eu aucune répercussion sur notre personnel.

À vrai dire, depuis longtemps, nous avons pris des mesures pour que les Européens soient, le cas échéant, en état, de se défendre et de défendre nos installations. Nous avons à Metlaoui des armes et des munitions en quantité suffisante pour les distribuer aux Européens en cas d'incident.

RÉSOLUTIONS

1. L'assemblée, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil, d'administration et des commissaires, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 1905, tels qu'ils lui sont présentés.

2. L'assemblée décide que le solde créditeur du compte de Profits et pertes, s'élevant à 4.786.473 88 sera employé comme suit :

1° Réserve légale 239.323 70
2° Fonds d'amortissement du capital-actions 300.000 00
3° Attribution aux actions de 5 % du capital, soit 25 francs par action, impôts à déduire 900.000 00
4° Provision pour travaux neufs 1.411.666 31
5° Répartition du surplus 1.935.483 87
conformément aux statuts, savoir :
Au conseil d'administration : 135.483 87
Aux actions (dividende supplémentaire de 35 fr. par action, impôts à déduire) : 1.260.000 00
Aux paris de bénéfice (dividende de 37 fr. 50 par part, impôts à déduire) : 540.000 00
Somme égal 4.786.473 88

Les dividendes s'élevant à 60 francs par action et à 37 fr. 50 par part seront payés à partir du 9 juillet prochain aux caisses des banquiers de la Compagnie, sous déduction des impôts et de l'acompte de 20 francs déjà distribué aux actions le 6 janvier 1900 ; en conséquence les sommes à payer seront de :

Fr. 37,60 net par action nominative ;

Fr. 35,72 net par action au porteur 34,85 net par part de bénéfice.

3. L'assemblée réélit administrateurs pour six ans MM. Édouard de Billy et Lucien Bordet dont les pouvoirs sont expirés.

4. L'assemblée nomme commissaires, pour l'examen des comptes et le rapport à faire, sur l'exercice 1906, MM. Fabignon et Ristelhueber, avec faculté d'agir ensemble ou séparément.

Elle fixe leurs émoluments à 2.000 francs pour chacun d'eux.

5. L'assemblée, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, donne aux administrateurs, en tant que de besoin, les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 25 JUIN 1906

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale extraordinaire pour vous soumettre une convention, passée le 20 mars dernier, avec le gouvernement tunisien, dont le texte est annexé au présent rapport et qui entraîne des dérogations à certaines clauses de notre convention du 20 août 1896.

Ce nouvel accord a été provoqué, d'une part, par le désir du gouvernement tunisien de raccorder avec notre ligne de Sfax à Gafsa. et Metlaoui la voie ferrée en construction qui, venant de Sousse, doit aboutir à Henchir-Souatir, à proximité du gisement de phosphates d'Aïn-Moularès ; ces deux lignes, qui l'une et l'autre traversent la Tunisie de l'est à l'ouest, se terminent à peu de distance l'une de l'autre, près de la frontière algérienne, et il y a, intérêt à les relier entre elles tant au point de vue militaire que pour faciliter les relations des régions desservies.

D'autre part, votre Compagnie, qui se dispose à mettre en exploitation dans sa concession de Gafsa, la nouvelle mine de Redeyef, est tenue, comme amodiataire du

gisement de Moularès, d'exporter un tonnage déterminé de cette dernière provenance vers Sousse, dès l'ouverture de la ligne en construction aboutissant à Henchir-Souatir. Deux mines voisines, fournissant du phosphate de la même teneur 63/68, devraient donc être ouvertes à peu d'intervalle l'une de l'autre ; il nous a paru désirable de pouvoir espacer leur mise en exploitation, afin de régler notre production suivant les besoins du marché des phosphates. En retardant l'ouverture de la mine de Moularès, nous aurons en outre l'avantage de différer les immobilisations nécessaires à son installation ; enfin nous pourrons, au début, concentrer à Redeyef toute notre production de phosphate 63/68, et réaliser ainsi une exploitation plus économique qu'en la divisant entre deux mines.

Les négociations engagées avec le gouvernement tunisien ont permis d'aboutir à un accord qui donne satisfaction à ces desiderata de l'État et de la Compagnie, tout en conservant intégralement au port de Sousse et à la nouvelle voie ferrée l'aliment que leur assurait le contrat de concession du gisement de Moularès.

D'après la convention qui vous est soumise, nous construirions un embranchement de 20 kilomètres environ, prolongeant la ligne de Sousse à Henchir-Souatir et se raccordant près de l'oued Tabeddid à notre voie ferrée actuellement en construction de Metlaoui à Redeyef ; la concession de Gafsa aura ainsi un accès sur le port de Sousse, et nous serons autorisés à surseoir à la mise en exploitation du gisement de Moularès, à la condition d'exporter de notre concession vers ce port les quantités de phosphates fixées par la convention du 5 janvier 1905 ; en pareil cas, ces phosphates paieront la même redevance à l'État que s'ils provenaient de celle de Moularès, plus une redevance supplémentaire de 30 centimes par tonne, par application de notre Convention du 20 août 1896.

Le nouvel accord prévoit en outre que la voie ferrée d'Henchir-Souatir à l'oued Tabeddid pourrait être reprise gratuitement par l'État s'il rachetait la ligne de Sfax à Metlaoui, ce qu'il ne peut faire avant 1930 ; le même droit lui est également concédé, à l'expiration de la concession de Gafsa, en 1956, pour la partie de notre embranchement minier comprise entre la gare de Metlaoui et l'oued Tabeddid. Mais en revanche, l'art. 5 de la nouvelle convention porte de 35.000 à 45.000 fr. le chiffre de recette kilométrique à partir duquel nous serons tenus de doubler notre voie ferrée de Sfax à Metlaoui.

En résumé, la convention signée le 20 mars dernier par le directeur général des Travaux publics de la Régence [Eugène Fages de Latour] et le directeur général de votre compagnie nous assure des avantages réels qui compensent équitablement les concessions faites à l'État tunisien. Cette convention a été ratifiée par décret beylical du 22 mai dernier ; nous vous demandons de l'approuver pour lui donner un caractère définitif.

Convention entre la compagnie de Gafsa. et le gouvernement tunisien (20 mars 1906).

L'an mil neuf cent six et le vingt mars.

Entre :

Le gouvernement tunisien, représenté par M. de Fages de Latour, directeur général des travaux publics de la Régence de Tunis, agissant au nom du dit gouvernement sous réserve de l'approbation de son Altesse le Bey.

D'une part,

Et la Compagnie des Phosphates et du chemin de fer de Gafsa, représentée par M. Pellé, son directeur général, agissant au nom de ladite Compagnie en vertu d'une délibération du conseil d'administration en date du 30 mars 1903, et sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires dans le délai de six mois.

D'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

La ligne de Sousse à Henchir-Souatir, concédée à la Compagnie Bône-Guelma., a son terminus à peu de distance de l'embranchement minier de Metlaoui à Redeyef, lequel fait suite à la ligne de Sfax à Metlaoui, concédée à la Compagnie de Gafsa ; en raison de cette proximité, il y a intérêt de premier ordre, notamment au point de vue militaire, à opérer la jonction des réseaux des deux compagnies. Cette jonction n'ayant pas été prévue au programme des lignes actuellement en voie de réalisation, il sera pourvu à son exécution conformément aux stipulations ci-après :

ARTICLE PREMIER. — La Compagnie de Gafsa s'engage à exécuter un embranchement minier à voie d'un mètre prolongeant la ligne de Sousse à Henchir-Souatir et se raccordant à la ligne ferrée de Metlaoui à Redeyef, établie en vertu de l'arrêté d'autorisation du 27 mai 1905, en un point voisin de la traversée de l'oued Tabeddid par cette ligne.

Le raccordement devra être terminé dans un délai maximum de trois mois après l'ouverture à l'exploitation de la ligne principale de Sousse à Henchir-Souatir.

La Compagnie s'engage à soumettre, avant le 1^{er} juillet 1907, à l'approbation du directeur général des travaux publics, les projets d'exécution du raccordement et à exécuter les travaux en conformité des dits projets. Les conditions générales d'établissement de ce raccordement seront celles de la section de Feriana à Henchir-Souatir ; l'article 4 du cahier des charges annexé à la convention du 5 janvier 1905 lui sera applicable.

L'embranchement minier autorisé par cette dernière convention en vue de l'exploitation des gisements d'Aïn Moularès aura son point de départ en un point intermédiaire dû raccordement susvisé.

ART. 2. — Si le gouvernement tunisien rachète la ligne de Sfax à Metlaoui, il aura dès lors le droit de prendre possession du raccordement Henchir-Souatir à l'oued Tabeddid. Il n'aura dans ce cas aucune indemnité à verser à la Compagnie de Gafsa, mais il aura la charge des installations à créer pour l'établissement d'une gare terminus à l'oued Tabeddid.

Ledit raccordement fera, en tous cas retour gratuitement, à l'État à la fin de l'amodiation des gisements de phosphates d'Aïn Moularès et du Djebel Mrata, pour quelque cause qu'elle survienne.

ART. 3. — Tant que le gouvernement tunisien n'aura pas usé du droit qui lui est conféré par le précédent article, la Compagnie de Gafsa aura la charge de l'entretien et de l'exploitation du raccordement d'Henchir-Souatir à l'oued Tabeddid dans les mêmes conditions que celles spécifiées pour l'embranchement de Metlaoui à Redeyef par l'arrêté du 27 mai 1905.

Elle sera exempte, pour toutes marchandises importées ou exportées par le raccordement, de tous droits d'embranchement, sauf de ceux relatifs au stationnement des wagons en dehors de la ligne principale au-delà des délais réglementaires.

ART. 4. — Dans le cas où le gouvernement userait du droit spécifié à l'article 2 ci-dessus, le prix kilométrique de transport des phosphates sur le raccordement remis à l'État sera, au plus, égal à trois centimes par tonne.

ART. 5. — Par dérogation aux prescriptions de l'article 23 de la convention du 15 août 1896, la Compagnie de Gafsa, accepte de remettre gratuitement à l'État, à l'expiration de la concession des phosphates de Gafsa, la portion de l'embranchement minier de Metlaoui à Redeyef comprise entre la gare de Metlaoui et la bifurcation de l'oued Tabeddid.

La recette brute kilométrique à partir de laquelle, d'après l'article 6 du cahier des charges annexé à la même Convention, la compagnie de Gafsa sera tenue d'exécuter à ses frais une seconde voie sur la ligne de Sfax à Metlaoui, est fixée à 45.000 francs.

ART. 6. — En compensation des charges assumées par la Compagnie de Gafsa en vertu des articles précédents, cette compagnie aura la faculté de satisfaire aux prescriptions des articles 3 et 4 de la convention d'amodiation des gisements d'Aïn Moularès et du Djebel Mrata en date du 5 janvier 1905 au moyen de phosphates extraits de la concession de Gafsa et transportés vers Sousse par le raccordement d'Henchir-Souatir à l'oued Tabeddid, étant entendu qu'en pareil cas, ces phosphates supporteront les mêmes redevances et droits fiscaux que s'ils provenaient de l'amodiation d'Aïn Moularès, et qu'en outre ils seront compris dans les phosphates exportés de la concession de Gafsa pour le calcul de la redevance imposée par l'article 10 de la convention du 15 août 1896.

Tant que la Compagnie de Gafsa usera de cette faculté, elle devra, si la production en phosphates d'une teneur supérieure à 63 % dépasse 500.000 tonnes pour les gisements de la concession de Gafsa desservis par la voie ferrée de Redeyef à l'oued Tabeddid, exporter par le port de Sousse 20 % des excédents au delà de ces 500.000 tonnes, en plus du minimum fixé par la convention du 5 janvier 1905 ; le tonnage supplémentaire exporté par Sousse en vertu du présent alinéa sera assujéti aux mêmes redevances et droits fiscaux que les autres phosphates de la concession de Gafsa exportés par le même port par application de l'alinéa précédent.

ART. 7. — Les contestations qui pourraient s'élever entre le gouvernement tunisien et la Compagnie au sujet de l'exécution et de l'interprétation de la présente convention seront portées devant la juridiction administrative de la Régence.

ART. 8. — Les frais de timbre et d'enregistrement de la présente convention seront à la charge de la compagnie de Gafsa.

Fait à Tunis, en double exemplaire, le jour, mois et an que dessus.

Lu et approuvé :
DE FAGES.

Lu et approuvé :
M. PELLE.

Décret du 22 mai 1906 (28 rabia-el-aoual 1324). approuvant la convention du 20 mars 1906.

Louanges à Dieu !

Nous, Mohammed En Nacer Pacha Bey, possesseur du Royaume de Tunis,

Vu la convention de concession des phosphates et du chemin de fer de Gafsa, en date du 15 août 1896, approuvée par le décret du 20 août suivant ; ensemble les cahiers des charges annexés à cette concession ;

Vu la convention d'amodiation des gisements de phosphates domaniaux d'Aïn-Moularès et du djebel Mrata, en date du 5 janvier 1905 approuvée par décret du 9 janvier suivant ; ensemble le cahier des charges annexé à ladite convention et l'arrêté de notre directeur général des travaux publics en date du 3 septembre 1904, fixant la consistance du droit d'invention reconnu sur les gisements ;

Vu la convention de concession de la ligne de Kairouan à Sbiba et à Henchir-Souatir, en date du 15 avril 1905, et le décret du 5 juillet 1905 approuvant cette convention.

Vu l'arrêté de notre directeur général des Travaux publics en date du 27 mai 1905, autorisant la Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa à construire un embranchement minier allant de Metlaoui au Redeyef ;

Vu la convention passée le 20 mars 1906 entre notre directeur général des Travaux publics et M. Pellé, directeur général de la Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa, amodiataire des gisements d'Aïn-Moularès et du djebel Mrata, en vue d'assurer la construction et l'exploitation du prolongement sur Henchir-Souatir de l'embranchement minier précité ;

Sur la proposition de notre directeur général des Travaux publics et le rapport de notre Premier ministre,

Avons pris le décret suivant :

ARTICLE PREMIER. — Nous avons approuvé la convention en date du 20 mars 1906 passée entre notre directeur général des Travaux publics et M. Pellé, directeur général de la Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa, pour l'exécution du prolongement sur Henchir-Souatir de l'embranchement minier de Metlaoui au Redeyef.

ART. 2. — L'inventeur des gisements de phosphates qui font l'objet de la convention d'amodiation précitée du 5 janvier 1905, touchera sur les phosphates exportés par le port de Sousse en vertu de l'article 6 de la convention du 20 mars 1906 annexée au présent décret, les redevances auxquelles il aurait eu droit par application du décret du 1^{er} décembre 1898 si ces phosphates avaient été extraits des gisements compris dans l'amodiation susvisée.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Tunis, le 22 mai 1906

Le délégué à la résidence générale de la République française

A. D'ANTHOUCARD.

RÉSOLUTION

« L'assemblée générale approuve la convention passée le 20 mars 1906 entre le gouvernement tunisien et la Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa, pour l'exécution du prolongement sur Henchir-Souatir de l'embranchement minier de Metlaoui à Redeyef. »

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Phosphates et chemin de fer de Gafsa (*Gil Blas*, 27 juin 1906)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa a eu lieu hier, 25 juin, sous la présidence de M. [Charles] Dollfus-Galline, président du conseil.

21.971 actions étaient présentes ou représentées.

Il ressort des comptes soumis à cette réunion que les bénéfices nets de l'exercice 1905 s'élèvent à 4.780.473 fr. 88 que le conseil a proposé de répartir de la façon suivante :

Prélèvement de 5 % pour la réserve légale Fr 239.323 70

Fonds de réserve pour amortissement des actions 300.000 00

Versement aux actions d'une somme égale à 5 % du capital réalisé, soit 25 francs par action, au total 900.000 00

Le compte provision pour travaux neufs destiné à subvenir aux dépenses d'installations nouvelles, qui vont être importantes pendant quelques exercices, recevrait ensuite une allocation de 1.411.666 31

Le solde disponible serait distribué

conformément aux statuts, savoir : 7 % au conseil d'administration 135.483 83

et le surplus aux actions et parts de bénéficiaires, soit :

70 % aux actions 1.260.000 00

somme correspondant à 35 francs par action.

et 30 % aux parts 540.000 !

ce qui représente 37 fr. 50 par part.

Total égal 4.786.473 88

Après avoir entendu la lecture des rapports, l'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1905, tels qu'ils lui étaient présentés et fixé le dividende y afférent à 57 fr. 60 net par action nominative, 55 fr. 72 par action au porteur et 34 fr. 85 par part bénéficiaire.

Un acompte de 20 francs ayant déjà été payé aux actions en janvier dernier, le solde, soit 37 francs 60 sera mis en paiement à partir du 9 juillet prochain.

L'assemblée a réélu MM. de Billy et Bordet, administrateurs sortants, et renouvelé pour 1906 les pouvoirs de MM. Fabignon et L. Ristelhueber, commissaires des comptes.

Les actionnaires se sont ensuite réunis en assemblée extraordinaire, à l'effet d'approuver une convention passée le 20 mars 1906 entre le gouvernement tunisien et la Compagnie.

Après avoir entendu la lecture du rapport, l'assemblée a adopté à l'unanimité la résolution suivante :

« L'assemblée générale approuve la convention passée le 20 mars 1906 entre le gouvernement tunisien et la Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa pour l'exécution du prolongement sur Henchir Souatir de l'embranchement minier de Metlaoui à Redeyef. »

COMPAGNIE
des Phosphates et du Chemin de fer
DE GAFSA
(TUNISIE)
Société anonyme
Capital : 18 millions de francs
60, rue de la Victoire, Paris
(*Le Capitaliste*, 5 juillet 1906)

L'assemblée générale des actionnaires qui a eu lieu le 25 juin courant, a décidé la distribution aux actions d'un dividende de 12 % du capital, soit 60 francs par action, impôts à déduire.

Un acompte de 20 francs ayant été payé le 6 janvier dernier, le montant net du solde de ce dividende est de :

37 fr. 60 par action nominative;

35 fr. 72 par action au porteur.

L'assemblée a, en outre, décidé la distribution aux parts de bénéfices, d'un dividende de 37 fr. 50 par part, impôts à déduire ; le montant net de ce dividende est de 3 fr. 85 par part.

Ces dividendes seront payables à partir du 9 juillet prochain, sur présentation du coupon n° 9 pour les actions et du coupon n° 4 pour les parts de bénéfices :

À Paris, chez MM. Mirabaud, Puerari et Cie, banquiers, rue de Provence, 56 (caisse ouverte de 10 heures à 3 heures) ;

À Lyon, chez MM. Saint-Olive, Cambefort et Cie, banquiers, rue de la République, 13 ;

À Genève, chez MM. Duval et Cie, agents de change, rue Diday, 10 ;

À Berne, chez MM. Von Ernst et C°.

PHOSPHATES DE GAFSA
(*Le Journal des finances*, 25 août 1906)

Les actionnaires se sont réunis le 25 juin en assemblée ordinaire.

I. — La mine de Metlaoui, la seule qui soit encore en exploitation, a produit, en 1905, 526.717 tonnes contre 457.652 en 1904, et 408.029 en 1903. D'importants travaux préparatoires ont dû être entrepris pour développer l'exploitation des phosphates, parallèlement à l'extension des débouchés.

Les ventes se sont élevées en 1905 à 524.165 tonnes, en augmentation de 68.368 tonnes sur 1904 et 172.077 tonnes sur 1903.

Le développement de la consommation mondiale est très rapide, et il en est résulté ces derniers mois une hausse nouvelle des cours. Des marchés sont déjà conclus pour des livraisons à partir de 1908.

Les recettes du chemin de fer ont augmenté de leur côté ; elles ont atteint 2.455 fr. par kilomètre, contre 2.209 fr. en 1904, et 1.883 fr. en 1903.

II. — Les produits bruts ont progressé de 4.410.802 fr. en 1904 à 5.460.055 fr. en 1905.

Les bénéfices nets sont ressortis en 1905 à 4.786.473 fr. après affectation de 315.352 fr. aux amortissements ; ils accusent une plus-value de 1.074.981 fr. sur 1904.

III. — Voici la répartition qui a été votée par les actionnaires comparée à celle de l'année dernière :

1904	1905	
185.575	239.323	Réserve légale.
300.000	300.000	Amortissement du capital.
1.620.000	2.160.000	Dividendes des actions.
308.572	540.000	Dividendes des parts.
1.219.926	1.411.666	Réserve pour travaux.
77.419	135.484	Tantièmes.
3.711.492	4.786.473	Total.

Le dividende des actions a été fixé à 60 fr. par action, contre 45 fr. pour 1904, payable en juillet sous déduction d'un acompte de 20 fr. distribué en janvier. Les parts ont reçu 34 fr. 85 net.

IV. — Les travaux préparatoires à la mise en exploitation de la nouvelle mine de Redeyef sont entrés en 1905 dans une phase active. On a commencé le creusement des galeries et les installations de séchage sont à l'étude. La voie ferrée reliant Metlaoui et Redeyef est en construction et on espère qu'elle sera terminée en 1907.

La Société n'a pas à se préoccuper pour le moment de la mise en exploitation du gisement de Moularès, qui lui a été amodiée en janvier 1905. La voie ferrée que l'État tunisien fait construire et qui reliera cette mine au port de Sousse ne sera pas, en effet, ouverte avant un long délai.

Un second appareil de chargement mécanique a été mis en service pour accroître la puissance des moyens d'embarquement. Le gouvernement tunisien a décidé d'agrandir le port de Sfax pour répondre au développement des exportations de la Compagnie.

V. — D'après les déclarations du directeur, on peut compter cette année sur une production de 600.000 tonnes à Metlaoui, qui devra être portée avec le temps jusqu'à 800.000 tonnes. D'autre part, l'ouverture des mines de Redeyef et Moularès, dont le minerai est plus riche, concourra en 1908 et 1909 à l'augmentation des ventes et des bénéfices.

Le développement de l'extraction, ainsi que les moyens de transport et d'embarquement, nécessitera des sommes importantes. Les frais de ce chef se sont élevés à 2 millions en 1905, et il faut compter sur des dépenses pareilles jusqu'en 1910.

Une assemblée extraordinaire qui a suivi l'assemblée ordinaire a ratifié une convention passée, le 20 mars dernier, avec le gouvernement tunisien.

D'après les dispositions principales de cet accord, la Compagnie construira un embranchement de 20 kilomètres., en prolongement de la ligne de Sousse à Henénir-Souatir en se raccordant au chemin de fer de Metlaoui à Redeyef, de sorte qu'elle aura ainsi un accès sur le port de Sousse. Elle sera autorisée à surseoir à la mise en exploitation du gisement de Moularès, à la condition, d'exporter par le port de Sousse les quantités de phosphates fixées par la convention du 5 janvier 1905 ; ces phosphates paieront la même redevance que s'ils provenaient de Moularès, plus une redevance supplémentaire de 30 centimes par tonne.

Derniers cours : act. 2.955 ; parts, 2.440.

(Le Capitaliste, 22 novembre 1906)

Les Phosphates de Gafsa progressent vivement à 3.500 sur les expéditions d'octobre qui s'élèvent, dit-on, à 25.000 tonnes, alors qu'on n'espérait que 10.000 tonnes, en raison des dégâts causés par les inondations

COMPAGNIE
DES PHOSPHATES ET DU CHEMIN DE FER
DE GAFSA

(Le Capitaliste, 28 décembre 1906)

Les résultats obtenus par la Société pendant l'exercice 1905 ont été notablement supérieurs à ceux de 1904 ; ils ont permis à l'assemblée des actionnaires d'élever le dividende et de le porter de 45 à 60 fr. ; celui des parts a été fixé à 37 fr. 50 par titre.

La comparaison des résultats des deux derniers exercices s'établit de la manière suivante :

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

	1904	1905
Produits		
Bénéfices bruts	4.325.822 13	5.402.207 71
Intérêts et commissions	84.829 79	57.545 53
Plus-value sur titres en cautionnement	150 00	302 55
Total des produits	4.410.801 92	5.460.055 79
Dépenses		
Frais généraux	321.387 22	331.785 28
Pensions et dons	12.818 75	23.738 85
Service de l'emprunt	65.104	15 2.705 49

Amortissements	300.000 00	300.000 00
Mobilier de bureau	—	15.352 29
Total des dépenses	699.310 12	673.581 91
Bénéfice net	3.711.491 80	4.786.473 88
Augmentation pour 1905		1.074.882 00

La répartition de ces bénéfices a été ainsi effectuée :

	1904	1905
Réserve légale	185.574 80	239.323 70
Fonds d'amortissement du capital	300.000 00	300.000 00
Dividende aux actions	1.620.000 00	2.160.000 00
Provision pour travaux neufs	1.219.926 42	1.411.666 31
Tantième au conseil	77.419 35	135 483 87
Parts de fondateur	308.571 43	540.000 00
Total égal	<u>3.711.491 80</u>	<u>4.786.473 88</u>

Voici le relevé des chiffres de la production minière et des ventes :

Tonnes	Production	Ventes
1900	188.768	—
1901	179.463	178.047
1902	272.712	263.482
1903	408.029	352.088
1904	457.052	455.797
1905	526.517	524.165

Pour l'exercice 1905, la production de la mine Metlaoui a représenté une augmentation de 15 %.

Il est possible de développer l'extraction et la Compagnie poursuit actuellement les travaux pour l'exploitation de gîtes voisins.

De son côté, le chiffre des ventes a continué sa marche ascendante en 1905 ; il s'est accru de 15 %, c'est-à-dire dans la même proportion que l'accroissement de l'extraction.

Étant donnée la richesse incontestable du gisement de Gafsa, l'avenir se présenterait donc dans d'excellentes conditions s'il n'y avait pas à craindre qu'un afflux de production plus rapide que les progrès de la consommation ne comprime le marché des phosphates, particulièrement instable, le jour où à la prospérité économique actuelle succédera une période de crise. Toutefois, la Compagnie se trouve dans des conditions avantageuses pour soutenir la concurrence, grâce à la faiblesse de son prix de revient.

Elle économise des frais élevés par le fait qu'elle transporte elle-même jusqu'au port d'embarquement. Les travaux nécessaires pour préparer la mise en exploitation de la

nouvelle mine de Redeyef sont entrés, l'année dernière dans une phase active. On a commencé le creusement, dans la couche de phosphates, des galeries préparatoires de l'exploitation.

La voie ferrée reliera Metlaoui et Redeyef et l'embranchement à construire sera de 40 kilomètres.

Au cours de l'exercice 1905, la Compagnie s'est rendu adjudicataire de l'exploitation des gisements domaniaux d'Aïn-Moularès, mais elle n'est pas tenue d'en commencer immédiatement l'exploitation. Cette mesure a été prise pour pouvoir conformer autant que possible la production aux besoins de la consommation.

Voici quel a été le tonnage des phosphates transportés par le chemin de fer de Metlaoui au port de Sfax :

1900	178.459
1901	172.346
1902	263.154
1903	373.190
1904	479.267
1905	621.731

En dehors de ce trafic, la ligne effectue les autres transports nécessités par le service de la mine et elle bénéficie, en outre, des transports provenant du service public. À ce dernier point de vue, les recettes du chemin de fer ont été les suivantes :

	1903	1904	1905
Voyageurs	132.934	142.699	148.014
Marchandises G. V.	25.835	28.414	22.694
Marchandises P. V.	298.892	365.597	425.949

Les marchandises de petite vitesse, qui forment la majeure partie de ce trafic, comprennent principalement des alfas, des céréales et farines, des matériaux de construction, etc.

Les deux derniers bilans publiés se comparent ainsi qu'il suit :

	1904	1905
ACTIF		
Premier établissement	19.896.643 41	22.101.410 83
Comptes à amortir	158.000 00	198.694 00
Approvisionnements et valeurs à réaliser	3.000.786 83	2.864.127 00
Valeurs disponibles (caisse et effets)	4.186.743 40	4.308.078 16
Total	<u>27.242.173 64</u>	<u>29.472.309 99</u>
PASSIF		

Capital social	18.000.000 00	18.000.000 00
Obligations	1.250.000 00	—
Amortissements et réserves	3.579 516 31	5.581.536 77
Créditeurs divers	701.165 53	1.104.299 34
Profits et pertes	3.711.491 80	4.786.473 88
Total	<u>27.242.173 64</u>	<u>29 472.509 99</u>

D'après le bilan, on peut établir la situation financière au 31 décembre 1905 de la façon suivante :

Disponibilités :	
Approvisionnements et valeurs à réaliser	2.864.127
Caisse et effets	4.308.078
Total des disponibilités	7 172.205
Exigibilités:	
Créditeurs divers	1.104.299
Dividendes et tantièmes à payer	2.835.484
Total des exigibilités	3.939.783
d'où un excédent de disponibilités sur les exigibilités de	3.232.422

La situation financière est donc très satisfaisante si l'évaluation des comptes compris dans la rubrique « approvisionnements et valeurs à réaliser » n'est pas majorée.

En résumé, la situation industrielle et financière de la Société est bonne ; toutefois, il est manifeste que les cours actuellement cotés escomptent trop largement l'avenir. Le dividende distribué pour l'exercice 1905 ne représente, à ce cours, qu'un taux de capitalisation de 1 3/4 % pour l'action et de 1 1/2 % pour les parts de fondateur. La modicité de ce rendement est véritablement ridicule. Sans doute, on a fait état de l'augmentation des bénéfices et, par conséquent, des répartitions ; mais il faudrait admettre que le dividende put tripler d'un coup pour que les cours actuels soient justifiés par un taux de capitalisation raisonnable.

Quelque opinion satisfaisante que l'on ait de l'avenir des Phosphates de Gafsa, — ce qui suppose que rien de fâcheux ne viendra entraver l'exploitation —, il est bien évident que le dividende ne passera pas brusquement de 60 fr. à 180 ou 200 francs. Le mouvement spéculatif qui a porté les cours au niveau coté est pour le moins imprudent et il est à craindre que les acheteurs trop confiants ne s'en aperçoivent durement un jour.

(*Le Capitaliste*, 14 février 1907)

Les Phosphates de Gafsa réalisent une nouvelle avance à 4.490, puis ils ferment à 4.400. Les cours auxquels est arrivée cette valeur ne sont plus discutables et la spéculation qui a, contre toute logique, poussé le titre à 4.500, peut aussi bien

prétendre le conduire à 5.000. Mais à quels mécomptes s'exposent les derniers acheteurs !

On annonce que les expéditions de janvier 1907 se sont élevées à 65.730 tonnes contre 43.423 en janvier 1906.

Ajoutons que la Compagnie vient de recevoir l'autorisation d'effectuer des travaux de reconnaissance de phosphates de chaux au Djebel-Abdallah, dans le contrôle civil de Gafsa ; cette autorisation a été accordée en suite d'une demande déposée le 24 juin 1906.

À partir de mars 1907,
Le Journal des finances publie une série d'articles savants visant à orienter subrepticement l'épargne vers la Cie générale des phosphates de Floride introduite à la Bourse de Paris à la mi juin.

[L'action Gafsa trop chère]
(*Le Journal des finances*, 30 mars 1907)

Mais, je le répète, même avec un dividende aussi élevé, l'action Phosphates de Gafsa est trop chère aux cours actuels et les porteurs ont intérêt à en profiter pour se porter sur d'autres valeurs phosphatières ou minières, aussi solides et dont les actions se trouvant à un prix moins exagéré.

Industrie phosphatière
(*Le Journal des finances*, 1^{er} juin 1907)

La Compagnie des Phosphate de Gafsa vient de renvoyer 600 ouvriers ; bien que leur remplacement par des Italiens soit d'ores et déjà assuré, il est certain que la production se ressentira de cette diminution de la main-d'œuvre. D'autre part, on annonce que la Société des Phosphates du Dyr* rencontre de grandes difficultés dans l'exploitation de son gisement de Kalaâ-Es-Senam, par suite de la structure du gisement.

On croit, en outre, que la production des Phosphates Tunisiens ne dépassera pas 150.000 tonnes pour 1907.

L'ŒUVRE DE GAFSA
par Robert PITAVAL
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 24 juin 1907)

La Cie des Phosphates de Gafsa a livré en 1908, 593.000 tonnes de phosphate, elle compte produire, l'an prochain, 900.000 tonnes et son but est d'arriver rapidement à extraire 1.300.000 tonnes !

Voilà les chiffres officiellement annoncés à l'assemblée générale de lundi dernier par le président, M. Molinos. Jamais tant de zéros alignés n'ont eu plus d'éloquence, je ne dis pas pour l'actionnaire, qui en ajoute encore un de plus puisque cette heureuse compagnie gagne 10 francs par tonne de phosphate livré, mais pour l'ingénieur, pour le

technicien qui reste rêveur en face du colossal effort déployé par ses collègues pour obtenir de tels résultats.

L'œuvre de Gafsa, disons-le à la louange des ingénieurs français, dépasse tout ce que les Américains ont osé de plus audacieux, tout ce que leur bluff — et ils en pratiquent la science avec maîtrise — a décrit de plus sensationnel dans les revues qui s'occupent de l'art des mines.

Constituée le 2 avril 1897, la société inaugurerait deux ans après, en avril 1899, un chemin de fer de 250 kilomètres de Sfax à Metlaoui et ouvrirait immédiatement une exploitation dans ces merveilleux gisements découverts par Thomas. Suivons M. Molinos dans l'esquisse rapide qu'il a tracée de la marche à pas de géants qui a suivi :

Cette année-là, nous avons exporté 63.000 tonnes, l'année suivante 171.000 et arrivé à ce point, je dois vous faire une observation.

À l'époque de notre constitution, ou, pour parler plus exactement, à l'époque des études qui l'ont précédée, la statistique commerciale de l'industrie des phosphates faisait ressortir une consommation européenne annuelle et assez régulière de 75.000 tonnes.

Nous avons conclu que, en supposant que la production absorbe les besoins de la consommation, elle devait arriver assez rapidement à une production de 250.000 tonnes, qui nous mettait dans une situation très prospère ; d'ailleurs, notre capital de 18 millions ne comportait pas une possibilité d'exploitation supérieure à 300.000 tonnes.

Nous nous étions dit que si notre exploitation se développait, il serait très facile de pourvoir aux augmentations de matériel, vu l'état prospère de la société.

Eh bien, ces prévisions ont été complètement réalisées : en 1902, notre société a exporté 263.000 tonnes.

Vers 1904, la consommation des phosphates a fait un bond rapide, par suite de l'augmentation brusque qui s'est produite dans le monde étranger, augmentation qui s'est réalisée en Amérique comme en Europe et qui a porté la consommation annuelle de 75.000 tonnes à 250.000 tonnes.

Notre production a suivi une marche parallèle : nous avons augmenté chaque année de 85.000 tonnes en moyenne par an jusqu'à l'année actuelle où nous atteindrons 100.000 tonnes et l'année prochaine, 200.000 tonnes, ce qui nous portera cette année-ci à 600.000 tonnes et l'année prochaine à 900.000 tonnes.

Dans deux ans, nous aurons encore augmenté cette production de 50 %, nous aurons passé de 600.000 à 900.000 tonnes l'année prochaine.

Celui là seul que connaît cette terre d'Afrique, où tout fait défaut et qui, d'autre part, se rend compte de la main-d'œuvre et des manutentions diverses qu'exigent l'extraction, le traitement, le transport et l'embarquement d'un tel tonnage, peut apprécier l'œuvre colossale si heureusement menée à bien par la Compagnie de Gafsa.

Mais suivons M. Pillé, directeur général, dans l'exposé qu'il a fait de quelques-uns des véritables tours de force réalisés. Voyons la main-d'œuvre d'abord.

Les sources dans lesquelles nous puisons notre main-d'œuvre sont très restreintes : la main-d'œuvre française et italienne produit très peu ; nous avons à peine 400 Français et Italiens ; parmi nos compatriotes, nous trouvons des surveillants, des employés plutôt que des gens se livrant à un travail manuel.

Le gros bataillon de nos ouvriers de la mine qui se compose de 2.500 ouvriers, nous le tirons principalement des populations musulmanes, c'est-à-dire des Marocains, des Kabyles, des Tunisiens et des Tripolitains.

Cette main-d'œuvre est tout à fait brute, car vous comprenez que ces gens n'ont jamais travaillé dans une mine, ils répugnent même au travail de la mine. Pour extraire de cette matière brute, si je puis ainsi m'exprimer, quelques hommes qui soient capables de devenir à moitié des mineurs et de nous rendre service, il faut du temps, faire une

sélection et nous ne pouvons donc de ce chef développer notre main-d'œuvre comme nous le voudrions.

Il ne faut pas croire que, par un coup de baguette magique, nous puissions augmenter notre production de 200, 300, 400.000 tonnes, alors même que nos installations nous le permettraient.

C'est là une difficulté, mais qu'il ne faut pas exagérer et qui, dans aucun cas, ne peut nous empêcher de donner à notre affaire le développement considérable que nous prétendons lui apporter dans l'avenir.

Une autre difficulté consiste en ce qu'il est bien difficile d'empêcher tout conflit entre ces populations musulmanes d'origine différente ; elles sont en proie à toutes sortes de passions que nous ne pouvons soupçonner, tant il est difficile de pénétrer leur mentalité : dernièrement, une bataille s'est engagée entre Kabiles et Tripolitains, le sang a coulé de part et d'autre ; il a fallu renvoyer, rapatrier 300 Tripolitains et remplacer ces Tripolitains par d'autres manœuvres : nous avons subi un fléchissement de notre production du fait de cet incident, à ce moment précis où nous faisons tous nos efforts pour l'augmenter.

Comment le développement des travaux miniers proprement dits a-t-il pu se faire aussi rapidement ? Comment cette mine qui, dans son genre, est la plus importante du monde, est-elle arrivée à produire le quart de ce que l'Europe consomme en phosphates ?

Cette progression du tonnage a naturellement entraîné un développement incessant et des modifications profondes de toutes les parties de notre installation, aussi bien les mines que le chemin de fer et le port.

Si nous prenons par exemple la mine de Mélaoui, si nous suivons le développement de ses travaux, nous pouvons constater qu'ils s'étendaient sur une longueur de 800 mètres environ en 1901, alors que la production était d'environ 180.000 tonnes ; actuellement, les travaux de cette mine s'étendent sur 3 kilomètres et demi de long, ce qui représente par conséquent un développement quatre fois plus grand qu'en 1901.

Pour réunir toute cette production sur un même point, à l'endroit où se fait le séchage des phosphates, nous avons recours primitivement à des mulets ; nous avons introduit maintenant des locomotives électriques qui retirent de la mine des trains de 30 berlines ; nous avons, de plus, un treuil électrique qui remonte le phosphate des parties inférieures de l'exploitation.

Voici la question du séchage, séchage indispensable pour que le phosphate se transforme en superphosphate.

Cela paraît très simple de faire sécher du phosphate dans un pays comme le Sud Tunisien, où il fait chaud et sec : cela devient, en réalité, compliqué lorsqu'il s'agit de sécher plus de deux mille tonnes par jour ; je ne crois pas, en effet, que dans aucune industrie le problème se pose sur une aussi vaste échelle.

On vient assez facilement à bout d'opérer ce séchage pendant l'été, en étendant le phosphate sur de vastes surfaces, mais depuis le mois de septembre jusqu'au mois d'avril, il devient indispensable de faire usage d'un séchage mécanique ; ici encore, nos installations se sont développées dans une proportion énorme.

En dehors de six petits fours à chicanes, nous avons en 1901 un grand four rotatif ; nous avons à l'heure actuelle cinq fours en marche, et deux autres seront terminés dans le courant de l'hiver prochain.

Grâce à ces divers perfectionnements de détail, nous sommes arrivés à passer 400 tonnes de phosphates par jour dans chacun de ces fours ; de plus, ces fours ont reçu tous les perfectionnements successifs ; nous avons en cela profité des progrès de la science pour les moteurs à gaz pauvre.

Nos derniers fours vont être actionnés par l'électricité.

Faut-il parler maintenant des moyens de transport ? On sait que tout le phosphate extrait à Mélaoui doit se rendre par un chemin de fer à voie unique de 1 mètre de

Metlaoui à Sfax où il est embarqué. Le matériel nécessaire pour faire face au trafic sans cesse croissant s'est augmenté et modifié rapidement. De 221 au début, le nombre des wagons a atteint 590 l'an dernier et il sera de 840 dans quelques mois. Le type des locomotives est devenu de plus en plus fort et le dernier modèle adopté est une machine à 5 essieux pesant 56 tonnes, pouvant remorquer des trains de 6 à 700 tonnes. C'est un maximum qui n'a été atteint nulle part sur voie de 1 mètre. Une autre conséquence de ce développement de la puissance des machines, c'est qu'il augmente le rendement de cette ligne- à voie unique à laquelle on compte pouvoir faire débiter le chiffre colossal de 1.200.000 tonnes par an !

Pour l'embarquement du phosphate, on est loin aujourd'hui de la longue théorie d'Arabes qui couraient chargés d'un couffin sur les passerelles des navires. À ce moyen pittoresque mais rudimentaire, on a substitué depuis longtemps les courroies transporteuses à mouvement continu, qui transportent le phosphate jusqu'au-dessus du pont du navire : le premier appareil a été posé en 1902, le second en 1907, e troisième sera terminé au commencement de l'année prochaine.

Chacun de ces appareils pourra, en marchant isolément, embarquer 250 tonnes par heure ; en les utilisant tous les trois à la fois, en cas d'affluence des navires, on compte pouvoir charger plus de 6.000 tonnes par jour, c'est-à-dire de quoi satisfaire largement à toutes les demandes des expéditions par mer.

Comme on le voit, tout prend des proportions gigantesques dans cette affaire minière et ce qu'il y a de vraiment remarquable, c'est que, pas un seul instant, les hommes qui la dirigent ne se laissent surprendre par la marche précipitée des événements heureux qui poussent à sa transformation. Il règne dans les conseils techniques ou administratifs de cette compagnie un optimisme imperturbable, le développement prodigieux de la consommation de phosphate n'étonne personne, on escompte toujours mieux et on s'apprête joyeusement à augmenter encore les moyens de production d'un gîte presque inépuisable.

Il est une ombre à cette œuvre magnifique du génie français, au moins pour ceux qui, comme moi, ont connu Prost : elle est projetée par le souvenir de la fin cruelle de cet ingénieur distingué autant que sympathique, qui fui l'un des meilleurs ouvriers de la première heure à Gafsa. Nous lui devons bien ce souvenir dans cette évocation rapide des travaux qui constituent l'un des chefs d'œuvre les plus prestigieux dus à l'art des mines dans notre pays.

NÉCROLOGIE

Charles Dollfus-Galline

(*Le Journal des débats*, 30 juin 1907)

On annonce la mort de M. Charles Dollfus-Galline [neveu de Jean Dollfus-Mieg (1800-1887), grande figure des États DMC, de Mulhouse. Administrateur de la Cie algérienne depuis 1878, fondateur de Dollfusville (Algérie)], président de la Compagnie des phosphates de Gafsa [et administrateur des Mines de Bor], ancien commandant des mobiles du Haut-Rhin en 1870.

NÉCROLOGIE

Charles Dollfus-Galline

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 4 juillet 1907)

Nous apprenons la mort de M. Charles Dollfus-Galline, ancien commandant des mobiles du Haut-Rhin, président de la Compagnie des phosphates de Gafsa, des Ciments de Guelendjik, etc.

PHOSPHATES DE GAFSA
(*Le Journal des finances*, 20 juillet 1907)

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 17 juin.

I. — Les livraisons de phosphates se sont élevées à 593.006 tonnes contre 524.165 tonnes en 1905 et 455.797 tonnes en 1904.

En présence de l'augmentation de la consommation, les acheteurs ont montré une tendance à conclure des marchés à long terme ; en conséquence, la Compagnie s'est assuré pour plusieurs exercices à l'avance le paiement d'une partie importante de sa production constamment croissante.

Le conseil estime que la production atteindra 600.000 tonnes cette année-ci et 900.000 tonnes l'année prochaine.

II. — Les recettes du chemin de fer ont passé de 506.656 fr. en 1905 à 665.068 en 1906, ce qui représente un produit kilométrique de 2.737 fr. contre 2.445 fr. l'année précédente.

En outre, le chemin de fer a transporté pour le compte de la Compagnie 619.165 tonnes de phosphates, de Metlaoui au port de Sfax.

III. — Les bénéfices bruts de 1906 se sont élevés à 6.135.253 fr., y compris 111.298 fr. intérêts de banque, contre 5.460.056 fr. en 1905.

Après prélèvements de 377.058 fr. pour frais généraux, pensions, etc., de 7.114 fr. pour le mobilier de bureau à Paris, et de 7.363 fr. pour la moins-value des titres déposés en cautionnement à Tunis, soit au total 391.535 fr., il est resté un bénéfice net de 5.743.717 fr., en plus-value de 957.244 fr. sur celui de l'exercice précédent.

Voici la répartition votée par les actionnaires,

1905	1906	
239.323	287.186	Réserve légale.
300.000	300.000	Fonds d'amortissement des actions.
900.000	900.000	Intérêt aux actions.
1.411.666	1.215.057	Provisions pour travaux neufs.
135.484	212.903	Tantièmes du conseil.
1.260.000	1.930.000	Dividende des actions.
540.000	848.571	Dividende des parts.
4.788.473	5.743.717	

Les dividendes ont été fixés à 80 fr. par action contre 60 fr. pour 1905, et à 58 fr. 92 contre 37 fr. 50 par part.

Ils sont mis en paiement depuis le 10 juillet, sous déduction des impôts, et, en ce qui concerne les actions, de l'acompte de 20 fr., distribué en janvier dernier.

V. — La production de la mine a passé de 526.517 tonnes en 1905 à 607.649 tonnes en 1906. Son développement est poussé avec vigueur et on compte pouvoir en extraire 700.000 tonnes pendant l'année courante.

D'importants travaux ont été exécutés dans la mine de de Redeyef ; ils doivent être terminés à la fin de 1907, époque à laquelle les deux lignes seront reliées par la voie ferrée.

Le conseil compte pouvoir commencer, dès le début de l'année prochaine, à exporter des phosphates riches en Europe, et extraire dès 1908 de Redeyef 150 à 200.000 tonnes, ce qui porterait à 900.000 tonnes la production totale.

Derniers cours : Actions, 3.835. Parts, 3.319.

INGÉNIEURS NOMINATIONS

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 22 août 1907)

Roux Henri (É. M., Paris), ingénieur aux mines de Gafsa.

Phosphates de Gafsa *(Le Capitaliste, 24 octobre 1907)*

Les Phosphates de Gafsa se sont relevés à 3.805, 3.860, puis clôturèrent à 3.835. Dans sa dernière séance, le conseil d'administration a nommé administrateur M. Paul Mirabaud ¹⁹. Le conseil a, en outre, procédé à la constitution de son bureau. M. le baron [Robert] de Nervo [1842-1909] a été élu président en remplacement de M. [Charles] Dollfus-Galline, décédé, et M. Paul Mirabaud, vice-président.

Les expéditions de la Société de Gafsa se sont élevées en septembre à 52.000 tonnes, contre 48.700 tonnes en septembre 1906. Pendant la même période, la Société des Phosphates du Dyr* (Kalaâ-es-Senam) a expédié 20.865 tonnes, et celle des Phosphates tunisiens* (Kalaâ-Djerda) 34.560 tonnes. [...]

[Les chemins de fer miniers] *(Le Journal des finances, 16 novembre 1907)*

[...] Nous disions que ces voies minières transformaient un pays. C'est ce qui est arrivé également pour le Chemin de fer de Gafsa, qui seul a permis aux gisements de phosphates, situés à 250 kilomètres de la mer, de devenir avantageusement, et même fort avantageusement, exploitables. Cette voie appartient à la Société même, n'a point d'existence indépendante, nous n'avons donc point, en ce qui la concerne, de

¹⁹ Paul Mirabaud (1848-1908) : fils d'Henri Mirabaud (1821-1893) et de Denise Paccard. Frère d'Albert (1851-1930) et de Gustave (1854-1918). Marié à Hélène Dollfus, fille de Charles Dollfus-Galline. Administrateur de la Compagnie algérienne (1878), des Mines de Soumah et Tafna, puis (1879), de Mokta-el-Hadid, cofondateur de la Société française de reports et de dépôts et de Peñarroya (1881), administrateur des Mines de Boleo (1885), des Chemins de fer de l'État argentin (1888), du Paris-Orléans, administrateur, puis président (1895) des Chargeurs réunis, premier président du Comité central des armateurs de France (1903), administrateur des Houillères et du chemin de fer d'Épinac, créateur des Mines de Bor (cuivre en Serbie)(1904), administrateur du Canal de Suez (1905), régent de la Banque de France (1907)...

coefficient d'exploitation et de recettes kilométriques que nous puissions comparer à ceux d'autres compagnies ; mais nous savons qu'elle trouve dans le transport des voyageurs et des produits divers une source déjà notable de revenus. [...]

Mines

(*Le Journal des finances*, 23 novembre 1907)

Les valeurs phosphatières ont également perdu tout leur entrain.

La Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa fait exécuter à Sfax des travaux très importants sur les terrains conquis sur la mer. Dans quelque temps, les phosphates seront embarqués mécaniquement dans les navires en rade de Sfax, grâce à l'installation des machines devant servir à la lumière électrique, dont la force pourra faire marcher les courroies longitudinales et transversales placées dans les nouveaux hangars de la Compagnie. Les expéditions du mois d'octobre se chiffrent par 61.271 tonnes contre 52.000 en septembre et 43.000 tonnes en août. Depuis le 1^{er} janvier, elles se totalisent par 586.209 tonnes au lieu de 532.609 tonnes en 1906 et 426.632 tonnes en 1905.

Les actions et, les parts sont en réaction ; il en est de même pour les Phosphates Tunisiens et les Phosphates du Dyr.

L'action Phosphates de la Floride est à 148. On sait que cette Société n'aura pas à souffrir de la crise que traverse l'industrie phosphatière européenne et que ses débouchés sont largement assurés.

(*Le Journal des finances*, 8 février 1908)

Il se confirme que les expéditions de Gafsa en 1907 se sont élevées à 748.000 tonnes, contre 593.000 tonnes en 1906, soit une augmentation de 155.000 tonnes d'une année à l'autre.

Tunisie

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 9 mars 1908)

Redeyef. — La mine en exploitation du gisement phosphatier de Redeyef, par la Société des phosphates de Gafsa, a nécessité la création d'un centre qui prend tous les jours plus d'extension et où sont installés plusieurs de nos compatriotes, qui apportent la civilisation dans ces contrées à demi sauvages.

La Tunisie minière.

Phosphates et Chemin de fer de Gafsa
(*La Finance algérienne*, 25 mai 1908)

La progression remarquable des bénéfices de cette société, depuis quelques années, lui permet d'augmenter son dividende dans une forte proportion

Les résultats obtenus en 1907 par la Compagnie des Phosphates et Chemin de fer de Gafsa sont encore supérieurs à ceux obtenus en 1906, qui, pourtant, avaient, eux aussi marqué un sérieux progrès par rapport à ceux de 1905.

Cette progression continue est due à l'accroissement de la consommation mondiale des phosphates, d'une part, et au maintien des prix de vente, d'autre part. Alors qu'en 1906, la Compagnie avait expédié 596.000 tonnes, ses expéditions ont atteint en 1907, 748.000 tonnes, soit une augmentation de 152.000 tonnes d'une année à l'autre. On comprend, dans ces conditions, que les produits d'exploitation de 1907 soient plus élevés que ceux de 1906.

Voici, d'ailleurs, comment se comparent les comptes de profits et pertes des deux derniers exercices (en fr.) :

	1906	1907
RECETTES		
Bénéfices bruts	6 023.954	8.128.023
Produits, déplacements de fonds	111.299	69.422
Plus-value sur cautionnements	—	849
Totaux	<u>6.135.233</u>	<u>8.198.294</u>
DÉPENSES		
Frais généraux de Paris	353 278	380.648
Pensions et dons	23.781	22.235
Moins-value sur titres en cautionnement	7.363	—
Commission de banque	—	59.131
Mobilier de bureau à Paris	7.114	2.188
Solde créditeur	5.743.717	7.734.092
Totaux	<u>6 135.253</u>	<u>8.198.294</u>

Les bénéfices bruts ont progressé de plus de deux millions et comme les frais divers n'ont pas sensiblement augmenté, les bénéfices nets se soldent par une avance presque égale à celle des produits bruts.

Dans les chiffres ci-dessus, figurent les recettes du chemin de fer, qui, d'ailleurs, sont insignifiantes par rapport à celles des ventes de phosphate, lesquelles en réalité constituent à peu près seules le montant des produits bruts.

Si l'on veut comparer celui-ci au total des ventes, on constate que le bénéfice brut a été quelque peu supérieur à 10 francs par tonne, exactement 10 fr. 80, alors qu'en 1906, il avait été seulement de 10 francs à peine.

C'est là un progrès caractéristique depuis quelques années, qui s'accroîtra encore du fait des acquisitions de nouveaux gisements effectués l'an dernier et de la construction d'une voie ferrée pour relier ces derniers au port d'embarquement.

En présence de l'augmentation importante des bénéfices nets, le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale du 4 juin prochain de fixer le dividende de l'exercice 1907 à 105 francs par action et à 85 fr. 714 par part de fondateurs, contre respectivement en 1906, 80 fr. et 58 fr. 92, soit une augmentation de 25 francs par action et de 26 fr. 794 par part.

Le bilan au 31 décembre 1907 s'établit de la manière suivante (en fr.) :

ACTIF

Chemin de fer à la charge de la Compagnie	15.228.133 29
Chemin de fer à la charge du gouvernement tunisien	2.714.699 47
Mines : aménagements, constructions diverses, embranchements miniers et installations pour embarquement	11.675.648 74
Domaines: Domaine du Chahal Mise en valeur	256.918 03
Intérêts ai. 31 décembre 1907 (3 %)	57.250 94
Propriétés à Tozeur et à Sfax	111.292 27
Automobiles Sfax-Sousse	102.631 51
	30.146.574 25
À déduire : Amortissement de travaux neufs	5.615.896 81
	24.530.977 44
Apports	1 00
Intérêts intercalaires	1 00
Frais de construction, études anciennes et définitives	1 00
Études du prolongement sur Tozeur	13 191 00
Achat de permis de recherches	197.500 00
Magasins aux mines, au chemin de fer, à l'embarquement, aux automobiles	3.423.960 51
Stocks de phosphates aux mines et à Sfax	444.431 24
Factures de phosphates restant à recouvrer	1.293.323 70
Débiteurs divers	1.593.127 19
Impôts à recouvrer	256.049 04
Cautionnements déposés au gouvernement tunisien	193 129 25
Mobilier des bureaux à Paris	1 00
Avances sur fret à retenir	123.762 40
Caisses et banquiers à Paris et en Tunisie	106 792 07
Effets à recevoir	121.861 10
Total	<u>32.298.108 94</u>

PASSIF

Capital social	18.000.000 00
Montant des redevances de la mine au 31 décembre 1907, à employer conformément à l'article 14 de la Convention	2.133.153 92

Réserve légale	1.004.643 85
Réserve pour amortissement des actions	1.800.000 00
Créditeurs divers à Paris	645.589 30
Créditeurs divers en Tunisie	605.901 46
Provisions diverses	374.728 61
Compte de profits et pertes (Exercice 1907)	7.734.091 81
Total	<u>32.298.108 94</u>

Au cours du dernier exercice, les immobilisations ont augmenté de 4 1/2 millions environ, par suite des dépenses faites au chemin de fer, au port d'embarquement et surtout pour le ménage de la mine de Redeyef.

Cet actif immobilier a été diminué de l'amortissement industriel qui, au 31 décembre 1907 s'élevait à 5.615.596 francs.

La part du gouvernement tunisien dans les dépenses de premier établissement s'élève à 581.545 francs.

Quant à la trésorerie, elle est fort aisée : en regard de 2.251.490 francs d'exigibilités, la Compagnie dispose de 7 1/2 millions de disponibilités, de telle sorte que le fonds de roulement net ressort à près de 6 1/2 millions, représentant à peu près le tiers du capital social.

En résumé, la situation de la Compagnie des Phosphates de Gafsa paraît satisfaisante à tous points de vue, d'autant plus que les besoins de l'agriculture en superphosphates ne paraissent pas devoir se ralentir d'ici longtemps.

Expéditions comparées de la Compagnie des Phosphates du Chemin de fer de Gafsa (Tonnes de 1.000 kg)

	1900	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908
Janvier	9.481	18.650	19.450	24.357	33.031	42.779	43.423	65 730	67.493
Février	8.877	15.000	16.350	22.243	31 699	51.662	62 717	65.359	65.936
Mars	14.926	11.350	19.370	26.640	42 838	56.250	66.160	78.800	61.332
Avril	23.300	13.570	27.160	28.856	30.859	45.771	65.853	61.264	68.986
Mai	20.100	12.860	21.100	28 031	40.410	34.064	36 912	56.713	
Juin	4.500	6.250	19.536	27.865	48.213	37.676	59.413	55.900	
Juillet	20.280	15.450	20.815	33.689	44.128	42.036	55.545	47.150	
Août	18.203	7.440	16.921	22.395	23.420	37.783	50.885	43.051	
Sept.	12.930	24 149	18.300	35.873	31.726	38.131	48.738	52.000	
Octobre	7.270	10.900	17.460	35.861	46.893	51.583	25.067	61.200	
Nov.	14.110	19 350	28 340	30.950	44.690	47.493	42.963	79.600	
Déc.	12.170	20.951	28.491	39.281	38.341	40 480	35.678	81 733	
Chiffres prov.	166.147	175 920	253.293	356.041	456.248	525.708	593.354	748.500	
Chiffres définitifs	171.298	178.047	263.482	352 088	455.797	524.165	593 006		

Les expéditions d'avril sont en augmentation de 7.000 tonnes sur celles du même mois de 1907, ce qui réduit à 8.000 tonnes la diminution des expéditions des 4 premiers mois de 1908 sur la période correspondante de 1907. C'est, ainsi que nous l'avons déjà dit, à partir de ce mois-ci ou du mois prochain, que la Compagnie doit, pour remplir son programme de 1908 et expédier les 900.000 tonnes qui sont d'ores et déjà vendues, entrer dans l'ère des fortes expéditions. Pour atteindre le total de 900.000 tonnes, il faudra expédier sur les 8 derniers mois. 80.000 tonnes environ par mois. Comme on le voit d'après le tableau ci-dessus, ce tonnage a déjà été atteint et même dépassé en 1907.

Le marché des phosphates est très sain, les cours font preuve d'une extrême fermeté au milieu du marasme général et de la baisse de toutes les matières premières. Ce fait est extrêmement remarquable et mérite d'être relevé.

Nous nous couvrons du reste par les opinions de spécialistes dont voici la manière de voir sur ce sujet :

« Nous devons signaler quelques marchés en phosphates africains pour fourniture prompte.

Quant aux phosphates américains, les mineurs n'ont pu donner suite à des demandes pourtant intéressantes de la consommation, et ce par suite du défaut des stocks en Floride.

Malgré les efforts des mineurs africains, les statistiques ne nous montrent pas d'avance sérieuse dans les expéditions faites sur les quatre premiers mois de cette année.

La Société des Phosphates tunisiens (Kalaa Djerda), entre autres, a expédié cette année moins que l'année dernière sur cette même période.

Quant à la consommation des superphosphates, elle a pris en Italie un développement tel. que si les mineurs africains arrivent à augmenter leur production de cette année de 150.000 tonnes, cette augmentation sera facilement absorbée par l'Italie seule, dont, la situation géographique est excessivement favorable à l'importation des phosphates du Nord-Africain.

Les nouvelles que nous recevons sur la consommation des supers sur cette campagne de printemps sont très rassurantes. Malgré un recul constaté dans la consommation anglaise, la consommation totale sera sensiblement supérieure à celle de l'année dernière à pareille époque.

Quant aux scories, elles ont encore pu alimenter partiellement le marché de ce produit, grâce aux stocks restant de la saison d'automne, mais on doit prévoir, pour la saison prochaine, un déficit énorme résultant de la crise sidérurgique qui sévit, actuellement.

Les superphosphatiers doivent se dépêcher de se couvrir, car le disponible sur 1908 est bien minime eu égard aux besoins, et comme nous l'avons prouvé, il ne faut pas espérer trouver cette année, sur le marché des phosphates, des quantités supérieures à celles de l'an dernier.

Afrique. — Les exploitations battent leur plein, mais malgré toute l'activité déployée, on ne peut guère compter sur une grande production supplémentaire.

Il n'y a pas de nouveaux gisements importants dont la production nouvelle pourrait fournir un appoint sérieux à la consommation.

Tout au plus si on peut parler du gisement de Salsalla en Tunisie, dans la région de Kaaa es Senam et Kalaa Djerda. appartenant à la Floridienne

Ce gisement n'a certes pas l'importance de ses voisins et il ne pourra fournir au marché qu'une trentaine de mille tonnes d'un phosphate dont la qualité, il est vrai, suffit pour expliquer pourquoi une société de l'importance de la Floridienne en a entrepris l'exploitation.

Quant à trouver d'autres gisements de valeur, la chose est excessivement problématique. On continue des études entreprises de divers côtés, mais on ne trouve qu'un titre de 45/50 %, non pas le titre habituel de 58/63 %.

Amérique. — Les difficultés d'exploitation grandissent de jour en jour.

Le Hard Rock surtout présente de jour en jour plus d'aléas, et le prix de revient que l'on s'attendait à voir diminuer, par suite de la réduction des salaires, ne peut guère être réduit par suite, précisément, des nouvelles difficultés que présente l'exploitation.

COMPAGNIE DES PHOSPHATES ET DU CHEMIN DE FER DE GAFSA
(Cote de la Bourse et de la banque, 12 juin 1908)

Au point de vue financier, les résultats obtenus en 1907 par la Compagnie des Phosphates et du Chemin de fer de Gafsa ont été très satisfaisants. Les comptes que nous avons analysés dans notre numéro du 21 mai dernier font, en effet, ressortir un bénéfice net de 7 millions 734.091 81, contre 5.743.717 &3, et l'assemblée, tenue le 4 courant, a pu, sans faire tort aux amortissements ni aux réserves, élever à 105 fr. le dividende des actions et 85 714 celui des parts de fondateur, qui avaient été respectivement de 80 fr. et 58 92 pour l'exercice 1906.

Ces résultats correspondent à une augmentation considérable de la production : la mine de Metlaoui a produit, en 1907, 716.769 tonnes contre 607.649 tonnes en 1906. Quant aux expéditions de la Compagnie, elles ont atteint un total de 746.476 tonnes soit 153.470 tonnes de plus qu'en 1906.

Les progrès réalisés en 1907, au point de vue industriel, ne sont qu'une étape de la marche ininterrompue suivie par la Compagnie vers le but qu'elle s'est proposé : la mise en pleine valeur de tout son actif minier et territorial. Cette marche va se continuer pendant l'année en cours, et celle-ci marquera une nouvelle avance des résultats : les expéditions de 1908 doivent atteindre 900.000 tonnes, soit 420.000 tonnes pour le premier semestre, et 480.000 pour le second.

L'activité des ingénieurs se porte donc sur tous les travaux qui sont de nature à mettre la Compagnie en mesure de faire face, non seulement aux engagements pour l'exercice en cours, mais encore à l'accroissement de consommation généralement envisagé comme certain.

Le principal résultat obtenu dans ce sens, cette année, a été l'entrée en exploitation normale de la mine de Redeyef, le 1^{er} janvier dernier. Cette mine a commencé aussitôt à exporter vers Sfax du phosphate de la qualité 63/08. Le nouveau produit a reçu bon accueil des consommateurs, et il sera embarqué, cette année, 170.000 tonnes environ de ce phosphate. La mine de Redeyef est destinée à produire en outre du phosphate 58 63 qui viendra s'ajouter à celui de la mine de Metlaoui.

Dans ces deux gisements, des travaux d'avancement et des installations considérables ont été réalisées, et la voie ferrée qui les relie a pu être posée dès le mois d'août 1907. Il reste à parachever les fours de séchage de la mine de Redeyef ; les phosphates de celle-ci sont, jusqu'à présent, séchés à Metlaoui.

Le personnel des deux mines a pu être augmenté beaucoup au courant de 1907. À la fin de l'année dernière, il s'élevait à 5.300 employés et ouvriers ; sur ce total, 1.200 personnes environ étaient occupées à des travaux de premier établissement ; le surplus comprenait 3.550 ouvriers pour l'exploitation de la mine de Metlaoui et 550 pour celle de Redeyef.

*

* * *

La ligne de chemin de fer de Metlaoui a transporté, en 1907, 710.002 tonnes de phosphates.

Le service public de voyageurs et de marchandises a donné une recette effective de 700.016 50 qui représente 2.880 fr. par kilomètre, contre 2.737 fr. en 1906 et 2.445 fr. en 1905. Pour 1907, ces transports se subdivisent de la manière suivante :

Grande vitesse :	
Voyageurs (nombre 57.612)	222.186 39
Bagages, messageries et divers (823 tonnes)	27.817 15
Petite vitesse	
Alfas, etc. (29.294 tonnes)	450.012 96
Total	<u>700.016 50</u>

Comme les années précédentes, la plus grande partie des transports de petite vitesse est formée par des alfas (15.000 tonnes, chiffre un peu inférieur à ceux des années précédentes, mais qui se relèvera en 1908). Ces transports ne comprennent pas ceux effectués pour le compte des mines Metlaoui et de Redeyef.

La voie n'a pas été éprouvée par les eaux comme l'année précédente ; de nouveaux ponts ont été construits dans les régions qui avaient particulièrement souffert des orages en 1906.

La composition du matériel roulant n'a pas varié en 1907 ; toutefois, on a commencé à recevoir, à la fin de l'année dernière, une fourniture de 250 wagons à phosphate qui s'achèvera en 1908, ainsi que celle de six nouveaux fourgons. En dehors des machines de manœuvres (dont le nombre a été porté à trois), l'effectif des locomotives est resté de 32 machines en 1907 ; mais on vient de mettre récemment en service les premières nouvelles locomotives de 56 tonnes, du type « Décapode », qui paraissent donner d'excellents résultats et qui représentent le type le plus puissant construit pour la voie d'un mètre.

Le service d'automobiles assuré entre Sfax et Sousse par la Compagnie a fonctionné sans incidents en 1907.

Le gouvernement tunisien a demandé à la Compagnie de céder ce service à une société nouvelle pour que celle-ci le réunisse à d'autres lignes d'automobiles dont elle venait d'obtenir la concession en Tunisie. La Compagnie, a accepté d'entamer des négociations qui ont abouti en mars dernier à des accords avec l'État tunisien et avec la Société « La Tunisienne Automobile* ». Elle abandonnera donc, le 1^{er} novembre prochain, le service des automobiles ; à cette époque, le nouveau concessionnaire lui remboursera ce qui restera à amortir sur le capital d'établissement du service.

*

* *

Depuis de longues années, les installations d'embarquement de Sfax font l'objet de soins tout particuliers de la part du conseil d'administration, qui travaille sans cesse à les améliorer. Les projets étudiés à ce sujet ont reçu un commencement d'exécution. Le quai a été allongé ; de grands hangars sont en cours de montage ; on a étendu le réseau de courroies transporteuses, etc. Il va être adjoint un troisième chargeur mécanique aux deux qui sont déjà en service.

Toutes ces améliorations, apportées tant aux mines qu'aux installations extérieures, au chemin de fer, aux installations d'embarquement, etc., ont occasionné naturellement de grosses dépenses.

Maintenant que le programme de ce qui reste à faire a pu être précisé, et en tenant compte de la rapidité du développement des ventes, il apparaît clairement que les dépenses des travaux neufs exigeront, pour leur exécution rapide, des disponibilités supérieures à celles qui pourraient être prélevées sur les bénéfices annuels, sans affecter les dividendes. Les dernières études ont d'ailleurs amené le conseil à augmenter quelques-unes de ses évaluations premières. De plus, l'importance du fonds de roulement de la société s'accroît nécessairement avec la progression des opérations d'extraction et de livraison. On sait enfin que la Compagnie a été conduite à accepter la charge de certains travaux en dehors de sa concession, tels que la construction de la ligne de Metlaoui à Tozeur, avec les garanties nécessaires de la part du gouvernement tunisien : ces travaux l'obligent à des résultats qu'il est inutile d'envisager dans les prévisions.

Il a donc paru nécessaire d'émettre un emprunt, et l'assemblée a autorisé le conseil d'administration à créer et à émettre des obligations, jusqu'à concurrence de 15.000.000 de francs, au fur et à mesure des besoins de la Compagnie, aux taux et aux conditions qu'il fixera. Ces obligations, qui seront réservées par préférence aux actionnaires et porteurs de parts de bénéfices de la Compagnie, seront remboursées par voie de tirages au sort annuels, au plus tard le 1^{er} janvier 1929, le Conseil ayant la faculté d'effectuer dès le 1^{er} janvier 1913 où à toutes autres dates ultérieures qu'il jugera convenables, des remboursements anticipés sur les derniers termes prévus lors de chaque émission.

Il sera émis pour le moment 12.500 titres de 500 fr. dans les conditions indiquées.

*
* *
*

Nous ne dirons que peu de chose du domaine agricole, qui donne un revenu à peu près égal à ce qu'il coûte, et nous ne reviendrons pas non plus sur les comptes que nous avons publiés.

Il n'y a pas eu de discussion, à proprement parler, après la lecture du rapport. Un actionnaire a demandé s'il n'y aurait pas lieu, pour échapper à l'aggravation incessante des impôts grevant les bénéfices de la Compagnie, de transformer cette dernière en société tunisienne. En quelques mots, le président a expliqué que cette mesure était, sinon impossible, au moins inutile.

Les dividendes s'élevant à 105 fr. par action et à 85fr. 714 par part, seront payés à partir du 8 juillet 1908, sous déduction des impôts et de l'acompte de 25 fr. déjà distribué aux actions le 8 janvier 1908 ; en conséquence, les sommes à payer seront de : 75 80 net par action nominative ; 70 90 net par action au porteur ; 78 42 net par part de bénéfices.

M. Albert Mirabaud ²⁰ a été nommé administrateur en remplacement de M. Paul Mirabaud, décédé, qui lui-même avait été nommé à la suite du décès de M. Dollfus-Galline. M. A. Mirabaud est donc nommé pour la durée restant à courir du mandat M. Dollfus-Galline.

MM. Laurans et G. Mirabaud, administrateurs sortants, ont été réélus.

²⁰ Albert Mirabaud (1851-1930) : frère de Paul. Marié à Noémie Koechlin. Administrateur (1893), vice-président (1907), président (1925), puis président honoraire (1926) des compagnies d'assurances l'Union ; vice-président de la Société des ateliers et chantiers de la Loire ; administrateur de la Compagnie algérienne (1887), de la Société des chemins de fer sur routes d'Algérie (1903) ; de la Compagnie du Boleo ; de la Compagnie des mines de Bor (1904) ; de la Société minière de Peñarroya ; de la Banque impériale ottomane (1907), de la Compagnie des phosphates de Gafsa (1908) ; du PLM (1908) ; de la Société franco-ottomane d'études industrielles et commerciales (1909) ; vice-président de la Société des Glacières de Paris, etc.

Phosphates de Gafsa
(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*, 13 juin 1908)

Les actionnaires de la Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa se sont réunis le 4 juin, en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. le baron [Robert] de Nervo, président du conseil.

Après une allocution du président, très applaudie par la réunion, qui montre une entière confiance dans l'avenir de l'entreprise, et des déclarations techniques du directeur général, les résolutions suivantes ont été mises aux voix :

I. — L'assemblée, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 1907, tels qu'ils lui sont présentés.

II. — L'assemblée décide que le solde créditeur du compte de Profits et pertes, s'élevant à fr. 7.734.091 81 sera employé comme suit :

1° Réserve légale 5 %	386.704 60
2° Fonds d'amortissements des actions	300.000 00
3° Intérêt de 5 % aux actions (25 fr. par action)	900.000 00
4° Amortissements de travaux neufs	1.723.424 09
5° Prélèvement statutaire 7 % du surplus	309.677 42
6° 70 % du solde aux actions, soit 80 fr. par action	2.880.000 00
Et 30 % aux parts, soit 85 francs 714 par part	1.334.385 70
Somme égale	<u>7.734.091 81</u>

Les dividendes s'élevant à 105 fr. par action et 85 fr. 714 par part, seront payés à partir du 8 juillet 1908 aux caisses des banquiers de la Compagnie, sous déduction des impôts et de l'acompte de 25 francs déjà distribué aux actions le 8 janvier 1908 en conséquence, les sommes à payer seront de :

75 fr. 80 net par action nominative ;

70 fr. 90 net par action au porteur ;

78 fr. 42 net par part de bénéficiers.

III. — L'assemblée autorise le conseil d'administration à créer et à émettre des obligations jusqu'à concurrence de 15.000.000 de francs, au fur et à mesure des besoins de la Compagnie, aux taux et aux conditions qu'il fixera. Ces obligations, qui seront réservées par préférence aux actionnaires et porteurs de parts de bénéficiers de la Compagnie, seront remboursables par voie de tirages au sort annuels, au plus tard le 1^{er} janvier 1929, le conseil ayant la faculté d'effectuer dès le 11^{er} janvier 1913 ou toutes autres dates ultérieures qu'il jugera convenables, des remboursements anticipés sur les derniers termes prévus lors de chaque émission.

IV. — L'assemblée confirme la nomination de M. Albert Mirabaud comme administrateur, en remplacement de [son frère] M. Paul Mirabaud, décédé, qui avait été lui-même nommé provisoirement par le conseil d'administration depuis la dernière assemblée, à la suite du décès de M. [Charles] Dollfus-Galline.

M. Albert Mirabaud est nommé pour la durée restant à courir des pouvoirs de M. [Charles] Dollfus-Galline.

V. — L'assemblée réélit comme administrateurs, pour six ans, MM. [Albert] Laurans et G[ustave] Mirabaud, dont les pouvoirs sont expirés. En conséquence, le conseil sera composé ainsi qu'il suit :

MM. [David] Beigbeder, de Billy, [Lucien] Bordet, W[illiam] d'Eichthal, Hay, Hely d'Oissel, Laurans, Paul Leroy-Beaulieu, A[ibert] Mirabaud, Molinos, marquis de Montaigu, baron [Robert] de Nervo, J[ohn] Roux, [Raoul] Sautter.

VI. — L'assemblée nomme commissaires pour l'examen des comptes et le rapport à faire sur l'exercice 1908, MM. Fabignon et Ristelhueber, avec faculté d'agir ensemble ou séparément. Elle fixe leurs émoluments à 2.000 francs pour chacun d'eux.

VII. — L'assemblée, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, donne aux administrateurs, en tant que de besoin, les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Toutes ces résolutions ont été votées sans discussion à l'unanimité.

COMPAGNIE
des Phosphates et du Chemin de fer
DE GAFSA
(TUNISIE)
Société anonyme
Capital : 18.000.000 de francs
69, rue de la Victoire, Paris
(*Le Capitaliste*, 18 juin 1908)

L'assemblée générale des actionnaires, qui a eu lieu le 4 juin courant, a décidé la distribution aux actions d'un dividende de 105 francs par action, impôts à déduire.

Un acompte de 25 francs ayant été payé le 8 janvier dernier, le montant net du solde de ce dividende est de :

75 fr. 80 par action nominative ;

70 fr. 90 par action au porteur.

L'assemblée a, en outre, décidé la distribution aux parts de bénéficiers d'un dividende de 85 fr. 714 par part, impôts à déduire ; le montant net de ce dividende est de 78 fr. 42 par part.

Ces dividendes seront payables à partir du 8 juillet prochain, sur présentation du coupon n° 13 pour les actions et du coupon n° 6 pour les parts de bénéficiers :

À Paris, chez MM. Mirabaud et Cie, 56, rue de Provence (de 10 heures à 3 heures) ;

À Lyon : chez MM. Saint-Olive, Cambefort et Cie, rue de la République, 13 ;

À Genève, chez MM. Duval et C°, rue Diday, 10 ;

À Berne, chez MM. Von Ernst et C°.

COMPAGNIE
des Phosphates et du Chemin de fer
DE GAFSA
(TUNISIE)
Société anonyme
Capital : 18.000.000 de francs
69, rue de la Victoire, Paris
(*Le Capitaliste*, 18 juin 1908)

Avis aux porteurs d'actions et de parts de bénéficiers

Conformément à l'autorisation votée par l'assemblée générale des actionnaires du 4 juin dernier, une émission de 12.500 obligations 4 1/2 % est mise en souscription au prix de 490 francs chez MM. Mirabaud et C°, banquiers, 56, rue de Provence, à Paris. Elle est réservée aux porteurs des 36.000 actions et des 14.400 parts de bénéfices de la Compagnie, qui ont le droit de présenter d'une part une souscription irréductible à raison de une obligation pour quatre titres de la Compagnie qu'ils possèdent, d'autre part une souscription complémentaire réductible.

Les bulletins de souscription devront parvenir à MM. Mirabaud et Cie, le 22 juin 1908 au plus tard.

Les propriétaires d'actions et de parts de bénéfices désirant être renseignés sur les conditions de l'émission et recevoir des bulletins de souscription sont priés de s'adresser à MM. Mirabaud et Cie, 56, rue de Provence, ou au siège social de la Compagnie, 60, rue de la Victoire, à Paris.

La notice exigée par la loi du 30 janvier 1907 a été publiée dans le *Bulletin annexe du Journal officiel* du 8 juin 1908.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE*
(*Le Journal des finances*, 20 juin 1908)

300 actions de la Compagnie de Gafsa, inventoriées à 500 fr.	150.000 00
500 actions de la Compagnie des Phosphates du Dyr, inventoriées à 50 fr.	25.000 00

Légion d'honneur
MINISTÈRE DES COLONIES
(*JORF*, 19 juillet 1908)
(*Les Annales coloniales*, 8 août 1908)

Bursaux (*Paul-Auguste*), directeur des exploitations de la Compagnie des phosphates de Gafsa. Exposant, grand prix : services exceptionnels rendus à l'occasion de l'exposition coloniale de Marseille.

Les chemins de fer en Tunisie
(*Le Journal des finances*, 5 septembre 1908)

Au 1^{er} janvier 1908, les lignes de Chemins de fer en Tunisie, en exploitation, formaient un total de 1.188 kml. 276 m. 84 [...] :

Le réseau Sud entre pour 243 km. 325 m. 53, concédés à la Compagnie Sfax-Gafsa jusqu'au 19 août 1956. [...]

(*Le Capitaliste*, 8 octobre 1908)

Les Phosphates de Gafsa ont été ramenés à 4.200, bien que la Compagnie ait fait savoir que ses carnets de ventes étaient entièrement remplis sur 1908 et 1909 et que,

par conséquent, elle n'était plus vendeur sur ces époques. Sur 1910 seulement, elle peut encore traiter. Les Phosphates du Dyr sont retombés à 110 et 110,50.

PETITES NOUVELLES
Société française des phosphates d'Océanie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 19 octobre 1908)

[...] Les capitaux ont été rassemblés comme par enchantement.

Trois groupes les ont apportés : le groupe de la Société d'affrètements [SCAC], le groupe phosphatier le plus connu de France, pour ne pas le nommer, et un groupe anglais. [...] Un conseil d'administration de premier ordre a été formé, composé de six Français et de cinq Anglais.

Il suffira pour toute explication de donner les noms de ces onze personnes toutes connues et qualifiées : MM. ... Johnston²¹, vice-président des Mines d'Albi et administrateur de la Société de Gafsa. [...]

AFFAIRES COLONIALES
Tunisie
(*Le Temps*, 23 novembre 1908)

D'accord avec le gouvernement, la conférence consultative a voté une pension viagère de 6.000 fr. réversible par moitié sur sa fille, en faveur de M^{me} Philippe Thomas. C'est M. Philippe Thomas, vétérinaire de l'armée, attaché en 1885 à la mission d'exploration scientifique de la Tunisie, qui découvrit dans la région de Gafsa tes gisements de phosphates qui sont aujourd'hui une des principales richesses du pays.

(*Le Capitaliste*, 31 décembre 1908)

Les Phosphates de Gafsa, après une légère reprise à 3.830, ont été ramenés à 3.820, 3.810, 3.805 et 3.795. On signale une accentuation de la baisse des phosphates. Les phosphates africains 58/63 %, qui se traitaient couramment au-dessus de 70 centimes le degré, ne se vendent maintenant qu'à peine au-dessus da 50 centimes, ce qui représente un recul d'une dizaine de francs par tonne.

Comme, d'autre part, toutes les exploitations qui ne disposent pas de chemins de fer sont grevées de gros frais de transport, à peu près équivalents aux frais d'extraction, et

²¹ Raoul Johnston (1870-mpf 1915) : ingénieur des mines, grand propriétaire dans le Médoc, président des Mines d'Albi (charbon), cofondées par Fernand Raoul-Duval (1832-1892), frère du député Raoul Duval (1832-1887). Fils de Nathaniel Johnston (1836-1914), ingénieur des mines, négociant en vins de Bordeaux, conseiller général et député de la Gironde. Frère de Valentine Johnston mariée à Edmond Raoul-Duval (1862-1932), négociant havrais, administrateur de la SFFC d'Octave Homberg et de l'Industrielle et Agricole de Pointe-à-Pitre, fils du député Raoul Duval ; d'Alice, mariée à Édouard de Billy (1866-1919), directeur de Mokta-el-Hadid, administrateur de Gafsa, etc. ; et de Marguerite mariée à Oscar Cambefort (1866-1951), de la banque lyonnaise Galline-Cambefort, puis Saint-Olive-Cambefort, alliée des Mirabaud dans leurs diverses entreprises. Demi-frère de George Johnston (1879-1972) qui lui succèdera aux Phosphates de l'Océanie (CFPO) et siègera à la SFFC. Et de Catherine Johnston avec laquelle Édouard de Billy se remariera. Neveu d'Harry Johnston (1848-1918), cofondateur, avec d'autres négociants bordelais, de la Société La Grande-Île, concessionnaire en 1902 de 100.000 hectares à Madagascar. Administrateur de la Cie industrielle et minière des cuivres d'Algérie (1902).

comme la plupart des sociétés doivent payer des redevances de 1 fr. 25 à 2 fr. 25 par tonne, la baisse ci-dessus fait disparaître la marge bénéficiaire de la plupart des producteurs.

Cependant, pour les raisons que nous avons précédemment données [contrats de vente à long terme], ce fléchissement des prix ne saurait, pour le moment du moins, affecter la Société de Gafsa. Celle-ci peut même trouver, dans cette circonstance, l'occasion de se substituer à certains producteurs obligés de cesser leur exploitation.

(*Le Capitaliste*, 14 janvier 1909)

Les Phosphates de Gafsa, qui se négocient ex-coupon, passent à 3.798 et 3.755. On avait fait courir le bruit, démenti d'ailleurs, que cette société devrait subir, dans un avenir plus ou moins éloigné, une augmentation de la redevance qu'elle paie au gouvernement tunisien, ce dernier devant se procurer des ressources et améliorer ses finances.

Pendant l'exercice 1908, les expéditions de la Compagnie des Phosphates de Gafsa se seraient élevées à 897.980 tonnes, contre 746.700 tonnes en 1907 et 593.006 tonnes en 1906.

Les phosphates tunisiens
par R. SOUDAIN
(*Les Annales coloniales*, 4 février 1909)

Dans l'étude qui a paru dans ces colonnes sur *La Tunisie* nous avons parlé des Phosphates de Gafsa appelés à rendre tant de services à l'agriculture et aussi à la Tunisie, à cause de la main-d'œuvre et du trafic occasionné par l'exploitation.

Les gisements de phosphates de Gafsa sont sans doute les plus importants de la Tunisie. Ils ont été concédés à la Compagnie de Gafsa par la convention du 15 août 1896. La Société concessionnaire a été tenue de construire le chemin de fer actuel qui relie le port de Sfax aux gisements concédés en desservant Gafsa. Il a été, en outre, donné à cette société, en toute propriété, un domaine de 30.000 hectares de terres cultivables qu'elle a été obligée de planter en oliviers. La redevance annuelle à payer à la Régence est au minimum de cent cinquante mille francs. La durée de la concession a été fixée primitivement à soixante années pour le chemin de fer comme pour les gisements. Le 1^{er} août 1904, cette durée a été prorogée de quatorze ans pour la concession du chemin de fer.

Tous les avantages sont donc pour la Société de Gafsa qui, par sa voie ferrée, est maîtresse des transports. De plus, avec le concours de la puissante société de Saint-Gobain, elle a rendu toute concurrence impossible. On a prononcé à ce sujet les mots d'accaparement et de trust.

Lors de la récente discussion du budget de l'agriculture, la Chambre des députés a retenti des véhémentes protestations de plusieurs députés contre les agissements de ce deux sociétés qui privent l'agriculture continentale d'importantes ressources.

La Société phosphatière de Gafsa, par son immense organisation, est arrivée à monopoliser pour ainsi dire le commerce des phosphates.

La fabrication du superphosphate de chaux exige des parties sensiblement égales de phosphate de chaux et d'acide sulfurique. Or, l'acide sulfurique s'obtient soit par la calcination de la blende, soit par le grillage des pyrites. La mine de blende est à peu près inconnue en France, et la seule mine sérieuse de pyrites que possède la France, est celle

de Saint-Gobain. Cette société a passé un marché pour le traitement des phosphates avec la société concessionnaire de Gafsa.

Les fabricants d'engrais sont donc tributaires de la Société de St-Gobain pour leur approvisionnement d'acide sulfurique, et se trouvent par suite dans une grande infériorité à l'égard de cette compagnie qui, venons-nous de dire, a un traité avec la société de Gafsa.

La Société Saint-Gobain-Gafsa a seule le droit d'exploiter les gisements de phosphates des terrains domaniaux sur une surface immense de plus de 500 kilomètres carrés dans le périmètre de Gafsa. En outre, elle a le droit de préférence à conditions égales, pour l'exploitation de tout gisement de phosphate découvert ou à découvrir dans les terrains domaniaux compris dans une zone de protection que limitent : au nord le parallèle de Sfax, au sud celui d'El Hamma du Djérid, à l'est la mer et à l'ouest la frontière algérienne.

Partout ailleurs, tout inventeur conserve un certain droit qui ne peut lui être enlevé, mais dans cette zone, l'exercice de tout droit de recherche est supprimé, sinon en droit, du moins en fait.

Des prospecteurs avaient découvert près d'Aïn-Moularès, qui se trouve dans la zone de protection, un superbe gisement aussi riche en teneur qu'en qualité. L'adjudication publique relative à l'amodiation des gisements eut lieu normalement en conformité du décret du 1^{er} décembre 1898 réglant la matière. Mais cette adjudication aussitôt terminée, la Société de Gafsa exerça son droit de préférence et devint ainsi seule propriétaire de ces importants gisements.

Instruite par cette découverte et voulant se garantir contre toute surprise possible venant de prospecteurs étrangers, la société de Gafsa a mis en campagne une nuée de prospecteurs à sa solde et auxquels elle a donné pour mission de rechercher tous les gisements de phosphates pouvant exister dans la zone soumise à son monopole. Elle possède ainsi tous les permis de recherches et est maîtresse de l'heure où les gisements découverts peuvent être mis en adjudication comme l'exige le décret précité.

Toute concurrence se trouve donc écartée.

Les importants gisements d'Aïn Moularès sont à peine exploités, soit parce que la société s'en réserve l'exploitation pour l'avenir, soit que, pour arriver au port de Sousse qui les dessert, il lui faille se servir d'une ligne de chemin de fer qui ne lui appartient pas.

Dans ces conditions, les concessions accordées à la société de Gafsa, avec son chemin de fer et ses attributions annexes, constituent un immense abus et une criarde spoliation vis-à-vis de l'agriculture française et du pays tout entier pourrait-on dire ; car si les engrais, grâce à la concurrence et à une production plus intense, étaient livrés à la culture meilleur marché, le blé serait moins cher à proportion.

Il est donc naturel que plusieurs de nos députés, justement émus de cette situation, aient osé crier à la Chambre les abus de la faveur dont jouit la société Saint-Gobain-Gafsa, car en la circonstance, il est difficile de détacher une société de l'autre.

Il est incontestable qu'au début, la société de Gafsa a eu la lourde charge de construire le chemin de fer de Sfax-Gafsa, outre certains risques à courir. Mais les avantages immenses qui lui ont été accordés laissent à peine apparents ces charges et ces risques.

Puisque l'intérêt général l'exige, il semble donc que cette société ne devrait pas tuer la concurrence comme elle le fait ; sinon, elle s'expose à ce que les pouvoirs publics, invoquant avec juste raison cet intérêt général qui prime tout, ne la bâillonnent quelque peu.

Nous pouvons compter pour cela sur la sagacité du bey Mohamed-en-Nacer dont nous avons déjà eu l'occasion de louer l'esprit de justice, et sur le dévouement si connu à la cause française de notre Résident à Tunis, M. Alapetite, dont l'administration est si appréciée.

Cette bonne volonté s'est déjà manifestée à l'égard des gisements de phosphate qui se trouvent un peu au nord de Thala et dont le plus important est celui de Kalaâ-Djerda [Phosphates tunisiens*].

Le gouvernement beylical s'est engagé à transporter 300.000 tonnes par an de ces gisements au port de Tunis*. Ce port est actuellement en mesure d'embarquer 150 tonnes à l'heure.

Les gisements nouveaux ont une teneur qui égale celle de Gafsa de 60 à 66 pour cent.

D'un autre côté, la Société fermière espère trouver dans les pyrites d'Espagne le moyen d'échapper pour son approvisionnement d'acide sulfurique, au monopole de la Société de Saint-Gobain.

Il est donc permis d'espérer que la Société des gisements de Kalaâ-Djerda pourra bientôt lutter avantageusement avec la colossale Société Saint-Gobain-Gafsa, et livrer des phosphates à des prix plus abordables à la culture européenne et plus spécialement à notre culture française.

(*Le Capitaliste*, 15 avril 1909)

Les Phosphates de Gafsa ont varié de 3.675 à 3.689 et 3.695. Le directeur général des travaux publics vient d'autoriser cette Compagnie à effectuer des travaux de reconnaissance de phosphates de chaux au Djebel-Ras-ed-Dekila (contrôle civil de Gafsa) au Djebel-Anek (contrôle civil de Gafsa), ainsi qu'aux environs du marabout du Djebel-el-Ayaïcha (contrôle civil de Gafsa).

Phosphates de Gafsa
(*Le Capitaliste*, 17 juin 1909)

Les Phosphates de Gafsa passent à 3.930 et 3.910.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires a été tenue le 12 juin courant. Il résulte des rapports que la production a atteint, en 1908, 1.082.650 tonnes, contre 716.769 en 1907. Dans ce chiffre figure pour la première fois la production de la mine de Redeyef ouverte au début de 1908 ; elle a fourni 244.776 tonnes d'une teneur moyenne de 64 %.

Les divers travaux des mines ont été poursuivis avec activité. Le chemin de fer de Metlaoui à Sfax a transporté 919.689 tonnes contre 710.002. Le service public de voyageurs et marchandises a donné une recette de 1.022.342 fr. 57, en augmentation sur 1907 de 46 %. Les expéditions de phosphates sont, à 899.315 tonnes, en augmentation de 150.000 tonnes. Le bénéfice brut de l'exercice s'élève à 10.061.559 fr. 21 ; le bénéfice net est de 9 185.688 fr. 56. Les dividendes ont été fixés à 130 fr. par action et 112 fr. 50 par part, déduction des impôts et de l'acompte de 25 fr. du 8 janvier dernier sur les actions ; ils sont payables, à partir du 8 juillet prochain, à raison de : 99 fr. 80 net par action nominative, 92 fr. par action au porteur et 101 fr. 20 par part.

MM. [William] d'Eichthal, [Étienne] Hély d'Oissel et [Robert] de Nervo, administrateurs sortants, ont été réélus. Toutes les résolutions ont été approuvées.

PHOSPHATES DE L'OCÉANIE

(Cote de la Bourse et de la banque, 17 juin 1909)

L'exercice 1908 marque une phase importante du développement de la Compagnie des Phosphates et du Chemin de fer de Gafsa. Pour la première fois, la production a dépassé 1 million de tonnes. Elle se chiffre exactement par 1.082.650 tonnes contre 716.769 tonnes en 1907.

Les bénéfices ont atteint 9.185.688 56 contre 7.784.091 81 précédemment. Comme nous l'avons annoncé en examinant les comptes dans notre numéro du 29 mai, et plus récemment en publiant, au lendemain de l'assemblée générale du 12 juin, un compte rendu succinct, ces résultats ont permis de distribuer un dividende de 130 fr. par action et de 112 50 par part. Il avait été réparti en 1907, respectivement 105 fr. et 85 71.

Nous suivrons le rapport du conseil d'administration dans l'examen de la marche de l'exploitation au cours du dernier exercice.

La production a atteint, comme nous l'avons dit, 1.082.650 tonnes en 1908. Sur ce total, 837.871 tonnes de phosphate d'une teneur de 58 à 63 % ont été fournies par la mine de Metlaoui. D'autre part, la mine de Redeyef, mise en exploitation au début de l'année dernière, est venue pour la première fois ajouter sa production à celle de l'exploitation de Metlaoui ; elle a fourni, en 1908, 214.776 tonnes, dont la plus grande partie est formée par du phosphate de la qualité 63/68.

À Metlaoui, on a développé les travaux préparatoires et étendu les galeries de traçage, de manière que l'extraction puisse facilement augmenter suivant l'importance des ventes.

La Société a terminé le percement d'une galerie travers-bancs de 630 mètres de longueur, qui servira de sortie pendant de longues années pour les phosphates extraits.

Les sixième et septième fours de séchage ont été terminés et mis en service, ainsi que le hangar à phosphate sec qui leur est affecté.

La station centrale électrique est maintenant installée avec une puissance de 730 chevaux ; il reste à la compléter cette année par un moteur de 30 chevaux.

Les constructions de la mine de Redeyef se sont notablement développées en 1908. Il a été monté un premier grand hangar pour emmagasiner le phosphate sec.

La Société doit maintenant se préoccuper d'installer des fours de séchage, une station centrale électrique, ainsi que des ateliers et magasins ; ces travaux commenceront en 1909.

L'effectif des locomotives de manœuvres affectées aux mines est maintenant de 10 ; ce chiffre s'est accru de deux machines l'année dernière. Le matériel roulant de ce service s'est, en outre, augmenté d'une draine automobile.

Le tonnage de phosphate transporté par la ligne de Metlaoui à Sfax a été, en 1908, de 919.689 tonnes, contre 710.002 tonnes l'année précédente.

En dehors de ces transports et de ceux effectués par le chemin de fer pour le compte des exploitations, le service public de voyageurs et de marchandises a fourni une recette de 1.022.342 57 qui se subdivise ainsi qu'il suit :

Grande vitesse :	
Voyageurs (nombre 56.712)	236.719 37
Bagages, messageries, etc. (1.056 t.)	36.052 40
Petite vitesse (44.195 tonnes)	749.570 80
Somme égale	<u>1.022.342 57</u>

Ce total représente une augmentation de 40 % par rapport au chiffre de 1907. La recette kilométrique correspondante, qui était de 2.737 francs en 1906 et de 2.880 fr. en 1907, est passée à 4.210 fr.

La plus grande partie de cette augmentation provient des transports de petite vitesse : leur développement doit être, en partie, attribué à des causes momentanées, telles que les nombreuses importations de céréales.

Le développement des transports de phosphates conduit à prendre des mesures pour faciliter la circulation des trains et permettre d'en augmenter le nombre. La Société a fait établir en 1908 neuf nouveaux croisements intermédiaires, grâce auxquels le débit de la ligne a notablement augmenté.

Un dépôt de machines, avec rotonde pouvant contenir vingt-cinq locomotives, a été établi à la gare de Gafsa.

La section de Metlaoui à Redeyef, qui vient d'être ouverte au service public, le 1^{er} février 1909, a été parachevée en 1908. La société a commencé l'année dernière les travaux de construction de l'embranchement minier de 20 kilomètres, qui, partant de Tabeditt, station intermédiaire de la ligne de Redeyef, doit aboutir à Souatir, station terminus de la ligne venant de Sousse que construit la Compagnie Bône-Guelma ; cette nouvelle section sera terminée dans le courant de 1909.

En ce qui concerne le matériel roulant, la société a mis en service l'année dernière dix locomotives à surchauffe, qui permettent de remorquer des trains de 700 tonnes ; six autres machines semblables seront livrées cette année. Le service du chemin de fer a, en outre, reçu une nouvelle machine de manœuvres. Les 250 wagons à phosphates et les 6 fourgons, dont le rapport signalait la commande l'année dernière, circulent maintenant sur les lignes. Une autre livraison de 180 wagons pour le transport des phosphates a été terminée en 1909.

Le 1^{er} mai 1908, il a été conclu avec le gouvernement tunisien une convention qui concède à la Compagnie l'exploitation d'un chemin de fer projeté de Sfax à Bou-Thadi.

Cette ligne sera construite par l'État ; elle se dirigera au Nord-Ouest de Sfax, passera par Triaga et se terminera dans la région de Bou-Thadi à 60 kilomètres de Sfax ; elle pourra être prolongée plus tard vers Sidi-Bou-Zid, en traversant des régions qui contiennent des gisements de phosphates.

Les frais d'exploitation attribués à la compagnie seront calculés en ajoutant à la moitié de la recette brute une allocation kilométrique qui sera de 1.050 fr. pendant les cinq premières années, de 1.200 fr. pendant les cinq suivantes et de 1.300 fr. ensuite ; toutefois, ces frais ne pourront être inférieurs, par kilomètre, à 2.100, 2.500 et 2.800 fr. pendant chacune des trois périodes. Les insuffisances de recettes seront payées chaque année par l'État, à titre d'avances qu'il récupérera sur les excédents de recettes, dès qu'il s'en produira. Les excédents restant disponibles seront ensuite employés à verser à l'État l'intérêt des dépenses d'établissement payées par lui ; enfin, leur surplus sera partagé par moitié entre l'État et la Compagnie.

Cette concession se terminera à la même époque que celle du chemin de fer de Sfax à Metlaoui, et la nouvelle ligne sera rachetable en même temps que cette dernière.

Le conseil estime que les frais d'exploitation, qui seront alloués pour cette ligne de Sfax à Bou-Thadi seront suffisants pour couvrir la compagnie de ses dépenses en lui laissant un léger bénéfice.

Ces divers travaux n'eussent pas suffi toutefois à justifier la création de 15 millions d'obligations décidée l'an dernier et sur lesquelles une tranche de 12.500 titres de 500 fr. 4 1/2 % a été émise en juillet 1908 et le solde au début de la présente année.

C'est qu'en effet, la société a à prévoir, en outre, à brève échéance, une dépense de plusieurs millions pour la construction de la ligne de Metlaoui à Tozeur, en vertu d'une convention intervenue en 1904 avec l'État tunisien, la Compagnie doit, lorsque le gouvernement le lui demandera, établir cette voie ferrée à ses frais, sauf à être progressivement remboursée des dépenses par l'affectation de ses redevances minières.

En février dernier, le gouvernement a invité la Compagnie à procéder aux études ; elles vont être terminées ; il est très probable qu'elle recevra l'ordre de commencer les travaux dès le début de 1910 ; ils dureront environ deux ans.

Contrairement à ce que l'on avait annoncé l'année dernière, la Compagnie n'a pas abandonné le 1^{er} novembre dernier, son service d'automobiles de Sfax à Sousse. La Société nouvelle, à laquelle ce service devait être cédé sur la demande du gouvernement tunisien, ayant renoncé à assurer ce service, la Compagnie de Gafsa a consenti à en conserver la charge dans les mêmes conditions que précédemment, c'est-à-dire en continuant à appliquer les conventions conclues en 1904.

Ces conventions expirent le 31 décembre 1910 : il semble, d'ailleurs, probable que la ligne de chemin de fer en construction entre Sfax et Sousse sera terminée à cette époque. En ce qui concerne le service d'embarquement, le rapport signale que 435 navires chargés de phosphates ont été expédiés de Sfax en 1908. Les installations nouvelles, annoncées l'année dernière, sont terminées. Les hangars du port de Sfax, destinés au dépôt des stocks de phosphates secs, occupent maintenant une superficie de 25.000 mètres carrés.

Quand la Compagnie aura mis en place cette année son troisième chargeur mécanique, les installations du port de Sfax seront en état de suffire pendant de longues années aux besoins.

La Compagnie a commencé à s'occuper du port de Sousse où les premiers trains amenant les phosphates arriveront probablement vers la fin de cette année.

En ce qui a trait enfin à l'exploitation agricole, le conseil mentionne que l'année 1908 a été particulièrement sèche comme la précédente ; aussi la récolte provenant des vieux oliviers a-t-elle été nulle ; les céréales n'ont donné qu'un produit insignifiant. La majeure partie des recettes du domaine consiste, pour l'année dernière, en droits de pâturages.

À propos des expéditions de phosphates qui ont atteint 899.315 tonnes, contre 746.476 tonnes en 1907, le rapport mentionne que le marché, dont l'activité avait commencé à se ralentir dès le début de 1908, a depuis lors subi une dépression très sensible. Les ventes en baisse rapide des phosphates américains qui ont été la conséquence de la crise industrielle des États-Unis et que facilitaient les prix bas des frets, ont ramené les cours à des limites voisines des cotations de 1905 ; en même temps, beaucoup d'acheteurs se sont laissés tenter au delà de leurs besoins par ces offres en baisse, bien qu'ils eussent déjà beaucoup acheté à l'avance pendant la précédente période de hausse. En fait, les importations américaines en Europe, qui ne s'étaient accrues que de 150.000 tonnes en trois ans, de 1904 à 1907, ont augmenté en 1908 de 200.000 tonnes, et beaucoup d'usines européennes se sont trouvées encombrées de phosphates au début de l'année actuelle.

Cette situation, qui ne peut être que momentanée, aura pour conséquence en 1909 des exportations peu supérieures à celles de l'année précédente.

Il importe d'ajouter que la baisse des cours, continue en 1908, s'est arrêtée depuis plusieurs mois ; il paraît impossible, d'après le Conseil, qu'elle s'accroisse davantage, et des symptômes font espérer, au contraire, un raffermissement des prix. Le marché reprend une réelle activité : de nombreuses demandes d'achat parviennent pour les prochaines années, sur lesquelles il a déjà été vendu de très fortes quantités.

Il reste, d'ailleurs, certain que la consommation des superphosphates, malgré l'irrégularité inévitable de ses accroissements annuels, continuera pendant de longues années encore à se développer dans le monde entier. Au cours de la discussion qui a suivi la lecture des rapports, le président a déclaré n'avoir aucune crainte sérieuse du fait de la découverte de gisements de phosphates en Océanie et des études qui se poursuivent pour la fabrication des phosphates artificiels.

PHOSPHATES
L'assemblée de Gafsa
(*Le Journal des finances*, 26 juin 1909)

Malgré la crise des phosphates, les résultats de 1908 accusent un sensible progrès.

N'achètes pas, mais conserves. — Situation difficile des Phosphates du Dyr. — Passif très lourd, avenir incertain.

En 1900, la Société des chemins de fer et phosphates de Gafsa (on sait qu'elle exploite, en même temps que des gisements de phosphates, un chemin de fer qui relie ces gisements au port de Sfax), expédiait 171.288 tonnes de phosphates, réalisait 1.043.000 francs de bénéfices nets et ne distribuait pas de dividende.

En 1908, elle a expédié près de 900.000 tonnes et réalisé 9.185.688 francs de bénéfices nets. Elle répartit 130 francs à ses actions de 500 francs et 112 fr. 50 à ses parts.

Voilà, assurément, un magnifique développement

Naturellement, les titres Gafsa ont suivi une marche ascensionnelle parallèle à cette progression des résultats industriels et commerciaux.

L'action, qui valait 811 francs en 1900, s'inscrit aujourd'hui à 3.930 francs. (Elle a atteint des cours beaucoup plus élevés).

La part, cotée 442 francs il y a huit ans, vaut aujourd'hui 3.698 francs.

L'assemblée générale vient d'avoir lieu. On attendait du président des déclarations intéressantes sur l'évolution de la crise que traverse, depuis plusieurs mois, l'industrie des phosphates, et aussi des explications sur certaines manœuvres que les concurrents de Gafsa reprochent, à tort ou à raison, à la puissante compagnie tunisienne. On sait que plusieurs sociétés, plus ou moins éprouvées, accusent Gafsa d'être la cause de tout le mal.

Le rapport du conseil écarte dédaigneusement ce reproche et déclare que les vrais coupables sont les producteurs d'Amérique. Nous ne nous mêlerons pas à ces querelles, où il peut, d'ailleurs, fort bien se faire que tout le monde ait raison.

Il est certain que la Compagnie de Gafsa dispose de grands moyens d'action et qu'en réalité, maîtresse du marché, a fort habilement conclu, pendant la période de hausse, des contrats avantageux avec les fabricants de superphosphates et qu'ayant ainsi assuré l'écoulement de sa production pour plusieurs années, elle peut, aujourd'hui, considérer sans s'émouvoir, une baisse qui ne l'atteint pas et qui écartera de son chemin plus d'un concurrent surpris par la crise.

Le trafic du chemin de fer de Metlaoui à Sfax accuse un progrès intéressant ; la recette kilométrique s'est élevée de 2.880 à 4.210 francs.

Le rapport expose ensuite le programme des travaux que la Compagnie se propose d'effectuer et auxquels sera consacré le montant des obligations récemment émises. Le service de ces obligations, a-t-il ajouté, ne peut, en aucune façon, empocher l'augmentation graduelle des dividendes, qui se poursuivra régulièrement, et suivant l'accroissement des bénéfices.

Quant à la trésorerie, son aisance est surabondamment démontrée par cette constatation que l'excédent des disponibilités sur le passif exigible s'élève à plus de sept millions. Les réserves, pour un capital de 18 millions, dépassent six millions.

Après avoir lu ces notes, le lecteur nous demandera sans doute : Que concluez-vous ?

C'est bien simple. Si vous avez acheté des actions ou des parts Gafsa, il y a quelques années, quand elles s'inscrivaient aux environs de 700 et de 300 francs, gardez vos titres. Vous réaliseriez, en les vendant, un bénéfice important, mais pourquoi vous défaire de valeurs sérieuses, fortement assises qui, sur votre prix d'achat, capitalisent très haut leur revenu ?

Quant à l'achat de ces titres aux cours actuels, nous vous le déconseillons nettement. Comme valeur de placement, ils n'offrent aucun intérêt, puisqu'ils rapportent à peine 3 %.

Comme valeur de spéculation, leurs oscillations dépendent de trop de combinaisons financières et commerciales, dont le secret souvent nous échappe, pour que nous vous engageions à miser sur leur éventuelle plus-value.

PHOSPHATES

(*Le Journal des finances*, 10 juillet 1909)

Gafsa. — L'action est en progrès, le marché du phosphate étant meilleur. Un projet de refonte des tarifs de chemins de fer en Tunisie est à l'étude dans des conditions avantageuses pour les phosphatiers. C'est là une question de très grande importance, surtout pour les entreprises du Nord de la Tunisie. Mais elle ne laisse cependant pas Gafsa indifférente, car si Gafsa expédiait jusqu'ici tous ses phosphates par sa propre ligne de chemins de fer jusqu'à Sfax, à des prix très bas, une partie de la production de sa nouvelle mine Redeyef devra être expédiée par Sousse et la ligne du chemin de fer Bône-Guelma et sera, par conséquent, soumise aux tarifs onéreux de cette Compagnie. Le président de la dernière assemblée a même signalé qu'il ne fallait pas s'attendre à des bénéfices élevés sur les phosphates expédiés par Sousse.

NÉCROLOGIE

Robert de Nervo

(*Le Figaro*, 26 août 1909)

(*Le Journal des débats*, 26 août 1909)

(*Le Temps*, 26 août 1909)

Nous apprenons la mort du baron de Nervo, vice-président du conseil d'administration de la Compagnie P.-L.-M., décédé à Dammarie-les-Lys, le 24 du courant, muni des sacrements de l'Eglise.

Suivant le désir formel du défunt, une cérémonie strictement intime aura lieu à Dammarie-les-Lys et l'inhumation se fera en Auvergne dans le caveau de la chapelle du château de Barante.

Le lundi 30 des messes seront dites toute la matinée à l'église Saint-Pierre de Chaillot pour le repos de son-âme la famille assistera à la messe de dix heures.

Il ne sera pas adressé d'invitations.

Prière de n'envoyer ni fleurs ni couronnes.

Léon MOLINOS, président

Léon MOLINOS (1828-1914)

Frère de M^{me} Ulysse Trélat,
oncle de Marcel Trélat (président du Bône-Guelma),
Marié à Marie Hingray. Dont :
— Marguerite (vicomtesse Guy de Dampierre)
— René (1866-1898), polytechnicien
— et Benjamine (comtesse André Colonna Walewski)

Ingénieur de l'École centrale de Paris,
chef du bureau des études au chemin de fer de Saint-Germain
administrateur (1855), puis président du Touage de la Basse-Seine et de l'Oise,
et de sa suite, la Société générale de touage et de remorquage (1898-1912).
Ingénieur en chef du chemin de fer de Lyon à la Croix-Rousse
et des Chemins de fer du Médoc (1862),
directeur adjoint de la Compagnie de la Réunion (1878),
deux fois président de la Société des ingénieurs civils de France (1873 et 1886),
administrateur (1872), puis (1900-1914) président des
Forges et aciéries de la marine et d'Homécourt,
administrateur délégué de la Soc. an. de pavage en bois (1884),
et de la Société française d'études et d'entreprises (1885),
(tête chercheuse de la maison Mirabaud),
administrateur de la Société d'études et d'exploitation du Congo français (1893),
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Societe_Le_Chatelier.pdf
de la Cie franco-russe des Ciments Portland de Guelendjik (1894)
président-fondateur (1896) de la Société des voiliers français
président (1897) de la S.A. des Éts Lazare Weiller (futurs Tréfileries et laminoirs du Havre),
président de la Compagnie française de matériel de chemins de fer,
son représentant aux Automobiles Georges Richard (1897),
administrateur
de la Cie franco-russe des ciments Portland pouzzolane artificiels d'Ekatérinoslaw (1898)
et de Ouasta-Mesloul (1903),
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Ouasta-Mesloul.pdf
et des Mines de Bor (Serbie)(1905).

(*Le Capitaliste*, 14 octobre 1909)

Dans sa séance du 4 octobre, le conseil d'administration de cette société a élu président M. Léon Molinos, en remplacement de M. le baron Robert de Nervo, décédé. M. Albert Laurans a été nommé vice-président et M. le baron Léon de Nervo, administrateur.

Pour le mois de septembre 1909, les expéditions de la Compagnie se sont élevées à 73.600 t. de phosphates contre 67.500 tonnes en août précédent.

Le gouvernement tunisien a rendu récemment un décret relatif à l'abaissement des tarifs applicables au transport des phosphates sur les lignes du centre tunisien. Cette décision attendue depuis longtemps aura les conséquences les plus favorables en aidant à la prospérité et au développement du centre tunisien.

Phosphate de Gafsa
(*Le Journal des finances*, 25 décembre 1909)

Il se confirme, en effet, que la société n'a pu refuser au gouvernement tunisien une augmentation de la redevance annuelle d'environ 1 million de francs : en échange, ses concessions seraient prorogées d'une dizaine d'années et elle obtiendrait quelques avantages accessoires, notamment le droit de ne pas exploiter une couche de phosphate pauvre. Les expéditions de la Compagnie sont pour les onze premiers mois en légère diminution ; c'est la première fois que pareil fait est à enregistrer depuis la fondation de la société.

Phosphates de Gafsa
(*Le Journal des finances*, 26 février 1910)

Il paraît que la société, pour maintenir sa situation prépondérante et empêcher la mise en exploitation de certains gisements nouveaux, ferait des offres pour des marchés de durée, à des prix très bas. On peut se demander quelle répercussion cette baisse aura sur les bénéfices, diminués encore par suite de la redevance de 1 million qui lui a été imposée par le gouvernement tunisien.

Phosphates de Gafsa
(*Le Journal des finances*, 24 mars 1910)

Dans sa séance du 11 avril 1910, le conseil d'administration de la Compagnie a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires la distribution d'un dividende pour l'exercice 1909 de 135 fr. brut par action (impôts à déduire), sur lequel un acompte de 25 francs a déjà été mis en paiement en janvier dernier.

Le dividende des parts de bénéfices serait de 117 fr. 857 brut par part.

Cie des phosphates et du chemin de fer de
GAFSA
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 20 mai 1910)

Au point de vue purement industriel, la Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa ne paraît pas avoir beaucoup souffert de la crise qui a persisté en 1909 sur le marché des phosphates, puisque les bénéfices bruts ont encore accusé une augmentation d'environ 600.000 francs. Toutefois, comme la société avait à faire face aux intérêts et à l'amortissement de son récent emprunt obligataire, les bénéfices nets ont été un peu moins importants qu'en 1908 et les comptes de profits et pertes, que nous comparons ci-dessous, accusent un bénéfice net de 8.826.503 15 pour 1909, contre 9.185.688 56 en 1908.

	1908	1909
CHARGES		
Frais généraux	425.763 84	—
Pensions et dons	59 289	—'
Commissions et intérêts	145.334 41	95.395 95

Service de l'emprunt	140.625 00	1.054 562 50
Amort. prime d'émiss.	125.000 00	125.000 00
Amort. frais d'émission	102 120 00	49 796 95
Achat de mobilier	2.738 49	4.799 60
Total des charges	<u>875.870 65</u>	<u>1.833 250 52</u>
PRODUITS		
Bénéfices bruts	<u>10.061.559 21</u>	<u>10 659 753 67</u>
À déduire :		
Rappel des charges	875.870 65	1.833 250 52
Bénéfice net	<u>9.185.688 56</u>	<u>8.826 503 15</u>

Cette légère diminution n'a pas empêché la société d'élever légèrement le dividende des actions et des parts ; les premières reçoivent 135 francs pour 1909 contre 130 francs pour 1908 ; il est attribué aux secondes 117 85 contre 112 60. La Compagnie pouvait d'ailleurs se permettre cette augmentation sans être taxée d'imprudance, car les divers prélèvements de prévoyance ont toujours occupé une place extrêmement importante dans les répartitions ; d'ailleurs, en complétant l'année dernière, par anticipation, la réserve légale au maximum fixé par les statuts, la société a rendu disponible une proportion un peu plus importante de ses bénéfices. Voici comment se comparent les deux dernières répartitions :

	1908	1909
Complément réserve lég.	408.651 55	—
Res. d'amort. actions	300.000 00	300.000 00
Amort. travaux neufs	1 770.585 40	1.543.553 85
Prélèvement statutaire	406.451 61	425.806 45
Dividende actions	680.000 00	4 860.000 00
Dividende parts	1.620.000 00	1.897.142 85
Total	<u>9.185.688 56</u>	<u>8.826 503 15</u>

Sur la marche industrielle des exploitations, le rapport a fourni les indications suivantes :

Les exploitations minières ont extrait 949 818 tonnes en 1909, contre 1.082.650 tonnes en 1908 et 716 769 tonnes en 1907. Cette diminution a eu pour but de réduire les stocks de la mine de Metlaoui, qui étaient devenus trop élevés. La production de 1909 comprend 604.772 tonnes provenant -de la mine de Metlaoui et 345.796 tonnes fournies par celle de Redeyef.

À Metlaoui, la Compagnie a terminé ses installations électriques, et complété l'outillage de l'atelier de réparations ; elle a, d'autre part, agrandi l'infirmerie et les bureaux, établi un dépôt pour les locomotives de la mine, et construit quelques nouvelles maisons ouvrières.

À Redeyef, les travaux neufs exécutés l'année dernière ont eu surtout pour but l'aménagement des travaux souterrains de la nouvelle mine qui a été pourvue du

matériel nécessaire à son exploitation, et la construction de maisons pour divers services ainsi que pour le logement du personnel.

L'établissement d'une station centrale électrique et d'une batterie de deux fours de séchage est commencé : jusqu'à ce que ces installations soient terminées, vers la fin de cette année, le séchage au four des phosphates de la mine de Redeyef continue à se faire à Metlaoui.

La ligne de chemin de fer de Sfax à Metlaoui, à laquelle fait suite l'embranchement minier de Metlaoui à Redeyef, a transporté au port de Sfax 965.602 tonnes de phosphates contre 919.689 tonnes l'année précédente.

D'autre part, en dehors des transports effectués pour le compte des mines, les voyageurs et marchandises ayant utilisé le chemin de fer ont procuré, en 1909, une recette de 970.916 19, qui se décompose de la manière suivante :

Grande vitesse :	
Voyageurs (nombre 75.07)	266.088 56
Bagages, messageries, etc. (1096 t.)	33.987 85
Petite vitesse :	
(12.175 tonnes)	670 839 78
Total	<u>970.916 19</u>

Rapportée à la longueur totale des lignes qui était en 1909 de 285 kilomètres, y compris l'embranchement de Metlaoui à Redeyef, cette recette correspond à 3.407 fr. par kilomètre de voie ; elle est un peu moins élevée qu'en 1908, car le dernier exercice n'a plus bénéficié que partiellement des circonstances exceptionnelles qui avaient majoré les recettes effectives de l'année précédente. Tandis que les transports de céréales et farines augmentaient encore de 8.035 à 9.241 tonnes, ceux de matières premières et de matériaux de construction baissaient de 9.489 à 7.388 tonnes et ceux d'alfas de 18.148 à 16.780 tonnes.

Les installations nouvelles réalisées en 1909 sur la ligne principale de Sfax à Metlaoui consistent en modifications de voies et de bâtiments dans diverses gares, construction d'un réservoir hydraulique de 200 mètres cubes à Chaffar, complément de l'outillage des ateliers : la Compagnie a, en outre, reçu, l'année dernière, les six dernières locomotives de 56 tonnes commandées en 1907 ; les dix premières circulent depuis 1908.

La cité ouvrière de Gafsa, nécessitée par la création d'un dépôt de locomotives, a été développée : d'autres groupes de logements pour le personnel ont été construits à Metlaoui, Sened et Craïba.

Sur l'embranchement minier de Metlaoui à Redeyef, la Compagnie a complété l'installation des gares. Enfin, celui de Tabeditt à Henchir-Souatir, d'une longueur de 20 kilomètres, dont la construction avait été commencée en 1908, est maintenant terminé ; il a nécessité l'établissement de nombreux ouvrages d'art et d'un tunnel entièrement maçonné de plus de 300 mètres de longueur.

Le service d'automobiles de Sfax à Sousse continue, dit le conseil, à fonctionner dans des conditions satisfaisantes. Les conventions conclues en 1904, pour l'exécution de ce service expirent à la fin de 1910 : les travaux de la ligne de chemin de fer de Sfax à Sousse seront sans doute terminés vers le début de l'année 1911.

En ce qui concerne les installations d'embarquement du port de Sfax, le rapport mentionne qu'elles ont été complétées par la mise en place d'un troisième chargeur

mécanique, ainsi que des trémies et courroies transporteuses nécessaires pour l'embarquement des phosphates par cet appareil.

412 navires, portant 907.370 tonnes, ont été chargés et expédiés de Sfax en 1909. L'importance des chargements à effectuer vers la fin de l'année, a permis de constater la puissance de l'outillage de la Compagnie. Pendant la première quinzaine de décembre, 75.000 tonnes ont été embarquées avec deux appareils de chargement seulement et sans qu'il ait été nécessaire de recourir au travail de nuit. Les premiers travaux d'installation au port de Sousse ont pu commencer à la fin de l'année dernière; la construction la plus urgente était celle d'un hangar pour abriter les phosphates reçus de la mine ; ce bâtiment est eu cours de montage, et la Compagnie expose [sic] sans doute à Sousse le mois prochain, ses premiers bateaux de phosphates.

Dans le domaine agricole du Chahal, l'année 1909 a été un peu moins sèche que les précédentes.

*
* * *

Passant à l'examen du service commercial, le conseil rappelle que, ainsi qu'il l'avait fait prévoir, les expéditions de phosphates ont peu augmenté en 1909 ; elles se sont élevées à 907.370 tonnes contre 899.315 en 1908.

Toutes les exploitations phosphatières ont vu leur développement s'arrêter l'année dernière, certaines ont même réduit leurs expéditions. Cette situation anormale est la conséquence de l'état d'encombrement dans lequel se sont trouvées presque toutes les usines de superphosphates au début de l'année 1909 à la suite d'achats trop considérables de matière première, c'est la raison pour laquelle la Compagnie avait constaté dans ses livraisons un accroissement exceptionnel de plus de 300.000 tonnes au cours des deux années précédentes. Par suite de cette diminution momentanée des besoins, qui coïncidait avec une concurrence toujours très active des mines américaines, les prix de vente sont restés bas en 1909.

Mais, comme on devait s'y attendre, les ventes, qui avaient déjà retrouvé une certaine activité dans le courant de l'année dernière, ont accentué leur mouvement de reprise depuis le début de 1910. Dans beaucoup d'usines, les stocks de phosphates sont redevenus normaux, d'autant plus rapidement que la consommation des superphosphates n'a pas cessé d'augmenter. Aussi le conseil pense-t-il que les importations de phosphates en Europe vont de nouveau progresser ; déjà, les ventes de la Compagnie sur 1910 sont sensiblement supérieures à celles de 1909. Les quantités vendues à l'avance sur les exercices ultérieurs représentent toujours, d'ailleurs, une partie très importante de la production sociale.

*
* * *

De la situation financière que nous avons déjà examinée en publiant les comptes, nous devons surtout retenir les variations du compte de premier établissement : Les chapitres mines de Metlaoui et de Redeyef présentent une augmentation de 493.411 16 en 1909, correspondant aux installations nouvelles.

Dans le compte Chemins de fer, les immobilisations concernant la ligne de Sfax à Metlaoui se sont accrues de 963.927 fr. 30, dont la plus grande partie représente l'achat de six locomotives et de leurs tenders. D'autre part, le chapitre des embranchements miniers a eu à supporter une dépense de 2.475.882 fr.13 pour la construction de la section de Tabeditt à Henchir-Souatir et le parachèvement de celle de Metlaoui à Redeyef. Enfin, un troisième chapitre apparaît pour la première fois ; il est relatif à la ligne de Metlaoui à Tozeur.

Le compte embarquement s'est augmenté de 80.655 79 pour le port de Sfax et de 115.869 06 pour celui de Sousse.

Les immobilisations groupées sous la rubrique Domaine présentent une augmentation qui provient surtout de la construction des cités ouvrières destinées au personnel du chemin de fer et appartenant au domaine privé de la Compagnie.

Quant au compte automobiles, il diminue par l'effet de l'amortissement prévu dans la convention avec l'État tunisien ; il sera amorti entièrement à la fin de 1910.

Le total des comptes de premier établissement, qui s'élève à 43.918.245 54, est ramené à 34.808.639 24 par la déduction des sommes précédemment affectées à l'amortissement des travaux neufs.

*
* *

Dans son allocution, le président a dit quelques mots concernant la situation du marché des phosphates. Il constate, d'un côté, l'accroissement de la consommation, mais comme les diverses entreprises développent en même temps leur production, il ne sait de quel côté conclure; il fait surtout remarquer qu'en Floride, où se trouve le principal centre de concurrence des gisements tunisiens, de nouvelles exploitations entrent chaque année en action ; mais comme la consommation se développe plus rapidement en Amérique qu'en Europe, peut-être les producteurs américains seront-ils moins tentés de venir concurrencer la production de l'ancien continent.

Le président donne ensuite les chiffres intéressants qui suivent : la consommation européenne des phosphates a augmenté de 1.700.000 tonnes en 10 ans, soit une moyenne de 170.000 tonnes par an. À cette augmentation, la Compagnie de Gafsa a contribué pour la moitié, les autres mines algéro-tunisiennes pour un quart et les mines américaines et océaniques pour le dernier quart.

Le directeur, qui a pris ensuite la parole, s'est surtout attaché à faire ressortir la contribution de la Compagnie de Gafsa au développement économique de la Tunisie.

Il a indiqué que les travaux faits par elle l'année dernière représentent plus de 7 millions de salaires payés en Tunisie, dont 4 millions et demi à des indigènes. Dans les caisses publiques, elle a versé en 1909 des droits de douane et de ports s'élevant à 1 million environ ; en y ajoutant les redevances minières, qui, actuellement, sont de 1 million et demi environ, on arrive au total de 2 millions et demi. En France même, la Compagnie paie sur ses titres des impôts qui s'élèvent à 700.000 fr.

L'assemblée, passant ensuite au vote des résolutions a réélu administrateurs pour six ans MM. Molinos et le marquis de Montaigu.

En conséquence, le conseil est composé ainsi qu'il suit : MM. Beigbeder, de Billy, Bordet, W. d'Eichthal, Hay, Hély d'Oissel, Laurans, Paul Leroy-Beaulieu, A. Mirabaud, G. Mirabaud, Molinos, marquis de Montaigu, Léon de Nervo, J. Roux, R. Sautter.

L'assemblée a, en outre, donné aux héritiers et représentants de MM. Dollfus-Galline, Paul Mirabaud, baron Robert de Nervo, décédés, *quibus* définitif de la gestion de ces administrateurs.

Délégués français au Congrès des ch. de fer de Berne
(*Le Journal des transports — Revue internationale des chemins de fer*,
25 juin 1910)

GAFSA (CHEMIN DE FER DE), 286 km.
Maxime Pellé, directeur général.

Louis Tronchère, ingénieur-directeur du Chemin de fer de Sfax-Gafsa.

Compagnie Richer
(*Le Journal des finances*, 13 août 1910)

[...] Elle a fondé une filiale, la Chaux industrielle, au capital de 1.400.000 francs et a orienté son activité surtout du côté de la fabrication et de la vente des engrais, principalement des engrais azotés et du sulfate d'ammoniaque. On lui a vu aussi prendre une participation dans les Phosphates de Gafsa. [...]

Phosphates de Gafsa
(*Le Journal des finances*, 28 janvier 1911)

Par un contrat passé le 5 décembre dernier entre la Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa et le directeur de l'Office des postes et télégraphes, la Compagnie a fait l'avance à l'Office des sommes nécessaires et jusqu'à concurrence de la somme totale de 450.000 fr. à verser en une ou plusieurs fois pour l'établissement des circuits téléphoniques Tunis-Sfax-Gafsa-Metlaoui-Tozeur et Sfax-Gabès-Djerba.

La totalité des recettes brutes sera affectée chaque année au remboursement des avances précédemment faites par la Compagnie ; l'État se réserve le droit de rembourser à toute époque, par des versements supplémentaires, tout ou partie du surplus desdites avances.

MÉRITE AGRICOLE
VOYAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE EN TUNISIE
(*Journal officiel de la république française*, 3 juin 1911, p. 4391-4393)
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Merite_agricole-Tunisie.pdf

Grade de commandeur.

Pellé (Maxime-Charles-Joseph), ingénieur en chef au corps des mines, hors cadres, directeur général de la Compagnie des phosphates et des chemins de fer de Gafsa à Paris. Chevalier du 31 mars 1904.

Grade de chevalier.

Beaugé (Allred), sous-directeur des mines de phosphates de la Compagnie de Gafsa à Metlaoui (Tunisie).

Boileau (Henri-Charles-Frédéric), ingénieur principal de la Compagnie des chemins de fer de Gafsa à Paris.

Clichy (Charles-Édouard-Eugène), ingénieur au chemin de fer de la Compagnie de Gafsa à Sfax (Tunisie).

Couderc (Édouard-Henri), chef des embarquements de la Compagnie de Gafsa à Sfax.

Dubuisson (Edmond), chef au service commercial de la Compagnie de Gafsa à Paris.

Espargnol (Daniel), ingénieur à la mine de Metlaoui (Tunisie).

Gouvet (Charles-Jean), chef de section principal au chemin de fer de Gafsa à Sfax (Tunisie).

Martin (Jean), ingénieur à la mine de Metlaoui

Les mines tunisiennes au Parlement
par C. du POIZAT
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 30 novembre 1911)

L'interpellation de M. Lagrosillière, annoncée depuis des mois, est venue vendredi dernier à la Chambre. Elle visait les concessions territoriales et minières accordées en Tunisie à certains parlementaires. On devine le sens de l'exposé qu'a fait de la question le député socialiste unifié. [...]

Le Président de la République tenait un autre langage au printemps dernier en visitant la Tunisie.

Ce sont ces encouragements qu'il faut prodiguer sans cesse si l'on veut mettre à fruit les richesses minières de nos colonies, alors que les diatribes haineuses des Lagrosillière et autres ne feraient que semer le découragement parmi les capitalistes.

« Combien surtout nous devons nous féliciter, disait-il, de voir la main-d'œuvre, depuis des siècles sans emploi, trouver l'utilisation de ses forces latentes, dans une industrie dont les salaires mettent les ouvriers à l'abri des disettes ou des effets des mauvaises récoltes !

Je lève mon verre à la prospérité de la Compagnie des Phosphates et de Gafsa.

Et, ce faisant, je veux que l'on sache que mes plus vives sympathies, comme celles du Protectorat et de la France, vont au personnel tout entier de ces importantes exploitations, au directeur, aux administrateurs, aux ingénieurs et aux employés de tous grades et aux ouvriers de toutes professions, français, étrangers ou indigènes qui associent, dans leurs efforts continus, leur labeur quotidien et leur dévouement, éprouvé à l'œuvre commune. »

Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa (Tunisie)
Société anonyme au capital de 18.000.000 de francs
Siège social à. Paris, 60. rue de la Victoire (IX^e arrondissement)
(*Dictionnaire illustré de la Tunisie*, 1912, p. 449)

Conseil d'administration

MM. [Léon] Molinos [pdt Marine-Homécourt, etc.], président, 15, rue Eugène-Flachat.

[Albert] Laurans, vice-président, 12, rue Théodule-Ribot.

[David] Beigbeder [Mokta et autres affaires Mirabaud], 125, avenue de Villiers.

[Édouard] de Billy, 6, rue Rembrandt.

[Lucien] Bordet [Châtillon-Commentry, Cie algérienne...], 181, boulevard Saint-Germain.

[William] d'Eichthal [groupe Mirabaud], 15, place Malesherbes.

[Walter R.] Hay, 20. Abchurch-Lane, à Londres.

[Étienne] Hély d'Oissel, 4, rue de la Manutention.

[Paul] Leroy-Beaulieu, 27, avenue du Bois-de-Boulogne.

Mirabaud A[ibert], 56, rue de Provence.

Mirabaud G[ustave][1854-1918], 56, rue de Provence.

Marquis de Montaigu ²², 18, rue de Martignac.
Baron [Robert] de Nervo, 22, avenue de Friedland.
[John] Roux [adm. des Mines de Bor (Yougoslavie), d'Oranie, du Bazina...], 87,
avenue de Wagram.
[Raoul] Sautter [voir plus bas], 15, rue de Tocqueville.

COMMISSAIRES DES COMPTES

MM. Fabignon, 34, rue d'Amsterdam.
Ristelhueber, 20, rue Choron.

Direction générale

60, rue de la Victoire, Paris
Adresse télégraphique : Gafsax
Téléphones : 150-04, 150-00

MM. Pellé, ingénieur en chef des mines, directeur général de la Compagnie.
Boileau, ingénieur principal des services techniques.
Dubuisson, chef du service commercial.
Millier, chef du bureau de la comptabilité générale.

REPRÉSENTANT À TUNIS

M. de Robert, 16, avenue de Carthage ; téléphone 99.

Service des exploitations

Metlaoui, adresse télégraphique : Enim

DIRECTION

MM. Bursaux., ingénieur-directeur des exploitations.
Devoti, chef de la comptabilité.

MINE DE METLAOUI

M. Beaugé, ingénieur de la mine de Metlaoui.
Martin, ingénieur-chef du service de la mine.
Le Cornée, ingénieur.
Fabrègue, maître mineur chef.
Guilhammoud, maître mineur chef.
Aussel, chef géomètre.

MINE DE REDEYEF

MM. Descous, ingénieur de la mine de Redeyef.
Espagnol, ingénieur-adjoint de la mine de Redeyef.
Boue, maître mineur chef.
Berrouillier, chef géomètre.

Service du chemin de fer

Sfax, adresse télégraphique : Cheminfer
Téléphone 33

DIRECTION

MM. Tronchère, ingénieur-directeur du chemin de fer.

²² Pierre de Montaigu (1844-1929) marié à Caroline de Wendel. Député (1898-1910), puis sénateur (1920-1927) de la Loire-Inférieure. Administrateur des Forges de Basse-Indre, des Chargeurs de l'Ouest, des Mines de Crespin-Nord, d'Errouville, d'Hatrize, de Boleo (cuivre au Mexique), du P.-O., des Grands Travaux électriques...

Boizel, ingénieur du service central.
Grange, chef du bureau de dessin.
Richard, chef de la comptabilité.
Renard, chef des approvisionnements.

MOUVEMENT

MM. Casanova, chef du mouvement.
Vial, inspecteur de l'exploitation.
Monnier, sous-insp. de l'exploitation.

MATÉRIEL ET TRACTION

MM. Clichy, ingénieur du matériel et traction.
Courdéry, chef des ateliers, à Sfax.
Chevrier, chef de dépôt, à Sfax.
Baret, chef de dépôt, à Gafsa.

VOIE

MM. Gruel, ingénieur de la voie
Gouvet, chef de section principal (1^{re} section),
de Planque, chef de section (2^e section).
Thévenin, chef de section (3^e section).

ALIMENTATIONS

M. Beauvais. chef du laboratoire et des alimentations.

SERVICE DES EMBARQUEMENTS

Sfax, adresse, télégraphique : Fosfat
Téléphone 44
Sousse, adresse télégraphique : Fosfat
Téléphone 07
MM. Couderc, chef des embarquements de la Compagnie à Sfax.
Renet, agent des embarquements à Sousse.
Lafont, chef de bureau à Sfax.

Domaine du Chahal

MM. Salavy, directeur du domaine de Bordj-de-la-Croix.
Leloup, gérant de la ferme de l'Oued-Chabal.
Mathieu, gérant de la ferme de Saint-Michel.
Raymond, gérant de la ferme Dollfus.

Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa
Société anonyme au capital de 18.000.000 de francs
Siège social à Paris, 60. rue de la Victoire (IX^e)
(*Dictionnaire illustré de la Tunisie*, 1912)

Les phosphates de Gafsa ont été découverts en 1886, par M. Philippe Thomas, vétérinaire principal de l'armée, membre d'une mission scientifique envoyée par le Gouvernement français en Tunisie, au lendemain de l'occupation, pour étudier les richesses du sol de la Régence. Ce n'est qu'en 1896 que le Gouvernement tunisien, après deux mises au concours n'ayant donné aucun résultat, trouva, lors d'une

troisième adjudication, des concessionnaires qui arrivèrent à constituer la Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa, au capital de 18 millions.

La Compagnie de Gafsa, constituée en avril 1897, se mit aussitôt à l'œuvre pour la construction de la ligne de chemin de fer qui, d'après les conditions de la concession, devait relier le port de Sfax aux gisements voisins de Gafsa. Cette voie de 240 kilomètres de longueur, établie sans aucun concours financier du Gouvernement, fut terminée avec une rapidité remarquable en deux années seulement, ce qui constitue un record ; en même temps, l'exploitation minière était préparée sur les bords de l'oued Metlaoui. En mai 1899, les premiers trains de phosphates se dirigeaient vers le port.

Depuis lors, le développement des exploitations a été continu et rapide. Depuis 1907, une seconde mine a été ouverte à Redeyef, 45 kilomètres au-delà de celle de Metlaoui, près de la frontière algérienne. À l'heure actuelle, ces mines de phosphates sont de beaucoup les plus considérables du monde entier.

Dans l'une comme dans l'autre, le phosphate de chaux se présente sous la forme de deux couches de 1 m 50 à 2 m 50 d'épaisseur, à peu près horizontales, qui affleurent à flanc de coteau dans les vallées et dans lesquelles s'enfoncent les galeries d'exploitation.

Toute l'extraction se fait souterrainement, par des méthodes analogues à celles usitées dans les mines de houille françaises ; des chemins de fer électriques pénètrent dans les galeries pour en ramener des trains de berlines chargés de minerais. Les produits extraits, légèrement humides, doivent être séchés, soit en plein air, soit dans de grands fours rotatifs pour être amenés au degré d'humidité exigé par les habitudes commerciales. Cette opération de séchage, qui semble fort simple en elle-même, devient un problème des plus complexes quand il s'agit de traiter, comme à Metlaoui, 3.000 tonnes par jour.

En dehors de 240 Français et 360 Italiens, les mines de Metlaoui et de Redeyef occupaient, au 31 décembre 1910, 3.040 indigènes provenant des populations les plus variées du Nord de l'Afrique. À côté des Tunisiens, on y trouve de nombreux Kabyles, des Marocains, des Tripolitains et des Nègres venus du Sud de la Tunisie et du Soudan.

Le chemin de fer qui transporte les phosphates des mines à Sfax est une ligne à voie unique d'un mètre qui donne un rendement des plus élevés pour une ligne de ce genre. Elle part du niveau de la mer à Sfax pour s'élever à l'altitude de 425 m près de Sened ; elle redescend ensuite, au-delà de Gafsa, à la cote 160 pour remonter à Redeyef à 576 m au-dessus du niveau de la mer. Cette voie ferrée amène annuellement au port plus d'un million de tonnes de phosphates, auquel s'ajoute un trafic public de voyageurs et de marchandises. Elle est utilisée notamment pour l'exportation de grandes quantités d'alfas qui sont envoyées dans les fabriques de papier d'Angleterre et de France ; c'est elle qui amène à la côte, pour être embarquées vers l'Europe, les fameuses dattes « degla » provenant des oasis du Djerid, si appréciées en France et dans les pays voisins.

Depuis l'ouverture de sa ligne principale de Sfax à Metlaoui, la Compagnie de Gafsa lui a ajouté deux embranchements, l'un de Metlaoui à Redeyef, l'autre reliant le premier au réseau de la Compagnie Bône-Guelma à Henchir-Souatir. Elle construit en ce moment une nouvelle ligne partant de Metlaoui pour atteindre les oasis de Tozeur et d'El-Oudiane ; elle sera terminée en 1912. Il n'est pas douteux que de nombreux touristes viendront alors admirer ces verdoyantes palmeraies, qui, avec leur végétation luxuriante, constitueront un attrayant séjour pour les hiverneurs.

Un nouvel embranchement, destiné à relier l'oasis de Gabès au réseau du Sfax-Gafsa, est actuellement projeté. Un autre doit partir de Sfax pour atteindre le centre de colonisation de Bou-Thadi.

Le chemin de fer de Sfax-Gafsa occupe un personnel de 1.200 agents, dont 350 Français, 200 Italiens, 50 Maltais, et 600 Indigènes.

Au port de Sfax, de puissants appareils de chargement mécanique permettent de mettre rapidement à bord des quantités énormes de minerai. Trois de ces appareils sont installés le long du quai de la Compagnie; chacun d'eux permettrait d'embarquer

3.000 tonnes par journée de travail. Près de 500 navires sont ainsi expédiés chaque année, soit dans les ports français, soit dans d'autres pays d'Europe et jusqu'au Japon.

La production des phosphates de Gafsa a subi un accroissement rapide depuis l'ouverture de l'exploitation.

En 1899, la production était de 65.209 tonnes ; en 1900, de 171.288 tonnes ; en 1905, de 524.164 ; en 1910, de 950.904 tonnes, et en 1911, de 1.150.000 tonnes environ.

Il est intéressant de rapprocher ces chiffres de la consommation européenne, qui était :

En 1900, de 1.700.000 tonnes.

En 1905, de 2.300.000 tonnes.

En 1910, de 3.600.000 tonnes,
dont 900.000 de tonnes environ pour la France.

La consommation mondiale des phosphates est actuellement de cinq millions de tonnes environ.

Elle est alimentée soit par les carrières d'Algérie et de Tunisie, soit par celles d'Amérique, qui sont les concurrentes les plus actives des exploitations africaines, soit enfin, dans une moindre mesure, par les carrières d'Europe et d'Océanie.

Les phosphates consommés dans le monde se répartissent de la manière suivante, suivant leur origine (tonnes) :

Tunisie et Algérie	1.800.000
Europe (France, Belgique, etc.)	500.000
États-Unis	2.200.000
Océanie	500.000
Tonnes	5.000.000

Ces produits phosphatés ne sont pas employés à l'état naturel pour l'amendement des terres cultivées. Ils sont tous livrés aux usines de produits chimiques, et celles-ci, à l'aide d'un traitement par l'acide sulfurique, les transforment en « superphosphates ». On sait combien la consommation de l'engrais chimique, constitué par le superphosphate, s'est développée en Europe depuis trente ans; son emploi ne cesse de s'étendre progressivement parmi les agriculteurs de tous les pays du monde.

DEPAIX (Marie-Adrien-Joseph)
(*Dictionnaire illustré de la Tunisie*, 1912)

25 juin 1862. Tullins (Isère). Décorations coloniales. Ingénieur civil des mines, 7, rue d'Angleterre, Tunis. 20 juin 1905. École des Mines de Saint-Étienne. Successivement : ingénieur et directeur de mines de houille en France, en Indo-Chine, en Angleterre. Explorations diverses. Ingénieur-adjoint au directeur des exploitations de la Compagnie des Phosphates de Gafsa. Actuellement ingénieur à Tunis. Médaille d'argent de collaborateur de la Société de Kébao* à l'exposition coloniale de Lyon.

GIROZ (Charles)
(*Dictionnaire illustré de la Tunisie*, 1912)

13 janv. 1879, Ronchamp (H.-Saône), off. du Nichan-Iftikhar. Ingénieur à Metlaoui. Mai 1904. Études : École nationale d'Arts et Métiers de Châlons-sur-Marne. Ingénieur.

Success^t : dessinateur industriel, conducteur de travaux de chemins de fer ; actuellement ingénieur chef du service des installations à la Compagnie des Phosphates de Gafsa, à Metlaoui. Travaux : Montage et lançage de tous les tabliers métalliques de la ligne Metlaoui-Redeyef ; installation des usines de séchage mécanique pour phosphate de la station centrale électrique aux mines de Metlaoui.

VIQUIER (Ernest)
(*Dictionnaire illustré de la Tunisie*, 1912)

8 avril 1877. Ingénieur civil des Mines à Metlaoui. 1^{er} oct. 1906. Études : École des Mines de Saint-Étienne. Success^t : ingénieur aux houillères de Rive-de-Gier ; 1900-06 ; ingénieur chef de service de la mine de Metlaoui, Compagnie de Gafsa.

Informations financières
(*Les Annales coloniales*, 9 mars 1912)

La Compagnie de Gafsa vient d'aviser le Crédit foncier d'Algérie* qu'elle n'exercerait pas son droit de préemption sur les gisements de phosphates de Meheri Zebeus dont cette dernière société a été déclarée adjudicataire. Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie va maintenant examiner les diverses solutions qui se présentent pour édifier la combinaison financière nécessaire pour la mise en exploitation. Il est probable qu'on sera fixé à ce sujet dans un délai assez court.

Phosphates de Gafsa.
(*Les Annales coloniales*, 18 avril 1912)

La Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa a, sur sa demande, été autorisée par le gouvernement tunisien à effectuer des recherches de bitume, pétrole et autres huiles minérales aux lieux-dits Kirchaou, Foum-Tatouine, Agnelat et Saboum, Ksar Metameur, situés en territoire militaire

Phosphates de Gafsa
(*Le Journal des finances*, 11 mai 1912)

Les bénéfices bruts réalisés en 1911 s'élèvent à 12.075.890 francs contre 10.549.000 francs en 1910, et en tenant compte des produits de placement de fonds, le total des produits de l'exercice atteint 12.241.268 francs contre 10 millions 548.809 francs. Les frais généraux ont quelque peu diminué ; par contre, les allocations pour pensions et dons ont été plus importantes. Le bénéfice net de l'exercice écoulé ressort à 10.330 701 contre 8.839.504 francs en 1910, en plus-value de 1 million 491.197 francs. Le dividende proposé à l'assemblée du 20 courant sera à nouveau augmenté et porté de 140 francs à 155 francs pour les actions et de 123 fr. 21 à 139 fr. 28 pour les parts. Cette répartition absorbera 7.500.000 francs environ ; le reste sera affecté aux amortissements.

PHOSPHATES DE GAFSA
(La Cote de la Bourse et de la banque, 22 mai 1912)

L'activité du marché des superphosphates a été telle, au cours de l'exercice 1911, que la Compagnie des Phosphates et du Chemin de fer de Gafsa a dû, pour faire face à l'accroissement des demandes qui lui étaient adressées, atteindre presque la limite de la capacité de production de ses installations actuelles.

De 1908 à 1910, le chiffre des livraisons était resté compris entre 900.000 et 950.000 tonnes. Il a atteint 1.121.759 tonnes en 1911, en augmentation de 170 854 tonnes sur l'année précédente.

Les prix n'ayant cessé d'accuser une tendance très ferme, on s'explique, dès lors, que les comptes qui étaient soumis à l'assemblée générale des actionnaires tenue le 20 mai, révèlent un accroissement de près de deux millions du chiffre des bénéfices bruts qui passent de 10.409.417 fr. à 12.075.890 fr. cependant que les produits nets — en dépit d'un amortissement avant inventaire de 228.199 fr. sur permis de recherches — s'accroissent de 8.839.504 fr. à 10.320.701 fr.

Cette amélioration des résultats — que nous avons exposée déjà, dans notre numéro du 6 mai dernier, en donnant une analyse succincte des comptes — s'est traduite, naturellement, par une augmentation notable des dividendes, ainsi qu'il résulte de la répartition des bénéfices votée par l'assemblée d'avant-hier, répartition que nous donnons ci-après comparée à celle de l'exercice 1910 :

	1910	1911
Réserve amortis. actions	300.000 00	300.000 00
Amort. 1 ^{er} établissement	1.280.057 47	1.941.781 15
Réserve statutaire	445.161 29	503.225 81
Dividende des actions	5.040.000 00	5.580.000 00
Dividende des parts	1.774.205 71	2 005.714 28
	<u>8.839.504 47</u>	<u>10.330 701 24</u>

Le dividende des actions s'élève donc à 155 francs brut, soit, impôts déduits, 155 par action nominative et 139 85 par action au porteur.

Un acompte de 25 fr. net ayant déjà été distribué le 8 janvier dernier, il reste à recevoir 123 80 par titre nominatif et 114 85 par titre au porteur.

Quant au dividende des parts de bénéfices, il sera, après déduction des impôts, de 133 71 par titre nominatif et de 125 88 par titre au porteur.

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 8 juillet 1912.

À titre documentaire, nous croyons devoir publier le relevé ci-après, qui met en évidence l'extraordinaire progression des bénéfices de la Compagnie depuis l'année 1900 (en fr., au 31 décembre) :

	Bénéf. bruts	Bénéf nets	Divid. par action	Divid. par part
1900	1.571.000	1.156.000	—	—

1901	1.804.000	993.000	25	—
1902	2.507.100	1.314.000	30	5,35
1900	3.367.000	2.653.000	35	10,71
1904	4 410.000	3.711.000	45	21,42
1905	6 400.600	4 786.000	60	37,5
1906	6.135.000	5.743.000	80	58,92
1907	8.198.000	7.734.000	105	85,71
1908	10.062.000	9.186.009	130	112,5
1909	10 660.000	8 827.000	135	117,85
1910	10 549.009	8 840.000	140	123 21
1911	12.241.000	10 331.000	155	139,28

*
* * *

En ce qui a trait à la production des mines qui, stationnaire jusqu'en ces derniers temps, a du être notablement augmentée en raison du développement des ventes, le rapport indique qu'il a été extrait en 1911, 1.094 802 tonnes dont 700.506 pour la mine de Metlaoui et 394.296 pour celle de Redeyef. En 1910, elles n'avaient produit que 957.339 tonnes dont 645.978 tonnes à Metlaoui et 311.361 à Redeyef.

La mine «le Metlaoui développe régulièrement ses travaux souterrains dans le gisement très étendu dont elle dispose. En 1911, il y a été mis en marche un nouveau four de séchage à grande production, traitant plus de 30 tonnes à l'heure ; et on y a construit plusieurs maisons pour le logement du personnel.

À Redeyef, la mine s'étend maintenant dans la table Sud, en même temps que dans les tables Redeyef et Nord. En dehors de nombreuses constructions, on y a terminé l'année dernière l'installation d'une station centrale électrique dont la puissance atteint 550 chevaux, de deux fours de séchage, d'une estacade et d'un grand hangar.

Pour répondre à l'accroissement des débouchés, le conseil a décidé de construire de nouveaux fours de séchage à Metlaoui et à Redeyef et doubler la puissance de la station centrale électrique de Metlaoui qui est devenue insuffisante. En ce qui concerne le trafic du chemin de fer, il a été transporté de Redeyef à Metlaoui 313.672 tonnes et de Metlaoui à Sfax 1.045.786 tonnes de phosphates ; enfin de Redeyef à Henchir Souatir, c'est-à-dire dans la direction de Sousse, les transports de phosphates se sont élevés à 97.910 tonnes.

En plus des transports faits pour le compte de la Compagnie, le service public de voyageurs et de marchandises a donné une recette de 1 million 20.057 23, comprenant :

• Grande vitesse :	
Voyageurs (nombre : 72.310)	233.729 86

Bagages, messageries, etc. (1.052 t.)	31.573 12
• Petite vitesse (65 230 tonnes)	754.751 25
	<u>1 020.057 23</u>

Ce total représente une augmentation sensible sur l'année précédente (la recette totale n'avait été que de 721.401 92), il se rapproche des recettes déjà constatées en 1908 et 1909. L'accroissement porte surtout sur les marchandises de petite vitesse, en particulier sur les céréales qui ont été exportées en certaine quantité grâce à l'abondance des récoltes ; d'autre part, une mine appartenant à la Société des Phosphates de Maknassy a commencé ses expéditions de phosphates sur le port de Sfax.

Peu d'installations nouvelles ont été exécutées sur les chemins de fer en 1911 ; leur compte de premier établissement se trouve même réduit par suite de la cession à la future ligne de Tozeur de trois locomotives de la ligne principale, qui seront d'ailleurs remplacées prochainement par des machines plus fortes.

La construction de l'embranchement de Metlaoui à Tozeur est terminée sur plus de la moitié de son parcours, c'est-à-dire sur les 30 premiers kilomètres ; les 21 derniers sont en cours d'établissement. On espère terminer la ligne vers la fin de 1912; toutefois la date d'ouverture dépendra de l'époque de livraison des rails que l'Etat tunisien doit encore fournir.

Cette ligne de Tozeur est construite par la Compagnie pour le compte de l'État qui, d'après une convention passée en 1904, devait lui en rembourser la dépense sur les redevances minières payées par la Compagnie.

Une loi française du 28 mars 1912 a autorisé le Gouvernement tunisien à émettre un emprunt pour divers travaux de chemins de fer, parmi lesquels se trouve la ligne de Tozeur ; il en résulte que les dépenses de cette ligne, contrairement aux prévisions primitives, seront remboursées sur les fonds de cet emprunt.

En ce qui a trait aux services d'embarquement, notons qu'au port de Sfax, il a été chargé, en 1911, 428 navires, sur lesquels il a été exporté 1.026.071 tonnes.

Par le port de Sousse, où la Compagnie doit embarquer une partie de ses phosphates d'après la convention de concession du gisement d'Aïn-Moularès, il a été exporté 95.688 tonnes, représentant le chargement de 63 navires.

La Compagnie de Gafsa exploite encore un domaine agricole important. En 1911, la récolte des olives a été faible. Les céréales ont donné par contre de bons résultats. Une quatrième ferme va être créée.

Les deux derniers bilans se présentent ainsi

	1910	1911
ACTIF		
Premier établissement	32.807.278	31 216 744
Apports	1	1
intérêts intercalaires	1	1
Frais de constitution	1	1
Achat de permis de recherches	222 500	1
Travaux pour le compte de l'État	—	2 876.352
Magasins	3.176 752	2.809.839
Stock de phosphates	1.736.795	1.830.619

Factures à recouvrer	1.511.866	1.422.752
Débiteurs divers	238.942	420.841
Impôts à recouvrer	449.799	372.677
Cautionnements déposés au Gouvernement tunisien	192.970	190.969
Mobilier	1	1
Avances sur fret à retenir	123.357	96.394
Caisses et banquiers	8.117.174	10.571.913
Effets à recevoir	1.128.120	613.252
Totaux	<u>49.705.557</u>	<u>52.492.357</u>
PASSIF		
Capital-social	18.000.000	18.000.000
Obligations:		
À amortir	14.022.000	13.500.000
Amorties	978.000	1.500.000
Amortissements et réserves:		
Redevances des mines	790.458	—
Réserve légale	1.890.000	1.800.000
Réserve pour amort. des actions	2.700.000	3.000.000
Créditeurs divers :		
À Paris	543.405	753.307
En Tunisie	713.183	1.022.397
Provisions diverses	462.262	504.263
Intérêts dus sur obligations	326.745	315.495
Provision pour amort. d'obligations	500.000	522.000
Provision pour la ligne Metlaoui à Tozeur	—	1.244.194
Profits et pertes	8.839.504	10.330.701
Totaux	<u>49.705.557</u>	<u>52.492.357</u>

Le compte de premier établissement ne figure plus au dernier bilan que pour 31.216.744 francs. Il a semblé préférable de classer au bilan, dans un chapitre spécial, les dépenses de la ligne de Metlaoui à Tozeur qui constituent, non une immobilisation, mais une avance faite par la Compagnie et remboursable par le Gouvernement ; on les trouve donc en 1911 sous le titre Travaux pour le compte de l'État. Ce compte a augmenté l'année dernière de 2.180.533 55.

Le total des immobilisations des différents services, dont a été distraite la ligne de Tozeur, s'élève à 45.864.661 30 ; il se réduit à 31.216.744 21 après déduction des amortissements précédemment approuvés. Dans le chapitre des Immobilisations amorties ou à amortir, figurait encore l'année dernière un chiffre de 222.500 fr. représentant le prix d'achat de divers permis de recherches ; cet article s'était accru de 6.000 fr. en 1911. Il a été amorti cette année le total de 228.500 fr. (moins 1 fr.) par le compte de Profits et Pertes. Cette somme ne représente pas, d'ailleurs, l'ensemble des

dépenses faites sur les périmètres en question, car les travaux de recherches qui y ont été exécutés ont été payés annuellement par les comptes d'exploitation.

Au passif, on a distrait des « Amortissements et réserves » le compte de remboursement par l'État des dépenses de construction de la ligne de Tozeur au moyen des redevances minières. Ce compte — appelé à disparaître quand l'État remboursera, ainsi que nous l'avons indiqué, ces dépenses sur les fonds d'emprunt — a été inscrit dans les « Crédeurs divers et provisions ». où il semble être mieux à sa place.

La trésorerie est toujours des plus à l'aise ; les dettes sont de 2.091.000 fr. environ, alors que les disponibilités, en y comprenant l'actif liquide et réalisable, se chiffrent par 18.399.000 francs, de telle sorte que l'excédent ressort à plus de 16 millions.

*
* *

Nous avons exposé la progression des ventes des phosphates au début de cet article. Cette progression, due au développement de la consommation des superphosphates et à la qualité des phosphates de Gafsa, se poursuivra durant les exercices qui vont suivre. D'ores et déjà, le conseil annonce dans son rapport que les expéditions de 1912 et de 1913, dépasseront le chiffre de 1911. Sur les années ultérieures, les quantités vendues représentent déjà un tonnage considérable.

Les cours, qui s'étaient déjà raffermis l'année dernière, ont monté notablement dans ces derniers mois et beaucoup de fabricants s'efforcent de s'approvisionner aux prix actuels, même pour des exercices éloignés. Cependant, on doit signaler que le relèvement notable du taux des frets maritimes atténuera quelque peu, pour les compagnies productrices, les effets de la hausse du phosphate.

*
* *

Les perspectives d'avenir de la Compagnie et la situation du marché des phosphates ont été examinées d'autre part verbalement, à l'issue de la lecture des rapports, par M. Molinos, président du conseil d'administration, et M. Pellé, directeur général. L'année prochaine, a déclaré M. Molinos, nous progresserons encore, et nous verrons bientôt nos expéditions atteindre 1.300.000 à 1.400.000 tonnes.

La situation commerciale et celle des ventes à livrer font prévoir cet accroissement. Le conseil estime que la Compagnie ne doit pas hésiter à développer encore son matériel et ses installations, sans crainte de se créer une puissance de production qui dépasse la faculté d'absorption du marché. Aujourd'hui, la Compagnie est contrainte de refuser toutes ventes à livrer nouvelles pour cette année et même pour l'année prochaine.

Répondant aux préoccupations de quelques actionnaires, le président du conseil a déclaré que l'on avait pu concevoir à certains moments quelques craintes au sujet de la main-d'œuvre. Les événements politiques actuels étaient, d'ailleurs, de nature à les faire naître.

L'expérience a prouvé qu'elles n'étaient pas fondées. À la fin de 1910, le personnel ouvrier des mines s'élevait à 3.600 hommes. À la fin de 1911, c'est-à-dire après la déclaration de guerre entre l'Italie et la Turquie, il était de 4.500. Dans les premiers mois de cette année, ce chiffre a cessé de s'accroître, et l'on a pu attribuer ce fait à l'influence de la guerre ; il était plutôt causé par les espérances de la récolte qui attiraient les Arabes et les retenaient aux champs. Mais les espérances ayant été déçues, comme il arrive trop souvent, les Arabes et Tripolitains sont revenus aux mines, et le chiffre actuel du personnel dépasse 4.500 hommes.

M. Pellé, directeur général, a déclaré également, considérant la situation actuelle, que la Compagnie pouvait, sans en arriver à une surproduction, sans risquer de

provoquer un affaissement des cours, développer ses installations de mines et du chemins de fer. Dès l'année dernière, elle s'est d'ailleurs préoccupée de cette éventualité, en commençant la construction à Metlaoui d'un nouveau four de séchage à grande production. Il en a été, depuis lors, commandé quatre autres, dont deux pour Metlaoui et deux pour Redeyef. Comme matériel roulant, 150 wagons à phosphate, de 18 tonnes de capacité, seront livrés cette année, et l'on vient de commander quatre locomotives de manœuvres, pesant 39 tonnes ; on pourra sans doute attendre jusqu'en 1913 pour l'achat de nouvelles locomotives à marchandises.

L'extension des ventes a pour cause directe, nous l'avons dit, l'augmentation, très rapide en ce moment, de la consommation des superphosphates. Grâce aux qualités spéciales de ses phosphates, Gafsa absorbe une part importante des nouveaux besoins ; mais il ne faudrait pas croire que la concurrence reste inactive. Elle est surtout sérieuse depuis longtemps du côté des Américains, qui n'hésitent pas, a déclaré M. Pellé, à faire des sacrifices de prix pour placer d'importantes quantités dans le rayon d'action de la Compagnie de Gafsa ; l'année dernière, sur les 3.800.000 tonnes de phosphates consommées en Europe, les importations d'Amérique représentaient 1.150.000 tonnes, soit 100.000 tonnes de plus qu'en 1910 ; et cependant, d'une année à l'autre, la consommation américaine avait en même temps augmenté de 230.000 tonnes.

Au point de vue des bénéfices de la Compagnie, M. Pellé a fait remarquer enfin que l'effet de l'augmentation des ventes est atténué dans une certaine mesure par l'obligation où se trouve la Compagnie de diriger une partie de ses phosphates sur le port de Sousse par les lignes de la Compagnie Bône-Guelma ; à partir du 1^{er} mars prochain, elle sera tenue aussi d'exporter chaque année par cette voie 250.000 tonnes.

*
* *

Après que l'assemblée ordinaire eut voté les résolutions figurant à l'ordre du jour, résolutions comportant, outre l'approbation des comptes et de la répartition des bénéfices, la réélection de MM. Édouard de Billy et Lucien Bordet, administrateurs sortants, les actionnaires, réunis à titre extraordinaire, approuvèrent le fractionnement en cinquièmes des actions et des parts.

L'opération ne soulève pas d'objection juridique pour les actions ; l'article 45 des statuts spécifie en effet que les actions de 500 fr. peuvent être fractionnées en titres de 250 fr. ou de 100 fr. ; seconde solution adoptée.

En ce qui concerne les parts de bénéfices, la question se présente différemment. En l'absence d'une stipulation des statuts, le fractionnement des parts ne pouvait être rendu obligatoire pour les porteurs sans avoir obtenu leur l'adhésion unanime, condition impossible à réaliser. L'assemblée ne put donc décider que le remplacement facultatif, au gré de leurs propriétaires, des parts de bénéfices par des cinquièmes de parts.

Les statuts modifiés en conséquence furent ensuite approuvés.

Compagnie des Phosphates de Gafsa
Extraits du rapport à l'assemblée générale annuelle
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 8 juillet 1912)

Mines. — Le développement des ventes nous a conduits à augmenter notablement en 1911 la production de nos mines qui était restée sensiblement stationnaire pendant les années précédentes.

Nous en avons extrait, l'année dernière, 1.094.802 t. dont 700.506 pour la mine de Metlaoui et 394.296 pour celle de Redeyef. En 1910, elles n'avaient produit que 957.339 tonnes, dont 645.978 tonnes à Metlaoui et 311.361 à Redeyef.

La mine de Metlaoui développe régulièrement ses travaux souterrains dans le gisement très étendu dont elle dispose. En 1911, nous y avons mis en marche un nouveau four de séchage à grande production, traitant plus de 30 tonnes à l'heure ; et nous y avons construit plusieurs maisons pour le logement du personnel.

À Redeyef, la mine s'étend maintenant dans la table Sud, en même temps que dans les tables Redeyef et Nord. En dehors de nombreuses constructions — maisons ouvrières, église, restaurant pour le personnel, etc. —, nous y avons terminé l'année dernière, l'installation d'une station centrale électrique dont la puissance atteint 550 chevaux et pourra être développée, de deux fours de séchage, d'une estacade pour l'emmagasinement du phosphate humide, et d'un grand hangar pour la mise en stock du phosphate sec.

Pour répondre à l'accroissement de nos débouchés, nous allons construire de nouveaux fours de séchage à Metlaoui et à Redeyef et doubler la puissance de notre station centrale électrique de Metlaoui qui est devenue insuffisante.

Chemins de fer. — Nous avons transporté de Redeyef à Metlaoui 313.672 tonnes et de Metlaoui à Sfax 1.045.786 tonnes de phosphates ; enfin, de Redeyef à Henchir-Souatir, c'est-à-dire dans la direction de Sousse, les transports de phosphates se sont élevés à 97.910 tonnes.

En plus des transports faits pour le compte de la compagnie, le service public de voyageurs et de marchandises a donné une recette de 1.020.057 fr. 23.

Embarquement. — Au port de Sfax, nous avons chargé, en 1911, 428 navires, sur lesquels, nous avons exporté 1.026.071 tonnes.

Par le port de Sousse, où nous devons embarquer une partie de nos phosphates d'après la convention de concession du gisement d'Aïn-Moularès, nous avons exporté 95.688 tonnes, représentant le chargement de 63 navires.

Service commercial. — Ainsi que nous vous l'indiquions dans notre dernier rapport, le marché des phosphates a repris une grande activité dans le courant de l'année 1910. Aussi nos livraisons ont-elles depuis lors sensiblement augmenté.

De 1908 à 1910, elles étaient restées comprises entre 900.000 et 950.000 tonnes ; elles ont atteint 1.121.759 t. en 1911, en augmentation de 170.854 tonnes sur l'année précédente.

Cette situation favorable, due aux qualités de nos phosphates et au développement de la consommation des superphosphates, se maintiendra pendant les exercices suivants. Nos expéditions de 1912 et de 1913 dépasseront le chiffre de 1911, et sur les années ultérieures, les quantités vendues représentent déjà un tonnage considérable.

Les cours, qui s'étaient déjà raffermis l'année dernière, ont monté dans ces derniers mois, et beaucoup de fabricants s'efforcent de s'approvisionner aux prix actuels même pour des exercices éloignés.

Première résolution.

L'assemblée après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 1911, tels qui lui sont présentés.

Deuxième résolution.

L'assemblée décide que le solde créditeur du compte de Profits et Pertes, s'élevant à 10.330.701 24 sera employé comme suit :

1° Fonds d'amortissement des actions	300.000 00
2° Intérêts de 5 % aux actions (25 francs par action)	900.000 00
3° Amortissement de travaux de premier établissement	1.941.761 15

4° Prélèvement statutaire (7 % du surplus) 503.225 81,
5° 70 % du solde aux actions, soit 130 francs par action 4.680.000 00
Et 30 % aux parts, soit 139 francs. 285 par part 2.005.714 28
Somme égale 10.330.701 24

Les dividendes s'élevant à 155 francs par action, et à 139 fr. 285 par part, seront payés à partir du 8 juillet 1912, aux caisses des banquiers de la Compagnie, sous déduction des impôts et de l'acompte de 25 francs déjà distribué aux actions le 8 janvier 1912 ; en conséquence, les sommes à payer seront de :

123 fr. 80 net par action nominative ;
114 fr. 85 net par action au porteur (coupon n° 21) ;
133 fr. 71 net par part nominative ;
125 fr. 88 net par part au porteur (coup. n° 10).

Troisième résolution. — L'assemblée réélit administrateurs pour six ans, MM. Édouard de Billy et Lucien Bordet, dont les pouvoirs sont expirés.

En conséquence, le conseil sera composé ainsi qu'il suit :

MM. Beigbeder, de Billy, Bordet, W[illiam] d'Eichthal, Hay, [Étienne] Hély d'Oissel, [Albert] Laurans, Paul Leroy-Beaulieu, A[ibert] Mirabaud, G[ustave] Mirabaud, Molinos, marquis de Montaigne, Léon de Nervo, J[ohn] Roux, R[aul] Sautter.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme commissaires pour l'examen des comptes et le rapport à faire sur l'exercice 1912, MM. Fabignon et Ristelhueber, avec faculté d'agir ensemble ou séparément.

Elle fixe leurs émoluments à 2.000 francs pour chacun d'eux.

Cinquième résolution

L'assemblée, après avoir en tendu le rapport du conseil d'administration, donne aux administrateurs, en tant que de besoin, les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Phosphates de Gafsa (*Les Annales coloniales*, 19 octobre 1912)

Dans le courant de février prochain, cette importante compagnie réalisera la division en cinquième des actions Phosphates de Gafsa et des parts bénéficiaires au moyen de l'échange des titres actuels contre de nouveaux. L'acompte habituel de janvier sera donc payé sur les titres présentement en circulation.

TUNISIE (*Les Annales coloniales*, 14 novembre 1912)

La section française de la conférence consultative s'est réunie. Bursaux, directeur des mines de Gafsa, a été élu secrétaire.

On sait que M. [Victor] de Carnières, secrétaire [sor]tant, président de la chambre d'agriculture, est malade depuis plusieurs mois.



Coll. Serge Volper

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

COMPAGNIE DES PHOSPHATES ET DU CHEMIN DE FER DE GAFSA
(TUNISIE)

Société anonyme

Statuts reçus par M^e Portefin, notaire à Paris, le 8 février 1897
modifiés par assemblée générale des 31 janvier 1910 et 20 mai 1912

ACTION ABONNEMENT SEINE
2/10 EN SUS
5 c. POUR 100 fr.

Capital : 18 millions de fr.
divisé en 180.000 actions de 1000 fr. chacune

Siège social à Paris

CINQUIÈME DE PART DE BÉNÉFICES AU PORTEUR

Par délégation du conseil : ?.

Un administrateur : L. Molinosr

Paris, le 1^{er} février 1913

Impr. Chaix, rue Bergère, 20, Paris. Encres Lorilleux

Phosphates et chemin de fer de Gafsa

(Les Annales coloniales, 24 avril 1913)

Dans sa séance du 7 avril 1913, le conseil d'administration de la Compagnie des Phosphates et du Chemin de fer de Gafsa a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires de fixer le dividende de l'exercice 1912 à 35 francs brut par action (impôts à déduire) ; sur ce chiffre, un acompte de 5 francs (soit 25 francs par action ancienne) a déjà été mis en paiement en janvier dernier.

Le dividende des parts de bénéfiques serait. de 100 fr. 711 brut par part, et de 32 fr. 142 par cinquième de part.

PHOSPHATES DE GAFSA

(La Cote de la Bourse et de la banque, 3 juin 1913)

En raison du nouvel accroissement des livraisons de phosphate (1.312.378 tonnes en 1912, contre 1.121.759 tonnes en 1911 et 950.905 tonnes en 1910) et de la fermeté des prix du phosphate, les résultats obtenus en 1912, par la Compagnie des Phosphates et du Chemin de fer de Gafsa, se traduisent par une notable augmentation des bénéfiques.

Ainsi qu'il résulte des comptes arrêtés au 31 décembre 1912, que nous avons examinés dans notre numéro du 10 mai 1913 et qui étaient soumis à l'assemblée générale des actionnaires du 26 mai, dont nous avons rendu compte succinctement le lendemain, les bénéfiques réalisés sur la vente des phosphates sont passés, d'un exercice à l'autre, de 12.075.890 12 à 13.370.064 16, soit une plus-value de 1.300.000 fr. en chiffres ronds. D'autre part, alors que l'an dernier la Société avait passé par profits et pertes l'amortissement, pour une somme de 228.499 fr., du prix d'achat de divers permis de recherches, les dépenses amorties cette année ne présentent qu'un montant assez minime.

Dans ces conditions et par suite de la diminution des charges, la progression des bénéfiques d'exploitation se retrouve plus importante encore dans le montant des produits nets de l'exercice qui s'établissent à 11.921.068 40 contre 10.330.701 24 en 1911, soit une augmentation de 1.590.367 16.

Voici, au surplus, comment se comparent les comptes de profits et pertes des deux derniers exercices :

	1911	1912
CHARGES		
Frais généraux	485.727 79	476.338 23
Pensions et dons	40.438 00	26.257 00
Service de l'emprunt	1.152.990 00	1.153.500 00
Mobilier de bureau à Paris	911 90	675 10
Moins-valve sur titres	2.000 85	7.245 25
Achat de permis de recherches	228.499	—
Jetons de présence assemblée extraordinaire	—	22.101 00
Total des charges	1.910.567 54	1 686.116 58
PRODUITS		

Bénéfices bruts	12.075.890 12	13.370.004 16
Intérêts, escompte, commission de banque	165.378 60	237.120 82
Total des produits	<u>12.241.208 78</u>	<u>13.607.184 98</u>
Rappel des charges	1.910.507 54	1.686.116 58
Bénéfices nets	<u>10.330.701 24</u>	<u>11.921.008 40</u>

Rappelons que, suivant décision de l'assemblée extraordinaire du 20 mai 1912, les 36.000 actions de 500 fr. composant le capital social ont été divisées en actions de 100 fr. Les 14.400 parts ont également été divisées en cinquièmes.

Comme nous l'avons déjà annoncé, le dividende de l'exercice écoulé a été fixé à 35 francs brut par action de 100 fr. Pour l'exercice précédent, les actions anciennes de 500 fr. avaient reçu 155 fr. Le dividende des parts de bénéfices ressort à 160.714 brut par part entière, soit 32 142 par cinquième de part, contre 139 28 par part entière l'an dernier.

Chaque ancienne action ayant reçu le 8 janvier, avant la division des titres, un acompte de 25 francs net, qui correspond à 5 fr. par action actuelle, il reste donc à recevoir 28 60 par action nominative et 26 60 par action au porteur, contre remise du coupon n° 23 le 20 juin prochain.

La répartition des bénéfices du dernier exercice se compare comme suit à celle de l'exercice précédent :

	1911	1912
Réserve amortis, actions	300.000 00	300.000 00
Amort. 1 ^{er} établissement	1.941.761 15	2.426.137 52
Réserve statutaire	503.225 81	580.645 16
Dividende des actions	5.580.000 00	6.300.000 00
Dividende des parts	2.005.714 28	2.314.285 72
	<u>10.330.701 24</u>	<u>11.921.008 40</u>

.....
 Dans son rapport, le conseil d'administration indique que les mines ont extrait 1.337.927 tonnes en 1912 contre 1.094.802 tonnes en 1911 ; l'augmentation est plus considérable que pour aucun des exercices antérieurs.

Pour la mine de Metlaoui, la production s'est élevée à 795.709 tonnes soit 95.203 de plus que l'année précédente. Une importante extension des installations de séchage des phosphates était nécessaire pour suivre le développement de la production : un nouveau sécheur, traitant 30 tonnes à l'heure, a été mis en marche en 1912 ; un autre du même type, qui a été terminé en 1913, remplace deux sécheurs déjà anciens de débit moindre ; enfin, la Compagnie vient de commander trois appareils semblables, dont l'un se substituera à deux sécheurs de 15 tonnes qui vont être hors d'usage.

La Compagnie a, en outre, commencé l'installation, à Metlaoui, d'une seconde station électrique, dont la puissance initiale sera de 750 chevaux. À Redeyef, la mine a extrait, l'année dernière, 542.218 tonnes, soit 147.922 tonnes de plus qu'en 1911. Tandis que le séchage du phosphate de la qualité 58/63 est concentré à Metlaoui, c'est à Redeyef que sont scellés les phosphates de la qualité 63/68 ; dans ce but, deux sécheurs mécaniques supplémentaires viennent d'y être installés.

Comme toutes les mines tunisiennes, la société rencontre quelques difficultés pour le recrutement des nombreux ouvriers indigènes nécessaires à ses travaux ; mais il ne semble pas jusqu'à présent qu'elles soient de nature à empêcher le développement de la production, si la situation commerciale le permet. Au 31 décembre dernier, le personnel des mines comprenait 800 Européens et 4.900 indigènes.

Le développement de la production entraîne une augmentation progressive des sommes versées par la Compagnie au gouvernement tunisien. À elles seules, les redevances minières représentent, pour le tonnage de 1912, une somme de 1.968.000 fr. ; à ce chiffre, viennent s'ajouter les autres droits et impôts payés en Tunisie, et ceux acquittés en France, comme toutes les sociétés françaises. En ce qui concerne le trafic des chemins de 1^{er}, le Conseil signale que les transports de phosphates de Metlaoui à Sfax ont atteint, en 1912, 1.160.769 tonnes ; ce total comprend les expéditions de la mine de Metlaoui et celles que la mine de Redeyef dirige sur Sfax. D'autre part, 146.342 tonnes ont été expédiées de Redeyef vers Henchir-Souatir pour être exportées par le port de Sousse.

À ce trafic principal viennent s'ajouter les transports divers effectués pour le compte des mines, et ceux du service public de voyageurs et de marchandises du commerce. Ce dernier service a procuré en 1912 une recette de 1.144.304 08, se décomposant comme suit :

• Grande vitesse :	
Voyageurs (nombre 96.395)	308.001 40
Bagages, messageries (967 tonnes)	35.632 53
• Petite vitesse : (77 284 tonnes)	800 010 15
Total	<u>1.144.304 08</u>

L'augmentation est de 121.246 85 par rapport à l'exercice précédent ; elle porte surtout sur les transports de voyageurs (233.730 fr. en 1911) ; les recettes de la petite vitesse dépassent de 45.256 fr. celles de 1911, par suite d'un léger accroissement dans les transports de phosphates de la Société de Maknassy et dans les exportations d'alfas.

Ces recettes du service public représentent 4.329 fr. par kilomètre pour la ligne principale de Sfax à Metlaoui, et 1.466 fr. pour les embranchements miniers.

Les installations nouvelles de voies et de bâtiments ont été peu importantes en 1912 ; mais la Compagnie a augmenté de 150 wagons le matériel roulant affecté au transport des phosphates. Elle a commandé de nouvelles locomotives pour ses trains de marchandises et des locomotives-tenders pour les manœuvres de gare. Le personnel des chemins de fer comprend 1.160 agents dont 580 indigènes.

L'embranchement de Metlaoui à Tozeur, que la Compagnie construisait pour le compte de l'État, vient d'être ouvert à l'exploitation le 1^{er} mars dernier. Les dépenses de construction de cet embranchement seront remboursées à la Compagnie par l'État tunisien sur les fonds de l'emprunt de 1912, au fur et à mesure de la liquidation des décomptes ; les redevances minières ont donc cessé d'être affectées au paiement de ces travaux, comme le prévoyait une convention de 1904 ; la Société les versera dorénavant chaque année au Trésor tunisien dans les conditions prévues par la convention de concession.

Aux dates des 10 et 12 décembre 1912, la Compagnie a conclu avec le Gouvernement de la République deux nouvelles conventions. L'une d'elles modifie, sur certains points, celle passée le 1^{er} mai 1908 pour l'exploitation d'une ligne projetée de Sfax à Bou-Thadi. La seconde concède l'exploitation d'une ligne de 30 kilomètres qui s'embranchera à Graïba sur celle de Sfax à Metlaoui et se terminera au port de Gabès ;

ses conditions d'exploitation seront analogues à celles déjà applicables aux embranchements de Metlaoui à Tozeur et de Sfax à Bou-Thadi ; les travaux de construction de la ligne Graïba à Gabès, qui doivent être exécutés par l'État, viennent d'être commencés.

En ce qui a trait aux services d'embarquement, notons qu'au port de Sfax, il a été chargé, en 1912, 474 navires, sur lesquels il a été exporté 1.168.567 tonnes.

Au port de Sousse, où la société étudie l'installation d'appareils de manutention mécanique, comme à Sfax, il a été exporté 143.811 tonnes de phosphate, représentant le chargement de 77 navires.

Signalons qu'à partir du 1^{er} mars 1913, la convention de concession des phosphates d'Aïn-Moularès oblige la Compagnie à diriger sur le port de Sousse au moins 250.000 tonnes par an ; les phosphates exportés par cette voie supportent des frais supplémentaires qui majorent beaucoup leur prix de revient ; leur prix de transport par chemin de fer, s'élevant à 9,05 par tonne, est plus élevé que pour toutes les autres exploitations tunisiennes.

La Compagnie de Gafsa exploite encore un domaine agricole important. La récolte des olives a été assez satisfaisante, tandis que celle des céréales a été médiocre. Les plantations de jeunes oliviers se développent normalement ; elles comprenaient, au 31 décembre dernier, 68.350 pieds contre 62.400 au 31 décembre 1911. Les bâtiments de la quatrième ferme de 2.000 hectares, dont nous avons annoncé l'année dernière la création, sont achevés.

Avant de terminer son rapport, le conseil d'administration fait remarquer que la consommation européenne des phosphates, après être restée stationnaire pendant quelques années, s'est développée avec une rapidité exceptionnelle depuis deux ans. L'accroissement constaté dans les livraisons de la Compagnie pendant cette période représente la moitié des quantités supplémentaires consommées en Europe ; le surplus de ces quantités a été fourni, soit par les autres producteurs africains, soit par ceux d'Océanie et même par ceux d'Amérique malgré l'augmentation notable de la consommation aux États-Unis ; les importations américaines en Europe représentent environ 1.200.000 tonnes.

La Compagnie prévoit que les livraisons continueront à s'accroître, avec la consommation, en 1913 et 1914, moins rapidement toutefois que pendant les dernières années.

Les ventes restent néanmoins très actives, surtout sur les années les plus éloignées. Les cours se sont sensiblement relevés pendant les premiers mois de 1912 ; depuis lors, ils sont restés fermes, sans variations notables.

Les frets maritimes ont subi une hausse constante pendant presque toute l'année 1912 ; mais ils ont rapidement fléchi vers la fin de l'année, et ils sont revenus actuellement à des taux modérés.

*
* *
*

Sans publier à nouveau le bilan arrêté au 31 décembre 1912, que nous avons examiné dans notre numéro du 10 mai 1913, la situation financière de la Compagnie est des plus satisfaisantes. Pour faire face à 2.600.000 francs d'exigibilités, la société dispose d'un actif disponible de 13.400.000 fr., non compris les stocks et approvisionnements.

Après la lecture des rapports, le directeur a déclaré que la Compagnie avait du prendre des mesures pour maintenir la capacité de production en rapport avec l'accroissement certain des ventes dans l'avenir. Il faut tenir compte, a-t-il ajouté, des difficultés du recrutement de la main-d'œuvre. Il est à souhaiter que le gouvernement ne multiplie pas trop hâtivement le nombre des concessions afin de ne pas provoquer

une crise de la main-d'œuvre. La société verse à l'État, comme redevances minières, 1.968.000 fr., soit 21 % des bénéfices, tandis qu'en France, la redevance imposée aux mines n'est que de 6 % des bénéfices.

Le président appelle à son tour l'attention de l'assemblée sur le montant des immobilisations qui est de 48 millions ; c'est avec ce chiffre qu'il faut comparer les bénéfices, et non avec le capital. Les exportations de phosphates n'ont pas cessé de s'accroître. Le 1^{er} mars dernier, on a ouvert à l'exploitation la ligne de Tozeur dont il est permis d'espérer de bons résultats.

Après avoir approuvé les comptes, MM. Walter Hay, Albert Mirabaud et John Roux, administrateurs sortants, ont été réélus.

Réunis ensuite à titre extraordinaire, les actionnaires ont approuvé une convention, passée récemment avec le gouvernement tunisien, et modifiant celle du 15 août 1896, sur quelques points secondaires relatifs aux travaux complémentaires de la ligne de Sfax à Metlaoui.

Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa (Tunisie)
Société anonyme au capital de 18 millions de francs
60, rue de la Victoire, Paris.
(*Les Annales coloniales*, 7 juin 1913)

Actions et parts.

L'assemblée générale des actionnaires, qui a eu lieu le 26 mai, a décidé, la distribution aux actions d'un dividende de 35 francs par action, impôts à déduire.

Un acompte de 5 francs ayant été payé le 8 janvier dernier, le montant net du solde de ce dividende est de :

28 fr. 60 par action nominative ;

26 fr. 60 par action au porteur. Coupon n° 23.

L'assemblée a, en outre, décidé la distribution aux parts de bénéfices d'un dividende de 160 fr. 714 par part, impôts à déduire ; le montant net de ce dividende est de 154 fr. 28 par part nominative ;

145 fr. 33 par. part; au porteur. Coupon n° 11 ;

30 fr. 85 par cinquième de part nominatif ;

29 fr. 06 par cinquième de part au porteur. Coupon n° 11 ;

Ces dividendes, seront payables à partir du 20 juin 1913.

Obligations. — Il est rappelé, d'autre part, aux obligataires, que le coupon semestriel n° 10 est payable à partir du 1^{er} juillet 1913, à raison de :

10 fr. 80 par obligation nominative.

10 fr. 16 par obligation au porteur.

Ces divers paiements seront effectués :

À Paris, chez MM. Mirabaud et Cie, rue de Provence, 56 (de 10 heures à trois heures).

À Lyon, chez MM. Saint-Olive, Cambefort et Cie, rue de la République, 13.

À Genève, chez MM. Duval et Cie, boulevard du Théâtre, 5.

À Berne, chez MM. von Ernst et Cie.

1914 : DAVID BEIGBEDER, PRÉSIDENT
EN REMPLACEMENT DE LÉON MOLINOS

PHOSPHATES DE GAFSA
(Cote de la Bourse et de la banque, 19 mai 1914)

Les bénéfices bruts de la Compagnie des Phosphates et du Chemin de fer de Gafsa, comprenant les profits de l'exploitation et le solde créditeur du compte intérêts, escomptes et commissions, ont atteint, pour 1913, 13.920.771 fr. 16 contre 13.370.064 fr. 16 en 1912.

Ils eussent été plus élevés, déclare le conseil dans le rapport qu'il soumettait, hier, 18 mai, à l'assemblée générale des actionnaires, si le dernier exercice n'avait pas eu à ressentir l'influence de circonstances spéciales, comme le renchérissement des charbons, l'élévation du prix des frêts maritimes avant leur baisse récente et rapide, enfin l'obligation d'augmenter les exportations par Sousse d'un tonnage supérieur à l'accroissement des ventes.

Quoi qu'il en soit, les bénéfices nets s'établissent, déduction des frais généraux, du montant nécessaire au service de l'emprunt, et de divers prélèvements à 12.120.448 fr. 87, en augmentation de 200.000 fr. environ sur ceux de 1912 qui s'élevaient à 11.921.068 fr. 20.

Dans ces conditions, le montant des dividendes actions et des parts a pu être légèrement augmenté; les premières recevront 37 fr., contre 35 fr. et les secondes 34 fr. 285, contre 32 fr. 143.

Les bénéfices ont reçu, comparativement, l'affectation suivante :

	1912	1913
Réserve, amort., actions	300.000 00	300.000 00
Amort. prem. établis.	2.426.137 52	2.072.514 61
Réserve statutaire	580.645 16	619.354 84
Dividende actions	6.300.000 00	6.600.000 00
Dividende des parts	2.314.285 72	2.468.571 42
	<u>11.921.068 20</u>	<u>12.120.440 87</u>

Les dividendes seront mis en paiement à partir du 19 juin. Rappelons qu'un acompte de 5 fr. par action a été payé le 8 janvier.

*
* * *

Le rapport du conseil expose très complètement, comme à l'ordinaire, les conditions dans lesquelles s'est poursuivie la marche des différentes exploitations au cours de l'exercice. Nous nous bornerons donc à résumer ci-après ces renseignements.

Mines. — La production des exploitations a atteint 1.435.851 tonnes en 1913 ; elle avait été de 1.337.927 tonnes en 1912.

Il a été extrait de la mine de Metlaoui 862.103 tonnes. La société a commencé à y installer trois nouveaux sécheurs rotatifs et a terminé la seconde station centrale électrique d'une puissance de 750 chevaux. Les principales autres dépenses de premier établissement effectuées en 1913 comprennent la construction de divers bâtiments et l'achat de matériel de mines ; leur total s'est élevé à 398.195 fr. 09.

À la mine de Redeyef, la production a été de 573.748 tonnes. Parmi les installations nouvelles de cette mine, qui ont entraîné une dépense de 883.149 fr. 32, signalons notamment deux sécheurs mécaniques, l'extension des aires de séchage, l'acquisition de quatre locomotives et la construction de maisons pour le personnel.

Le recrutement des ouvriers indigènes nécessaires à ces travaux continue, comme pour toutes les entreprises tunisiennes, à présenter quelques difficultés qui se traduisent par une tendance à l'augmentation du prix de la main-d'œuvre.

Service commercial. — Les exportations de phosphates se sont élevées à 1.361.603 tonnes pour l'année 1913 ; elles avaient été de 1.312.378 tonnes en 1912. L'accroissement est moindre que pour les exercices antérieurs où la consommation s'était développée d'une manière exceptionnelle ; les importations européennes n'ont augmenté, en 1913, que de 250.000 tonnes environ, contre 470.000 l'année précédente ; ce ralentissement momentané doit être attribué aux mauvaises récoltes, constatées l'année dernière dans plusieurs pays d'Europe, qui ont incité les agriculteurs à réduire leurs dépenses d'achat d'engrais chimiques. Mais il n'est pas douteux que les importations de phosphates en Europe reprendront leur rapide marche ascendante, sinon en 1914 où beaucoup de fabricants de superphosphates ont encore quelques stocks à écouler, mais du moins en 1915.

La situation du marché était donc peu favorable au maintien des cours ; toutefois, la baisse constatée, pendant les derniers mois, a eu surtout pour cause le fléchissement considérable que viennent de subir les frets maritimes et qui a été particulièrement sensible pour les transports transatlantiques ; ce fait a permis aux phosphates américains de réduire beaucoup leurs prix sur le marché européen, et les phosphates africains ont subi le contrecoup de cette dépression.

Quoi qu'il en soit, la Compagnie a pu, depuis un an, vendre des quantités très importantes de phosphates, en particulier sur des exercices éloignés, et à des prix satisfaisants. Elle profite, d'ailleurs, de la baisse des frets pour conclure des contrats de transports sur les prochaines années.

Chemins de fer. — La ligne principale de Metlaoui à Sfax a apporté à ce dernier port 1 million 161.532 tonnes de phosphates provenant des mines de Metlaoui et de Redeyef.

En outre, les embranchements miniers ont livré à la Compagnie Bône-Guelma à Henchir-Souatir, pour être expédiées au port de Sousse, 230.858 tonnes de phosphates.

Quant au service public de voyageurs et de marchandises, il a procuré l'année dernière au réseau une recette de 1.345.173 fr. 41. Ce total représente, par rapport à l'année précédente, une augmentation de 200.869 fr. 33, dont les deux tiers environ proviennent des voyageurs. Cet accroissement est, en grande partie, la conséquence de l'ouverture, en 1913, de la ligne de Metlaoui à Tozeur, dont les recettes sont comprises dans le total ci-dessus pour 135.449 fr. 94.

Les dépenses de premier établissement pour la ligne de Sfax à Metlaoui et les embranchements miniers se sont élevées, l'année dernière, à 387.011 fr. 35.

La ligne de Metlaoui à Tozeur, ouverte le 1^{er} mars 1913, a eu, dès son premier exercice, des recettes suffisantes pour couvrir largement les dépenses d'exploitation.

Les travaux de la ligne de Graïba à Gabès, dont l'exploitation a été concédée à la Compagnie et qui est construite par l'État, sont activement poussés par la Direction générale des Travaux publics de la Régence.

Embarquement. — Il a été exporté par le port de Sfax en 1913, 1.132.827 tonnes de phosphates, réparties sur 462 navires et, à Sousse 228.776 tonnes, formant le chargement de 100 navires.

Les dépenses de premier établissement du Service des Embarquements se sont élevées à 262.241 fr. 20 ; elles représentent les travaux faits à Sousse, d'une part pour doubler la surface des hangars recevant les phosphates à embarquer, d'autre part pour commencer la construction d'appareils qui effectueront mécaniquement la mise en

stock et l'embarquement de ces produits. Ces nouvelles installations étaient devenues nécessaires pour suffire au développement des exportations par ce port où la main-d'œuvre est souvent d'un recrutement difficile ; elles réduiront d'ailleurs sensiblement les frais de manutention.

La société espère les terminer cette année, et la rapidité des embarquements à Sousse sera alors aussi grande qu'à Sfax.

Dorénavant, la convention du 5 janvier 1905 avec l'État tunisien oblige la Compagnie à exporter par Sousse un minimum constant de 250.000 tonnes par an.

Domaine du Chahal. — La Compagnie continue à développer ses plantations. Tandis qu'à la fin de 1912, elle comptait 68.350 oliviers en état de végétation, plus 9.652 oliviers plantés et n'ayant pas encore fourni leur première pousse, elle avait, en 1913, 81.460 oliviers plantés dont 73.217 en état de végétation. Il s'y ajoute quelques plantations de cactus, sumacs, etc.

D'après les conventions, l'État tunisien doit remettre à l'entreprise un titre définitif de propriété lorsque elle aura mis en valeur la moitié de la surface de son domaine. Il a paru qu'il y aurait utilité à rapprocher autant que possible cette échéance en accélérant les plantations, ce qui revient à répartir la dépense à faire sur un moins grand nombre d'exercices.

Malheureusement, la sécheresse constatée en 1912 s'est prolongée en 1913 ; et l'année actuelle menace d'être au moins aussi mauvaise que la précédente.

Les dépenses relatives au domaine du Chahal ont augmenté de 96.203 fr. 48 ; ce chiffre représente les travaux de plantations et de mise en valeur effectués en 1913, défalcation faite des recettes provenant des récoltes et des troupeaux.

*
* *

Nous ne reviendrons pas longuement sur le dernier bilan que nous avons publié le 4 mai. Rappelons que la situation financière de la Compagnie est très forte. Les exigibilités ne s'élèvent qu'à 2.500.000 fr. environ en regard d'un actif immédiatement réalisable de plus de 13 millions 900.000 fr., non compris les stocks et les débiteurs qui dépassent 8 millions de francs.

*
* *

Après la lecture des rapports, M. Maxime Pellé, directeur général, et M. Molinos, président de la Compagnie, ont pris successivement la parole en vue de compléter les indications du rapport du conseil.

Il ressort de ces déclarations qu'au point de vue industriel, les services fonctionnent dans les meilleures conditions. La Compagnie espère ne pas avoir à souffrir cette année du manque de main-d'œuvre qui s'était manifesté en août et septembre 1913.

Pour remplir le programme actuel, qui est de mettre les deux mines en état d'atteindre toute la production dont elles sont susceptibles, et d'équiper les chemins de fer de manière à ce qu'ils puissent suffire à ces transports, la Compagnie va encore faire, cette année et l'année prochaine, d'importantes dépenses de premier établissement.

Au point de vue commercial, M. Pellé n'a pu que confirmer la baisse de prix signalée par le rapport du conseil et qui est surtout le résultat de l'avisement des frets. Mais la Compagnie n'a pas cessé, pour sa part, de résister à ce mouvement des cours, de telle sorte que les phosphates 58 63, par exemple, ont moins baissé que les phosphates plus riches, venant d'Amérique ou d'ailleurs.

M. Molinos s'est particulièrement attaché à démontrer l'utilité de la ligne de Tozeur et a représenté sous un jour favorable les perspectives d'avenir de cette exploitation.

Comptes et rapports ont été ensuite approuvés sans discussion.

L'assemblée a réélu MM. Albert Laurans et Gustave Mirabaud, administrateurs sortants.

PHOSPHATES DE GAFSA
(*Le Journal des chemins de fer*, 30 mai 1914, pp. 520-521)

En 1900, cette importante entreprise a commencé de rémunérer son capital-actions à raison de 25 francs par titre. En 1902, les parts venaient pour la première fois à la répartition, touchant 5 fr. l'une. Depuis lors, chaque année, sans exception, le dividende de chaque catégorie de titres a pu être augmenté. De telle sorte que pour 1913, dont il a été rendu compte aux actionnaires le 18 mai 1914, le coupon ressortirait par titre entier à 185 fr. par action, 171 fr. 425 par part. Les titres ayant été divisés en cinquièmes en 1912, la rémunération par coupure nouvelle est donc de 37 francs par action contre 35 fr. en 1912, 34 fr. 285 par part contre 32 fr. 142 en 1912. Remarquons que pour chaque franc au-dessus de 5 francs attribué à l'action, la part touche 1 fr. 07.

Les bénéfices bruts de 1913, comprenant les profits de l'exploitation et le solde créditeur du compte intérêts, escomptes et commissions, ont atteint, pour 1913, 13.921.771 francs contre 13.370.064 fr. en 1912.

Ils eussent été plus élevés, déclare le rapport du conseil, si le dernier exercice n'avait pas eu à ressentir l'influence de circonstances spéciales comme le renchérissement des charbons, l'élévation du prix des frets maritimes avant leur baisse récente et rapide, enfin l'obligation, d'après l'acte de concession, d'augmenter les exportations par Sousse d'un tonnage supérieur à l'accroissement des ventes.

Les bénéfices nets s'établissent, déduction des frais généraux, du montant nécessaire au service de l'emprunt et de divers prélèvements à 12.120.448 fr. en augmentation de 200.000 fr. environ sur ceux de 1912 qui s'élevaient à 11.921.068 fr. Voici d'ailleurs la comparaison des deux derniers comptes des profits et pertes :

	1912	1913
PRODUITS		
Bénéfices bruts	13.370.064	13.637.205
Produits des fonds	237.121	283.566
Totaux	<u>13.607.187</u>	<u>13.920.771</u>
CHARGES		
Frais généraux	476.338	406.948
Pensions et dons	26.257	80.456
Jetons de présence assembl. génér. extraord.	22.101	60.203
Service de l'emprunt	1.153.500	1.152.930
Mobilier de bureau	675	1.878
Moins-value sur titres déposés au caution	7.246	7.904

Bénéfices de l'exercice	11.921.068	12.120.440
Totaux	<u>13.507.185</u>	<u>13.920.771</u>

Les dividendes qui seront mis en paiement le 19 juin prochain sous déduction de l'acompte de 5 francs par action payé le 8 janvier dernier, absorbent 9.068.571 fr., et il est affecté 2.601.869 fr. aux comptes de prévoyance.

La situation de la trésorerie est favorable. Près de 23 millions d'actif disponible et réalisable font face à 3.070.000 fr. d'exigibilités.

.....

Souvenirs d'un octogénaire
(par Molinos. — Plon, éditeur)
(*Le Siècle*, 27 juillet 1914)

L'octogénaire Léon Molinos est bien plus vieux qu'il ne croit, si l'on en juge par ses mémoires, et par l'importance qu'il leur a attribuée en les publiant.

La chose était vraiment inutile. Sauf les manifestations acariâtres de convictions séniles et d'opinions rétrogrades, on n'y lit absolument rien de vrai qui ne soit connu des histoires très générales depuis 1848.

Ce volume a pour appendice un chapitre sur la musique de théâtre d'autrefois et celle d'aujourd'hui, chapitre auquel ne s'applique pas le jugement qui précède, non seulement parce qu'il est étranger au sujet du volume, si tant est que ce volume traite un sujet, mais surtout pour la raison qu'il échappe à la compétence du signataire de ces lignes.

Robert-Pimienta.

Obsèques de M. Léon Molinos
(*Le Gaulois*, 17 décembre 1914)

Les obsèques de M. Léon Molinos, ancien président et président d'honneur de la Société des Ingénieurs civils de France, président des Forges et aciéries de la marine et d'Homécourt, et des phosphates de Gafsa, ont eu lieu avant-hier, à midi, en l'église Saint-François-de-Sales, où les assistants se sont réunis.

La levée du corps a été faite et l'absoute donnée par le chanoine Pagis, curé de la paroisse.

Le deuil a été conduit par le vicomte Guy de Dampierre et le comte André Walewski, gendres du défunt.

Parmi l'assistance : comte et comtesse Walewski, marquis de Dampierre, baron P. de Dampierre, MM. Francis et Xavier Charmes, comte de Saint-Genys, marquis et marquise de Lur-Saluces, vicomte et vicomtesse de Jessaint, comtesse Sala, M. Paul Leroy-Beaulieu, baronne Beyens, M. [Georges] Noblemaire, M. Stéphane Dervillé,

M. Marcellin Pellet, M^{lle} Antoinette Pol-Neveus, comtesse de Chantérac, vicomtesse de Cargouët, M. et M^{me} Édouard Goüin, M. Paul Decauville, M. Charles Cambefort, M^{me} Georges Claretie, M. Paul Viardot, professeur et M^{me} Paul Delbet, M. Emile Maucomble, M^{me} Jules Ferry, M^{me} Alfred Droz, M. Charles Risler, M. et M^{me} H. Puerari, M. de Ribes-Christofle, baronne de Nervo, M. E. Heurteau, M. Albert Mirabaud, M. et M^{me} André d'Eichthal, M. de Panafieu, marquise de Ranst de Saint-Brisson, M. Eugène d'Eichthal, comte et comtesse d'Arnoux, M. Jean Béraud, M. Cécil Barclay, M. Olagnier,

comte de Rigny, M. Widor, Mmes James de Traz, comte R. de Monti, M. Robert Le Lubez, M. Charles Georges-Picot, comtesse de Cossé, M^{me} de Janasz, M^{me} James Baignères, M. F. de Cabral, M. et M^{me} Sgouta, M^{me} Kinen, M. Martin Le Roy, comte K. de Louvencourt, M. Georges-Henry Manuel, M. E. du Moulin, M^{me} Henri de Lassus Saint-Geniès, M. et M^{me} Gaston Trélat, vicomtesse H. d'Anglemont, comtesse de Beauregard, M. P. de Kermaingant, M. E. Avise, M. Henri de Maynard, comtesse N. Yankowska, M. Antonio Baldelli, M. Humbert-Lavalley, Af. et M^{me} A. du Bos, M. et M^{me} Ch. du Bos, etc., etc.

Au cimetière de Montparnasse, des discours ont été prononcés par MM. Hillairet, au nom de la Société des Ingénieurs civils de France ; Beigbeder, pour la Compagnie des phosphates eu du Chemin de fer de Gafsa ; Laurent, au nom de la Société des Forges et aciéries de la marine et d'Homécourt ; Gabriel Chanove, au nom de la Compagnie française du matériel de chemin de fer.

Phosphates de Gafsa
(*Le Journal des finances*, 15 mai 1915)

Le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée des actionnaires de fixer le dividende à 22 fr. par action ; sur ce chiffre, un acompte de 5 fr. a déjà été payé en janvier dernier.

Le dividende des parts de bénéfice serait de 91 fr. 67 par part et de 18 fr. 12 par cinquième de part.

NÉCROLOGIE
Étienne Hély d'Oissel
(*Le Figaro*, 29 mai 1915)

On annonce la mort de M. Étienne Hély d'Oissel, vice-président de la Société générale de Crédit industriel, des Compagnies du P.-L.-M. et de Saint-Gobain.

De son mariage avec Mlle Roederer, il laisse quatre enfants : M. Pierre Hély d'Oissel, lieutenant au 44^e d'infanterie [qui lui succédera en divers conseils dont celui de Gafsa] ; M. François Hély d'Oissel, du service de l'aviation ; la comtesse François du Luart et Mlle Elisabeth Hély d'Oissel.

Il était le cousin du baron Hély d'Oissel ²³ et du général de division Hély d'Oissel.

NÉCROLOGIE
François Hély d'Oissel
(*Le Temps*, 5 juillet 1915)

M. François Hély d'Oissel, soldat aviateur qui appartenait au centre d'aviation de Dijon, a succombé, hier matin, aux suites d'un accident d'aéroplane qui lui est survenu aux environs de cette ville. Il avait obtenu, il y a huit jours à peine, son brevet de pilote ; et c'est en service commandé, au cours d'une reconnaissance, que s'est produit l'accident.

²³ Jean Frédéric Léonce Hély d'Oissel (1833-1920) : président de la Société générale, de la Banque de l'Indochine, del'Est-Asiatique français, administrateur des Messageries maritimes, etc., etc.

Il était le fils de M. Étienne Hély d'Oissel, administrateur de la Compagnie P.-L.-M., du Crédit industriel et commercial, décédé récemment, et le frère de M. Pierre Hély d'Oissel, lieutenant au 44^e régiment d'artillerie.

Comte Pierre ROEDERER,
administrateur à la suite de son beau-frère

Fils de Pierre-Louis Roederer, administrateur de Saint-Gobain de 1879 à 1896.

Frère de Blanche Roederer, mariée à Étienne Hély d'Oissel (ci-dessus).

Marié à M^{lle} de Saint-Alary, fille d'Armand Saint-Alary, associé de la maison de négoce marseillaise Jules Deville & Cie impliquée dans la Cie marseillaise de surcrerie coloniale).

D'où une fille : Régine (vicomtesse Gérald de Rochefort).

Saint-Cyrien (1876), chef d'escadrons de cavalerie jusqu'en 1898.

Agriculteur, éleveur à Bursard,

Conseiller général de l'Orne à partir de 1899.

Maire de Bursard à partir de 1900.

Président de la commission départementale.

Président du Comice agricole, de la Société des courses et de la Société d'habitations à bon marché d'Alençon.

A fait don à la commune de Bursard d'une rente perpétuelle de 2.400 fr. et aux quatorze communes du canton de rentes variant de 500 à 250 fr.

Premier commissaire de la Société pour l'amélioration des races de demi-sang en France.

Trésorier perpétuel de l'académie d'agriculture.

Administrateur (1897), vice-président, puis président (1931-1936) du conseil d'administration de la Société des manufactures de glaces de Saint-Gobain, administrateur de la Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa (1915), administrateur de la Société d'études et d'applications chimiques (1927)(filiale commune Saint-Gobain/Solvay),

administrateur (du côté de son épouse), puis président

de la Cie marseillaise de sucrerie coloniale à Morne-à-l'Eau (Guadeloupe)

www.entreprises-coloniales.fr/antilles-guyane/Marseillaise_Sucrerie_coloniale.pdf

président du conseil de surveillance du Comptoir de l'industrie linière (devenu, en 1933, après liquidation, Comptoir linier),

vice-président des Papeteries Navarre.

Chevalier de la Légion d'honneur en 1900 comme chef d'escadron,

officier en 1930 comme éleveur chevalin,

commandeur en 1938 comme président d'honneur de Saint-Gobain.

Dom. : 5, rue Freycinet, Paris, et château de Bois-Roussel à Bursard, par Essai (Orne).

Décédé le 19 avril 1940 à Paris, 16^e.

Une avant-première
À la veille de la Foire de Fez
(*Les Annales coloniales*, 30 septembre 1916)

.....
La question des transports a retenu l'attention de la Résidence ; il y a lieu de se féliciter à cet égard que la direction des chemins de fer soit entre les mains du commandant Bourseaux, qui dirigeait, avant la guerre la Société des Phosphates de Gafsa et apporte à son service une compréhension pratique, utilitaire, non pas étroitement administrative.

Le problème, en la circonstance, était assez difficile à résoudre puisqu'il s'agissait de maintenir les services ordinaires de voyageurs, marchandises, transports militaires dans

tout le Maroc, et cependant de prévoir pour la Foire de Fez des moyens nouveaux, avantageux, capables de séduire et d'attirer les voyageurs.

.....

NÉCROLOGIE

Albert Laurans

(*Le Journal des débats*, 18 novembre 1916)

Les obsèques de M. Albert Laurans, ingénieur en chef des mines, chevalier de la Légion d'honneur, ont été célébrées dimanche au temple de l'Étoile. Comme le firent successivement remarquer dans leurs discours MM. Dougados, au nom du corps des mines ; Beigbeder, au nom de la Société des phosphates de Gafsa ; et de Seynes, au nom de la Société des forges d'Alais, M. Albert Laurans fut un des hommes dont la prodigieuse activité s'exerça de la façon la plus féconde dans le domaine des créations de grandes entreprises métallurgiques et industrielles.

M. Albert Laurans fut longtemps, président du Nord-Sud [1907-1913] et vice-président des Phosphates de Gafsa. Il nous serait presque impossible de citer ici toutes les sociétés qu'il présida ou administra mais en une époque où la France demande à chacun de ses enfants ce qu'il a fait pour elle pendant sa vie, il importe de rappeler que M. Albert Laurans créa de toutes pièces les mines de Bor et celles de Ouasta-Mesloul. Les premières, qui sont malheureusement aujourd'hui provisoirement entre les mains des Austro-Allemands, contribuèrent puissamment depuis 1904 à l'expansion de l'influence française en Serbie ; les secondes fournissent actuellement aux industriels qui travaillent pour la guerre un matériel de plomb considérable. D'autre part, M. Albert Laurans, ainsi que le rappela M. de Seynes d'un souvenir ému, fut un de ceux qui donnèrent aux Forges et fonderies d'Alais l'essor qui leur permet de travailler si utilement pour la défense nationale.

Enfin, il présida jusqu'à sa mort la Société des Automobiles de place [Taxis G7 : taxis de la Marne], qui apporte aussi sa contribution à l'œuvre de la défense nationale.

M. Albert Laurans, universellement aimé, laisse à tous ceux qui le pleurent le plus noble souvenir celui d'un homme dont les créations demeureront, car, pendant sa belle carrière, il n'a pas seulement travaillé pour sa satisfaction personnelle et pour mettre en valeur ses dons remarquables, mais aussi pour la France.

Phosphates de Gafsa

(*Le Journal des finances*, 21 avril 1917)

Les bénéfices bruts d'exploitation se sont élevés en 1916 à 5.492.027 francs au lieu de 6.580.265 francs en 1915 : les produits divers ont été de 505.865 francs, ce qui porte les produits totaux à 5.997.793 francs.

Après déduction des frais généraux et service des obligations, le bénéfice net ressort à 4.313.363 fr. au lieu de 5.124.883 fr. l'année précédente et 7.082.852 fr. en 1914.

Les dividendes qui seront proposés par le conseil à l'assemblée du 30 avril sont de 32 fr. par action et de 7 fr. 50 par part de fondateur au lieu de 37 fr. et de 10 fr. 07.

D'après le bilan au 31 décembre 1916, les fonds en caisse et les Bons de la Défense nationale sont en sensible diminution, à 3.935.618 francs contre 4.332.833 francs pour le premier poste et à 3.735.500 fr. contre 3.072.500 fr. pour le second. Par contre, les stocks de phosphates aux mines et dans les ports sont en augmentation importante à

5.303.805 fr. contre 2.972.881 francs. Ces chiffres montrent que la diminution des bénéfices est due à la difficulté d'expédition.

La majeure partie des stocks est en effet vendue mais ne peut être embarquée faute de fret.

Dans l'ensemble les valeurs disponibles et réalisables atteignent 16.609.989 fr. pour faire face à 4.106.794 fr. d'exigibilités. Le fonds de roulement ressort donc à 12.500.000 fr.

COMPAGNIE DES MINERAIS DE FER
MAGNÉTIQUE DE MOKA-EL-HADID
Société anonyme, capital : 20.000.000 de fr.
58, rue de Provence
(*Les Annales coloniales*, 26 mai 1917)

Participations

La Société des Phosphates et du Chemin de fer de Gafsa a distribué, pour l'exercice 1915, 20 francs par action et 15 fr. 43 par part, chiffres inférieurs de 2 francs et 2 fr. 05 à ceux de l'exercice prudent. Cette diminution, due principalement à la crise des frets et à celle des superphosphates, se fera encore plus lourdement sentir dans l'exercice 1916, car les expéditions, qui avaient été de 847.123 tonnes en 1915, se sont abaissées à 684.806 tonnes en 1916.

Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa (Tunisie)
(*Le Journal des finances*, 17 juin 1917)

L'assemblée générale des actionnaires qui a eu lieu le 30 avril, a décidé la distribution aux actions d'un dividende de 12 fr. par action, impôts à déduire.

Un acompte de 5 fr. par action, moins les impôts, ayant été payé le 8 janvier dernier, le montant net du solde du dividende ressort à : 6 fr. 65 par action nominative, 5 fr. 49 par action au porteur, coupon n° 31.

L'assemblée a, en outre, décidé la distribution aux parts de bénéfices d'un dividende de 7 fr. 50 par cinquième de part, et de 37 fr. 59 par part, impôts à déduire. Le montant net de ce dividende est de 7 fr. 12 par cinquième de part nominatif ; 5 fr. 23 par cinquième de part au porteur, coupon n° 15 : 35 fr. 62 par part nominative ; 20 fr. 14 par part au porteur, coupon n° 15.

Ces dividendes seront payables à partir du 25 juin prochain.

Il est rappelé d'autre part aux obligataires que le coupon semestriel est payable à partir du 1^{er} juillet 1917. à raison de 10 fr. 69 par obligation nominative, 0 fr. 97 par obligation au porteur, coupon n° 18.

Ces divers paiements seront effectués : à Paris chez MM. Mirabaud et Cie, rue de Provence, 50, (de 10 heures à 3 heures) ; à Lyon, chez MM. Saint-Olive, Cambefort et Cie, rue de la République. 13 ; à Genève, chez MM. Duval et Cie, boulevard du Théâtre, 5 ; à Berne, chez MM. von Ernst et Cie, banquiers,

Phosphates de Gafsa
(*Le Journal des finances*, 17 novembre 1917)

Les expéditions de cette compagnie pour les neuf premiers mois de l'exercice en cours ne s'élèvent qu'à 250.000 tonnes contre 575.000 et 725.000 tonnes pour les périodes correspondantes de 1916 et 1915.

L'Écho des mines, 10/2/1918, p. 53 :

Gafsa : expéditions : 474.018 t. en 1917 contre 684.805 en 1916.

PHOSPHATES, PRODUITS CHIMIQUES

Gafsa

(*Le Journal des finances*, 8 juin 1918)

Les bénéfices bruts s'élèvent à 4.003.804 francs, contre 5.492.021 fr. en 1916 ; les bénéfices nets atteignent 3.024.74 fr. contre 4.343.363 fr. Les dividendes proposés seront de 9 fr. brut par action et 4 fr. 28 par cinquième de part, contre 12 fr. et 7 fr. 50 distribués respectivement l'an dernier.

Phosphates et chemins de fer de Gafsa

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 23 juin 1918, p. 319)

Les actionnaires de cette société se sont réunis en A.G.O. le 10 juin 1918, sous la présidence de M. Bordet.

La production des exploitations minières, qui s'était élevée à 1.098.004 t. en 1916, a été en 1917 de 723.634 t., dt 392.456 t. à Metlaoui et 331.778 t. à Redeyef. Cette diminution doit être principalement attribuée au manque d'ouvriers et, surtout, à la réduction du personnel indigène.

Les exportations ont, en même temps, diminué dans une forte proportion, de sorte que, malgré le faible tonnage extrait des mines, les stocks de phosphate ont augmenté en 1917.

Depuis le début de la guerre, la Cie n'a pas mis de nouveaux quartiers de mines en expl., mais elle en prépare pour l'avenir à la mine de Metlaoui et à celle de Redeyef.

La ligne principale du chemin de fer a transporté à Sfax 517.950 t. de phosphates provenant de la mine de Metlaoui et de celle de Redeyef ; cette dernière a, en outre, expédié à Sousse 27.040 t.

Le service public de voyageurs et de marchandises a donné, dans l'ensemble du réseau (non compris les phosphates) une recette de 2.073.780 fr., qui est supérieur de 575.900 fr. à celle de l'an dernier.

L'augmentation de ces recettes dans les deux dernières exercices provient du développement exceptionnel des transports militaires et de l'ouverture en 1916 de la ligne de Gabès.

Les exportations ont été, l'année dernière, de 435.546 t. par le port de Sfax et de 38.886 t. par le port de Sousse.

D'après la convention de concession du gisement d'Aïn-Moularès, la Cie devait exporter normalement par ce dernier port 200.000 t. au mini., ou tout au moins payer les redevances minières sur ce tonnage. Un accord a été conclu avec le gouvernement tunisien pour suspendre temporairement l'application de cette convention.

Les livraisons de phosphates ont été, l'année dernière, de 474.437 t. contre 684.875 t. en 1916. Cette diminution des ventes provient des difficultés rencontrées dans les transports maritimes.

Il est impossible de prévoir quelle sera pour 1918 l'importance des exportations, car elle dépendra uniquement du nombre de navires que les gouvernements enverront charger à Sfax. Jusqu'à présent, les expéditions présentent cette année une activité plus grande qu'au début de 1917.

Les bénéfices nets de l'exercice 1917 ont été de 3 millions 024.573 fr.

Le conseil propose de consacrer à l'amortissement des installations industrielles une somme de 718.583 fr., de verser au fonds de prévoyance 500.000 fr. et de fixer le dividende à 9 fr. par act., à 4 fr. 86 par 1/5^e de part et à 2 fr. 43 par part de bénéfice.

Les paiements seront effectués à partir du 25 juin prochain chez les banquiers de la société sous déduction des impôts, soit net à recevoir : 8 fr. 55 par act. nominative, 6 fr. 09 par act. au porteur, coupon n° 32, 4 fr. 07 par 1/5^e de part nominative, 2 fr. 66 par 1/5^e de part au porteur, coupon n° 16.

L'assemblée, à l'unanimité, a approuvé cette répartition. Elle a réélu MM. Édouard de Billy et Lucien Bordet, administrateurs sortants, et nommé MM. Fabignon et Ristelhueber commissaires des comptes.

COMPAGNIE DES PHOSPHATES ET DU CHEMIN DE FER DE GAFSA
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} septembre 1918, p. 430)

Cette Cie vient de résilier le contrat qu'elle avait passé avec la succursale à Anvers de la société allemande Anglo-Continental Werke p. la fourniture de 70.000 t. de phosphates et sur lesquels 12.000 t. seulement avaient été livrées.

La Compagnie de Gafsa et les maisons allemandes
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} décembre 1918, p. 616)

La Compagnie des phosphates de Gafsa continue à se prévaloir du décret du 27 septembre 1914 p. rompre les contrats qu'elle avait passés, antérieurement à la guerre, avec des maisons allemandes.

Les derniers contrats annulés étaient intervenus entre elle et l'Union Fabrik Chemischer Produkte, de Stettin (95.000 tonnes de phosphates) ; l'Oesterreichische Verein für Chemische und Metallurgische Production d'Aussig-sur-Elbe (32.000 t.) ; l'Anglo-Continental, précédemment Ohlendorffsche Guano Werke, de Dusseldorf (30.000 t.) et la firme J.-P. Klamoth, d'Halberstadt (6.000 t.).

Phosphates de Gafsa
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 15 décembre 1918, p. 645)

D'après le *Capitaliste tunisien*, « la Cie des phosphates de Gafsa aurait de vues pour l'exploitation de gisements phosphatiers importants au Maroc et M. Burseaux s'occuperait en ce moment très activement de faire aboutir un projet encore à l'état d'étude. »

Expéditions
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 2 février 1919, p. 70)

720.181 t. en 1918 contre 474.081 t. en 1917 et 684.805 t. en 1916.

COMPAGNIE DES PHOSPHATES DE GAFSA
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 23 mars 1919, p. 182)

Divers journaux ont annoncé que la Cie des phosphates de Gafsa aurait demandé et même obtenu la concession d'une mine de phosphate au Maroc ; cette nouvelle ne repose sur aucun fondement. D'après la législation marocaine, les gisements de phosphate ne peuvent être concédés qu'en vertu d'une adjudication publique. Or celle-ci n'est même pas encore annoncée.

COMPAGNIE DES PHOSPHATES DE GAFSA
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 8 juin 1919, p. 353-354)

Le rapport du conseil à l'assemblée générale débute par un hommage aux membres du personnel tombés au champ d'honneur pour la défense de la civilisation : 53 sont restés sur les champs de bataille, 2 croix d'officier, 8 de chevalier de la Légion d'honneur, 6 médailles militaires, 112 citations : tel est le glorieux bilan des mobilisés de Gafsa.

« La production des 2 mines a été de 572.696 t., dont 314.453 à Metlaoui et 258.243 à Redeyef ; elle est inférieure de 150.938 t. à celle de 1917. Cette nouvelle réduction est la conséquence de la diminution constante de personnel ouvrier indigène, dont l'effectif est tombé progressivement de 4.550 en juillet 1914 à 1.860 à la fin de 1918.

Les préoccupations que nous vous exprimions l'année dernière au sujet du développement de notre production après la guerre restent donc très vives. Depuis l'armistice, on n'a rapatrié qu'une faible partie des Tunisiens qui, en dehors des mobilisés, étaient venus en France comme travailleurs civils pendant la guerre : la réussite des dernières récoltes de céréales a, d'autre part, éloigné des mines beaucoup d'indigènes restés en Tunisie. Il est à craindre que cette raréfaction de la main-d'œuvre empêche les exploitations de phosphates du Nord de l'Afrique de satisfaire aux besoins de l'agriculture européenne.

Pour parer à ces difficultés, nous recherchons les moyens de développer dans nos mines l'emploi des appareils mécaniques. Nous avons notamment commandé dans ce but des installations de perforation à air comprimé que nous étendrons ultérieurement.

Nos mines de Metlaoui et de Redeyef sont en état d'augmenter leur prod. dès que l'effectif de nos ouvriers le permettra.

Nous nous occupons, d'autre part, de créer à Moularès un troisième centre d'extraction et de séchage des phosphates : les travaux préparatoires sont commencés.

Nos stocks de phosphates, qui avaient augmenté en 1917, ont diminué l'année dernière, le tonnage expédié ayant été plus élevé que celui fourni par les mines.

Nous avons livré à nos acheteurs, en 1918, 720.193 t. de phosphates, soit 245.761 t. de plus que l'année précédente.

Cette augmentation résulte surtout de ce que les gouvernements alliés, qui, pendant les dernières années, contrôlaient tous les affrètements, ont affecté un plus grand nombre de navires au transport des phosphates afin d'améliorer le rendement de leurs récoltes en céréales. Les frets sont restés très élevés, mais ils ne nous intéressent plus

aussi directement, nos phosphates étant maintenant vendus franco bord Sfax ou Sousse. »

Les cours des phosphates ont continué à monter. Bien qu'ils ne s'appliquent qu'à une partie de nos livraisons de 1918, venant s'ajouter aux tonnages expédiés en vertu d'anciens contrats, il en est résulté un relèvement sensible de nos prix moyens de vente. Mais la majoration de nos recettes a été absorbée en partie par l'augmentation des prix de revient de nos mines et de nos chemins de fer, qui a été beaucoup plus importante en 1918 que pendant les années précédentes.

Grâce à la loi du 21 janvier 1918, les derniers marchés qui n'avaient pas encore pu être annulés, parmi ceux passés avant la guerre avec des nationaux de pays ennemis, ont été résiliés l'année dernière par le tribunal de la Seine.

Nous avons lieu de croire que nos exportations de 1919 seront supérieures à celles de 1918. Par suite de l'insuffisance de la main-d'œuvre minière que nous avons signalée, elles seront sans doute supérieures à notre production et devront être en partie prélevées sur nos stocks.

Nos livraisons continuent, d'autre part, à être limitées par les difficultés d'obtenir des navires aussi longtemps que le réapprovisionnement de l'Europe nécessitera des transports maritimes exceptionnellement importants.

(Le Journal des finances, 20 février 1920)

Au groupe des phosphates, Gafsa, qui viendrait d'obtenir au Maroc d'importantes concessions [!], a fait 1.605 francs l'action.

COMPAGNIE DES PHOSPHATES ET DU CHEMIN DE FER DE GAFSA
(Le Journal des finances, 5 mars 1920)

Les demandes pour l'agriculture sont plus fortes que jamais en engrais phosphatés, car les terres ont reçu peu de fertilisants pendant les hostilités et l'Europe appauvrie doit coûte que coûte augmenter le rendement de ses cultures.

Enfin, certaines restrictions à l'exportation ont été prises par le gouvernement français afin de réserver dans la mesure du possible les phosphates d'Afrique du Nord à notre agriculture.

La COMPAGNIE DES PHOSPHATES ET DU CHEMIN DE FER DE GAFSA (Tunisie) est actuellement la plus importante des affaires françaises de phosphates.

Son capital est de 18 millions de francs en 180.000 actions de 100 fr. ; sa dette obligataire comprenait 30.000 obligations 4 1/2 % de 500 fr. dont près de 12.000 sont actuellement amorties, et 25.000 bons 6 % de 500 fr. amortissables en 1927, émis en 1917. Il existe en outre 72.000 cinquièmes de parts de fondateur qui ont droit à 30 % des bénéfices après 5 % aux actions.

L'actif de la compagnie est considérable.

Ses concessions valables jusqu'au 31 décembre 1966 :

1) 50.000 hectares pour la concession de Gafsa dont les gisements sont en pleine exploitation.

2) Les gisements domaniaux de phosphates d'Aïn Moularès et du Djebel M'rata qui ne sont pas encore exploités.

3) 27.000 hectares du domaine de Chahal, dont la moitié lui appartient en toute propriété, sans charge.

Son actif industriel :

1) plus de 400 km. de chemin de fer à voie étroite dont la concession est également valable jusqu'au 31 décembre 1966.

2) Un outillage puissant. Trois centrales électriques, des sécheurs, des hangars. À Sfax et à Sousse, des installations mécaniques qui permettent d'embarquer sur chaque point 6.000 tonnes par jour.

Avant la guerre, la société était parvenue à exporter 1.500.000 tonnes par an. Ce chiffre tomba à 1 million de tonnes en 1914, 1915 et 1916, puis faute de fret à 500.000 tonnes en 1917, remonta à 700.000 tonnes en 1918, à 900.000 tonnes en 1918.

Voici résumés les résultats financiers dans le tableau ci-dessous.

Années	Bén. d'expl.	Bén. nets	Div. (act.)
1912	13.370.081	11.921.068	37
1913	13.637.204	12.120.440	35
1914	8.550.860	7.082.251	22
1915	6.386.264	5.121.882	20
1910	5.492.027	4.313.363	12
1917	4.603.804	3.024.573	9
1918	7.010.450	5.241.781	14

Malgré l'augmentation des exportations, il ne faut pas s'attendre pour 1919 à des résultats merveilleux.

Le phosphate est très généralement vendu par contrats à longue échéance de 10, 15 et 20 ans et la Compagnie ne peut compenser l'élévation constante des prix de revient, par ses prix de vente que dans la mesure où elle échappe avec le temps à ses anciens contrats.

Il est vrai que les restrictions gouvernementales concernant la vente à l'étranger, ont fait tomber quelques contrats et que la compagnie compensera le manque à gagner sur les anciens contrats, par les bénéfices très rémunérateurs réalisés sur l'excédent de tonnage extrait, grâce aux tarifs actuels de vente.

D'ailleurs, le conseil d'administration a décidé de demander à la prochaine assemblée, sous réserve de l'approbation des gouvernements français et tunisien, l'autorisation de porter de 18 à 54 millions le capital de la société. Mais on n'envisage pour le moment que le doublement du capital par l'émission de 180.000 actions nouvelles, dont le produit suffirait provisoirement à procurer à la compagnie les moyens financiers nécessaires pour entreprendre une politique de production à outrance.

Ces actions nouvelles seraient émises à 300 fr. et réservées titre pour titre aux anciens actionnaires.

Ceci explique la hausse brusque de l'action Gafsa.

Mais à notre avis, les actions de la SOCIÉTÉ DES PHOSPHATES DE CONSTANTINE* présentent encore plus d'intérêt.

(Le Journal des finances, 19 mars 1920)

L'action PHOSPHATES DE GAFSA cote 2.506. L'assemblée générale qui statuera sur le triplement du capital en deux paliers, se tiendra le 31 mars.

7 AVRIL 1920 : CRÉATION DE L'OFFICE CHÉRIFIEN DES PHOSPHATES,
DIRIGÉ PAR BEAUGÉ, ANCIEN DIRECTEUR DE GAFSA.
RUDE CONCURRENCE EN VUE

MOKTA EL HADID
(*Le Journal des finances*, 10 avril 1920)

[...] La société possède en portefeuille 8.000 cinquièmes de parts et 40.000 actions PHOSPHATES DE GAFSA. Elle a l'intention de proposer à ses actionnaires de souscrire eux-mêmes à la prochaine augmentation de capital de 18 à 36 millions de cette dernière compagnie. Comme le nombre des actions MOKTA est, également, de 40.000, le droit de souscription, qui sera représenté par un coupon GAFSA délivré moyennant versement de 5 fr. pour les frais, s'exercera titre pour titre. Cette combinaison dégage la société de l'obligation d'accroître son portefeuille en y immobilisant une somme de 12 millions, et par le fait d'augmenter elle-même son capital ; et elle offre aux actionnaires l'avantage de souscrire à 300 francs une action GAFSA par titre MOKTA. [...]

Un nouveau groupement des producteurs de phosphates
(*Le Sémaphore algérien*, 23 avril 1920)

Un syndicat des producteurs de phosphates vient de se constituer entre les entreprises suivantes : Phosphates de Gafsa, Phosphates de Constantine, Phosphates tunisiens, Phosphates de Makmassy, Phosphates de Saint-Gobain, Chauny et Cirey, Phosphates du Dyr, Phosphates de M'Zaïta.

Le président de ce groupement est M. Pellé, directeur général des Phosphates de Gafsa ; les deux vice-présidents sont MM. de Maniquet, directeur des Phosphates de Constantine, et [Lucien] Michaux des Phosphates tunisiens. Secrétaire, M. Jean Duhamel.

Le siège du syndicat est à Paris, 55, rue de Châteaudun.

MINÉRAIS DE FER MAGNÉTIQUE DE MOKTA-EL-HADID
(*Le Journal des finances*, 30 avril 1920)

[...] L'assemblée, prévoyant le cas où la Société des Phosphates de Gafsa déciderait l'augmentation de son capital de 18 à 36 millions, a autorisé le conseil à céder aux actionnaires de la Compagnie de Mokta, moyennant le versement d'une somme de 5 francs par action, le droit de souscription appartenant à cette dernière, à raison d'une action nouvelle de Gafsa pour une action de Mokta, étant entendu que s'il restait des actions disponibles sur la souscription réservée à la Compagnie de Mokta, celle-ci en assurerait elle-même la souscription.

COMPAGNIE DES PHOSPHATES ET DU CHEMIN DE FER DE GAFSA
(*Le Journal des finances*, 7 mai 1920)

Au groupe des Phosphates, Gafsa monte rapidement à 2.360 sur le bruit que la société aurait obtenu les concessions au Maroc ; cette rumeur a été du reste démentie formellement car le gouvernement chérifien exploitera directement les nouveaux gisements récemment découverts.

Rappelons, d'autre part, que l'assemblée des actionnaires est convoquée pour le 10 courant, et que les comptes qui lui seront soumis se soldent par un produit brut de 3.230.983 fr., contre 7.795.646 fr. pour 1918. Le bénéfice net ressort à 5.553.355 fr. au lieu de 5 millions 241.782 fr. précédemment. Le conseil d'administration proposera à la réunion de fixer le dividende à 16 fr. par action et à 11 fr. 785 par cinquième de part, contre respectivement 14 fr. et 9 fr. 61 l'an dernier.

Phosphates de Gafsa
(*La Terre*, 18 mai 1920)
(*L'Économiste parlementaire*, 27 mai 1920)

L'assemblée générale des actionnaires de cette compagnie a été tenue hier, sous la présidence de M. Beigbeder, assisté de MM. Mirabaud et la Compagnie de Mokta comme scrutateurs. Plus de 62.000 actions étaient présentes ou représentées

Le rapport signale l'augmentation notable des recettes du chemin de fer et la faiblesse de la production du phosphate par suite du manque de main-d'œuvre.

Le solde créditeur du compte de profits et pertes présente un bénéfice de 7.566.182 fr. 43, donnant, avec le produit des placements de fonds, un total de 8.230.983 fr. 39. Déduction faite des frais généraux de Paris, des pensions et dons et du service des emprunts, il reste un bénéfice distribuable de 5.553.355 fr. 26 permettant la distribution d'un dividende de 10 francs bruts par action et 58 francs par part.

Après approbation de cette proposition, les actionnaires ont nommé administrateur M. Maucière ²⁴ [en remplacement de M. Édouard de Billy, décédé] et réélu MM. [Maxime] Pellé et [Maxime] Renaudin, administrateurs sortants.

MM. Ristelhueber et G. Lambert ont été nommés commissaires des comptes pour 1920 et M. Gaston Berge commissaire suppléant.

Une assemblée extraordinaire a suivi l'assemblée ordinaire. Elle avait pour but d'autoriser le conseil à porter le capital social à 54 millions de francs, en une ou plusieurs fois, et de lui donner les pouvoirs nécessaires pour réaliser cette augmentation.

Après avoir voté cette autorisation, l'assemblée a modifié en conséquence le premier alinéa de l'article 7 des statuts, en prévoyant le cas de l'augmentation totale et le cas de l'augmentation partielle.

Enfin, elle a approuvé la convention conclue le 30 décembre 1919 avec le gouvernement beylical, portant modification à la convention de concession du 15 août 1896 et à diverses autres.

Annuaire Desfossés 1920, p. 928 :

²⁴ Eugène Maucière (1857-1933) : polytechnicien, ancien contrôleur général de l'armée, administrateur d'une douzaine de sociétés, président de Mokta en 1929. Voir encadré ci-dessous.

Gafsa :

Conseil d'administration : L. Molinos, J. Roux, Beigbeder, W. d'Eichthal, W. Hay, A. Walewski, A. Mirabaud, E. Mirabaud, de Montaigu, R. Sautter, L. de Nervo, L. Bordet, M. Pellé, E. Mauclère, M. Renaudin, Roederer.

AVIS DIVERS

Phosphates et Chemin de fer de Gafsa

Actions et parts

(*Le Journal des finances*, 21 mai 1920)

L'assemblée générale des actionnaires, qui a eu lieu le 10 mai dernier, a décidé la distribution aux actions d'un dividende de 16 francs par action, impôts à déduire

Le montant net de ce dividende, impôts déduits ressort à 15 fr. 20 par action nominative; 11 fr. 74 par action au porteur, coupon n° 94.

L'assemblée a, en outre, décidé la distribution aux parts de bénéfiques, d'un dividende de 58 fr 625 par part, entière, et de 11 fr. 785 par cinquième de part, impôts à déduire. Le montant net de ce dividende est de : 55 fr. 98 par part, entière nominative ; 42 fr. 18 par part entière au porteur. Coupon n° 18; 11 fr. 19 par cinquième de part nominatif ; 8 fr. 43 par cinquième de part au porteur. Coupon n° 18.

Ces coupons sont payables à partir du 17 mai 1920.

À PARIS : Chez MM. Mirabaud et Cie, 50, rue de Provence (de 10 heures à 3 heures).

— À LYON : chez MM. Saint-Olive, Cambefort et Cie, 13, rue de la République.

Phosphates et Chemin de fer de Gafsa

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juin 1920, p. 225)

.....
Le rendement du personnel ouvrier a diminué, malgré la hausse des salaires ; les Arabes travaillent moins de journées par mois. Au début de cette année, les effectifs ont peu être augmentés, mais malheureusement, une grève a incité certains indigènes à rentrer dans leur pays. Les dépenses d'exploitation ont subi une augmentation notable par suite de la hausse des salaires et des prix du charbon.
.....

LES PHOSPHATES

Les phosphates de Gafsa

(*Le Sémaphore algérien*, 8 juillet 1920)

On sait que, comme toutes les entreprises phosphatières, la Compagnie de Gafsa ne vend pas sa production au jour le jour, mais passe avec ses clients des contrats à long terme. En raison de la hausse exceptionnelle de la main-d'œuvre, des matières premières et, principalement, du combustible au cours de ces dernières années, hausse qui contribue dans une forte mesure à augmenter le prix de revient, il est intéressant de se demander si cette majoration des frais d'exploitation a pu être compensée par un relèvement correspondant des prix prévus par le contrat. À ce sujet, il nous est possible d'affirmer que les contrats passés par la Compagnie avant la guerre avec les fabricants de superphosphates sont arrivés à expiration. Reste la question des contrats conclus

depuis 1914. En ce qui concerne ces derniers, on doit faire observer que les livraisons effectuées pendant la guerre ont accusé une notable diminution, les demandes de l'agriculture dans les pays belligérants ayant été réduites au strict minimum.

Les contrats passés pendant cette période et portant sur des tonnages réduits ont dû être exécutés sur le prix de base initial. Certains d'entre eux subsistent encore. Mais les conditions générales d'exploitation de la Compagnie de Gafsa n'auront pas à en subir le contrecoup. En effet, l'épuisement des stocks dans les usines de transformation et les besoins de l'agriculture en vue de revivifier les terres surmenées ont amené les clients de la société à passer de nouveaux et importants contrats sur des bases qui assurent en quelque sorte une péréquation des prix de guerre et de ceux d'après-guerre et permettront à la Compagnie de poursuivre son exploitation dans des conditions satisfaisantes. Enfin, on doit ajouter que les nouvelles charges de transport imposées par le gouvernement tunisien sous forme d'impôt ont été mises au compte des acheteurs. La même décision a d'ailleurs été prise par la Compagnie des Phosphates tunisiens.

Gafsa
(Le Journal des finances, 13 août 1920)

Les difficultés de transports, qui ont gêné dans leur essor les affaires de phosphates, s'atténuent ; les expéditions s'effectuent dans des conditions plus satisfaisantes et l'approvisionnement des fabriques d'engrais, un moment compromis, va pouvoir se rétablir. Gafsa s'est relevé à 1.305 et clôture à 1.315 ; les actionnaires se sont réunis à titre extraordinaire le 11 courant, à l'effet de vérifier l'augmentation du capital.



Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf
COMPAGNIE DES PHOSPHATES ET DU CHEMIN DE FER DE GAFSA
(TUNISIE)

Société anonyme

Statuts reçus par M^e Portefin, notaire à Paris, le 8 février 1897
modifiés par assemblée générales des 31 janvier 1910, 20 mai 1912 et 11 août 1920

TITRES FRANÇAIS 10 c. POUR 100 FR. ABONNEMENT 75 c
--

Capital : 36 millions de fr.
divisé en 360.000 actions de 1000 fr. chacune

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
Par délégation du conseil : Ed. Rimbart.
Un administrateur : Beigbeder
Impr. Chaix, rue Bergère, 20, Paris. Encres Lorilleux

NOTES & VALEURS DU JOUR

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 19 novembre 1920)

La Compagnie des Phosphates de Gafsa vient de mettre en route l'usine n° 12, qui doit apporter un supplément de 1.200 tonnes dans sa production journalière et où l'on s'est efforcé de remplacer par des machines, la main-d'œuvre insuffisante. Cette mise en marche va permettre à la Compagnie de combler une partie du déficit causé dans sa production, depuis six ans, par le manque de main-d'œuvre et la pénurie des moyens de transport.

Le tableau ci-dessous montre combien la diminution de la production phosphatière en Tunisie a été profonde et générale depuis 1913 (en tonnes) :

Compagnies	1913	1919
Gafsa	1.476.000	615.000
Phosphates Tunisiens	370.000	130.000
Phosphates du Dyr	167.000	37.000
Saint-Gobain	79.000	25.000
Phosphates de Maknassy	66.000	15.000
Divers	12.000	—
Total	2.170.000	822.000

Il est probable qu'en 1920, l'extraction de Gafsa ne sera guère supérieure à celle de 1919, mais on peut espérer un notable relèvement en 1921. Les trois ports qui servent à la Compagnie pour ses exploitations, Sousse, Sfax et Gabès vont être l'objet d'améliorations auxquelles est consacré le produit des surtaxes de 65 % établies

récemment. Une somme de 15 millions i environ est prévue pour l'amélioration de l'ou-
l tillage mécanique des ports tunisiens. En outre, la Compagnie a entrepris elle-même,
dans le port de Sousse, d'importants travaux d'aménagement qui doivent toucher à leur
fin.

On peut donc prévoir que les difficultés qui ont entravé l'exploitation pendant ces
dernières années iront en s'atténuant progressivement. L'action Gafsa constitue un
placement de longue haleine, et ses cours anticipent de loin sur l'avenir. Mais celui-ci
apparaît assez vaste pour justifier l'optimisme de la Bourse.

Cie des phosphates de Gafsa
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 décembre 1920, p. 525)

Cette société vient de mettre en marche l'usine n° 12, munie des derniers
perfectionnements, avec fours rotatifs.

Grâce à un accord qu'elle a conclu avec l'Italie, elle possède, à l'hure actuelle, une
quantité de main-d'œuvre suffisante qui lui avait manqué jusqu'ici pour une
exploitation intensive.

Quoique l'extraction n'ait pas encore atteint le chiffre d'avant-guerre (4.000 t./jour),
on constate cependant une légère amélioration. Celle-ci s'est montrée sensible ces
derniers temps et la production journalière a atteint 2.500 t., au lieu de 2.000 t.
pendant la mauvaise période.

(*Le Journal des finances*, 24 décembre 1920)

L'action Gafsa a quelque difficulté à se ranimer à 821 car on redoute que les prix du
phosphate ne doivent bientôt fléchir à cause de la baisse des prix du fret qui facilite la
concurrence américaine

L'industrie phosphatière en Tunisie
par J. RAUCHER
(*Le Sémaphore algérien*, 28 janvier 1921)

[...] La Compagnie des Phosphates de Gafsa, qui vient d'être très éprouvée par une
grève, recrute en ce moment un personnel nouveau à des conditions qui font espérer
qu'à l'avenir, le travail ne sera plus interrompu. L'exploitation de la mine, en partie
suspendue du fait de la grève, a été reprise, dans tous les chantiers et dans quelques
semaines, la Direction espère que tous les chantiers seront en pleine activité, permettant
ainsi une production et des expéditions supérieures à toutes celles que l'on a connues
jusqu'à ce jour. [...]

(*Le Capitaliste tunisien*).

ÇA ET LÀ
(*Le Courrier colonial*, 18 février 1921)

M. Beaugé, directeur des exploitations phosphatières de Gafsa, quitte définitivement la Tunisie pour prendre la direction générale des exploitations chérifiennes des phosphates d'El Borouj.

TUNISIE

Les événements et les hommes

[Comité tunisien pour l'Exposition coloniale de Marseille]

(*Les Annales coloniales*, 25 avril 1921)

Samedi, s'est réuni à l'Office du protectorat tunisien, à Paris, le comité chargé d'examiner les conditions dans lesquelles la Tunisie se trouvera appelée à participer à l'exposition coloniale qui se tiendra à Marseille en 1922. [...]

Étaient présents : MM. Maxime Pellé, administrateur délégué des Phosphates de Gafsa ; [Lucien] Michaux, administrateur, et [Paul] Bursaux, directeur général des Phosphates tunisiens ; de Montureux, secrétaire général du Syndicat des colons français de Tunisie. [...]

COMPAGNIE DES PHOSPHATES ET DU CHEMIN DE FER DE GAFSA (*Les Annales coloniales*, 6 juin 1921)

Les actionnaires de cette société se sont réunis le 23 mai sous la présidence de M. [Lucien] Bordet, vice-président, en remplacement de M. [David] Beigbeder, président, empêché.

La production des mines a été de 565.509 tonnes en 1920, contre 577.557 en 1919.

La grève des ouvriers italiens et indigènes et la rareté de la main-d'œuvre ont empêché le développement de l'extraction ; mais la situation s'est très heureusement améliorée à ce double point de vue, et la production journalière a doublé depuis le mois de novembre dernier.

Les transports des phosphates de la Société de Metlaoui et de Redeyef à Sfax ont été de 746.866 tonnes ; en outre, 76.503 tonnes ont été expédiées de la mine de Redeyef vers le port de Sousse.

Les recettes provenant du service public de voyageurs et de marchandises se présentent en augmentation importante : elles atteignent 4.679.675 francs.

Les exportations de phosphates ont atteint 902.046 tonnes, en progression de 126.000 tonnes par rapport aux livraisons de 1919 ; elles eussent été plus importantes si les acheteurs n'avaient réduit leurs affrètements à cause du cours très élevé du fret. La moyenne des prix de vente obtenus par la Société a été plus élevée qu'en 1919.

Après avoir approuvé les comptes de l'exercice 1920. qui se soldent par un bénéfice de 8.001.058 francs, l'assemblée, sur la proposition du conseil, a décidé la distribution d'un dividende de 16 francs par action de 18 francs par cinquième de part, et de 90 francs par part de bénéfices entière payable sous déduction des impôts, le 27 juin prochain.

MM. William d'Eichthal, Eugène Mirabaud ²⁵ et Léon de Nervo ont été réélus administrateurs.

²⁵ Eugène Mirabaud (1881-1968) : fils d'Albert et de Noémie Koechlin. Administrateur de la Société des chemins de fer sur routes d'Algérie, de la Société des houillères et chemins de fer d'Épinac, de la Société générale de touage et de remorquage, de la Société des usines à gaz du Nord et de l'Est, de la Société des glacières de Paris, etc. Successeur de son père à la Cie algérienne.

L'agriculture d'une entreprise minière
(*Le Sémaphore algérien*, 1^{er} juillet 1921)

La compagnie tunisienne des Phosphates de Gafsa s'est constitué un domaine agricole assez important. Par suite de la grande sécheresse, la production des céréales a été très faible. Cependant, la société a obtenu une belle récolte d'olives, dont le prix de vente s'est élevé à 240.000 francs. La production des oliviers devant augmenter rapidement ; la société a commandé le matériel d'une huilerie dont la construction sera commencée incessamment.

Les troupeaux de la société se composent de 6.000 moutons et chèvres, ce qui permet d'utiliser avantageusement les parties non encore plantées du domaine.

TUNISIE
Les événements et les hommes
M. Lucien Saint à Paris.
(*Les Annales coloniales*, 7 octobre 1921)

... M. Lucien Saint a accordé... de nombreuses audiences à l'Office du protectorat français en Tunisie. Il a reçu notamment MM. Donegani, administrateur, et [Paul] Bursaux, directeur général de la Compagnie des Phosphates tunisiens ; M. Pellé, directeur délégué de la Gafsa ; M. Trélat, président du conseil d'administration de la Compagnie des Chemins de fer Bône-Guelma...

Un discours de M. Lucien Saint,
résident général de France à Tunis,
au déjeuner de rentrée de l'Institut colonial français
(*Les Annales coloniales*, 10 octobre 1921)

[...] À Tozeur, par laquelle on pourrait compléter le circuit, nous avons rencontré l'accueil excellent de la Cie des Phosphates de Gafsa, dont le directeur, M. [Maxime] Pellé, a bien voulu entendre et accepter les suggestions qui lui ont été soumises. Il a formellement promis d'édifier, à Tozeur, un hôtel qui pourra recevoir une quarantaine de voyageurs. Je tiens à lui adresser ici tous mes remerciements.

Comme cet hôtel ne sera construit que dans un temps assez éloigné, et que M. Dal Piaz a le désir de réaliser ce circuit dans le moindre délai, il a bien voulu renouveler à Tozeur l'expérience si intéressante faite au Maroc et prendre l'initiative d'installer un de ces « campings » qui donnent aux promenades touristiques un si vif et si puissant intérêt. Ce camping est tout prêt, et je crois que d'ici peu de temps, il sera organisé. [...]

COMPAGNIE DES PHOSPHATES ET
CHEMIN DE FER DE GAFSA
(*Les Annales coloniales*, 2 juin 1922)

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 29 mai, sous la présidence de M. [David] Beigbeder, président du conseil d'administration. Elle a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1921 qui se solde par un bénéfice net de 11.498.594 francs. Le dividende total a été fixé à 18 francs par actions, contre 16 francs l'exercice précédent ; les cinquièmes de parts bénéficiaires recevront 27 fr. 857 et les parts entières 139 fr. 285.

Une somme de 1.350.000 fr. a été affectée à un fonds d'amortissement des bons 6 %.

À l'actif du bilan, les comptes de premier établissement finirent pour 76.220.749 fr. 07, en augmentation de 14.357.248 fr. 01 sur l'exercice précédent portant principalement sur l'aménagement de la mine de Moularès.

Les approvisionnements et valeurs à réaliser atteignent 28.983.937 fr. 19, soit une augmentation de 4.137.024 fr. 67, due à l'accroissement des stocks de superphosphates. Par contre, les approvisionnements en magasins ne figurent que pour 11.909.744 fr. 68, en légère diminution.

Au passif, l'amortissement des obligations a réduit à 6.795.000 francs le capital de ces titres restant en circulation, soit une libération de 810.500 fr. pour 1.921 obligations remboursées.

Les amortissements industriels passent à 24.903.503 fr. 02 avec une augmentation de 664.318 fr. 71 par suite du prélèvement effectué sur les bénéfices de l'exercice 1920.

Les mines ont produit 1.166.630 tonnes en 1921, dont 576.274 pour la mine de Metlaoui et 590.356 tonnes pour celle de Redeyef. La Compagnie continue à améliorer ses installations à Metlaoui et à Redeyef, notamment en substituant le plus possible les appareils mécaniques aux bras humains. C'est ainsi que plusieurs stations d'air comprimé pour l'abattage mécanique du superphosphate, sur les aires de séchage, l'emploi presque exclusif des machines pour les manutentions a été réalisé.

Les chemins de fer de la société ont amené de Metlaoui et de Redeyef à Sfax, en 1921, 848.899 tonnes de phosphates ; en outre, la mine de Redeyef a expédié 187.534 tonnes vers le port de Sousse. Quant au service public effectué sur le réseau, il a produit une recette de 4.420.761 fr. 22, un peu inférieure à l'année précédente. Pour le tonnage, la diminution, conséquence de la hausse des prix de transports, a été plus importante.

Les exportations ont atteint en 1921, 780.321 tonnes par le port de Sfax et 184.832 tonnes par le port de Sousse.

Le domaine agricole a donné un rendement satisfaisant. Un grand magasin a été construit pendant l'exercice et les travaux d'installation d'une huilerie commencés. Cette huilerie pourra traiter 40 tonnes d'olives par jour, ce qui correspond à une production de 8.000 kilos d'huile.

Pendant le dernier exercice, les livraisons de phosphates ont atteint 974.153 tonnes contre 922.045 tonnes en 1920. La crise survenue dans l'industrie du superphosphate a amené une réduction considérable de la consommation. Les usines européennes n'ont reçu que 2.860.000 tonnes environ de phosphate, en 1921 au lieu de 3.220.000 tonnes l'année précédente. Cependant, les ventes de la Compagnie ont augmenté de 52.000 tonnes, soit le tiers de la consommation européenne.

Une reprise s'est fait sentir dès la fin de 1921 dans l'industrie des produits chimiques d'une partie de l'Europe, d'abord en France, puis en Belgique et en Italie. Aussi peut-on dès maintenant escompter une notable augmentation des livraisons en 1922. Pendant les quatre premiers mois de cette année, les exportations ont atteint de 450.000 à 500.000 tonnes.

MM. le marquis [Pierre] de Montaigu et le comte André Waleski [gendre de feu Molinos] ont été réélus administrateurs. La nomination aux mêmes fonctions de M. Marcel Champin a été ratifiée.

Sfax
(*Les Annales coloniales*, 18 juillet 1922)

Le port de Sfax est en train de prendre une extension des plus appréciables pour l'avenir de cette région.

Le terre-plein nouveau, destiné aux deux sociétés phosphatières autres que la Compagnie de Gafsa est aujourd'hui terminé.

Très prochainement, les superbes appareils d'embarquement de la Compagnie de Gafsa seront sans doute imités par la Société des phosphates tunisiens et la Société de la mine de M'dilla. Nous savons, en effet, que ces deux sociétés travaillent. Des matériaux considérables passent par le port de Sfax, destinés aux constructions et aménagements des mines de Maknassy et du Djebel Zebbeus. D'autre part, nous avons vu débarquer des wagons et des rails destinés à la mine de M'dilla. Cette activité industrielle promet à notre ville un mouvement maritime et un travail commercial dont profitera la ville de Sfax. [...]

DANS LA LEGION D'HONNEUR
Ministère des affaires étrangères
(*Journal officiel de la République française*, 29 juillet 1922)
(*Les Annales coloniales*, 31 juillet 1922)

Sont nommés chevaliers :

Tronchère (Louis-Félix), directeur du chemin fer de Sfax à Gafsa ; 24 années de services.

PHOSPHATES DE GAFSA
(*Le Journal des finances*, 7 avril 1923)

Suivant une décision prise par le conseil d'administration, dans sa séance du 26 mars, il sera proposé à l'assemblée des actionnaires, qui aura lieu le 28 mai prochain, de distribuer aux actions, pour l'exercice 1922, un dividende de 27 francs et aux cinquièmes de parts de bénéficiers un dividende de 47 francs 142, sous déduction des impôts. La société avait distribué pour 1921, 18 francs par action et 27 fr. 857 par cinquième de part.

COMPAGNIE DES PHOSPHATES ET CHEMIN DE FER DE GAFSA
(*Les Annales coloniales*, 8 juin 1923)

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 28 mai, sous la présidence de M. D[avid] Beigibeder, président du conseil d'administration, assisté de M. Mirabaud et du représentant de la Compagnie Mokta-el-Hadid, scrutateurs. Le rapport du conseil signale que les mines de Metlaoui et de Redeyef ont produit l'année dernière, d'une part 671.805 tonnes, la seconde 666.461 tonnes ; le total, s'élevant à 1.338.266 tonnes, est supérieur de 171.636 tonnes à celui de l'année 1921.

Cette augmentation n'a été possible que grâce à des efforts incessants pour l'embauchage de nouveaux ouvriers ; le recrutement de la main-d'œuvre, toujours instable et saisonnière dans la région, reste difficile.

Le compte de profits et pertes présente un solde créditeur de 19.712.911 fr. 66.

Il en a été déduit, d'une part, 2.500.000 fr. pour alimenter le fonds d'amortissement les bons 6 % sur lequel pareille somme a été prélevée en novembre dernier, et, d'autre part, 2.511.965 fr. 75 à titre d'amortissements industriels.

Après ces affectations, il reste une somme de 14.700.945 fr. 91.

L'assemblée, sur la proposition du conseil, a fixé le dividende de l'exercice 1922 à 27 francs par action, à 47 fr. 142 par cinquième de part de bénéfices et à 235 fr. 71 par part entière.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 25 juin, à raison de net :

24 k. 30 par action nominative.

20 fr. 97 par action au porteur (coupon n° 38).

42 fr. 43 par cinquième de part nominatif.

37 fr. 65 par cinquième de part au porteur (coupon n° 21).

212 fr. 14 par part entière nominative.

188 fr. 25 par part entière au porteur (coupon n° 21).

L'assemblée a ensuite réélu administrateurs pour six ans : MM. David Beigbeder, le comte [Pierre] Roederer et Raoul Sautter, dont les pouvoirs étaient expirés.

En conséquence, le conseil sera composé de : MM. David Beigbeder, Lucien Bordet, Marcel Champin, William d'Eichthal. Walter R. Hay, Eugène Mauclère, Albert Mirabaud, Eugène Mirabaud, marquis de Montaigu, baron Léon de Nervo, Maxime Pellé, Maxime Renaudin ²⁶, comte Roederer, Raoul Sautter, comte André Walewski ²⁷.

Chevalier de la Légion d'honneur
(*Journal officiel de la République française*, 16 août 1923)

Chevaliers

Salavy (Emmanuel-Augustin), directeur du domaine agricole de la Compagnie de Gafsa (Tunisie). Depuis 45 ans aux colonies. Après avoir, de 1877 à 1884, représenté diverses maisons de commerce aux colonies, a été, de 1884 à 1888, agent maritime à Diego-Suarez, où il rendit de grands services pendant la conquête de Madagascar. A planté plus de 300.000 pieds d'oliviers à Sfax. Grand prix. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'exposition nationale coloniale de Marseille.

Les valeurs en vedette
MOKTA-EL-HADID
par P.-A. T.

²⁶ Maxime Renaudin : président des Chemins de fer de l'Est, administrateur du CIC, de la Banque de l'Indochine, des Assurances La Natonale...

²⁷ André Walewski (1871-1954). Son beau-père, Léon Molinos, le coopte successivement à Touage et remorquage et, en 1907, à Marine-Homécourt. Il dirigera la première société jusqu'à son décès, lancera la Cie française des automobiles de place (taxis G7) — d'où une alliance durable avec le groupe Mirabaud, et sera administrateur de Delaunay-Belleville. Il représente Marine dans diverses sociétés métallurgiques — Construction et entretien de matériel de chemin de fer, Française de matériel de chemin de fer, Aciéries et usines à tube de la Sarre, Soudure électrique Languépin et Mines d'Anderny-Chevillon. On ignore si c'est son appartenance à Marine ou sa proximité avec les Mirabaud qui le conduit à la Société française des carburants, aux Tubes de Vincey, aux mines de Bor (cuivre en Yougoslavie), d'Ouasta-Mesloulou, de Bazina et à Gafsa.

(*Le Journal des finances*, 16 novembre 1923)

[...] Autrefois, le rapport des commissaires donnait la composition du portefeuille. Cette bonne habitude a été perdue.

Néanmoins, on considère que la Société n'a pas modifié ses participations ; elle détiendrait donc toujours 40.000 actions et 8.000 parts Gafsa qui ont reçu en dernier des dividendes respectifs bruts de 18 francs et 27 fr. 85, pour 1921 (chiffre porté à 27 fr. et 47 fr. 14 pour 1922), soit au total un revenu de 1.000.000 [...].

QUI ÊTES-VOUS ? 1924

BEIGBEDER (*David*) [1848-1935], ingénieur.

15, rue Lamennais, T. : Élysées 52-64 ; et château d'Autivielle, par Sauveterre-de-Béarn (Basses-Pyrénées).

Président du conseil d'administration de la compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa (Tunisie) ; président du conseil d'administration de la Société commerciale d'affrètements et de commission [SCAC] ; administrateur de la Société du Djebel-Djerissa [Tunisie] ; administrateur de la Compagnie des minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid, etc.

[En outre : Société d'études du Haut-Guir, Mines de fer de Kroumirie et des Nefzas, Société alsacienne d'études minières, Société algérienne des Pétroles de Tliouanet, Société algérienne de produits chimiques et d'engrais (*Les Documents politiques*, juin 1930).]

Chevalier de la Légion d'honneur.

Marié à M^{lle} Coste.

BORDET ([Joseph] *Lucien*), 181, boulevard Saint-Germain, T. : Ségur 01-99.

[Administrateur (1902), puis] président de la Société centrale de Dynamite* ; président de la Compagnie des phosphates du Dyr ; président de la Société du Djebel-Djerissa ; président de la Compagnie algérienne [puis (1923) président honoraire] ; vice-président de la Compagnie des minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid ; vice-président de la Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa (Tunisie) ; administrateur de la Compagnie des forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons [dont il avait été nommé administrateur délégué en 1889] ; administrateur du Crédit national* ; administrateur des Chemins de fer de l'Ouest-Algérien, [administrateur des Mines de fer de Giraumont, des Forces motrices de la Truyère, commissaire des comptes des Chemins de fer de l'Est], etc.

[1846-1926]

[Polytechnicien et inspecteur des finances]

Chevalier de la Légion d'honneur.

Marié à M^{lle} [Marie-Jeanne] Raveau [dont une sœur avait épousé Charles Ferrand (1859-1931), ingénieur en chef des constructions navales, président de la Chambre syndicale des constructeurs de navires, administrateur du Bône-Guelma et prolongements (1917), puis de la Compagnie fermière des chemins de fer tunisiens.]. [D'où Germaine, mariée à Pierre Massias Jurien de la Gravière (1877-1933), petit-fils de l'amiral, administrateur de la Compagnie algérienne, qu'il représenta à la Compagnie marocaine, aux Moulins du Maghreb, aux Phosphates du Dyr, au Bône-Guelma et prolongements (1920), puis à la Compagnie fermière des chemins de fer tunisiens.]

Club : Union artistique.

EICHTHAL (William d')[1875-1934], administrateur de la Compagnie des Chemins de fer de l'Est*.

15, place Malesherbes ; T. : Wagram 19-13.

Président du conseil d'administration de la Compagnie du Boleo [et adm. de la Société indochinoise de commerce d'agriculture et de finance (Sicaf)].

Administrateur de la Banque de l'Union parisienne, de la Société minière et métallurgique de Peñarroya, de la Société lyonnaise des eaux et de l'éclairage, des compagnies d'assurances l'Union, de la [Compagnie des Phosphates et du chemin de fer de Gafsa](#), de la Steaua française, etc.

Marié à M^{lle} [Marguerite] Mirabaud [fille d'Albert].

Chevalier de la Légion d'honneur.

Clubs : Union interalliée ; Union artistique ; Cercle du Bois de Boulogne.

MIRABAUD (Albert), banquier ; administrateur de la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M.

44, rue de Villiers, T. : Wagram 14-33 ; et château de la Fortelle, par Rozoy-en-Brie (Seine-et-Marne), T. : 6.

[Fils d'Henri Mirabaud (1821-1893) et Denise Paccard. Frère de Paul (1848-1908), de Gustave (1854-1918), de Marie (ép. Roy) et Berthe (ép. Paul Mellon).]

[Marié à Noémie Koechlin. D'où Marguerite (ép. William d'Eichthal), Adèle (ép. le général Ph. Jordan), Jacques — mort en 1916 durant sa captivité en Allemagne — (ép. Jeanne Dollfus), Eugène (ép. Solange Pillivuyt) et Jean (ép. Catherine Braun).]

[Administrateur (1893),] vice-président [(1907), président (1925), puis président honoraire (1926)] des compagnies d'assurances l'Union²⁸ ; vice-président de la Société des ateliers et chantiers de la Loire ; administrateur de la Compagnie algérienne [1887] ; [de la Société des chemins de fer sur route d'Algérie (1903)] ; de la Compagnie du Boleo ; de la Compagnie des mines de Bor ; de la Société minière de Peñarroya ; [de la Banque impériale ottomane (1907)], de la [Compagnie des phosphates de Gafsa](#) [1908] ; [du PLM (1908) — dont le président, Stéphane Dervillé, l'était aussi des Cies l'Union — ; de la Société franco-ottomane d'études industrielles et commerciales (1909)] ; vice-président de la Société des Glacières de Paris, [administrateur de la Banque de Syrie et du Liban (1918)], etc.

Club : Cercle du Bois de Boulogne.

MIRABAUD (Eugène)[1881-1968], banquier.

68, rue Cardinet, T. : Wagram 69-82.

Chevalier de la Légion d'honneur.

[Fils d'Albert et Noémie Koechlin.]

Marié à M^{lle} [Solange] Pillivuyt. [D'où Christian (mpf GM II), François et Jacqueline (M^{me} Christian de Waldner de Freunstein).]

Administrateur de la Société des chemins de fer sur route d'Algérie, de la Société des houillères et chemins de fer d'Épinac, de la Société générale de touage et de remorquage, de la Société des usines à gaz du Nord et de l'Est, de la [Compagnie des phosphates de Gafsa](#), de la Société des glacières de Paris, etc. [Président des Mines de Bor, successeur d'Albert à la Compagnie algérienne.]

Clubs : Cercle du Bois de Boulogne ; Société hippique ; Union interalliée ; Saint-Cloud Country-Club.

NERVO (Baron Léon de)[1873-1973].

²⁸ L'Union-Incendie, fondée en 1828, et sa sœur l'Union-Vie, fondée l'année suivante, fiefs de la Haute Banque protestante, étaient les plus grosses compagnies d'assurances de l'époque. Nationalisées à la Libération, elles ont été fondues en 1968 dans l'Union des assurances de Paris (UAP), elle-même passée en 1996 sous le contrôle d'Axa.

22, avenue de Friedland, T. : Élysées 32-58.

Président du conseil d'administration de la Compagnie de Constructions mécaniques et de l'Union commerciale de Bordeaux-Bassens ; vice-président du conseil d'administration des Usines et Fonderies de Pontgibaud et de la Société commerciale d'Affrètements et de Commission [SCAC] ; membre du conseil d'administration de la Société des Hauts Fourneaux, Forges et Aciéries de Denain et d'Anzin, de la Compagnie de Mokta-el-Hadid, de la Société des Minerais de fer de Krivoï-Rog, de la Société du Djebel-Djerissa [et président de la Cie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa].

Chevalier de la Légion d'honneur, etc.

Marié à M^{lle} Germaine Davillier. [4 enfants dont Yvonne ép. Gérard Lemaignan (SCAC). D'où 4 fils dont Henry, mort pour la France en Indochine.]

Clubs : Union artistique ; Société artistique des Amateurs.

ROEDERER (comte [Pierre]), membre de l'Académie d'agriculture ; conseiller général de l'Orne.

5, rue Freycinet. T. : Passy 60-85 ; et château de Bois-Roussel, par Essai (Orne).

[Administrateur (1897), puis] vice-président [puis président (1931-1936)] du conseil d'administration de la Société des manufactures de glaces de Saint-Gobain ; administrateur de la Compagnie des phosphates de Gafsa ; président du conseil de surveillance du Comptoir de l'industrie linière [dev., en 1933, après liquidation, Comptoir linier]. [Futur vice-président des Papeteries Navarre.]

Chevalier de la Légion d'honneur.

[1856-1940]

[Fils de Pierre-Louis Roederer, administrateur de Saint-Gobain de 1879 à 1896.]

[Frère de Blanche Roederer, mariée à Étienne Hély d'Oissel.]

Marié à M^{lle} de Saint-Alary. Une fille : Régine (vicomtesse Gérald de Rochefort).

Ancien chef d'escadrons de cavalerie.

SAUTTER (Raoul), administrateur de sociétés diverses.

65, rue du Rocher, T. : Wagram 33-78 ; et villa La Ruche, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), T. : 28.

[Membre distingué de la HSP, commissaire aux comptes de la Banque de Paris et des Pays-Bas (BPPB). Fondateur en 1921 de la Banque Odier-Sautter et Cie, devenue après son décès Odier-Bungener-Courvoisier (OBC).]

Vice-président du conseil d'administration de la Compagnie française d'études et d'entreprises coloniales, de la Compagnie tunisienne des phosphates du Djebel-M'dilla. Administrateur de la Compagnie des phosphates de Gafsa, de la Banque commerciale du Maroc, de la Banque française du Mexique, de la Compagnie Thomson-Houston, de la Compagnie des caoutchoucs de Padang, etc. [président de la Société générale pour le développement de Casablanca, administrateur de Thomson-Houston (1918), président des Brasseries du Maroc (1919), administrateur de la Société générale d'entreprises (SGE), des Forces motrices de la Truyère...]

[Né en 1871. Fils de Charles Sautter, membre en 1863 du premier conseil d'administration du Crédit lyonnais, directeur de son bureau de Paris, puis directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas (BPPB)] [8 novembre 1932].

Marié à M^{lle} Berger.

On a enregistré pour l'année 1923 une augmentation sensible de la production qui atteint 1.658.000 tonnes au lieu de 1.338.266 tonnes en 1922. Les expéditions ont été de 1 545.000 tonnes, chiffre égal au précédent.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mai 1924)

M. Lacas, ingénieur E.C.P. 1909, a été nommé ingénieur chef d'exploitation à Metlaoui, à la Compagnie des phosphates de Gafsa.

Gafsa
(*Le Journal des finances*, 6 juin 1924)

Les comptes de l'exercice 1923 ont été approuvés par l'assemblée qui s'est tenue le 26 mai et qui a fixé le dividende à 32 francs par action, à 57 fr. 857 par cinquième de part de bénéfice et à 289 fr. 285 par part entière, payables le 23 juin.

Le port de Sfax
(*Les Annales coloniales*, 31 juillet 1924)

Le port de Sfax est de plus en plus actif. [...] La Compagnie de Gafsa change en ce moment la voie ferrée qui longe la mer et entreprendra prochainement l'agrandissement de ses hangars de phosphates. [...]

PHOSPHATES ET CHEMIN DE FER DE GAFSA
(*Le Journal des finances*, 22 août 1924)

Novembre 1924, remboursement du pair des 15.000 bons 6 % restant en circulation.

Annuaire industriel, 1925 :
PHOSPHATES ET DU CHEMIN DE FER DE GAFSA (Cie des)(Tunisie), 60, r. de la Victoire, Paris, 9^e. T. Trudaine 00-81, 00-82 et Inter 11-03. Ad. t. Gafsax-Paris. Soc. an. Capital 36.000.000 de fr. Adm.-délégué : M. Maxime Pellé. Centres d'extr. à Metlaoui, Redeyef et Aïn-Moularès (Tunisie). Ad. t. Enim-Metlaoui. Ports d'emb. Sfax et Sousse. Ad. t. Fosfat-Sfax.

Phosphates extratendres, dosant 58/63 % et 63/68 % de phosphate tribasique, chaux, avec moins de 2 % de fer et alumine et moins de 14 % de carbonate de chaux. (1-3454).

(*Annuaire industriel*, 1925)

Boissée (Henri), chev. Lég. honn., à Metlaoui, Tunisie. E.C.P. — Directeur des mines et du Chemin de fer de Gafsa. (Mines.)

Antérieurement : ingénieur principal de la Cie du Boléo, représentant à Constantinople de la Société française d'études et d'entreprises, de la Société ottomane d'Héraclée.

Clichy (Charles), Sfax, Tunisie. E.C.P. — Ingénieur du matériel et de la traction à la Compagnie des Phosphates et du Chemin de fer de Gafsa.

Dubois (Émile), Sfax, Tunisie. E.C.P. — Ingénieur adjoint du matériel et de la traction à la Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa.

Dubuisson (Edmond. 30, r. de Miromesnil, Paris, 8^e. E.C.P. Ingénieur civil. (Produits chimiques. Mines de phosphate.)

Antérieurement : chef du service commercial de la Cie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa.

Outillage industriel
(*Les Annales coloniales*, 9 mars 1925)

Sur les six grosses locomotives avec tenders destinées à la ligne Metlaoui-Sfax pour le transport des phosphates, deux sont arrivées et débarquées sur les quais de Sfax la semaine dernière. Le transport a été effectué par le vapeur « Nacarès » qui possède pour cela des moyens spéciaux d'embarquement.

Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juillet 1925)

M. [David] Beigbeder présidait l'assemblée générale du 20 mai dernier, dont voici les points principaux du rapport, qui nous intéressent particulièrement.

La production a été en 1924 de 1.905.255 tonnes de phosphate, dont 896.030 tonnes pour la mine de Metlaoui, 889.674 tonnes pour celle de Redeyef, et 120.501 tonnes pour celle de Moularès.

L'augmentation totale est de 295.270 tonnes par rapport à l'année 1923 : elle a pu être réalisée grâce à l'abondance de main-d'œuvre qui s'est fait sentir pendant toute l'année, par suite de la faiblesse de la récolte des céréales dans le Sud tunisien : la récolte de 1923 avait déjà été très déficitaire.

Les dépenses d'exploitation ont subi une légère augmentation en raison de la cherté du prix de la vie et des approvisionnements.

Durant le cours de l'année, nous avons réalisé dans les mines de Metlaoui et de Redeyef quelques travaux complémentaires de premier établissement nécessités par l'extension de l'extraction et l'important accroissement de la population. À Metlaoui, nous avons construit plusieurs maisons pour ouvriers européens et indigènes, ainsi qu'un nouveau bureau de poste, et installé une nouvelle conduite d'eau de 13 kilomètres, l'ancienne conduite ne permettant plus de faire face aux besoins. À Redeyef, nous avons agrandi plusieurs bâtiments, en particulier l'école : nous avons

continué l'installation mécanique de l'aire de séchage et commencé la préparation d'un nouveau quartier d'exploitation.

À Moularès, nous avons poursuivi les travaux préparatoires de la mine et terminé l'aire de séchage. Continuant notre programme de constructions, nous avons notamment achevé l'économat, continué les travaux de l'hôpital, et commencé notre centrale électrique. Nous avons pu mener à bien le captage et l'adduction de la source de Sidi-Hou-Diaf qui alimentera dorénavant l'agglomération de Moularès.

Notre ligne principale a amené de Metlaoui et de Redeyef à Sfax, en 1924, 1.438.270 tonnes de phosphate ; les mines de Redeyef et de Moularès en ont expédié vers Sousse 252.097 tonnes.

En dehors du transport de nos phosphates et des matériaux nécessaires à leur exploitation, le service public du chemin de fer a fourni une recette de 8.184.177 fr. 08.

Nous avons embarqué, en 1924, 1.407.312 tonnes de phosphate au port de Sfax, et 248.045 tonnes au port de Sousse

L'équipement de Sfax a été complété par l'installation de bascules Merrick destinées à peser le phosphate sur les courroies transporteuses au fur et à mesure de son embarquement.

Les livraisons de phosphate ont été en 1924 de 1.715.968 tonnes contre 1.038.707 l'année précédente, soit une augmentation de 177.191 tonnes. Nous avons bénéficié d'une partie de l'accroissement de la consommation européenne qui s'est élevée l'année dernière à 4.762.000 tonnes, contre 4.249.000 tonnes en 1923.

Comme les années précédentes, c'est en France, en Italie, en Espagne et en Hollande, que l'emploi des engrais phosphatés s'est surtout développé ; dans les autres pays, est en légère augmentation seulement ou en recul sur 1913. Les usines françaises, en particulier, ont reçu, en 1924, 1.519.000 tonnes de phosphates (dont plus de la moitié a été fournie par notre Compagnie) contre 1.140.000 tonnes en 1913 ; et il est intéressant de constater que l'Afrique du Nord, qui fournissait environ 7/10 de la consommation française avant la guerre, en a fourni près des 9/10 en 1924.

Malgré les cours des changes et des frets, l'importation en Europe des phosphates américains et océaniques de haut titre s'est maintenue à 900.000 tonnes pendant les dernières années.

D'autre part, les exploitations de l'État marocain [OCP], qui produisent aussi des phosphates à teneur élevée, ont sérieusement augmenté leurs ventes, passant de 190.860 tonnes en 1923 à 130.410 tonnes en 1924. Cette progression va certainement se poursuivre durant les prochaines années ; nous pouvons espérer cependant qu'elle ne gênera pas notre activité à brève échéance, si l'Office chérifien s'applique surtout, comme il est logique, à conquérir le marché européen des hautes teneurs si fortement alimenté encore par des phosphates de provenances lointaines.

Les prix de vente n'ont pas conservé la même fermeté qu'en 1923 : les écarts de prix à l'unité, qui ont toujours existé entre les phosphates de teneurs différentes, ont une tendance à s'accroître. La baisse qui en est résultée pour les phosphates ou ceux de teneurs analogues, jointe à l'augmentation des prix de transport, a eu pour conséquence de réduire encore l'importance relative du coût du phosphate dans le prix de vente des superphosphates ; aux cours actuels, la valeur du phosphate au lieu d'extraction représente moins de 6 % dans le prix des superphosphates ; les minimales variations qu'elle peut subir n'ont donc en pratique aucune influence sur ce dernier prix. Il nous paraît utile de souligner ce fait parce que les pouvoirs publics se sont récemment inquiétés des moyens à employer pour assurer aux agriculteurs une diminution du prix des superphosphates. Il est clair que si l'on veut aboutir à un résultat effectif, il faut envisager d'autres mesures que la compression du prix du phosphate.

Les bénéfices bruts s'élèvent à 24.588.055 fr., permettant la distribution d'un dividende brut de 30 fr. par action et de 332 fr. 14 par part entière.

Il est à souligner que les États tunisiens et français auront perçu pour ce dernier exercice une somme totale de 16.708.792 francs, notablement supérieure au bénéfice net distribué qui est de 14.385.000 fr.

LA MEDAILLE DU TRAVAIL
(*JORF*, 10 août 1925, p. 7780)

Médaille d'honneur de vermeil

TUNISIE

M. Belle (Louis-François), chef de chantier à la compagnie des phosphates de Gafsa, à Sousse.

M. Jouve (Jules-André), chef de transit à la compagnie des phosphates de Gafsa, à Sfax.

M. Roulet (Clément-Athanase), contremaître forgeron à la compagnie des phosphates de Gafsa, à Metlaoui.

M. Teissier (Louis-Auguste), chef de division à la compagnie des phosphates de Gafsa, à Metlaoui.

Richer-Moritz*
(*Le Journal des finances*, 16 avril 1926)

Richer-Moritz recule un peu à 1.160 venant de 1.192. La situation de cette entreprise est fortement assise. Délaissant son premier objectif depuis la création du tout à l'égout, la Société a développé la branche produits chimiques et pris des participations importantes dans d'autres affaires du même ordre. Elle est le plus gros actionnaire de Saint-Gobain et possède en outre un nombre important d'actions Gafsa et Chaux Industrielle. Le capital, à l'origine de 14 millions, a été ramené en 1896, à 8.400.000 fr. ; puis augmenté à 16.800.000 fr. en 1920. Au dernier bilan, l'excédent de l'actif s'établissait à environ 26 millions.

(*Le Journal des finances*, 16 avril 1926)

L'industrie des phosphates traverse une période de prospérité qui n'est troublée que par la crainte de la concurrence des phosphates marocains. Il est probable que l'entente survenue entre les producteurs algériens et tunisiens s'étendra à toute l'Afrique du Nord, ce qui permettra aux sociétés de contingenter les ventes. Les valeurs phosphatières ont été quelque peu délaissées.

L'action des Chemins de fer et Phosphates de Gafsa, qui ne peut maintenir la légère reprise qui l'avait portée à 944, revient à 900. La part s'anémie, elle aussi, à 1.680, perdant 55 fr. sur son cours de la semaine passée.

Marché des minerais et métaux
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mai 1926)

On a parlé ces temps-ci d'une rupture de l'entente des phosphatiers. Tout d'abord, cette entente ne comprenait guère que trois d'entr'eux : Gafsa, Phosphates tunisiens et M'Zaïta et elle devait expirer dans quelques mois. Les Phosphates tunisiens se sont retirés purement et simplement. Le marché reste bien orienté mais calme.

Une grève
(*Les Annales coloniales*, 31 mai 1926)

[...] Une grève aurait éclaté parmi les ouvriers fondeurs de Tunis, qui demandent 20 % d'augmentation ; une autre parmi les travailleurs des mines de Redeyef et Metlaoui.

Phosphates de Gafsa
(*Le Journal des finances*, 4 juin 1926)

Les Phosphates de Gafsa, qui viennent de tenir leur assemblée le 31 mai, passent à 965 pour l'action, la part progresse à 1.740. Le dividende brut a été fixé, comme nous l'avons annoncé, à 41 francs par action ; les cinquièmes de parts recevront 77 fr. 142 et les parts entières 385 fr. 71, Ils seront mis en paiement à compter du 15 juin, à raison de net, pour les actions nominatives 33 fr. 94 ; porteur 22 fr. 93 ; cinquièmes de parts nominatives. 63 fr. 95 ; au porteur, 45 fr. 40.

Un conflit à Gafsa
(*Les Annales coloniales*, 14 juin 1926)

Un conflit se serait élevé entre certains éléments indigènes de la population de Gafsa et la Compagnie de Gafsa au sujet de droits d'eau.

L'agitation aurait, pris tout de suite un caractère de violence, des coups auraient été échangés, des pierres lancées et un officier des tirailleurs aurait même été blessé.

L'Office chérifien des phosphates
(*Les Annales coloniales*, 15 juin 1926)

[...] Sur l'emprunt de 744.140.000 francs de la loi du 19 août 1920, il fut prévu une somme de 36 millions pour le capital de premier établissement de la régie, à la tête de laquelle on mit M. Beaugé, ancien directeur des phosphates de Gafsa. [...]

Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juin 1926)

Résumé du rapport à l'assemblée du 31 mai 1926
La production se décompose ainsi entre les 3 divisions :

	Metlaoui	Redeyef	Moularès	Total
Tonnes	799.383	830.075	100.377	1.789.835

Elle est un peu inférieure à celle de 1921 par suite de la raréfaction de la main-d'œuvre due à une récolte satisfaisante dans le Nord de la Tunisie. Les exportations, par contre, ont augmenté, entraînant une diminution des stocks.

Les dépenses d'exploitation se sont encore accrues, sous la double influence de la cherté croissante des approvisionnements et de la main-d'œuvre.

L'important programme des travaux s'est poursuivi : amélioration du captage de l'oued Tabedilt, agrandissement de l'hôpital de Metlaoui, achèvement de la construction de la centrale électrique à Moularès, construction d'un silo de phosphate sec, d'une mosquée et de logements ouvriers à Moularès.

Chemin de fer et embarquement. — 1.556.604 tonnes ont été expédiées sur Sfax et 251.204 tonnes sur Sousse. De Sfax, il a été exporté 1.578.514 tonnes et de Sousse 243.784 tonnes. Les courroies peseuses et transporteuses ont donné pleine satisfaction en permettant également un contrôle rapide et précis des quantités embarquées.

Ventes. — Les livraisons en 1925 se chiffrent à 1.829.582 t., soit 113.624 t. de plus que l'année précédente.

La consommation européenne a continué à se développer ; elle s'est élevée à 5.200.000 tonnes environ contre 1.725.000 tonnes en 1924, soit un accroissement de 10 % ; elle a peu varié pour la France, qui reste de beaucoup le plus important consommateur des pays européens ; elle a augmenté surtout en Italie, en Espagne, en Belgique, en Hollande.

L'Afrique du Nord, qui fournit la plus grande partie des importations européennes, a développé ses expéditions en 1925, aussi bien en Tunisie qu'au Maroc, mais l'augmentation de sa production vient surtout de ce dernier pays, dont les exportations ont passé de 430.000 tonnes à 720.000 tonnes. Le Maroc intervient ainsi pour une fraction de plus en plus élevée dans les importations de l'Europe.

Il reste désirable que le développement futur de la production marocaine soit proportionné à l'accroissement de la consommation, de manière à ne pas compromettre la bonne marche des exploitations tunisiennes et algériennes.

Les prix de vente des phosphates ont été faibles au début de l'année, mais par suite du manque de disponibilités en phosphates de titre élevé, de plus en plus demandés par la clientèle, il s'est produit au cours du deuxième semestre sur les phosphates les plus riches, une hausse qui a eu pour conséquence un mouvement semblable sur toutes les autres qualités.

De plus, les difficultés qu'entraînaient vis-à-vis de la concurrence américaine les variations importantes du cours des changes ont obligé les mines de phosphates nord-africaines à généraliser pour toute l'Europe les cotations en monnaie anglaise, plus comparables aux cotations américaines en dollars.

Quoi qu'il en soit, les cours du phosphate à l'unité, évalués en pence, restent bien inférieurs à ceux de 1914 ; et le coût du phosphore, ramené à la mine, ne constitue comme précédemment, qu'une part insignifiante dans le prix des superphosphates vendus en Europe.

Les frets maritimes à la sortie de Tunisie, après un certain raffermissement pendant les premiers mois de 1925, sont restés ensuite assez constants : ils sont tous cotés maintenant en monnaie anglaise à des cours d'ailleurs inférieurs à ceux d'avant-guerre.

Bénéfices. — Les bénéfices s'élèvent à 28.857.742 fr. Le coupon net payable depuis le 15 juin touchera 33 fr. 94 pour les actions nominatives et 22 fr. 93 au porteur, ce qui représente un total de 14.095.901 fr. (impôts déduits), tandis que la Tunisie et la France reçoivent 21.452.910 fr. pour toutes les variétés d'impôts.

Discussion. — Répondant à un actionnaire, M. Beigbeder, président du conseil, confirma que la réunion des producteurs de phosphate n'avait pas le but que d'aucuns lui ont attribué, mais celui d'un simple échange de vues. Le développement de l'exploitation au Maroc [OCP] retient vivement l'attention des producteurs algériens et tunisiens, des conférences semestrielles ont été instaurées par les trois résidents généraux du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie, en vue d'arrêter les mesures nécessaires pour satisfaire à la consommation tout en assurant la bonne marche des entreprises phosphatières.

COMPAGNIE DES PHOSPHATES ET DU CHEMIN DE FER DE GAFSA

S.A. frse au capital de 36 MF.

Siège social : PARIS, 60, r. de la Victoire

Registre du commerce : Seine, n° 25.347

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 334)

Conseil d'administration

composé de 7 à 15 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 250 actions.

BEIGBEDER (David), 6, r. Yvon-Villareau, Paris ; pdt ;
EICHTAL (William d'), 15, pl. Malesherbes, Paris ; v.-pdt ;
MAUCLÈRE (Eugène), 9, av. de l'Opéra, Paris ; v.-pdt ;
PELLÉ (Maxime), 48, r. de Grenelle, Paris ; adm. délégué ;
ASCHERSON (Ch.), 20, Abchurch Lane, Londres ;
BOISSONNAS (Jean), 42, av. de Villiers, Paris ;
CHAMPIN (Marcel), 77, av. Henri-Martin, Paris ;
MIRABAUD (Albert), 44, av. de Villiers, Paris ;
MIRABAUD (Eugène), 68, r. Cardinet, Paris ;
MONTAIGU de), 18, r. de Martignac, Paris ;
NERVO (Léon de), 22, av. Friedland, Paris ;
RENAUDIN (Maxime), 92, av. Henri-Martin, Paris ;
SAUTTER (Raoul), 65, r. du Rocher, Paris ;
WALEWSKI (André), 71, av. Victor-Hugo, Paris.

Commissaires aux comptes

BERGE (Gaston), 62, r. St-Lazare, Paris ;

VIGNES (Charles), 23, r. Georges-Sand, Paris.

Directeur

BREYNAERT (François), 143, av. de Suffren, Paris.

PHOSPHATES DE GAFSA

(Le Journal des finances, 14 janvier 1927)

Nous indiquions le 3 décembre que le groupe Mirabaud préparait un mouvement sur la Gafsa. Au cours d'ouverture de mercredi (1.130), l'amplitude de la hausse est exactement de 200 fr. La sagesse consiste à savoir borner ses ambitions.

Courrier de la Tunisie
Les phosphates de Gafsa
(*Les Annales coloniales*, 24 février 1927).

Le *Journal officiel* tunisien publie un décret approuvant la convention du 1^{er} décembre 1926 relative à la concession des phosphates et du chemin de fer de Gafsa.

Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa
(*Les Annales coloniales*, 25 juin 1927)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juillet 1927)

Les actionnaires se sont réunis le 20 juin en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. David Beigbeder, président du conseil d'administration, et ont approuvé les comptes de l'exercice 3920, accusant, après déduction des frais généraux et des amortissements, un solde bénéficiaire net de 36.366.820 fr., qui a été affecté comme suit : intérêt de 5 %, 1.800.000 fr. ; tantièmes, 1.509.077 fr. ; aux actions, 14.040.000 fr. ; aux parts, 6.017.142 fr.

Le dividende brut ressort ainsi à 44 fr. par action, celui des cinquièmes de parts à 83 fr. 571 et celui des parts entières à 417 fr. 855. Déduction faite des acomptes distribués le 27 décembre dernier, les soldes restant à payer seront de 29 fr. pour les actions, 62 fr. 143 pour les cinquièmes de parts et de 310 fr. 735 pour les parts entières. Ces soldes ont été mis en paiement à partir du 23. juin, à raison de net pour les actions, 23 fr. 78 au nominatif, 20 fr. 74, au porteur ; pour les cinquièmes de parts, 50 fr. 95 au nominatif, 45 fr. 81 au porteur.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateurs de MM. Jean Boissonnas [président de la Cie algérienne ...] et Charlie Ascherson. Elle a, d'autre part, réélu MM. William d'Eichthal, Eugène Mirabaud et Léon de Nervo, administrateurs sortants.

La production des mines pendant l'exercice écoulé s'est élevée à 1.734.633 tonnes, dont 83.3.704 ont été extraites du gisement de Metlaoui, 725.216 tonnes de celui de Redeyef et 165.173 de celui de Moularès. Ces chiffres marquent une légère diminution due au manque de main-d'œuvre.

Divers travaux complémentaires de premier établissement ont été effectués dans les mines au cours de l'exercice 1926.

Les mines ont remis au chemin de fer, en 1926, 1.900.440 tonnes de phosphate, dont 1.649.223 tonnes ont été transportées vers le port de Sfax et 251.217 vers le port, de Sousse. Le réseau a, en outre, transporté 266.496 voyageurs et 450.027 tonnes de marchandises diverses.

Il a été exporté par le port de Sfax 1.629.020 tonnes de phosphate et 237.392 tonnes par celui de Sousse.

En ce qui concerne le domaine agricole, l'année a été marquée par une grande sécheresse : la recolte des céréales a été insignifiante ; celle des olives, quoique médiocre, a été, cependant, supérieure à celle de 1925.

Le service commercial a livré 1.880.533 tonnes de phosphates en 1926, en augmentation de plus de 50.000 tonnes sur l'année précédente.

Accident du travail
(*Les Annales coloniales*, 11 juillet 1927).

En gare de Zammouch, un vieil agent de la Compagnie du Sfax-Gafsa, Abdessalem ben Mohamed, serre-frein, au cours d'une manœuvre de la locomotive du train de voyageurs n° 12, a été coincé entre les tampons de la machine et ceux d'un wagon de phosphate.

Après avoir reçu en gare de Gafsa, les soins du docteur Duther, le blessé fut dirigé le plus rapidement possible sur l'hôpital de Metlaoui où il expira quelques instants après son arrivée.

Crédit hôtelier tunisien*
(*Les Annales coloniales*, 12 janvier 1928)

[...] On signale la création à Tunis d'un « Crédit hôtelier tunisien » sous l'impulsion du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie avec le concours de la Compagnie des chemins de fer tunisiens, de la Compagnie générale transatlantique, de la [Compagnie du Sfax-Gafsa](#), de la Banque populaire de Tunis. [...]

LA VIE ÉCONOMIQUE
Phosphates de Gafsa
(*Les Annales coloniales*, 31 janvier 1928)

La Compagnie des phosphates et du chemin de Fer de Gafsa a exporté, au cours de l'année 1927, 3.039.572 tonnes. Ces exportations se répartissent ainsi : port de Sfax : 1.789.185 tonnes ; port de Sousse : 250.387 tonnes.

Chambre des intérêts miniers de la Tunisie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} avril 1928)

1° Candidats dont le mandat prendra fin le 31 décembre 1933 :

.....

2^e spécialité : Boissée (Henri), membre sortant, directeur des exploitations de la Cie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa ;

.....

Sans parler des nombreuses questions d'un caractère technique ou plus spécial — travail des femmes et des enfants, renouvellement des permis de recherches, frais médicaux et primes d'assurance pour les accidents du travail —, nous avons toujours eu le souci de concilier les intérêts généraux du Protectorat et les nécessités de son développement avec l'obligation d'un traitement équitable pour les industries capitales que nous représentons.

La confiance accrue, dont nos délégués au Grand Conseil, MM. Verdier et Boissée, précisément soumis au présent renouvellement, ont bénéficié dans cette assemblée, en s'inspirant de ces mêmes principes, nous porte à croire que nous y avons réussi et nous fait espérer que vous partagerez ce sentiment.

.....

Liste élue à l'unanimité.

Phosphates de Gafsa
(*Le Journal des finances*, 6 avril 1928)

À cause de la réduction de son dividende et de la situation toujours médiocre de l'industrie phosphatière, l'action Phosphates de Gafsa reste déprimée à 1.089, et la part, se replie de 1.800 à 1.719.

Phosphates de Gafsa
(*Le Journal des finances*, 8 juin 1928)

La fermeté a dominé ou groupe des valeurs de phosphate. Les Phosphates de Gafsa se relèvent de 1.135 à 1.154 L'assemblée du 30 mai a approuvé les comptes de 1927 qui se soldent par un bénéfice de 26.326.858 fr. et voté le dividende brut total de 35 fr. pour les, actions A, 22 fr. 63 pour les actions B, 67 fr. 749 pour les cinquièmes de parts et 338 fr. 745 pour les parts entières. Les mines ont produit 2.034.918 tonnes de phosphate, soit 300.000 tonnes de plus qu'en 1926.

Des villes qui grandissent
Sfax, capitale économique
(*Les Annales coloniales*, 9 juillet 1928)

[...] La périphérie maritime a été prise d'assaut par l'industrie. La zone nord a presque totalement été absorbée.

La Compagnie de Gafsa en a acquis une notable superficie en contiguïté de ses hangars, en vue de monter les installations nouvelles de stockage et de perfectionner son outillage mécanique de manutention. [...]

Mokta el Hadid*
(*Le Journal des finances*, 2 septembre 1928)

[...] D'après les derniers renseignements publiés — qui ne sont plus très récents d'ailleurs —, ses participations étaient les suivantes :

41.494 actions et 8.000 parts Phosphates de Gafsa.

...

Les rapports les plus récents se gardent de donner des indications permettant d'affirmer que ces chiffres correspondent absolument à la réalité actuelle ; à l'assemblée du 20 avril 1920, il avait été dit que Mokta possédait 40.000 actions Gafsa [...] Or. 40.000 actions Gafsa [...] représentent, aux cours actuels, 43 millions. [...]

GAFSA
(*Le Journal des finances*, 21 décembre 1928)

C'est sous le patronage de Mokta-el-Hadid que fut fondée, en 1897, la Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa. Depuis son origine jusqu'en 1920, la Société est restée au capital de 18 millions divisé, jusqu'en 1912, en actions de 500 francs, puis en actions de 100 francs à partir de cette date. En 1920, le capital a été porté à 36 millions par l'émission, au prix de 325 francs, de 180.000 actions nouvelles de 100 francs. Enfin, en 1927, il a été émis, à 150 francs, 30.000 actions nouvelles de 100 francs, à vote plural, ayant les mêmes droits aux bénéfices que les actions anciennes à partir du 1^{er} janvier 1927 ; les actions à vote plural seront assimilées aux actions anciennes à partir du 1^{er} juillet 1932.

Il a été créé, à l'origine de l'entreprise, 14.400 parts de fondateur, divisées en 1912 en cinquièmes, soit 72.000 titres, qui ont droit à 30 % des bénéfices après l'intérêt de 5 % aux actions. Le capital étant de 39 millions, le dividende des parts est de 2 fr. 3.2 par franc de superdividende à l'action.

La Société avait émis, en 1908, pour 15 millions d'obligations 4 1/2 % dont la plus grande, partie est amortie aujourd'hui.

Les gisements de phosphates, dont la Compagnie possède jusqu'en 1956 la concession, se divisent en trois groupes : Metlaoui, en production depuis 1900 ; Redeyef, en production depuis 1908, et Aïn Moularès, en production depuis 1923. L'exploitation s'y fait à ciel ouvert. Le premier de ces gisements a donné, en 1927, 917.424 tonnes, le second 890.403 tonnes, le troisième 227.091 tonnes. Les quantités de phosphates, que contiennent les trois groupes sont évaluées à 90 millions de tonnes, sans compter les réserves possibles non encore décelées. Les phosphates de Gafsa titrent 58/63 pour Metlaoui et Aïn Moularès, et 63/68 pour Redeyef. Ce sont donc des phosphates à assez faible teneur, très inférieure à la teneur des phosphates marocains et des phosphates de Constantine, mais de qualité satisfaisante par ailleurs et donnant de bons-supers.

La Société a dû se préoccuper dès le début de son exploitation de construire les chemins de fer nécessaires pour desservir ses gisements. Le réseau ferré de Gafsa, qui s'étend sur 305 kilomètres, comprend les lignes de Sfax à Metlaoui, de Graïba à Gabès et de Metlaoui à Tozeur. En dehors des phosphates, du personnel et des approvisionnements de la Compagnie, le réseau a transporté, en 1927, 181.000 voyageurs et 514.022 tonnes de marchandises, celles-ci consistant principalement en phosphates provenant d'autres mines de la région. Les transports ainsi effectués pour le public ont fourni une recette de 15.901.584 francs en 1927, en augmentation de près de 3 millions sur celle de l'année précédente, grâce à la majoration des tarifs, décidée à la fin de l'année 1926 par le gouvernement tunisien.

Le chemin de fer de Gafsa permet à la Compagnie d'acheminer ses phosphates vers les ports de Sfax et de Sousse. Dans ces deux ports ont été établies de grandes installations de stockage et de manutention. Le tournage embarqué à Sfax est de beaucoup le plus important puisqu'il a atteint en 1927 près de 1.800.000 tonnes contre 237.000 tonnes par Sousse. Les magasins de Sfax sont d'ailleurs devenus tout à fait insuffisants, et la Compagnie devra songer, dans un avenir très prochain, à les agrandir et à les outiller d'une manière plus complète.

Ajoutons enfin, pour terminer cette rapide revue de l'actif de la Compagnie qu'elle possède à Chahal, à l'ouest de Sfax, un domaine agricole de 30.000 hectares, et qu'elle y a établi une huilerie en 1923.

Les expéditions de Gafsa, qui représentent 30 % de la consommation européenne, sont absorbées pour moitié par la France et pour un quart par l'Italie ; l'Espagne, le Portugal, la Belgique, la Grande-Bretagne et la Hollande consomment le dernier quart.

Voici quels ont été les tonnages extraits, les résultats obtenus et les répartitions effectuées par la Compagnie en 1913 et pendant les huit derniers exercices (en 1.000 francs) :

Exerc.	Production	Bénéfices nets	Bénéfices distribués	Divid. act.	Divid parts
1913	1.430	12.120	9.128	37	34 28
1920	566	8.001	6.019	16	18 00
1921	1.167	11.498	8.988	18	27 85
1922	1.138	19.712	13.965	27	47 14
1923	1.608	22.031	16.730	32	57 85
1924	1.905	24.588	18.942	36	66 42
1925	1.790	26.475	21.707	41	77 14
1926	1.724	27.567	23.366	44	83 57
1927	2.034	26.326	23.325	35	67 74

On ne manquera pas de remarquer, en comparant les chiffres de 1913 et ceux de 1927, que malgré une augmentation du tonnage extrait, les bénéfices, traduits en francs or sont loin d'être restés au même niveau qu'avant guerre.

Cette diminution des bénéfices réels provient de ce fait que les prix de vente n'ont pas suivi l'indice général. Les conditions du marché des phosphates se sont profondément modifiées par suite surtout de l'intervention des produits marocains qui sont de teneur supérieure aux produits tunisiens. La concurrence est donc très vive entre nos colonies de l'Afrique du Nord. et ce ne sont pas les grandes Compagnies algériennes et tunisiennes qui ont jusqu'ici eu l'avantage. Cette situation ne semble pas s'être jusqu'ici sensiblement améliorée puisque Gafsa n'a produit que 589.000 tonnes pour les quatre premiers mois de 1928, ce qui est sensiblement inférieur à la moyenne des premiers mois de 1927.

Il convient cependant de remarquer que les premiers mois de l'année dernière avaient bénéficié d'une poussée de demandes quelque peu anormale : la grève anglaise ayant détourné de la Méditerranée une partie des navires charbonniers, il en est résulté, pour les livraisons de phosphates, un retard que les clients ont rattrapé pendant le premier semestre 1927. Il convient donc d'attendre les résultats totaux de 1928 pour pouvoir faire une comparaison objective.

On peut se demander d'ailleurs si l'excès du mal ne va pas décider les gouvernements intéressés à provoquer une entente entre les producteurs nord-africains qui mettrait fin à la concurrence actuelle.

À un autre point de vue, il semble qu'on puisse pronostiquer une certaine amélioration des conditions du marché des engrais. La décision récente des producteurs d'engrais synthétiques d'augmenter leurs prix de vente, celle des fabricants français de superphosphates d'élever leur prix de trois francs par sac, laissent à penser qu'une entente entre les producteurs d'engrais naturels et les fabricants d'engrais artificiels est sur la point d'être conclue.

Si ces nouvelles se confirmaient, il est hors de doute que la Compagnie de Gafsa, qui est le plus puissant exploitant de phosphates de l'Afrique du Nord, serait la première à en bénéficier. Au surplus, malgré les années difficiles qu'elle vient de traverser, la situation financière de la Société est restée extrêmement forte :

	1920	1927
ACTIF		

Immobilisations	108.045.174	123.079.395
Marchandis. et stocks	25.794.365	30.849.491
Débiteurs et créances à recouvrer	15.350.797	11.034.250
Réalisable	32.633.269	29.070.958
PASSIF		
Capital	36.000.000	39.000.000
Dette obligataire	15.000.000	15.000.000
Réserves et Provisions	51.812.717	51.517.930
Amortis. industriels	50.390.013	54.590.843
Exigible	8.782.711	9.532.928
Profits et pertes	27.567.649	26.326.858

L'action Gafsa a valu jusqu'à 2.560 en 1920, alors que le dividende n'était que de 16 fr. Aujourd'hui, le dividende est de 35 fr. et le titre vaut à peine plus de 1.000 francs. À ce prix, et en tenant compte des 72.000. cinquièmes de parts, la Bourse capitalise l'affaire à 513.510.000 fr. C'est loin, semble-t-il, d'être exagéré, étant donné l'importance de l'actif minier et immobilier de la Société, et si l'on songe que 26 millions de bénéfices nets ont été réalisés l'an dernier, malgré des conditions commerciales défavorables.

Annuaire Desfossés 1929, p. 1042 :

Gafsa :

Conseil d'administration : Beigbeder, M. Champin, W. d'Eichthal, A. Walewski, A. Mirabaud, E. Mirabaud, R. Sautter, L. de Nervo, M. Pellé, E. Mauclère, M. Renaudin, Røederer, Ch. Ascherson, J. Boissonnas, F. Basset.

Eugène MAUCLÈRE (1857-1933), président

Polytechnicien.
Ancien contrôleur général de l'armée.
Administrateur (1920), vice-président, puis président (1930) de Mokta-el-Hadid, www.entreprises-coloniales.fr/empire/Mokta-el-Hadid_1865-1986.pdf
administrateur de la Banque d'État du Maroc (AEC, 1922),
administrateur (1924), puis vice-président des Chemins de fer du PLM,
et conséquemment administrateur des Chemins de fer du Maroc (ca 1930), www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Ch._de_fer_Maroc.pdf
administrateur de Citroën (1927),
de la Société du Djebel-Djerissa, entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Djebel_Djerissa.pdf
de la Société immobilière et mobilière de l'Afrique du Nord (juin 1931),
président des Tréfileries et laminoirs du Havre (octobre 1931).
En outre président de la Cie métallurgique franco-belge de Mortagne-du-Nord (groupe Asturienne des Mines).

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 janvier 1929)

M. Mauclère a été élu président de la Cie des phosphates de Gafsa, en remplacement de M. Beigbeder qui résigne ses fonctions en raison de son âge.

EICHTHAL, William
(*Les Documents politiques*, mars 1929)

Régent de la Banque de France,
Associé de la Banque Mirabaud et Cie,
Administrateur : Banque de l'union parisienne, Banque de l'Algérie, Société financière, industrielle et commerciale, Société française d'études et d'entreprises, Assurances L'Union-Accidents, L'Union-Vie, L'Union-Incendie [n'en devient administrateur qu'en novembre 1930, à la mort d'Albert Mirabaud, après en avoir été commissaire pendant trente-trois ans], Minerais et métaux [Minemet], Mines de l'Oranie (Algérie), Compagnie de l'Orilla, [Phosphates et chemins de fer de Gafsa](#), Charbonnages de Beeringen (Belgique), Compagnie française des mines de Bor (Serbie), Mines de Huaron (Pérou), Mines d'Ouasta et Mesloula (Algérie), Mines de cuivre du Boléo [Mexique], Mines de la Doukovaia-Balka (Russie), Recherches et exploitations minières [CREM (filiale de la Cie industrielle du platine)], Société métallurgique et minière de Peñarroya, Société d'affinage de métaux [Affimet (Mexique)], Chemins de fer de l'Est, Chemins de fer d'intérêt local de l'Hérault, Usines à gaz du Nord et de l'Est, Société lyonnaise des eaux et de l'éclairage [SLEE], Société industrielle et financière d'électricité, Steaua française, Salins du Midi, Société française du Bazina [Tunisie].

Notes prises en Tunisie
DE L'ENFER AU PARADIS TUNISIEN
par Mirane-Marcelle DEFFINS.
(*Les Annales coloniales*, 30 mars 1929)

.....
Sfax. — Le quai Nord-Est est le domaine des compagnies phosphatières. Les mines de Gafsa possèdent là d'immenses entrepôts. Les bâtiments des compagnies des Phosphates tunisiens et du Djebel M'dilla sont de beaucoup moins importants. Il règne ici une activité prodigieusement moderne. La fièvre de la machinerie brûle l'air ensoleillé. Pas d'hommes — ou si peu. Des courroies transporteuses électriques chargent les navires. Et c'est à raison de 5.000 tonnes par jour que les cargaisons de phosphates sont déposées à fond de cale.

Fronts couronnés de sueur, bras amaigris, dos ronds des porteurs de jadis, en gardez-vous rancune à ce rival sans cœur ni cerveau : le Moteur ?

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER
ET DES PHOSPHATES DE GAFSA
(*Le Temps*, 9 juin 1929)

L'assemblée générale des actionnaires, tenue le 27 mai, a approuvé les comptes de l'exercice 1928, faisant apparaître après affectation de 6.631.584 fr. 66 aux amortissements, un bénéfice net de 19 millions 922.350 francs.

Le dividende a été fixé à 35 francs par action A et B et à 69 fr. 64 par cinquième de part et 348 fr. 40 par part entière. Ces sommes seront mises en paiement à partir du 25 juin.

Le rapport du conseil indique que les livraisons de phosphates ont été de 1 million 885.732 tonnes, dont 16.286 vendues en Tunisie. La situation au début de 1928 permettait de compter sur un tonnage plus élevé, mais beaucoup de fabricants européens de superphosphates ont restreint leurs enlèvements. La consommation de phosphates en Europe a été de 5.600.000 tonnes en 1928 contre 6.130.000 tonnes pour 1927. Le rapport constate que des symptômes de reprise ont semblé se manifester dans les derniers mois de l'année dernière et une certaine tendance au raffermissement des cours est constaté.

Le rapport du conseil donne d'autre part les renseignements suivants :

Nos exploitations minières ont produit 1 million 965.640 tonnes.

849.586 tonnes ont été extraites du gisement de Metlaoui, 865.738 tonnes de Redeyef et 250.316 de Moularès. Ces tonnages ont été suffisants pour répondre à nos livraisons, mais la main-d'œuvre a été beaucoup plus difficile à recruter que l'année précédente parce que les récoltes ont été plus abondantes dans l'Afrique du nord.

La hausse des salaires et le coût croissant des fournitures et approvisionnements ont entraîné une nouvelle augmentation des prix de revient.

Nos mines ont remis au chemin de fer 1 million 816.283 tonnes de phosphates, dont 1 million 565.173 tonnes ont été transportées au port de Sfax et 251.110 tonnes expédiées vers Soussse.

En dehors de nos phosphates et des approvisionnements destinés à nos exploitations, les transports effectués sur notre réseau pour le service public ont fourni une recette de 15 millions 197.818 fr. 57. Malgré une majoration de tarifs appliquée à partir du mois de juin, en compensation d'une nouvelle augmentation des traitements des agents de chemins de fer, ces recettes sont inférieures de 5 % à celles de 1927, par suite d'une certaine diminution du trafic, notamment pour la petite vitesse.

Les recettes du service public, réparties par ligne, représentent par kilomètre :

Pour la ligne de Sfax à Metlaoui, 49.180 fr. contre 53.820 en 1927 ;

Pour celle de Graïba à Gabès, 12.351 fr. contre 12.388 en 1927 ;

Pour celle de Metlaoui à Tozeur, 16.718 fr. contre 15.715 en 1927 ;

Pour les embranchements miniers, 11.319 fr. contre 9,414 en 1927.

D'après la nature des transports, elles se décomposent comme suit :

Grande vitesse :

184.440 voyageurs 2.442.821 96

Bagages, messageries, etc. (3,362 tonnes) 460.643 15

Perte vitesse (460.890 tonnes) 12.294.353 46

Les chiffres ci-dessus ne comprennent pas l'impôt sur les transports fixé à 25 %, qui, pour les marchandises notamment, est plus élevé en Tunisie qu'en aucun autre pays. Sur l'ensemble des transports effectués pour la compagnie et le public, cet impôt a procuré, en ce qui concerne notre réseau, 13.192.060 francs au gouvernement tunisien en 1928.

Nous empruntons à notre confrère *Commentaires*, les échos suivants :

Les stocks de phosphates en Tunisie ont perdu de leur embonpoint, ramenés qu'ils sont de 1.244.000 tonnes (30 juin 1928), à 747.000 tonnes (30 juin 1929), mais l'effectif ouvrier a diminué lui aussi de 10.200 à 9.100, ce qui tient, en dehors de la grave pénurie de main-d'œuvre qui continue à sévir dans le Protectorat, aux restrictions volontaires que s'imposent les exploitations à basse teneur. « Gafsa », le « Dyr » et « Kef-Rebiba » (Saint-Gobain) se ressentent en effet de la concurrence des phosphates marocains. Les statistiques montrent d'ailleurs que l'extraction de « Gafsa » a fléchi de 170.000 tonnes durant les six premiers mois de 1929, tandis que les Phosphates tunisiens et M'Dilla bénéficient les premiers de la vogue du phosphate métallurgique, la seconde de la richesse relative de son minerai.

Dans l'ensemble, l'industrie phosphatière en Tunisie marque le pas. L'augmentation des expéditions cette année provient d'une reprise sur les stocks qui a sans doute amélioré la trésorerie des compagnies, mais non pas dissipé les craintes d'un combat inégal avec l'office chérifien

Congrès eucharistique de Carthage.

(*Bulletin mensuel de l'Office du protectorat français, Tunisie*, novembre 1929)

Le conseil d'administration de la société anonyme, chargée de l'organisation du congrès eucharistique International de Carthage, est ainsi composé :

.....
Secrétaire : M. Boissée, directeur de la Compagnie du chemin de fer et phosphates de Gafsa [*sic*].
.....

LÉGION D'HONNEUR

Ministère des affaires étrangères

(*Le Journal officiel de la République française*, 19 mars 1930)

(*Le Journal des débats*, 20 mars 1930)

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} avril 1930, p. 278)

Promotion à titre français

Chevaliers

Durandeu (Louis-Charles), directeur du chemin de fer Sfax-Gafsa. Plus de 20 ans de services.

PHOSPHATES ET CHEMIN DE FER DE GAFSA

(*Le Journal des débats*, 28 mai 1930)

L'assemblée ordinaire, réunie le 26 courant, a approuvé les comptes de l'exercice 1929, publiés dans nos feuilles du 13 mai. Comme nous l'avons annoncé, le dividende brut a été maintenu à son chiffre antérieur, soit 35 francs par action A et B, à 69 fr. 64 par cinquième de part bénéficiaire et 348 fr. 20 par part entière, payable à partir du 25 juin.

COMPAGNIE DES PHOSPHATES ET DU CHEMIN DE FER DE GAFSA
(*L'Africain*, 20 juin 1930)

[...] MM. Jean Boissonnas et Eugène Mauclère, administrateurs sortants, ont été réélus.

COMPAGNIE DES PHOSPHATES ET DU CHEMIN DE FER DE GAFSA
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juillet 1930, p. 566-567)

Le rapport présenté à l'ass. du 26 mai insiste sur la gravité de la question de la main-d'œuvre en Tunisie :

« La prod. de nos mines a été de 1 million 693.610 t. (c- 1.965.640 en 1928) dt 718.026 t. (c- 849.586) p. la mine de Metlaoui, 739.331 t. (c- 865.788) p. celle de Redeyef, et 236.253 t. (c- 230.316) p. celle de Moularès. L'infériorité des chiffres de 1929, par rapport à ceux de 1928, tient surtout à ce que les récoltes exceptionnellement abondantes ont amené beaucoup d'indigènes à abandonner le travail des mines pendant le 2^e sem. L'appoint nécessaire p. compléter les tonnages que nous avons à livrer à nos acheteurs, soit 349.747 t., a été prélevé sur les importants stocks de phosphate que nous possédions, tant sur le carreau des mines que dans les ports d'embarquement.

Malheureusement, p. 1930, alors que, par suite de ces prélèvements, nous ne disposons plus que de stocks très réduits, la situation se présente défavorablement en ce qui touche le recrutement de nos ouvriers mineurs. Contrairement à notre attente, basée sur une longue expérience, les rentrées ont été, en décembre et en janvier, beaucoup moins nombre que d'ord. et les vides causés par les nbx départs de l'année dernière n'ont pas été comblés. L'AFN, en particulier la Tunisie et l'Algérie, subit une crise de main-d'œuvre qu'ont aggravée les bonnes récoltes de 1928 et 1929 ainsi que les grands travaux exécutés en Algérie, notamment ceux qui ont été entrepris ou intensifiés à l'occasion du Centenaire. Tandis que les besoins en ouvriers, tant p. l'agriculture que p. l'industrie, augm. normalement, les ressources en main-d'œuvre diminuent plutôt, tant par suite des restrictions édictées dans divers pays comme le Maroc et la Tripolitaine, contre l'émigration, que par la tendance des indigènes à réduire le nombre de leurs journées de travail à mesure que leurs salaires augm. »

.....

Annuaire Desfossés 1931, p. 1067 :

Gafsa :

Conseil d'administration : Beigbeder, M. Champin, W. d'Eichthal, A. Walewski, A. Mirabaud, E. Mirabaud, R. Sautter, L. de Nervo, M. Pellé, E. Mauclère, M. Renaudin, Røederer, Ch. Ascherson, J. Boissonnas, F. Basset, **M. de Robert**.

LA VIE ECONOMIQUE
Les phosphates
(*Les Annales coloniales*, 10 janvier 1931)

Les phosphates embarqués par la Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa, pendant l'année 1930. ont atteint les quantités suivantes : port de Sfax : 1.422.057 tonnes ; port de Sousse : 291.716 tonnes ; total : 1.718.773 tonnes.

Phosphates de Gafsa
(*Les Annales coloniales*, 12 janvier 1931)

Les expéditions pour l'année 1930 se sont chiffrées par 1.714.000 t. contre 2.043.357 t. pour 1929 et 1.885.732 t. pour 1928. Le premier semestre a été affecté par le manque de main-d'œuvre ; au cours du second semestre, les expéditions se sont ressenties de la crise que ressentent l'agriculture et le marché des engrais.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} février 1931, p. 119)

Lacas (ECP, 1909), dir. des exportations de la Cie de Gafsa, à Metlaoui.

COMPAGNIE DES PHOSPHATES ET DU CHEMIN DE FER DE GAFSA
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juin 1930, p. 527)

Bénéf. de 28.972.600 fr. ramené après 5.550.250 fr. d'amortissement à 18.422.350 fr., en retrait de 1,5 MF sur l'an dernier.

Maintien du dividende grâce au prélèvement de 1,5 MF sur la rés. constituée l'an dernier.

Ratification de la nom. de M. Alfred Roux et réélection de Marcel Chamin et Charles Ascherson, adm.

.....
Chemins de fer. — [...] Le conseil, dans son rapport, proteste contre l'exagération de l'impôt sur les transports établi par le gouv. tunisien. Cet impôt de 25 % sur toutes les recettes, y compris celles correspondant au transport par la société de ses propres phosphates et approvisionnements, a absorbé 11.270.908 fr. en 1930.

Domaine agricole. — L'année a été très médiocre dans le Sud-Tunisien. Pourtant, la récolte de céréales a fourni un sérieux appoint pour les besoins du personnel et du cheptel. La récolte des olives ayant été insignifiante, l'huilerie n'a pas été mise en activité.

La production minière des colonies françaises
par Georges Nouvelle,
député de Saône-et-Loire,
vice-président de la Commission des Colonies,
vice-président de la Commission des Mines.
(*Les Annales coloniales*, 11 août 1931)

[...] La Compagnie de Gafsa possède les gisements de Metlaoui et de Redeyef reliés au port de Gafsa [*sic* : *Sfax*] par un chemin de fer de 243 kilomètres, ainsi que la concession d'Aïn Moularès dont les produits sont dirigés sur Sousse par voie de fer ; le personnel occupé est de 5 à 6.000 ouvriers.

La Société des phosphates tunisiens possède la concession de Kalaâ-Djerba, reliée à Tunis par voie ferrée ; elle occupe 1.400 ouvriers et produit 400.000 tonnes de phosphates. La Compagnie du Dyr possède Kalerat-es-Senam où elle occupe 400 ouvriers. Enfin, Saint-Gobain est installé à Rebiba, que le chemin de fer relie également à Tunis. Le manque de main-d'œuvre paralyse sensiblement le développement des mines tunisiennes. [...]

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des affaires étrangères
(*Les Annales coloniales*, 10 septembre 1931)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 septembre 1931, p. 797)

PROMOTION DU CINQUANTENAIRE DE LA TUNISIE

À l'occasion du cinquantenaire de la Tunisie, sont promus ou nommés dans l'Ordre national de la Légion d'honneur :

Commandeur :

MM. Pellé, ingénieur en chef, administrateur délégué de la Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa ...

Phosphates de Gafsa
(*Les Annales coloniales*, 21 mai 1932)

Les Phosphates de Gafsa se défendent à 314 contre 325, les bénéfices nets pour l'exercice 1931 ressortent à 7.308.032 fr. contre 23.978.600 francs en 1930, fléchissement important provenant de la forte diminution des expéditions de minerais et de la dévaluation de la livre pendant le dernier trimestre de 1931, le dividende sera limité à l'intérêt statutaire de 5 fr. par action A et B.

COMPAGNIE DES PHOSPHATES
ET DU CHEMIN DE FER DE GAFSA
(*Les Annales coloniales*, 4 juin 1932)

Les actionnaires, réunis le 30 mai, en assemblée ordinaire, ont approuvé les comptes de l'exercice 1931, après 2 millions 358.082 francs d'amortissements industriels, un solde bénéficiaire net de 4.950.000 francs.

Sur la proposition du conseil, l'assemblée a décidé la distribution aux actions de l'intérêt statutaire de 5 %, absorbant 1.950.000 francs, le surplus de 3 millions de francs étant affecté à une provision spéciale.

Le dividende sera donc de 5 francs par action, payable le 1^{er} juillet, à raison de 4 fr. 20 net an nominatif et 2 fr. 83 au porteur.

MM. Maxime Pellé et Maxime Renaudin, administrateurs sortants, ont été réélus.

Annuaire Desfossés 1933, p. 1117 :

Gafsa :

Conseil d'administration : Beigbeder, pdt hon. ; E. Maucière, pdt ; W. d'Eichthal, v.-pdt ; M. Pellé, adm. dél.-v.-pdt ; M. Champin, A. Walewski, E. Mirabaud, R. Sautter, L. de Nervo, M. Renaudin, Røederer, Ch. Ascherson, J. Boissonnas, F. Basset, A. Roux, M. de Robert.

GAFSA

(*Les Annales coloniales*, 14 janvier 1933)

Les phosphates exportés par la « Compagnie des Phosphates et du Chemin de fer de Gafsa », pendant l'année 1932, ont atteint les chiffres suivants : port de Sfax, 939.370 tonnes ; port de Sousse ; 219.255 tonnes. Au total : 1.158.625 tonnes.

PHOSPHATES DE GAFSA

(*Les Annales coloniales*, 27 mai 1933)

Les comptes arrêtés au 31 décembre 1932 qui seront présentés à l'assemblée du 6 juin font ressortir un bénéfice brut. de 12 millions 549.668 fr. contre 8.101.615 fr., auquel s'ajoute les produits divers : 963.020 fr. contre 1.416.865 fr.

Déduction faite des frais généraux à Paris, le solde créditeur de l'exercice s'établit à 11.470.335 fr. contre 7.308.082 fr. permettant la répartition d'un dividende de 15 fr. contre 5 fr. par action A ou B et 23 fr. 21 contre rien par cinquième de part.

PHOSPHATES ET CHEMIN DE FER DE GAFSA

(*Les Annales coloniales*, 10 juin 1933)

Les comptes de l'exercice 1932, qui se soldent par un bénéfice de 11.470.335 fr., [ont été approuvés par l'assemblée ordinaire du 6 juin. Sur la proposition du conseil, le dividende a été fixé à 15 francs brut par action, à 23 fr. 21 brut par cinquième de part et à 116 fr. 05 par part entière.

Quitus de la gestion de M. [Raoul] Sautter, administrateur décédé, a été donné à sa succession. D'autre part, M. William d'Eichthal, Eugène Mirabeau et Léon de Nervo ont été réélus.

Au cours de l'exercice 1932, il a été extrait des mines 1.169.809 tonnes de phosphates contre 1.348.449 en 1931. L'activité des mines a, d'ailleurs, été réglée sur les livraisons et cela afin de ne pas augmenter l'importance des stocks. De plus, de gros efforts ont été faits dans le but de réduire les dépenses d'exploitation.

Les mines ont remis au chemin de fer 1 million 263.000 tonnes de phosphates sur lesquelles 1.053.140 tonnes ont été expédiées vers Sfax et 209.950 tonnes vers Sousse. En 1931, le tonnage transporté avait été de 1.222.246 tonnes, dont 1.023.852 tonnes vers le premier port et 198.594 tonnes vers le second.

D'un autre côté, le nombre de voyageurs ayant utilisé le chemin de fer s'est élevé à 103.886 contre 139.405 l'année précédente ; enfin, le tonnage des marchandises diverses a atteint 366.332 tonnes contre 463.075 tonnes.

Les livraisons de phosphates, en 1932, ont atteint 1.158.627 tonnes contre 1.239.325 en 1931. La diminution est donc faible puisqu'elle n'est que 6,5 % entre 1932 et 1931. Mais si on compare les livraisons à celles effectuées en 1930 et en 1929, la diminution est alors respectivement de 32 et de 44 %.

MORT DE MAUCLÈRE JEAN DE NERVO, PRÉSIDENT

TUNISIE
L'industrie phosphatière
(*Les Annales coloniales*, 31 octobre 1933)

Les sociétés phosphatières tunisiennes se sont efforcées d'améliorer la teneur de leurs produits. Dans la plupart des gisements exploités sur le territoire de la Régence, le phosphate naturel extrait, titre entre 58 et 64 %, il dépasse rarement 65.

Un traitement est nécessaire bien souvent pour obtenir la catégorie 63-68, et presque toujours pour la catégorie 65-70.

Or, les qualités supérieures sont de plus en plus demandées au détriment de la dernière qualité.

Les exploitants tunisiens se sont donc trouvés conduits à rechercher le moyen de réaliser une amélioration de leurs produits.

Des essais d'enrichissement du phosphate par lavage, entrepris à la carrière du Meheri-Zebbeus [Phosphates tunisiens] n'ont pas donné de bons résultats ; par contre, la méthode d'enrichissement pneumatique a été pratiquée avec succès par la Compagnie de Gafsa, à Aïn-Moularès et par la Compagnie M'dilla* à M'dilla.

Cette méthode consiste à utiliser la différence de densité des particules du phosphate et des stériles, qu'on sépare par un courant d'air ascendant.

PHOSPHATES DE GAFSA
(*Le Temps*, 11 novembre 1933)

Les expéditions de phosphate du mois d'octobre se sont élevées à 87.549 tonnes contre 127.328 tonnes en septembre et 75.590 tonnes en octobre 1932. Expéditions des dix premiers mois de cette année, 1.067.305 tonnes contre 869.524 tonnes pour la période correspondante de 1932.

PHOSPHATES DE GAFSA
(*Les Annales coloniales*, 26 mai 1934)

Le compte de Profits et pertes de l'exercice 1933, dont les résultats seront présentés à l'assemblée du 4 juin, fait apparaître 17.569.725 fr. de bénéfice brut (contre 12.549.666 fr. en 1932) et 1.323.4117 fr. d'intérêts des placements et divers (contre 963.020 francs). Au débit de ce compte, les frais généraux s'élèvent à 1.839.566 francs contre 1.890.764 francs. Le solde créditeur de l'exercice ressort à 16.915.092 francs,

contre 11.470.335 francs pour l'exercice précédent, Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, le Conseil ayant dû renoncer, pour le moment, pour des raisons d'ordre fiscal, à la transformation des primes d'émission et des parts de fondateur en actions, proposera le remboursement aux actionnaires d'une somme de 10 francs net par action, à prélever sur la réserve spéciale leur appartenant, constituée par les primes d'émission.

Il proposera, en outre, de fixer le dividende net à 15 francs par action nominative et à 25 fr. 19 par cinquième de part nominatif.

Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} août 1934)

Du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 1932, qui vient de paraître, nous détachons les extraits suivants :

Mines. — Nos mines ont produit, l'année dernière, 1.324.821 tonnes de phosphate contre 1.109.809 tonnes en 1932.

Sur ce chiffre, 406.473 t. (contre 457.267 t. en 1932) proviennent du gisement de Metlaoui, 594.952 t. (contre 527.584 t. en 1932), du gisement de Redeyef, et 322.564 t. (contre 184.958 t. en 1932) du gisement de Moularès.

L'activité de nos mines a été, comme l'an dernier, réglée d'après nos livraisons, afin de ne pas modifier sensiblement le tonnage total des stocks, tant aux mines qu'aux ports. Pour atteindre ce but, nous avons dû ralentir notablement la mine de Metlaoui, qui ne produit que le titre 58/63, et pousser au contraire l'extraction à Redeyef et à Moularès qui produisent des phosphates de titre supérieur.

Le ralentissement de l'extinction de Metlaoui a été obtenu en fermant provisoirement divers quartiers de cette mine et en chômant à ce siège un peu plus fréquemment qu'aux deux autres.

Nous avons poursuivi nos efforts pour diminuer notre prix de revient en adaptant aussi exactement que possible nos moyens à la production réduite actuelle, en concentrant nos chantiers et en essayant de nouvelles méthodes de dépilage pour améliorer le rendement.

Nous n'avons effectué, au cours de l'année 1933, aucun travail complémentaire de premier établissement, notre équipement étant surabondant pour faire face aux besoins actuels ; nos comptes de premier établissement ont légèrement diminué par suite de la suppression de quelques installations réformées.

Chemins de fer. — Nos mines ont remis au chemin de fer en 1933 : 1.398.670 t. dont 1 million 152.337 vers Sfax et 240.333 t. vers Sousse.

L'année précédente, le chemin de fer avait transporté 1.053.140 t. vers Sfax et 209.950 t. vers Sousse.

En dehors du trafic propre à notre Compagnie, notre réseau a transporté 95.368 voyageurs (contre 103.880 en 1932) et 412.846 t. de marchandises diverses consistant principalement en phosphates provenant des mines desservies par notre ligne principale.

Embarquement. — Nous avons embarqué à

Sfax 1.035.996 t. de phosphate et à Sousse 214.570 t.

On a mis en service à Sfax des basculeurs de wagons perfectionnés qui ont donné une entière satisfaction.

Service commercial. — Nous avons livré en 1933, 1.296.120 t. de phosphate. Sur ce total, 45.552 t. ont été fournies à divers acheteurs tunisiens, 70.061 t. envoyées au Japon ; le solde a été expédié en Europe où la France a absorbé à peu près la moitié de

nos livraisons et l'Italie le sixième, le surplus s'étant réparti entre les autres pays européens et principalement en Hollande, Grande-Bretagne, Belgique, Espagne et Portugal.

Par rapport à 1932, nos ventes marquent un accroissement de 137.493 t. Une partie de cette augmentation provient du développement de nos ventes en Tunisie, ainsi qu'au Japon où les débouchés ne peuvent être qu'occasionnels.

Au point de vue de la consommation en général, l'Europe a absorbé 760.000 t. de plus que l'an dernier. Ce chiffre représente la différence entre une augmentation de 825.000 t. sur les phosphates de haute teneur, et une réduction de 65.000 t. sur ceux à basse teneur. Bien que cette dernière diminution n'ait pas affecté les livraisons de notre Compagnie, il faut noter cette tendance à la recherche des phosphates riches, dont profitent notamment les producteurs américains et russes.

Ce n'est qu'au prix de pénibles efforts que les mines d'Algérie et de Tunisie pouvaient lutter pour modifier cette situation, aggravée par la concurrence qu'elles se faisaient entre elles. Le gouvernement français et les trois gouvernements de l'Afrique du Nord se sont émus de cet état de choses et, sous leurs auspices, il s'est constitué un organisme de vente en commun des phosphates d'Algérie et de Tunisie dans lequel les producteurs ont obtenu une participation correspondant approximativement au pourcentage moyen réalisé par eux au cours des cinq dernières années.

L'Office chérifien des phosphates [OCP] ne fait pas partie de ce comptoir, mais une convention est intervenue fixant ses relations avec l'organisme nouveau et réalisant une liaison qui assure l'unité de vues, en réunissant dans les mêmes mains la gérance du Comptoir et la direction commerciale de l'Office chérifien.

Pour assurer une compensation aux vendeurs qui n'auraient pas livré leur tonnage et pour permettre aux phosphates de bas titres de suivre les prix en baisse, une caisse de péréquation a été créée par le Comptoir. Cette caisse est alimentée par une contribution des participants et par un versement du gouvernement tunisien, variable suivant le tonnage expédié. Nous considérons cette caisse comme une pièce maîtresse du nouvel organisme et il faut rendre hommage à la clairvoyance du Résident général de Tunisie : cette caisse n'a pu se créer en effet que grâce à l'intervention de la Tunisie directement intéressée au salut des phosphates de basse teneur.

Ces dispositions ont été réalisées en juillet 1933 et l'organisation fonctionne normalement depuis lors. Il ne faut pas cependant s'exagérer les résultats que l'on peut en attendre. Sans doute, elles ont fait disparaître la concurrence ruineuse que se faisaient entre eux les phosphatiers de l'Afrique du Nord, mais ceux-ci restent en face de producteurs étrangers qui bénéficient de l'élasticité momentanée que leur donne la dévalorisation de leurs monnaies. Bien que divers arrangements soient intervenus, en particulier avec les importateurs américains, le Comptoir est obligé de se conformer aux prix de la concurrence mondiale, sous peine de voir baisser le tonnage auquel il peut prétendre et d'aggraver ainsi le prix de revient de ses participants. Seule une reprise importante de la consommation modifierait nettement la situation, et ce facteur échappe à l'action du Comptoir. De plus, en ce qui nous concerne, nos ventes s'échelonnent sur plusieurs années, ce n'est que progressivement que nous bénéficierons de l'amélioration qui se produirait.

PHOSPHATES DE GAFSA
(*Le Temps*, 8 mai 1935)

Le conseil proposera à la prochaine assemblée la répartition d'un dividende brut de 20 francs par action et de 34 fr. 82 par cinquième de part. Pour l'exercice 1933, il avait été distribué un dividende net de 15 francs par action et de 25 fr. 19 par cinquième de

part. Il sera offert, en outre, aux actionnaires un remboursement de 12 francs net par action à prélever sur la réserve spéciale leur appartenant. L'an dernier ce remboursement avait été de 10 francs net.

PHOSPHATES ET CHEMIN DE FER DE GAFSA
(*Les Annales coloniales*, 21 mai 1935)

Les comptes de l'exercice 1934 se soldent par un bénéfice net de 17.993.282 francs contre 16.915.092 francs en 1933. Le conseil proposera à l'assemblée du 3 juin de fixer le dividende à 20 francs brut par action (contre 15 francs net) et 34 fr. 82 brut par cinquième de part (contre 25 fr. 10 net). Il proposera également le remboursement d'une somme de 12 francs net par action contre 10 franc l'an dernier, cette somme étant à prélever sur la réserve spéciale appartenant aux actionnaires.

PHOSPHATES DE GAFSA
(*Le Temps*, 21 mai 1935)

Le bénéfice de l'exercice 1934 ressort à 17.993.282 francs contre 16.915.092 francs précédemment. Rappelons que le conseil proposera à la prochaine assemblée la répartition d'un dividende brut de 20 francs par action contre 15 francs précédemment, et de 34 fr. 82 contre 25 fr. 19 par dixième de part. En outre, un remboursement de 12 francs par action sera effectué.

GAFSA
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 juin 1935)

L'exercice en cours se présente de façon un peu moins favorable pour le tonnage expédié, mais le relèvement des prix de ventes permet d'espérer des résultats du même ordre que pour 1934.

Les actionnaires, réunis le 3 Juin, en assemblée ordinaire, ont approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1934, accusant un solde bénéficiaire de 17.993.282 fr. et voté la répartition proposée par le conseil, notamment l'affectation de 1.757.107 fr. aux amortissements industriels, de 2 millions 800.000 fr. à la réserve pour amortissement des actions, de 2.600.000 fr. au fonds de prévoyance.

L'assemblée a fixé le dividende à 20 fr. par action et à 34 fr. 82 par cinquième de part de bénéfices. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 25 juin, à raison de net : actions nominatives et actions mixtes, 16 fr. 60 et 17 fr. 60, suivant qu'elles sont soumises à l'impôt de 17 ou de 12 % ; actions au porteur, 15 fr. 17 ; cinquièmes de parts nominatifs et mixtes, 28 fr. 90 et 30 fr. 64 ; au porteur, 27 fr. 07

L'assemblée, sur la proposition du conseil d'administration, a également décidé, eu égard à l'aisance de la trésorerie, un remboursement de 12 fr. net par action, payable à la même date que le dividende.

La nomination de M. Pierre Mirabaud ²⁹, comme administrateur, a été ratifiée. MM. David Beigbeder, Jacques Puerari et le comte Roederer, administrateurs sortants, ont été réélus.

Il a été extrait des mines, au cours de l'exercice, 1.190.493 tonnes contre 1.334.321 tonnes en 1933. Sur ce chiffre, 334.525 tonnes proviennent du gisement de Metlaoui, 583.023 tonnes du gisement de Redeyef et 272.946 tonnes du gisement de Moularès. La production a été réglée, comme les années précédentes, sur les livraisons afin de ne pas augmenter l'importance des stocks.

Les exploitations minières ont expédié vers les ports, en 1934, 1.226.162 tonnes de phosphates, dont 978.457 vers Sfax et 246.695 vers Sousse. Le réseau a transporté 91.746 voyageurs contre 96.368 en 1933 et 468.216 tonnes de marchandises diverses contre 412.846 en 1933.

La Société a embarqué à Sfax 925.257 tonnes et à Sousse 268.341 tonnes de phosphate.

Elle a livré 1.227.066 tonnes de phosphate, dont 62.468 ont été fournies à divers acheteurs tunisiens, le surplus étant expédié en Europe. Ces livraisons marquent une diminution de près de 70.000 tonnes par rapport à 1933, due à la cessation des livraisons au Japon, où les prix, du fait de la baisse de la livre, cessaient d'être acceptables.

Les statistiques révèlent, pour l'année 1934, une augmentation de consommation d'environ 500.000 tonnes de phosphate en Europe, mais fournie en majeure partie par les phosphates de hauts titres, que seuls produisent le Maroc, la Russie et l'Amérique.

Le Comptoir des Phosphates d'Algérie et de Tunisie a fonctionné d'une manière satisfaisante. Cet organisme a, en particulier, fait disparaître la concurrence acharnée que se faisaient les mines de l'Afrique du Nord. Il a également réalisé une baisse intéressante des frets et, malgré l'influence des hauts titres, maintenu les prix au départ, sans pouvoir toutefois réaliser une hausse qui eût été légitime.

Dans son allocution, le président a insisté sur les heureux résultats donnés par le Comptoir, qui a permis notamment le maintien du tonnage des ventes de la Société en Europe, malgré la désaffection qui frappe les phosphates à bas titres favorisée par les monnaies dévaluées.

Des actionnaires ayant exprimé par lettre leur étonnement que la société conserve d'importantes disponibilités, le président a fait observer que celles-ci étaient nécessaires à la société, notamment en raison des difficultés rencontrées pour la rentrée des créances étrangères, des à-coups subis dans les expéditions du fait de l'abstention des acheteurs ou des difficultés soulevées par leurs gouvernements ; enfin, la société doit se préoccuper des suites de la désaffection croissante pour les phosphates à bas titres.

Il faut observer que la distribution faite cette année à titre de dividende et de remboursement de prime d'émission dépasse 16 millions, c'est-à-dire à peu près l'intégralité des sommes gagnées en 1934.

En ce qui concerne l'exercice en cours le président a indiqué qu'il se présentait dans des conditions moins favorables au point de vue du tonnage, en raison du ralentissement de la consommation en France où se trouvent les clients les plus importants. Les prix se sont un peu améliorés, grâce à la politique du Comptoir, et cette amélioration tend à compenser l'aggravation du prix de revient entraînée par la diminution de l'extraction. Il semble donc que, sauf imprévu les résultats de 1935 doivent être du même ordre que ceux de 1934.

²⁹ Pierre Mirabaud (1877-1944) : fils de Gustave (ci-dessus). Associé de la maison de banque Mirabaud et Cie. Son représentant dans diverses sociétés, en particulier comme président des Mines de Ouasta et Mesloulia (Algérie). Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Ouasta-Mesloulia.pdf

Au sujet de la désaffectation des acheteurs pour les phosphates pauvres, le président a indiqué que la Société étudiait des procédés destinés à enrichir les minerais pauvres de la société.

PHOSPHATES DE GAFSA
(*Les Annales coloniales*, 6 juin 1935)

L'assemblée ordinaire du 3 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1934, accusant un solde bénéficiaire de 17.993.282 fr., et a fixé le dividende à 20 fr. par action, à 34 fr. 82 par cinquième de part et à 174 francs 10 par part entière.

L'assemblée a également décidé le remboursement aux actionnaires d'une somme de 12 francs net par action, à prélever sur la réserve spéciale leur appartenant.

Il a été affecté 1.757.107 fr. aux amortissements industriels, 2.800.000 fr. à la réserve pour amortissements des actions et 2.500.000 fr. au fonds de prévoyance.

Le rapport du conseil signale que la production des mines a atteint 1.190.493 tonnes contre 1.331.321 tonnes en 1933.

L'assemblée a réélu administrateurs MM. David Beigbeder, Jacques Puerari et le comte [Pierre] Roederer. Elle a confirmé en outre la nomination de M. Pierre Mirabaud comme administrateur en remplacement de M. William d'Eichthal, décédé [le 15 juillet 1934].

NÉCROLOGIE
David Beigbeder
(*Le Journal des débats*, 18 août 1935)

Nous apprenons le décès de M. Beigbeder, ingénieur, président honoraire des compagnies de Mokta-el-Hadid et Gafsa, de la Société commerciale d'affrètements et de commission, de la Chambre syndicale des mines métalliques, officier de la Légion d'honneur, rappelé à Dieu au cours de sa quatre-vingt-huitième année, le 12 août 1935, dans sa propriété d'Autivielle (Basses-Pyrénées).

La cérémonie religieuse a été célébrée en l'église protestante de Sauveterre-de-Béarn.

De la part de M^{me} Beigbeder, sa veuve ; M. et M^{me} Gaston Bouffé ; M. et M^{me} Louis Beigbeder M. et M^{me} H. Donnedieu de Vabres ; M. et M^{me} Jean Beigbeder, ses fils et filles.

Pantouflage
Le Crapouillot
« Les 200 familles »
(mars 1936)

7° Administration préfectorale. Colonies. Divers.

Gaston Boulogne ³⁰ (Phosphates de Gafsa).

PHOSPHATES ET CHEMINS DE FER DE GAFSA
(*Les Annales coloniales*, 2 juin 1936)

L'assemblée ordinaire du 25 mai, présidée par M. de Nervo, a approuvé les comptes de l'exercice 1935. Le solde du compte de profits et pertes, y compris les intérêts de placement de fonds et déduction des frais généraux. Le dividende brut des actions a été maintenu à 20 fr. et celui des cinquièmes de part de bénéficiaire à 34 fr. 82.

Il a été décidé de prélever sur le compte réserves aux actionnaires la somme nécessaire pour verser aux actionnaires fr. net par action, payable à la même époque que le dividende. Toutefois, pour les actions au porteur, le montant du remboursement sera réduit à 11 fr. 60, ainsi que pour les actions nominatives depuis moins de six mois. L'assemblée a confirmé la nomination de M. Hector Bouruet-Aubertot faite en remplacement de M. David Beigbeder, administrateur décédé, et MM. Jean Boissonnas et Gaston Boulogne ont été réélus administrateurs.

COMPAGNIE DES PHOSPHATES DE GAFSA
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juin 1936)

Les comptes de l'exercice 1935 ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 1936, présidée par M. Léon de Nervo. Le solde du compte profits et pertes, y compris les intérêts de placements de fonds et déduction faite des frais généraux, s'élève à 15.533.172 fr., inférieur de 2.400.000 fr. environ au chiffre correspondant de l'exercice précédent. Cette différence est la conséquence de la diminution des livraisons. Le dividende brut a été fixé à 20 fr. par action et à 34 fr. 82 par cinquième de part bénéficiaire et sera mis en paiement à partir du 11 juin contre remise du coupon 55 et sous déduction des impôts.

L'assemblée, sur la proposition du conseil, a également décidé eu égard à l'aisance de la trésorerie, un remboursement de 12 fr. net par action, payable à la même date que le dividende.

Toutefois, le montant du remboursement sera réduit à 11 fr. 60 pour les actions au porteur et les actions nominatives depuis moins de six mois, conformément au décret-loi du 16 juillet, 1935, interdisant à la Compagnie de prendre à sa charge toute fraction d'impôt supérieur à 18 %.

L'assemblée a ratifié la nomination, comme administrateur, de M. Bouruet-Aubertot³¹, en remplacement de M. Beigbeder, décédé, et réélu MM. Jean Boissonnas et Gaston Boulogne.

La production des mines a été, cette année encore, réglée sur les livraisons, afin de ne pas augmenter l'importance des stocks.

³⁰ Gaston Boulogne (1865-1942) : polytechnicien, il fait carrière pendant trois décennies dans l'administration algérienne, puis devient membre du conseil de surveillance de la Société algérienne de navigation pour l'Afrique du Nord (Ch. Schiaffino et Cie)(1922), administrateur de Mokta-el-Hadid, de Gafsa, etc. Finalement président de la Société du Djebel-Djerissa et de la Cie foncière de la Méditerranée. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Cie_fonciere_Mediterranee.pdf

³¹ Hector Bouruet-Aubertot (1867-1952) : ECP, 1891. Administrateur (1898), puis président du Chemin de fer de l'Est-Algérien, administrateur des Minerais de fer de Krivoï-Rog (1898), de Mokta (1910), de Djebel-Djerissa (1938), vice-président du PLM... Marié à Madeleine Homberg, sœur aînée d'Octave, le fondateur de la SFFC.

L'extraction totale des mines au cours de l'exercice a été de 995.058 tonnes de phosphate contre 1.090.493 tonnes en 1934.

Malgré la réduction de l'extraction, le prix de revient a pu être à peu près maintenu à son niveau de l'an dernier.

La Société a continué, au cours de l'année, la réfection de la station centrale de Redeyef. À la mine de Moularès, elle a apporté diverses améliorations à l'usine d'enrichissement et a procédé à un essai intéressant de havage mécanique dans les tailles, en vue de la concentration de l'exploitation.

Les exploitations ont expédié vers les ports, en 1935, 1.037.826 tonnes de phosphates, dont 781.627 tonnes ont été dirigées sur Sfax et 256.199 tonnes sur Sousse. Le réseau a, en outre, transporté 125.263 voyageurs contre 91.746 en 1934 et 368.810 tonnes de marchandises diverses ; dans ces marchandises figure particulièrement le phosphate de la Mine de M'Dilla.

Les transports ainsi effectués pour le public ont fourni une recette de 10.507.320 fr., en diminution de près de 400.000 fr. sur la recette correspondante de 1934, et inférieure de 50 % à la recette des années les plus prospères.

La concurrence de l'automobile a continué à se faire sentir sur le réseau, aussi bien pour le transport des marchandises courantes que pour celui des voyageurs.

Le gouvernement tunisien a maintenu au même taux, pendant tout cet exercice, le lourd impôt qui frappe les transports par voie ferrée dans la Régence. Il a, en outre pris, au mois d'août, des décrets-lois analogues, aux décrets français, qui obligent la Société à une retenue sur les salaires des agents du chemin de fer. Contrairement à ce qui s'est passé en France, cette retenue ne constitue pas une diminution de dépenses pour la compagnie ; le gouvernement tunisien en a fait porter le montant à un « compte d'attente » dont il se réserve de disposer ultérieurement.

La Société a embarqué à Sfax 776.630 tonnes et à Sousse 252.574 tonnes de phosphate. Ses installations d'embarquement ont fonctionné durant toute l'année à son entière satisfaction.

La Société a livré, en 1935, 1.055.577 tonnes de phosphate, dont 36.373 ont été fournies à divers acheteurs tunisiens. Le surplus a été expédié en Europe, principalement, en France, aux Îles Britanniques, en Italie, Espagne et Portugal, Belgique et Hollande. Les livraisons marquent une diminution d'environ 15 % par rapport à 1934, diminution qui porte particulièrement sur les fournitures en France.

Le marché européen a présenté d'ailleurs, dans son ensemble, un fléchissement marqué sur 1934. Si l'on fait abstraction de la consommation de l'U.R.S.S., sur laquelle les statistiques sont incertaines, on observe une chute de consommation de près de 300.000 tonnes.

La consommation générale de la France en phosphates de toutes qualités, qui paraissait s'être stabilisée pendant la période 1931-1934 à un million de tonnes, est tombée en 1935 à 792.000 tonnes, c'est-à-dire au-dessous de la moitié de la consommation normale pendant la période 1926-1930.

Le Comptoir des phosphates d'Algérie et de Tunisie a fonctionné d'une manière satisfaisante pendant toute l'année 1935 et toutes les livraisons ont été effectuées par son intermédiaire.

COMPAGNIE DES PHOSPHATES ET DU
CHEMIN DE FER DE GAFSA (Tunisie)
Société anonyme
Capital : 39.000.000 de francs
60, rue de la Victoire, Paris

Par application des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires, qui a eu lieu le 25 mai [1936], les dividendes suivants afférents à l'exercice 1935, seront payés à partir du 11 juin chez :

MM. Mirabaud et Cie, 56, rue de Provence, à Paris ;

MM. Saint-Olive, Cambefort et Cie, 13, rue de la République, à Lyon, à raison des sommes nettes ci-après :

Nominatif depuis 6 mois au moins : personnes physiques, actions : 17 fr. 60 ; cinquièmes de parts : 30 fr. 64 ; personnes morales, actions : 16 fr. 40 ; cinquièmes de parts : 28 fr. 55 ;

Nominatif depuis moins de 6 mois : actions : 15 fr. 20 ; cinquièmes de parts : 26 francs 46 :

Porteur : actions : 13 fr. 75 ; cinquièmes de parts : 24 fr. 68.

Contre présentation du coupon n° 55 pour les actions et du coupon n° 34 pour les cinquièmes de parts.

La même assemblée a décidé, en outre, le remboursement aux actionnaires d'une somme de 12 francs par action, prélevée sur la réserve spéciale constituée par les primes d'émission.

Ce remboursement sera effectué, à partir du 11 juin :

Pour les actions au porteur, à raison de 11 fr. 60, chez les mêmes banquiers, contre remise du coupon n° 56 :

Et pour les actions nominatives, exclusivement chez MM. Mirabaud et Cie, 56, rue de Provence, à Paris, à raison de :

12 francs pour les actions nominatives depuis plus de 6 mois ;

11 fr. 60 pour les actions nominatives depuis moins de 6 mois.

Informations et communiqués
PHOSPHATES DE GAFSA
(*Le Journal des débats*, 15 octobre 1936)

Les expéditions de phosphate pour le mois de septembre 1936 se chiffrent à 76.115 tonnes contre 71.026 tonnes pour le même mois de 1935. Pour les neuf premiers mois de l'exercice en cours, elles se totalisent à 785.905 tonnes contre 726.686 tonnes pour la période correspondante de l'an dernier.

GRÈVES SANGLANTES

En Tunisie
(*Les Annales coloniales*, 24 novembre 1936)

Une grève a éclaté dans les mines de phosphates de la région de Gafsa puis, par suite de l'adhésion, à titre de solidarité, des ouvriers des mines de M'dilla*, elle s'est étendue à ces dernières. Le personnel indigène occupe l'entrée des locaux et en interdit l'accès aux ouvriers européens non grévistes, qui sont ainsi contraints au chômage.

Les grévistes sont au nombre de 2.500.

Émeutes et troubles
En Tunisie
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} décembre 1936)

Le conflit minier des compagnies de phosphates de la région de Gafsa où l'on comptait 2.500 grévistes est maintenant terminé.

Le travail doit reprendre aujourd'hui dans les centres de Metlaoui, M'dilla Moularès et Metlaoui.

Cette grève aura donc duré quinze jours.

Grâce aux mesures prises, tous incidents graves purent être évités mais l'antagonisme entre grévistes et non-grévistes n'en fut pas moins très vif.

Annuaire Desfossés 1937, p. 1250 :

Gafsa :

Conseil d'administration : baron L. de Nervo, pdt ; M. Pellé, v.-pdt dél. ; M. Champin, v.-pdt ; H. Bouruet-Aubertot, P. Mirabaud, E. Mirabaud, J. Puerari, M. Renaudin, comte Røederer, A. Roux, comte A. Walewski, Ch. Ascherson, J. Boissonnas, F. Basset, G. Boulogne, M. de Robert, représentant auprès du gouvernement tunisien.

Commissaires des comptes : G. Berge, Ch. Vignes et E. Hibon, titulaires ; F. Briot, suppléant.

PHOSPHATES DE GAFSA
(*Les Annales coloniales*, 19 janvier 1937)

Les expéditions de phosphate pour le mois de décembre 1936 se chiffrent à 148.172 tonnes contre 103.126 tonnes pour le mois correspondant de 1935

En Tunisie
(*Les Annales coloniales*, 5 mars 1937)

À Metlaoui, hier, le troisième jour de grève des ouvriers tunisiens des mines de phosphate a été marqué par des événements sanglants.

Des piquets de grève bloquaient depuis le début du conflit le magasin général dans lequel se trouve un local contenant près de 200 fusils et 2.000 cartouches, armement et munitions réservés à la mobilisation. Un détachement de tirailleurs sénégalais désigné pour aller prendre position aux abords de ce dépôt d'armes en avait été empêché par les ouvriers. La manœuvre avait provoqué une affluence de grévistes sur ce point, et dans l'après-midi, un peloton de 40 gendarmes, sous le commandement du capitaine Nacivet et du colonel commandant la gendarmerie, arrivait à Metlaoui, ainsi qu'une compagnie du 10^e régiment de tirailleurs sénégalais et des spahis de l'Oudjak. Ces effectifs encerclèrent le magasin de munitions, puis le contrôleur de Gafsa et le caïd tentèrent de parlementer avec les grévistes. Mais leurs efforts furent vains.

Les gendarmes pénétrèrent alors dans le parc du magasin en escaladant les barrières et ils essayèrent de repousser les grévistes.

Le capitaine de gendarmerie Nacivet fut alors frappé d'un coup de matraque, puis des coups de revolver furent tirés par les ouvriers et une sérieuse bataille s'ensuivit. Pendant quinze minutes, gendarmes, tirailleurs sénégalais et spahis s'opposèrent aux grévistes, qui furent finalement refoulés. Ils laissaient sur le terrain treize morts.

Du côté de la troupe, le capitaine Nacivet a été sérieusement blessé ainsi que deux gendarmes et un caporal de spahis a reçu une balle de revolver dans la main.

Le parquet de Sousse s'est rendu à Metlaoui dans la soirée pour commencer son enquête.

M. Guillon, résident général en Tunisie, a regagné son poste
(*Les Annales coloniales*, 9 mars 1937)

Arrivé samedi matin à Paris pour assister aux séances du Haut Comité méditerranéen, M. Guillon a dû repartir dans l'après-midi pour Marignane, où il a pris l'hydravion pour Tunis dimanche matin. Arrivé le jour même dans cette ville, un train spécial l'a emmené d'urgence dans le Sud, où il arbitre actuellement le sanglant conflit des mines de la région de Gafsa.

Dans cette tâche, il est secondé par une commission composée de M. Schneider, ingénieur en chef des Travaux publics ; un délégué de la Compagnie de Gafsa, M. Boissée ; et un délégué de la Fédération générale du sous-sol, M. Panissal.

C'est en apprenant l'extension de ce conflit qui a déjà fait 17 morts et plus de 25 blessés, que le résident général, après avoir conféré samedi matin avec le président du conseil, M. Blum, et M. Viénot, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, a décidé de se rendre d'urgence sur les lieux.

En attendant son retour, autant que celui-ci soit possible rapidement, c'est M. Viénot qui le remplacera à la session du Haut Comité méditerranéen qui s'ouvre aujourd'hui.

TUNISIE
Après les incidents de Metlaoui
(*Le Temps*, 10 mars 1937)

Tunis, 8 mars,

M. Guillon, résident général en Tunisie, a déclaré en arrivant à Metlaoui :

« Mon voyage a un double but : hâter, avec la commission compétente, la solution du conflit en s'inspirant de la législation sur la conciliation et l'arbitrage obligatoire et déterminer aux yeux de tous, les conditions dans lesquelles les événements se sont déroulés. Une enquête judiciaire et administrative est ouverte dont les conclusions seront adressées à Paris ».

Le résident général est allé au cimetière arabe pour saluer les victimes de la bagarre, et a traversé le village nègre sans incidents. Après la visite des lieux de l'échauffourée, il s'est rendu au chevet des blessés.

À la fin de l'après-midi, M. Guillon a reçu la délégation des Européens qui l'a prié de « mettre fin à une situation qui ne saurait s'éterniser ».

La délégation a soumis au résident général les revendications suivantes :

- 1° Maintien de la sécurité et la liberté du travail ;
- 2° Expulsion et châtement des meneurs responsables des événements ;
- 3° Désarmement des Tunisiens ;

4° Suppression aux Tunisiens du droit syndical, faute de quoi le personnel européen se mettrait en grève à son tour, depuis l'ingénieur en chef, jusqu'au plus modeste ouvrier.

Dans la soirée, M. Guillon convoquait la presse et lui déclarait que si un accord de principe pouvait être envisagé pour les trois premiers points, il était par contre impossible de donner satisfaction aux Européens sur le quatrième.

On pense néanmoins qu'un accord définitif sera réalisé et que le travail reprendra à Metlaoui et M'Dilla et que les occupations cesseront à Redeyef et Moularès.

Des constatations médicales faites sur les cadavres et les blessés de Metlaoui, il résulte que beaucoup de grévistes furent tués ou blessés par l'explosion de cheddite qui était en leur possession au moment de la bagarre et dont ils comptaient user contre les gendarmes.

Les conversations du résident continuent, en vue de résoudre le conflit. Les Bouyayas, membres des tribus loyales, ont déclaré à M. Guillon qu'ils désiraient reprendre le travail et demandé qu'on leur accorde la préférence sur les ouvriers tripolitains.

La situation est calme. Le service d'ordre est assuré par des forces de gendarmerie, secondées par de la troupe.

Émeutes et troubles (*Les Annales coloniales*, 12 mars 1937)

En Algérie

Conséquence des récents événements de Metlaoui, en Tunisie, des incidents du même ordre viennent de se produire aux mines de Kouif*, près de la frontière, dans le département de Constantine.

Avant-hier, les grévistes indigènes, voulant s'opposer au départ d'un train de minerais gardé par des gendarmes, ont assailli ces derniers à coups de pierres et de matraques.

À la suite de l'échauffourée qui s'ensuivit au cours de laquelle un détachement de la légion étrangère dut intervenir, on releva 7 blessés dont deux graves. Parmi eux se trouvent deux gendarmes.

Les deux blessés gravement atteints sont morts hier.

La garde mobile et la Légion gardent les mines.

D'autre part, à Alger, les dockers qui, en représailles des derniers événements de Djidjelli, avaient refusé de décharger un cargo. venant de ce port, ont empêché mardi matin le déchargement du vapeur *Monique Schiaffino*, venant de Tunis, qui devait repartir sur Oran et Rouen.

Enfin, en Oranie, des incidents ont éclaté hier, dans le village de Ouest-Imbert, situé à cent kilomètres d'Oran, entre les grévistes indigènes et les ouvriers marocains qui travaillaient dans une carrière. Plusieurs Marocains ont été blessés.

En Tunisie

À Metlaoui, un compromis est enfin intervenu, mardi, entre les grévistes indigènes et la direction des mines de phosphates ; la reprise du travail a eu lieu le lendemain. En voici les grandes lignes :

L'évacuation des locaux de la compagnie par les grévistes et reprise du travail.

Les parties conviennent expressément de s'en rapporter pour la détermination de la production de base prévue à la convention collective du 29 novembre 1936 pour les mines de Redeyef et de Moularès à une commission d'arbitrage.

Avant qu'intervienne le compromis, la délégation européenne avait soumis au Résident général les revendications suivantes :

Maintien de la sécurité et de la liberté du travail ;

Expulsion et châtement des meneurs responsables des événements ;

Désarmement des Tunisiens ;

Suppression aux Tunisiens du droit syndical, faute de quoi, le personnel européen se mettrait en grève à son tour, depuis l'ingénieur en chef jusqu'au plus modeste ouvrier.

M. Guillon a déclaré que si un accord de principe pouvait être envisagé pour les trois premiers points, il était, par contre, impossible de donner satisfaction aux Européens sur le quatrième.

Le Résident général a quitté Metlaoui, mardi à midi pour se rendre à M'dilla. Il est allé ensuite à Gafsa et, le soir, a repris le train pour Tunis où il est arrivé mercredi matin.

Trente-et-un blessés sont toujours hospitalisés, dont deux dans un état grave.

Comme il fallait s'y attendre, la famine, exploitée par l'agitation, amène maintenant le pillage.

Des scènes de désordres se sont produites hier, à Djebel-Abiod, petite localité du Nord, près de Tabarka.

Dans les souks, à la suite d'une discussion entre acheteurs et vendeurs, une rixe se produisit. Une foule d'indigènes, arrachant les piquets des tentes des nomades qui campaient dans le voisinage, s'en fit des armes improvisées et se précipita sur les éventaires des marchands juifs qui furent mis au pillage dans le souk des grains et celui des étoffes. Le caïd tenta en vain d'intervenir.

Bousculé, frappé, il fut repoussé ainsi que le brigadier de police, les agents et les spahis indigènes qui tentaient d'intervenir.

Tous furent plus ou moins blessés.

La bagarre dura environ une heure et quand elle prit fin, toutes les marchandises avaient été pillées ; les magasins européens, qui avaient été fermés dès le début des troubles, n'ont pas été attaqués.

85 arrestations ont été opérées et la police a reçu des renforts pour occuper la ville.

Après les événements de Metlaoui
Meetings cégétistes en Tunisie
(*Les Annales coloniales*, 26 mars 1937)

Pour protester contre le massacre de Metlaoui et de M'Dilla, l'Union des Syndicats de Tunisie a organisé dimanche, un grand meeting de protestation auquel assistait, entre autres, M. Bouzanquet, délégué permanent de la C. G. T. arrivé peu avant de Paris par l'avion.

Voici l'ordre du jour qui fut voté :

« Dix mille travailleurs répondant à l'appel de l'Union des syndicats de Tunis réunis à Gambetta Park le 21 mars.

Élèvent une énergique protestation contre le massacre prémédité de leurs camarades ouvriers des mines de Metlaoui et M'Dilla, en lutte pour le pain et la liberté.

Demandent au gouvernement de Front populaire :

1. des sanctions contre les responsables quels qu'ils soient ;
2. L'épuration immédiate dans l'administration, la police, l'armée ;
3. Le retrait des forces armées qui ne peuvent que créer de nouveaux désordres ;
4. La libération immédiate de nos camarades mineurs arbitrairement emprisonnés ;
5. Des poursuites contre la presse qui publie de fausses nouvelles susceptibles de provoquer des troubles dans la régence ;

Les travailleurs de Tunis adressent aux victimes de Metlaoui, M'Dilla et Clichy ainsi qu'à leurs familles, l'expression de leur vive sympathie.

Envoient leur salut fraternel aux vaillants camarades espagnols en lutte pour la liberté. »

À la même heure, se déroulèrent des meetings similaires à Sousse, Sfax et Bizerte.

PHOSPHATES DE GAFSA
(*Les Annales coloniales*, 23 avril 1937)

Le conseil d'administration de la Cie des Phosphates de Gafsa a examiné, dans sa séance du 19 courant, les comptes définitifs de l'exercice 1936. Le conseil proposera, à l'assemblée générale du 31 mai, le maintien du dividende de 20 fr. par action et 34 fr. 82 par cinquième de part. Il proposera en outre le remboursement aux actionnaires du solde de la réserve spéciale leur appartenant et constituée par les primes d'émission, soit 73 fr. 55 brut par action.

PHOSPHATES DE GAFSA
(*Les Annales coloniales*, 4 juin 1937)

L'assemblée tenue le 31 mai a approuvé les comptes de l'exercice au 31 décembre 1936. Elle a voté le maintien du dividende à 20 fr. par action et à 34 fr. 8 par cinquième de part. En outre, l'assemblée a décidé, comme prévu, la distribution d'une somme de 73 fr. 55 par action, représentant le solde des primes d'émission.

Il a été affecté 2.012.165 fr. aux amortissements industriels.

PHOSPHATES DE GAFSA
(*Les Annales coloniales*, 16 juillet 1937)

Les expéditions pendant le mois de juin 1937 se sont élevées à 103-770 tonnes contre 92.678 tonnes en juin 1936.

Maxime Pellé
(*Les Annales coloniales*, 27 décembre 1937)

Nous apprenons la mort de M. Maxime Pellé, vice-président de la Compagnie de Gafsa, commandeur de la Légion d'honneur. [Il est remplacé à la direction générale par François Breynaert, X-Mines, 1901]

La Compagnie des chemins de fer et phosphates de Gafsa.
(Augustin Hamon, *Les Maîtres de la France*, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938)

La Haute-Banque n'est pas seulement intéressée dans les mines métalliques, car nous constatons sa domination sur les Phosphates de Gafsa par les noms mêmes des administrateurs de cette compagnie. Son siège social est d'ailleurs aussi au 60, rue de la Victoire, mais les mines de phosphate sont en Tunisie. Voyons donc les administrateurs. Ils s'appellent : Léon de Nervo, Charles Ascherson [> Mokta], Frédéric Basset [> Mokta + Djebel Djerissa], Jean Boissonnas [Mirabaud], Marcel Champin [Mirabaud], Gaston Boulogne, Hector Bouruet-Aubertot [PLM, Mokta + Djebel Djerissa], Eugène Mirabaud,

Pierre Mirabaud, Jacques Puerari [fils d'Henri][Mirabaud], André Walewski [Marine-Homécourt] ; le comte Louis [en fait : Pierre] Roederer, qui préside la société de Saint-Gobain [de 1931 à 1936] dont nous parlerons dans le chapitre des produits chimiques ; Maxime Renaudin, Maxime Pellé [ép. sœur Edmond Hannotin]. Tous sont connus, car tous furent cités dans nos tomes I et II [219] ou dans les pages précédentes. Ajoutons un nouveau personnage, M. Alfred Roux³², qui semble être un employé, et nous aurons tout le conseil de cette compagnie, gérée surtout par des membres de la banque Mirabaud et Cie, avec la participation de la banque catholique, des Rothschild et des Schneider.

Max de Bailliencourt-Courcol [1887-1960 : X. Gafsa, 1921 : dir. comm. Office chérifien des phosphates puis adm. Delmas-Vieljeux, Chérif. de remorquage et d'assistance, Cie algérienne, Sté alg. de produits chimiques et d'engrais] a épousé une fille de Maxime Pellé, que nous verrons dans les entreprises coloniales [Chemin de fer et mines de phosphate de Gafsa](Augustin Hamon, *Les Maîtres de la France*, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938).

Annuaire industriel, 1938 :

PHOSPHATES (C^{ie} des) et du CHEMIN de FER de GAFSA (Tunisie). Siège social : 60, r. de la Victoire, Paris, 9^e. T. Trinité 00-81, Inter Trinité 41. Ad. t. Gafsax-22-Paris. Soc. an. cap. 39 millions. — Adm.-délégué : M. M[axime] Pellé [déc. 1937]. Directeur : M. F. Breynaert. — Centres d'extraction à Metlaoui, Redeyef et Aïn-Moularès. Ad. t. Enim-Metlaoui. — Ports : Sfax et Sousse. Ad. t. Fosfat-Sfax.

Phosphates extra-tendres (1-3454).

TUNISIE

Grève aux phosphates de Gafsa
(*Les Annales coloniales*, 21 mars 1938)

À Redeyef, exploitation phosphatière dépendant des mines de Gafsa, à la suite d'une punition infligée à des ouvriers terrassiers, le syndicat de la C.G.T. a déclenché une grève générale. Le mouvement affecte 1.500 ouvriers,

COMPAGNIE DES PHOSPHATES DE GAFSA (*Le Temps*, 15 juin 1938)

L'assemblée générale des actionnaires a approuvé les comptes de l'exercice 1937 et voté un dividende net de 24 fr. 23 par action au porteur, de 30 francs par action inscrite au nominatif depuis plus de six mois (personnes physiques), de 50 fr. 50 pour les cinquièmes de part au porteur et de 59 fr. 91 pour les mêmes titres inscrits au nominatif depuis six mois.

Au sujet de l'exercice en cours, le conseil indique dans son rapport qu'il est à craindre que les belles perspectives de 1937 ne se prolongent pas. Dès la fin de l'année, les carnets de vente pour 1938 laissaient apparaître une contraction, surtout en France. Il est difficile, d'autre part, de prévoir ce que demanderont effectivement les clients

³² Alfred Roux : fils de John Roux, commissaire des comptes, puis administrateur de sociétés situées dans la mouvance du groupe Mirabaud, dont Gafsa, Ouasta-Mesloul, les Mines de Bor ainsi que la Cie française de matériel de chemin de fer. Frère de Madeleine Roux, mariée à Marcel Champin, l'un des grands représentants du groupe Mirabaud. (A.L.)

allemands et italiens dont les enlèvements sont subordonnés aux autorisations préalables de leurs gouvernements. Il ne sera fait, en 1938, aucune livraison au Japon.

Concernant la question du rachat des parts, le président a indiqué que le conseil avait remis à l'étude les modalités qu'il sera amené à proposer, le cas échéant, dans une assemblée extraordinaire qui sera convoquée en temps utile. Mais, avant de faire aucune communication à ce sujet, il faut l'assentiment du gouvernement tunisien, dont l'approbation est nécessaire pour toute modification des statuts de la compagnie.

PHOSPHATES ET CHEMIN DE FER DE GAFSA (*Les Annales coloniales*, 20 juin 1938)

L'assemblée du 13 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1937 accusant un solde créditeur de 30.168.017 francs.

Le dividende a été fixé, à 30 fr. net pour les actions nominatives depuis plus de 6 mois et appartenant à des personnes physiques, et à 59 fr. 91 net pour les cinquièmes de part de la même catégorie, les autres titres supportant le supplément d'impôts qui leur incombe.

Le rapport indique que l'exercice écoulé est l'un des plus troublés que la Compagnie ait jamais traversés.

Néanmoins, malgré toutes les difficultés, et notamment une diminution sérieuse des rendements, la société est arrivée à faire face à une demande croissante de la clientèle.

Il a été extrait, au cours de l'exercice, 1.196.035 tonnes de phosphate contre 931.189 en 1936. Les exploitations ont expédié vers les ports, en 1937, 1.211.275 tonnes de phosphates, dont 942.650 tonnes ont été dirigées sur Sfax et 268.625 sur Sousse. Les livraisons ont atteint 1.287.426 tonnes dont 80.460 tonnes ont été fournies à divers acheteurs de Tunisie et 31.500 tonnes au Japon. Le surplus a été expédié en Europe, principalement en France, en Italie, aux îles Britanniques et au Portugal.

COMPAGNIE DES PHOSPHATES ET DU CHEMIN DE FER DE GAFSA (*Le Temps*, 6 juillet 1938)

Le conseil d'administration a décidé dans sa séance du 4 juillet de convoquer pour le 29 juillet une assemblée extraordinaire des actionnaires et l'assemblée générale des porteurs de parts pour leur proposer le rachat des parts bénéficiaires de la société. Cette opération comportera une augmentation de capital réservée aux porteurs de parts à raison de 23 actions pour 10 cinquièmes de part.

Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa (*Les Annales coloniales*, 29 août 1938)

Les assemblées d'actionnaires et de porteurs de parts de la Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa, réunies le 22 août, ont adopté les résolutions proposées par le conseil d'administration.

À l'issue de ces assemblées, le conseil a décidé que la souscription des 165.000 actions nouvelles de 100 francs, émises au pair et réservées aux porteurs de parts à raison de 23 actions pour 10 cinquièmes de parts, aura lieu du 1^{er} septembre au 7 octobre.

Les souscripteurs pourront, à leur choix, se libérer soit de la totalité augmentée d'une petite soule d'égalisation de jouissance, soit seulement du quart.

Andrée Viollis,
Notre Tunisie,
Paris, NRF, 1939, 210 pages.
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Viollis-Tunisie.pdf

[7] L'enquête que voici date de la fin de l'été 1938.

[179] Entre les deux séjours que je fis dans les oasis de Gafsa et de Tozeur, se situe une très courte visite à Metlaoui, où se trouvent les mines les plus importantes de la Compagnie des Phosphates de Gafsa.

Je savais qu'elle comptait parmi les sociétés dont le contrat de concession méritait d'être révisé, comme celui des ports de Tunis, Sousse et Sfax. Je savais aussi que, malgré une application, pourtant bien modérée et amendée des lois sociales [180] contre lesquelles elle éleva de violentes protestations, elle avait, au cours des dernières années, doublé des bénéfices déjà plus qu'appréciables. Et encore que les travailleurs avaient dû lutter et lui arracher un à un les avantages accordés par les susdites lois : lutte pour la limitation des heures et des journées de travail, les congés payés, les minima de salaires, etc. Lutte également pour l'eau, cette denrée précieuse, qui coule à flots dans les jardins des fonctionnaires européens, mais est chichement mesurée aux ouvriers indigènes.

Enfin, je n'ignorais pas que, parmi les 250 Européens employés à la mine, la plupart ne sont pas d'origine française, mais Italiens fascistes ou Russes blancs et que l'on choisit volontiers parmi ces derniers les chefs de travaux et les contremaîtres. Quant aux 850 travailleurs indigènes, 75 % d'entre eux sont syndiqués. D'où vive irritation des directeurs.

Les diverses grèves qui éclatèrent à Metlaoui et à M'dillah, autre siège des mines de phosphates, de l'automne 36 au printemps 37, avaient pour causes principales la mauvaise volonté que mettait la Compagnie à exécuter les sentences des commissions d'arbitrage, le manque de sécurité dans les mines et les déplorables conditions de vie des ouvriers.

Celle qui éclata le 2 mars 1937, à la fois à Metlaoui et à M'dillah, fut particulièrement grave puisqu'elle fit vingt-quatre morts, cinq grands mutilés et quarante blessés, dont trois gendarmes. Fut-elle, comme on a pu le dire, fomentée par des agents provocateurs et son but était-il d'obtenir la suppression du droit syndical pour les travailleurs [181] indigènes, sous prétexte qu'ils sont incapables d'en comprendre les devoirs ? S'il est impossible de le prouver, l'hypothèse, lorsqu'on étudie les circonstances de la grève, apparaît tout au moins vraisemblable.

M. Guillon, venu pour enquêter sur place, ne se laissa point émouvoir par les menaces de grève du haut personnel de la mine, et, malgré objurgations et protestations, le droit syndical que l'on entendait supprimer fut maintenu aux indigènes. Tout rentra dans l'ordre. Il n'y eut qu'un peu de rancune dans le cœur des affairistes et une trentaine de victimes à ajouter au martyrologe ouvrier.

*

* *

Que dire de ma visite à Metlaoui ? Je fus reçue fort sèchement par un des directeurs, siégeant avec importance derrière un majestueux bureau. Il répondit sans aménité aux questions pourtant anodines que je fus amenée à lui poser, et nous confia

presqu'aussitôt à un ingénieur, par contre fort courtois, qui, pendant deux heures, nous fit parcourir une division de la mine.

Je suis descendue dans des mines de tous genres et de tous pays, depuis celles du pays de Galles, étrangement arriérées, jusqu'à celles de l'U.R.S.S., dont l'outillage est d'une si moderne perfection [!]. Je dois avouer, néanmoins, que ma compétence à cet égard est limitée. J'avais entendu des techniciens autorisés critiquer les conditions de sécurité dans ces mines de phosphates où les éboulements constituent un des principaux dangers. Je ne pus m'en apercevoir : les galeries que l'on me montra [182] étaient larges ; bien aérées, les boisages semblaient neufs et solides. On ne me fit voir, il est vrai, que ce qu'on voulut.

Je fus, en outre, fort bien impressionnée par l'hôpital qui ne date que de quelques années et m'apparut parfaitement organisé. On m'avait d'ailleurs vanté la science et le dévouement du docteur et de son personnel qui se multiplièrent au moment du drame de Metlaoui.

Comment se fait-il, pourtant, qu'à la veille du sanglant conflit on ait, dans cet hôpital, préparé, avec une louable prévision, tout le matériel nécessaire aux opérations ? C'est ainsi que l'on procédait, dans les ambulances du front, dans les jours précédant les attaques. La Direction était donc prévenue qu'il y aurait des blessés ? Et comment ?

J'eus également le loisir d'admirer les gracieux bungalows entourés de frais jardins du haut personnel européen.

Mais on ne me fit pas les honneurs des villages où croupissent les ouvriers indigènes. D'après la description qu'on m'en donna, ils rappellent la lamentable agglomération de huttes que je vis à quelques centaines de mètres des palaces de Gafsa.

En temps dû, nous fûmes ramenés dans le cabinet du directeur qui nous congédia sans trop de cérémonie. On avait célébré devant moi l'hospitalité de la compagnie. Certains journalistes, peu de temps avant ma visite, y furent fastueusement reçus et hébergés. Différent fut notre sort. Après plus de deux heures de marche, par une température de 33° degrés à l'ombre, on ne nous offrit même pas un verre d'eau.

Vous avouerez-vous que j'en fus enchantée ?

Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa
(*Les Annales coloniales*, 3 octobre 1938)

La souscription de 165.600 actions nouvelles de 100 francs de la Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa, émises au pair et réservées aux porteurs de parts de cette compagnie, à raison de 23 actions pour 10 cinquièmes de parts, est ouverte jusqu'au 7 octobre, chez MM. Mirabaud et Cie, banquiers, 56, rue de Provence, à Paris.

Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa
(*Les Annales coloniales*, 24 octobre 1938)

La souscription aux actions nouvelles de la Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa, réservée aux porteurs de parts, a été close le 7 octobre.

Les actions non souscrites par les porteurs de parts ont été souscrites par MM. Mirabaud et Cie, banquiers, 56, rue de Provence, Paris, qui les tiendront pendant cinq ans à la disposition des porteurs de parts retardataires.

Pour permettre à MM. Mirabaud de laisser aux retardataires, jusqu'au 27 décembre prochain, le choix entre des actions entièrement libérées et des actions libérées du

quart, le conseil vient de proroger jusqu'à cette date la faculté de libération totale primitivement accordée pendant la seule durée de la souscription.

PHOSPHATES ET CHEMIN DE FER DE GAFSA
(*Les Annales coloniales*, 29 novembre 1938)

L'assemblée extraordinaire du 18 novembre a vérifié l'augmentation du capital à 55.560.000 fr., par l'émission de 165.000 actions de 100 francs réalisée dans les conditions fixées par l'assemblée extraordinaire du 22 août 1938.

Rappelons que cette augmentation de capital était destinée au rachat de la totalité des 72.000 cinquièmes de parts bénéficiaires. Les porteurs de ces derniers titres ayant seuls disposé d'un droit de souscription aux nouvelles actions.

PHOSPHATES ET CHEMIN DE FER DE GAFSA
(*Les Annales coloniales*, 3 janvier 1939)

Dans sa séance du 19 décembre, le conseil a décidé de mettre en paiement, le 29 décembre, pour les actions, anciennes et nouvelles, un acompte sur le dividende de l'exercice 1938, contre remise du coupon 60. Cet acompte sera de 25 francs brut, impôts à déduire. Après détachement de ce coupon, les actions anciennes et les actions nouvelles complètement libérées seront entièrement égalisées de jouissance. L'admission à la cote au comptant et à terme pour les actions nouvelles non libérées est demandée à la Chambre syndicale des agents de change. Il y a tout lieu de croire qu'elle aura lieu incessamment.

Les titres nouveaux seront mis en distribution à partir du 29 décembre, jour de mise en paiement de l'acompte.

On rappelle aux porteurs de parts qui n'ont pas encore exercé leur droit de souscription que MM. Mirabaud et Cie, 56, rue de Provence, à Paris ont souscrit pour leur compte des actions nouvelles, et les tiennent à leur disposition. Provisoirement, les parts non échangées continuent à être cotées en Bourse.

PHOSPHATES DE GAFSA.
(*Le Journal des débats*, 12 janvier 1939)

Les expéditions pendant le mois de décembre 1938 se sont élevées à 115.593 tonnes contre 150.271 tonnes pour le même mois de 1937.

Pour l'exercice 1938 tout entier, elles se totalisent à 1.102.873 tonnes contre 1.293.056 tonnes en 1937.

PHOSPHATES ET CHEMIN DE FER DE GAFSA
(*Les Annales coloniales*, 14 février 1939)

Dans sa séance du 30 janvier, le conseil d'administration de la Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa a décidé d'appeler les trois derniers quarts, soit 75 francs sur les actions non libérées qui ont été souscrites en octobre 1938.

La libération de ces titres sera effectuée du 13 février au 8 mars 1939, chez Messieurs Mirabaud et Cie, 56, rue de Provence, à Paris.

Il sera demandé, pour égaliser l'intérêt statutaire de l'exercice 1939 entre toutes les actions, une petite soulte d'égalisation de jouissance,

L'assimilation de ces nouvelles actions libérées aux actions anciennes sera demandée à la Chambre syndicale des agents de change de Paris.

Les cinquièmes de parts cesseront probablement d'être cotés dès cette opération terminée.

PHOSPHATES ET CHEMIN DE FER DE GAFSA
(*Les Annales coloniales*, 21 février 1939)

Cette société appelle, pour le 8 mars au plus tard, le versement des 3 derniers quarts, soit 75 francs sur celles des actions n° 390.001 à 555.600 qui n'ont pas été libérées par anticipation.

Informations financières
PHOSPHATES ET CHEMIN DE FER DE GAFSA
(*Les Annales coloniales*, 11 avril 1939)

Le conseil d'administration vient d'examiner les comptes de l'exercice 1938. Le conseil proposera à l'assemblée du 5 juin de fixer le dividende brut de cet exercice à 50 francs pour les actions anciennes et nouvelles. Rappelons que sur ce dividende, il a déjà été payé, le 30 décembre 1938, un acompte de 25 fr. brut. Le conseil a l'intention, d'autre part, de proposer à l'assemblée de prélever sur la réserve pour amortissement des actions la somme nécessaire pour rembourser 25 fr. par titre.

PHOSPHATES DE GAFSA
(*Les Annales coloniales*, 24 avril 1939)

Les expéditions pendant le mois de mars 1939 se sont élevées à 107.215 tonnes contre 76.022 tonnes pour le mois correspondant de 1938.

Compagnie des Phosphates et du chemin de fer de Gafsa
(Tunisie)
(*La Journée industrielle*, 6 juin 1939)

Réunis le 5 juin en assemblée ordinaire, les actionnaires ont prouvé les comptes de l'exercice 1938, présentant un solde créditeur de 48.960.361 francs.

Le dividende brut a été fixé comme suit : 50 fr. pour les 390.000 actions anciennes ; 45 fr. 90 pour les 123.639 actions nouvelles libérées au 31 décembre 1938, et 45 fr. 22 pour les 41.961 actions nouvelles non livrées au 31 décembre 1938.

Ces sommes comprennent l'acompte de 25 fr. brut qui a été mis en paiement le 29 décembre dernier.

L'assemblée a également approuvé le remboursement de 25 fr. de capital à toutes les actions. Ce remboursement sera de 25 fr. net pour les actions nominatives depuis plus de six mois appartenant à des personnes physiques, les autres titres supposant le supplément d'impôts qui leur incombe.

Elle a réélu administrateurs MM. Eugène Mirabaud, Pierre Mirabaud et Léon de Nervo.

L'extraction totale, en 1938, a été de 1.445.979 tonnes de phosphate, contre 1.196.035 tonnes pour 1937.

En ce qui concerne le service commercial, le rapport indique que les livraisons de 1938 se sont élevées à 1.096.450 tonnes effectuées à concurrence de 964.140 tonnes dans les divers pays d'Europe, et pour le surplus, soit 132.310 tonnes, en Tunisie. La société n'a fait aucune livraison au Japon, comme elle l'avait laissé prévoir l'an dernier.

La diminution de 190.000 tonnes par rapport à l'année précédente porte pour près de la moitié sur la France, où l'on a observé en 1938 une restriction de la consommation d'acide phosphorique au profit d'autres fertilisants (azote et potasse), les agriculteurs oubliant facilement que ces fertilisants, malgré leur valeur incontestable, ne peuvent remplacer les engrais phosphatés et ne produisent leur plein effet qu'employés rationnellement en mélange ou en combinaison avec ceux-ci.

L'Italie et l'Angleterre ont également marqué une diminution dans la consommation des phosphates de Tunisie.

Les titres élevés continuent à jouir de la préférence des consommateurs, en raison des économies qu'ils permettent de réaliser sur le traitement, les transports, les manutentions et les sacs. La tendance à l'emploi des engrais composés n'y est pas non plus étrangère, en raison de la facilité que donnent les hauts titres pour réaliser dans les mélanges les proportions demandées. L'étude des remèdes à apporter à cette situation est donc essentielle pour l'avenir, non seulement de la Tunisie, mais de toutes les mines de phosphates de l'Afrique du Nord, qui risquent de se voir dépassées, dans cette course aux titres élevés, par les gisements étrangers dont les minerais contiennent 80 à 85 % de phosphate tricalcique. Tous les efforts, et ceux des producteurs de phosphates de l'Afrique du Nord, sont actuellement orientés vers l'étude de ce problème capital : les exploitants de Tunisie ont, dans ce but, fondé, sous les auspices du gouvernement tunisien, une société de recherches pour l'enrichissement et l'utilisation du phosphate, dans laquelle la société a pris une participation.

Le marché des frets a été relativement calme en 1938, sauf au moment de la tension diplomatique de septembre ; mais en décembre, la détente s'est produite et les taux sont redevenus normaux.

Le Comptoir des Phosphates d'Algérie et de Tunisie a fonctionné régulièrement pendant tout l'exercice : il n'a pu cependant arriver, malgré ses efforts, à assurer aux mines produisant les titres moins élevés les contingents auxquels elles ont droit.

Annuaire Desfossés 1940, p. 1573 :

Gafsa :

Conseil d'administration : baron L. de Nervo, pdt ; M. Champin, v.-pdt ; H. Bouruet-Aubertot, P. Mirabaud, E. Mirabaud, J. Puerari, M. Renaudin, comte Røederer, A. Roux, comte A. Walewski, Ch. Ascherson, J. Boissonnas, F. Basset, G. Boulogne.

Commissaires des comptes : G. Berge, Ch. Vignes et E. Hibon, titulaires ; F. Briot, suppléant.

PHOSPHATES DE GAFSA
(*Le Temps*, 18 avril 1940)

Le conseil proposera à l'assemblée ordinaire de fixer le dividende de l'exercice 1939 à 50 francs net pour les actions nominatives depuis plus de six mois appartenant à des personnes physiques, les autres titres supportant le supplément d'impôt auquel ils sont assujettis. L'an dernier, la répartition avait été de 50 francs brut. Une assemblée générale extraordinaire sera convoquée pour le même jour en vue de statuer sur le doublement du capital social par incorporation de réserves et élévation de 100 à 200 francs de la valeur nominale des actions.

PHOSPHATES DE GAFSA
(*Le Temps*, 18 mai 1940)

L'exercice 1939 a laissé un bénéfice de 53.061.731 francs contre 48.960.261 francs en 1938. Ainsi que nous l'avons indiqué, le conseil proposera aux actionnaires la répartition d'un dividende net de 41 fr. 18 pour les actions au porteur, et de 50 francs ou 44 fr. 51, selon catégorie, pour les actions nominatives.

Informations financières
PHOSPHATES DE GAFSA
(*Le Journal des débats*, 4 mai 1941)

Le conseil proposera à l'assemblée du 16 juin la distribution d'un dividende brut de 20 francs pour l'exercice 1940. Pour l'exercice précédent, il avait été réparti 50 fr.

PHOSPHATES ET CHEMINS DE FER DE GAFSA
(*Le Journal*, 8 juin 1942)

Bénéfice net de l'exercice 1941 : 22.719.734 fr. contre 3 6.554.328 fr. en 1940. Le maintien du dividende à 20 fr. par action fera proposé à l'assemblée du 15 juin.

NÉCROLOGIE
Gaston Boulogne
(*Le Temps*, 3 novembre 1942)

Le 30 octobre 1942 ont été célébrées, dans la plus stricte intimité, les obsèques de M. Gaston Boulogne, ancien élève de l'École polytechnique, ancien vice-président de la compagnie de Mokta-el-Hadid*, président de la société du Djebel-Djerissa, administrateur de la Compagnie de Gafsa, censeur de la Banque de l'Algérie, décédé le 27 octobre 1942, à l'âge de 77 ans, après une courte maladie.

De la part de : M. André Steverlynck, M^{lle} Marcelle Steverlynck et de M^{me} Albert Jourdain.

(*Le Journal*, 6 septembre 1943)

Le conseil, privé de renseignements comptables, ne pourra pas soumettre de comptes à l'assemblée annuelle qui se réunira le 27 septembre, et nommera trois nouveaux administrateurs. Il n'y a pas lieu, dans ces conditions, de prévoir de répartition.

L'an dernier, le dividende voté fut de 20 francs par action et le bénéfice net de l'exercice fut de 22 millions 719.734 francs.

Compagnie des phosphates et Chemins de fer de Gafsa
(*Le Journal*, 11 octobre 1943)

L'assemblée tenue le 27 septembre a pris acte des déclarations du conseil d'administration sur l'impossibilité où il s'est trouvé d'arrêter les comptes de l'exercice 1942 dont elle a constaté l'absence par cas de force majeure, renvoyant leur examen à une date ultérieure. Elle a décidé, en conséquence, qu'il ne sera pas distribué de dividende en 1943.

Hervé Joly,
Diriger une grande entreprise française au XX^e siècle

Législation vichyste : Léon de Nervo, renonce à la présidence de Denain-Anzin et fait le choix, peut-être inspiré par des considérations financières, de conserver la présidence de deux prospères sociétés coloniales : les Minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid et les Phosphates et chemin de fer de Gafsa (Annuaire SEF, éd. 1943-).

Annuaire Desfossés 1945, p. 1594 :

Gafsa :

Conseil d'administration : baron L. de Nervo, pdt ; M. Champin, v.-pdt ; H. Bouruet-Aubertot, baron P. Hély d'Oissel, R. Hottinguer, H. Lafond, E. Mirabaud, J. Pallier³³, J. Puerari, M. Renaudin, A. Roux.

Commissaires des comptes : G. Berge, Ch. Vignes et E. Hibon, titulaires ; F. Briot, suppléant.

Annuaire Desfossés 1948, p. 1862 :

Gafsa :

Conseil d'administration : baron L. de Nervo, pdt ; J. Puerari, v.-pdt ; H. Bouruet-Aubertot, baron P. Hély d'Oissel, R. Hottinguer, H. Lafond, E. Mirabaud, J. Pallier, A. Roux, A. Hay, F. Breynaert.

Commissaires des comptes : Ch. Vignes et E. Hibon, F. Briot.

BAUDOIN Paul (1894-1964). Enfant illégitime. Polytechnique, inspection des Finances. Épouse Gabrielle Angoulvant, fille de l'ancien gouverneur de l'AOF reconverti dans les affaires (cf.). Ministre des finances du gouvernement Caillaux d'avril à octobre

³³ Jean Pallier (1894-1982) : président de la Compagnie algérienne. Voir encadré : www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Compagnie_algerienne.pdf

1925. Pantouflage à la Banque de l'Indochine où il est successivement inspecteur général (1926), DGA (décembre 1927), DG (1931) et PDG (3 février 1941 - 31 septembre 1944). Siège en conséquence à Dragages et travaux publics qui effectue le gros des ouvrages hydrauliques en Cochinchine (Pdt), à Air France (VP), aux Tramways de Changhaï, à la Cie des eaux et de l'électricité de l'Indochine, aux Salines de Djibouti, Sfax et **Gafsa** et au Crédit foncier de l'Ouest africain.

1949 (février-mars) : grève de 45 jours.

Phosphates et chemins de fer de Gafsa
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 mai 1951)

Le fait que, dans sa séance du 30 avril, le conseil de Gafsa ait décidé de maintenir le dividende, pour l'exercice 1950, à 50 francs brut par action ancienne ou regroupée, semble indiquer que les bénéfices réalisés s'écartent peu des précédents, fixés à 210.423 729 fr. après 228.894.562 francs d'amortissements divers.

Au cours de l'exercice sous revue, les expéditions de Gafsa ont marqué une diminution avec 1.073.930 tonnes contre 1.226.651 tonnes. Si le phosphate à 65 % se place sans grandes difficultés malgré la concurrence des hauts titres marocains et américains, le 63 % et le 58 % se heurtent à certaines réticences de la clientèle. La société se préoccupe depuis longtemps d'enrichir les bas titres produits. Elle a investi un milliard dans la Société industrielle d'acide phosphorique et l'usine à Sfax, qui absorbe chaque année 200.000 tonnes de phosphates pauvres, sera sans doute en mesure de fonctionner à la fin de l'été 1951.

Depuis longtemps, les producteurs de phosphates se plaignaient d'une tarification arbitraire qui les contraignait souvent à vendre au dessous des prix de revient. Un arrêté fixant les nouveaux prix des phosphates nord-africains est paru au *B.O.S.P.* du 13 février dernier, avec effet à partir du 1^{er} mars. Pour les apprécier, il faut tenir compte que la fraction à verser à la caisse de péréquation des frets n'a pas été modifiée, de sorte que l'augmentation des prix proprement dit représente environ 36 % pour la teneur de 58 % en tricalcique. Le système de péréquation semble devoir être révisé à son tour, mais tout ceci ne peut intervenir pour Gafsa qu'à partir du deuxième trimestre de 1951.

Cie DES PHOSPHATES ET DU CHEMIN DE FER DE GAFSA
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 octobre 1951)

Le conseil d'administration de la COMPAGNIE DES PHOSPHATES et du CHEMIN DE FER de GAFSA a décidé, au cours de sa séance du 22 octobre 1951, de convoquer pour le 14 novembre 1951, une assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis extraordinairement et de lui proposer de réévaluer les immobilisations, celles-ci ne l'ayant pas été depuis 1916.

À l'issue de cette première assemblée, une assemblée générale extraordinaire statuera sur l'augmentation du capital social de 1.754.100.000 à 3.508.200.000 francs par incorporation de réserves et élévation du montant nominal des actions de 2.500 francs à 5.000 francs.

La compagnie profitera de la réunion de cette dernière assemblée pour demander l'autorisation de doubler ultérieurement le nouveau capital, soit par création d'actions à souscrire en numéraire, soit éventuellement par incorporation de réserves, simple

autorisation de principe, le conseil n'ayant aucunement l'intention d'en faire usage pour le moment.

1951 : Capital porté à 3.508.200.000 fr.
par élévation du nominal de 2.500 à 5.000 fr..



Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf
COMPAGNIE DES PHOSPHATES ET DU CHEMIN DE FER DE GAFSA
Société anonyme
Capital : 1.754.100.000 fr.

divisé en 701.640 actions de 2.500 fr. chacune remboursées de 250 fr.

Statuts établies suivant acte reçu par M^e Portefin, notaire à Paris, le 8 février 1897
et modifiés par différentes assemblées générales extraordinaires
jusques et y compris celle du 5 juin 1950

<p>CAPITAL PORTÉ à 3.508.200 francs divisé en 701.640 actions de 5.000 fr. chacune dont 250 fr. sont remboursés Assemblée générale du 27 décembre 1951</p>
--

Siège social à Paris
Registre du commerce : Seine 25347

ACTION DE DEUX MILLE CINQ CENTS FRANCS
AU PORTEUR

Par délégation du conseil d'administration : H. Moulin ?
Un administrateur : Léon de Nervo
Impr. de la Banque et des Cies d'Assurances, Paris

Capital porté en 1953 à 4.677.600.000 fr.
par émission au pair de 233.880 actions nouvelles de 5.000 fr.
(1 pour 3).



Coll. Peter Seidel
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Peter_Seidel.pdf
COMPAGNIE DES PHOSPHATES ET DU CHEMIN DE FER DE GAFSA
Société anonyme
Capital : 1.754.100.000 fr.
divisé en 701.640 actions de 2.500 fr. chacune remboursées de 250 fr.

Statuts établies suivant acte reçu par M^e Portefin, notaire à Paris, le 8 février 1897
et modifiés par différentes assemblées générales extraordinaires
jusques et y compris celle du 5 juin 1950

CAPITAL PORTÉ à 4.677.000 francs divisé en 935.520 actions au nominatif de 5.000 fr. (don 250 fr. remboursés) Déclaration notariée de souscription
--

Siège social à Paris
Registre du commerce : Seine 25347

ACTION DE DEUX MILLE CINQ CENTS FRANCS
AU PORTEUR
Par délégation du conseil d'administration : ?
Un administrateur : Léon de Nervo
Impr. de la Banque et des Cies d'Assurances, Paris

Annuaire Desfossés 1953, p. 1455 :

Gafsa :

Conseil d'administration : baron L. de Nervo, pdt d'hon. ; J. Puerari, pdt ; H. Lafond, v.-pdt ; F. Breynaert, v.-pdt ; H. Jahan, adm.-d. ; A. Hay, baron P. Hély d'Oissel, R. Hottinguer, E. Mirabaud, J. Pallier, A. Roux.

Direction générale : MM. R. Vieux, D.G. ; G. Dubois, D.G.-A. ; J. Lamson, secrétaire général ; P. Louvel, inspecteur général à Tunis.

Commissaires aux comptes : MM. F. Briot, J. Hibon, Ch. Vignes.

Henry JAHAN (1886-1980), président

Inspecteur des finances (1914).

Directeur adjoint (1921) et secrétaire général (1922), directeur-secrétaire général (1929), directeur général (1937-1948) de la Banque de Paris et des Pays-Bas,

Président de l'Union industrielle de crédit. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Union_indus._credit_UIC.pdf

COMPAGNIE DES PHOSPHATES ET DU CHEMIN DE FER DE GAFSA [Desfossés 1956/1433]

S.A., 3 avril 1897.

Siège : Paris, 60 rue de la Victoire.

Nervo (baron Léon de)(1873-1973. Fils de Robert, v.-pdt PLM, et de Lucie Talabot. Ép. Germaine Davillier), 331 (SI Est), 845 (liquid. Pontgibaud, Puy-de-Dôme), 1012 (ph Sulzer), 1433 (ph Gafsa).

Jahan (Henry)[1887-1981][Insp. finances (1914), dir. Banque de Pais et des Pays-Bas (1921-1948)], 199 (pdt Un. indus. de crédit-UIC), 704 (Total), 1433 (pdt Gafsa), 1484 (Salins du Midi), 1721 (Cie générale des colonies).

Lafond (Henri)(1894-1963)(ing. Mines. Avril 1942 : secr. gén. à l'énergie. Probablement assassiné par l'OAS), 123 (Bq fr.-pol.), [137 \(pdt BUP\)](#), 416 (Tramways et éclairage élec. de Shanghai), 454 (SCAC), 585 (Ouenza), 590 (Djebel Djerissa), 593 (Mokta), 608 (pdg Huaron), 685 (Canadian Petrofina ltd), 704 (Total), 900 (Tréfileries et laminoirs du Havre), 951 (Penhoët), 1365 (Péchiney), 1433 (v.-pdt [Gafsa](#)), 1567 (Lafarge), 1758 (Cie marocaine).

Breynaert (François)[1881-1962][ing. en chef des mines. Ép. Odette Dedrye], 637 (Ouasta-Mesloul), 1433 (v.-pdt Gafsa).

[Hay \(A.\)](#) [[/o](#)] [probablement desc. de l'adm. anglais Cyril Hay], [454](#) (SCAC), 590 (Djebel Djerissa), 593 (Mokta), 1433 (Gafsa).

Hély d'Oissel (baron Pierre)(1887-1959)[fils aîné d'Étienne, ci-dessus][adm. (1928), puis président (1936-1952) de Saint-Gobain, adm. de Commentry, Fourchambault et Decazeville (1929), des Charbonnages des Bouches-du-Rhône et des Assurances L'Urbaine], 170 (CIC), 459 (Auxiliaire de navig.), 853 (pdt Imphy), 937 (Univ. d'acétylène), 1433 ([Gafsa](#)), [1449](#) (ph St-Gobain).

Hottinguer (baron Rodolphe)(1902-1985), 128 (UEIF), 216 (Banque ottomane), 570 (Minemet), 590 (Djebel Djerissa)[par parenté avec Alb. de Dietrich marié à Lucie Hottinguer], 653 (Vieille-Montagne), 850 (Châtillon-Commentry), 921 (Cie frse des métaux), 1433 ([Gafsa](#)), 1792 ([Caout. Donai](#)), 1821 (Kléber-Colombes), 2205 (Didot-Bottin).

Mirabaud (Eugène), 334 (Cie du Midi), 1433 (Gafsa), 1749 (Cie algérienne).

Pallier (Jean)[Nîmes, 1894-Nîmes, 1982][fils de Félix, banquier, adm. de Cie centrale de mines et de métallurgie, et de Marie-Louise Dumas. Ép. Hélène Arnaud (de la Banque Arnaud Gaidan, de Nîmes)][X-Mines. Débute à la Soc. marseillais de crédit, puis au service du groupe Mirabaud], [203](#) (Cie algérienne créd.+bq), 355 (Ch. de fer sur routes d'Alg.), 365 (Fermière ch. de fer tunis.), 424 (STAIC), 568 (v.-pdt Ass. minière), 608 (Huaron), 1368 (v.-pdt Alg. prod. chim.+engrais), 1440 (Centrale de dynamite), [1749](#) (pdg Cie algérienne), 1751 (Lièges HPK), 1758 (Cie marocaine), 1982 (Cosuma).

Puerari (Jacques)[[x /oo](#)](1902-1979)(ing. civil des mines)[fils d'Henri][Mirabaud], 516 (Invest. et placement), 570 (Minemet), 593 (Mokta), 608 (Huaron), 655 (Peñarroya), 664 (SLN), 672 (Omn. frs des pét.), 1433 ([Gafsa](#)), 1606 (dg Études et entrep), 1933 (Éts Nicolas), 1968 (v.-pdt Glacières Paris).

Vieux (Raymond)[X-Mines, 1923], 1433 ([Gafsa](#)).

Dubois (Gérard)(ép. Dlle Duboin)[[x /ox](#)][X-Mines, 1940], 573 (M'Zaïta), [1433](#) (dg Gafsa), 2076 (Consortium indus. des viandes).

Lamson (Jean)[[/x](#)], 57 (ass. L'Urbaine), [1433](#) (secr. gén. Gafsa).

Louvel (Pierre), 1433 (inspecteur gén. [Gafsa à Tunis](#)).

Briot (F.), 1433 (comm. cptes Gafsa).

Hibon (J.), 454 (comm. cptes suppl. SCAC), 590 (comm. cptes Djebel-Djerissa), 591 (comm. cptes Mines de Douaria-Tunisie), 593 (comm. cptes Mokta), 629 (comm. cptes SEEMI), 718 (comm. cptes Prod. chim.+raff. Berre), 872 (comm. cptes Denai-Anzin), 884 (comm. cptes Knutange), 906 (comm. cptes Tuyaux Bonna), 1433 (comm. cptes Gafsa).

Vignes (Ch.), 1433 (comm. cptes Gafsa).

OBJET : l'exploitation de mines de phosphates : en Tunisie à Metlaoui, Redeyef et Aïn-Moularès ; d'un domaine agricole de 30.000 hectares et de 2 huileries à Chahal ; des lignes de chemins de fer de Metlaoui à Tozeur, de Gafsa à Gabès.

CAPITAL SOCIAL : 4.677.600.000 fr., divisé en 935.520 actions de 5.000 fr. À l'origine, 18 millions en actions de 500 fr., divisées en titres de 100 fr. en 1913. Porté en 1920 à 38 millions, en 1927 à 39 millions par la création de 30.000 actions B à vote plural assimilées en 1932 ; porté en 1938 à 55.560.000 fr. (rachat des parts). Porté en 1940 à 111.120.000 fr. par l'incorporation au capital de 55.560.000 fr. prélevés sur les réserves et l'élévation de la valeur nominale de 100 à 200 fr. Porté en 1946 à 116.940.000 fr. pour règlement de l'impôt de solidarité. Porté en 1947 à 584.700.000 fr. : 1° par élévation de 200 à 500 fr. du nominal des actions ; 2° par création de 584.700 actions nouvelles de 500 fr. réparties gratuitement (1 nouvelle pour 1 ancienne), puis à 1.169.400.000 fr. par émission à 600 fr. de 1.169.400 actions nouvelles de 500 fr. (1 pour 1). Porté en 1949 à 1.754.100.000 fr. par émission à 550 fr. de 1.169.400 actions de 500 fr. (1 pour 2). En 1951, titres regroupés. Porté en 1952 à 3.508.200.000 fr. par élévation du nominal de 2.500 à 5.000 fr., puis en 1953 à 4.677.600.000 fr. par émission au pair de 233.880 actions nouvelles de 5.000 fr. (1 pour 3).

en milliers de fr.	Bénéfice nets	Dividende total
1944	- 32.163	—
1945	134.759	62.540
1946	258.870	177.650
1947	- 37.285	121.781
1948	28.977	—
1949	210.424	182.672
1950	247.583	182.672
1951	497.555	272.671
1952	366.741	291.086
1953	9.371	—
1954	14.210	—

Compagnie des phosphates
et du chemin de fer de Gafsa
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 juillet 1957)

Dans son allocution à l'assemblée ordinaire tenue le 11 juillet, le président, M. Henry Jahan, a déclaré que pour les cinq premiers mois de l'année en cours, l'extraction a atteint 930.000 tonnes contre 768.000 tonnes en 1956, la production des usines 620.000 tonnes contre 583.000 tonnes en 1956 et les ventes 599.000 tonnes contre 592.000 tonnes et, cela, malgré les restrictions de combustibles de janvier et février.

Tirant du passé des principes d'action pour l'avenir, le président a précisé :

« Ils se rattachent à trois ordres de préoccupations : maintien du potentiel d'activité de la société, poursuite de l'effort d'enrichissement du minerai, établissement de nouveaux rapports avec le gouvernement tunisien en fonction des conditions nouvelles issues de l'indépendance. »

Le conseil, dans son rapport, signale que les ventes ont porté, en 1956, sur 1.411.373 tonnes contre 1.470.553 tonnes en 1955, en qualité 65 %. Les expéditions les plus importantes ont été faites sur les pays France, 424.008 t. ; Italie, Grèce, 141.820 t. ; Brésil, Grande-Bretagne, 61.242 t. 40.635 t. et en Tunisie 228.222 t. (dont S.J.A.P.E., 136.141 t. ; R.E.24.O., 92.081 tonnes).

D'autre part, le chemin de fer a transporté entre les mines et le port de Sfax 1.417.222 t. de phosphates de la société contre 1.469.424 t. en 1955 — et 374.506 t. des phosphates de la Cie M'Dilla, contre 409.385 t. en 1955. En outre, 239.013 voyageurs ont utilisé les services du réseau et 316.507 tonnes de marchandises diverses ont été acheminées.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1956, se soldant par un bénéfice net de 1.718.359 francs, reporté à nouveau après affectation à la réserve légale.

Résultats et dividendes pour 1957
(L'Information financière, économique et politique, 3 mai 1958)

GAFSA. — Bénéfice brut ; 421 millions 306.036 fr. contre 193.814.786 ; fr. La totalité de ce bénéfice a été affecté aux amortissements de l'exercice.

WW 1979 :

DONNEDIEU de VABRES (Jacques)[/xx]... [président-directeur général \(1960\) puis président d'honneur \(depuis 1975\) des Entreprises Campenon-Bernard*](#), [adm. Phosphates et chemin de fer de Gafsa \(1960-?\)](#)[filère protestante : Banque de l'Union parisienne, etc.].

WW 1979 :

DUBOIS (Gérard), ingénieur. Né le 4 déc. 1921 à Paris. Fils de François Dubois, chirurgien, et de M^{me}, née Germaine Masson. Mar. le 22 août 1946 à M^{lle} Simone Dubois (3 enf. : Sylvie, Jean-François, Pascal). Études : Lycée Condorcet et École nationale supérieure des mines de Paris. Dipl. : ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur au corps des mines. Carr. : [chef du service des mines du Maroc \(1945-1950\)](#), [directeur général de la Compagnie des phosphates et du chemin de fer Gafsa \(1950-1960\)](#), directeur général (1960), vice-président puis président-directeur général (1966-1968) de la Société d'exploitation des matériels Hispano-Suiza, président-directeur général (1967-1971) de la Société Serseg (Seguin-Sergot), président-directeur général de la société Heurtey Métallurgie (1974-1977), président-directeur général de la société Heurtey Fours et Thermique (depuis 1977)[suit Doumenc, l'homme de Paribas, qui passe des Compteurs à Heurtey]. Violon d'Ingres : la bibliophilie. Sports : ski, yachting. Adr. : privée, 59, rue Jean-Jaurès, 92270 Bois-Colombes.

WW 1971 :

Dufour Guy. 1941-47 Sté d'études et d'exploitations minières (Worms), 1947-1951 Zellidja (Peñarroya), [1951-60 Gafsa](#), 1961-63 Hispano-Suiza.

BM 1955 :

FOURNAS DE LA BROSSE.

JAHAN Henry [/x0], président de banque. Né à Rochefort-s/Mer, le 17.11.1886. M. : le 16-10-1918, avec Yvonne Pierrot-Deseilligny. Enf. : François, Philippe, Yves, Monique, Guy et André. Études : Coll La Rochelle, Univ. Bordeaux. Carr. : anc. insp. des Fin., [dir. BPPB sous l'Occup., récupéré par la Banque de l'Indochine, selon *Saga des Giscard*], prés. « Banca commerciale italiana (France) », prés. Union industr. de crédit [pour la reconstitution-UIC + Gafsa], adm. Cie gén. des participations et d'entreprises, Cie fr. des pétroles, Cie des salines du Midi et salines de Djibouti. Décor. : com. O. nat. Légion d'hon., cr. de guerre G.M. 1. Adr. priv. : 35 av. d'Eylau, Paris 16 ; prof : Banca Commerciale Italiana (France) S.A., 14, rue Halévy, Paris 9, France.

WW 1979 :

LAMSON (Jean, Marcel, André)[frère d'André, officier des Affaires indigènes au Maroc (1936-1943)], administrateur de sociétés. Né le 28 janv. 1920 à Paris. Fils du général Marcel Lamson, et de M^m, née Jeanne Pineau. Mar. le 31 mai 1944 à M^{lle} Geneviève Durand-Pommepuy (4 enf. : Jean-François, Philippe, Michel, Nicolas). Études : Lycée Janson-de-Sailly à Paris, Facultés de droit et des sciences de Paris et de Montpellier. Dipl. : docteur en droit, docteur ès sciences mathématiques. Carr. : membre agrégé (1943), secrétaire général (1961), puis président (depuis 1975) de l'Institut des actuaires français [+ adm. de L'Urbaine-Incendie, secr. gén. Phosphates et ch. de fer de Gafsa], directeur financier (1964), puis directeur général adjoint (1972-77) du Crédit du Nord*, président-directeur général de la Compagnie d'assurances Le Monde I.A.R.D. (depuis 1977), président-directeur général de la Société obligations convertibles, administrateur de la Société française d'investissement en valeurs américaines America Valor, des sociétés le Nord, l'Europe, Générale de transport et d'industrie [GTI (Navigation Mixte)], vice-président (1974), puis président (1975) de la Société de statistique de Paris. Décor. : chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite. Sport : équitation. Adr. : 130, rue du Fbg-Saint-Honoré, 75008 Paris.

WW 1979 :

LOUVEL (Henri, Odet, Édouard), ingénieur. Né le 12 sept. 1925 à Craponne (Rhône). Fils de Pierre Louvel, directeur des Chemins de fer et des mines de phosphate de Gafsa, et de Mme, née, Marguerite Ferry. Mar. le 3 sept. 1951 à M^{lle} Nicole Massenet (5 enf. : Marie-Claude, Dominique, Jean-François, Patricia, Éric). Études : Lycée de Sfax. Dipl. : ingénieur de l'École centrale des arts et manufactures. Carr. : ingénieur à la direction de la distribution d'Électricité de France et de Gaz de France (1949), différents postes en province, notamment chef de centre E.D.F.-G.D.F. en Vendée, en Auvergne, directeur régional de la région Aquitaine à Bordeaux, directeur adjoint de la distribution à E.D.F.-G.D.F. Décor. : chevalier de l'ordre national du Mérite. Adr. : prof., Tour E.D.F.-G.D.F. La Défense, 92400 Courbevoie ; privée, 6 rue Daubigny, 75017 Paris.

1959 : ÉTAT TUNISIEN PREND 51 %.

شركة الفوسفات
والسكك الحديدية
بقفصة

شركة خفية الاسم تأسست في 8 فيفري 1897
براس مال قدره 5 000 000 دينار تونسي
مقسمة الى 1 000 000 سهما للحامل قيمة الواحدة 5 دنانير
السجل التجاري سوسة رقم 36
المركز الرئيسي : تونس 122 نهج صربيا

COMPAGNIE DES PHOSPHATES ET DU CHEMIN DE FER DE GAFSA

SOCIETE ANONYME CREEE LE 8 FEVRIER 1897 AU CAPITAL
DE 5.000.000 DE DINARS TUNISIENS DIVISE EN 1.000.000
D' ACTIONS AU PORTEUR DE D. 5 CHACUNE

REGISTRE DE COMMERCE SOUSSE N° 36 - SIEGE SOCIAL : TUNIS 122 RUE DE SERBIE

سهم بخمسة دنانير للحامل

ACTION DE CINQ DINARS AU PORTEUR

عدد 722080 №

نيابة عن مجلس الإدارة

PAR DELEGATION DU CONSEIL



عضو مجلس الإدارة

UN ADMINISTRATEUR

Reno*
engrais et produits chimiques

Exercice 1985 :

Bénéfice : 3,657 MF.

AG 18 juin 1986 :

Nomination comme adm. de M. C. Fayard

Renouvellement de MM. M. Boyer, D. Roullier et de la [Cie des Phosphates de Gafsa](#).
